UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Master 2016

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Le Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles. Étude des dix premières années d'un mouvement associatif (1926-1936)

Praz, Damien

How to cite

PRAZ, Damien. Le Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles. Étude des dix premières années d'un mouvement associatif (1926-1936). Master, 2016.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:89379

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Le Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles

Étude des dix premières années d'un mouvement associatif (1926-1936)

MÉMOIRE RÉALISÉ EN VUE DE L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION – ÉDUCATION SPÉCIALE

PAR

Damien PRAZ

DIRECTRICE DU MÉMOIRE
Martine RUCHAT

JURY
Joëlle DROUX
Christian MULLER
Véronique CZÁKA

GENÈVE, 07 SEPTEMBRE 2016

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
SECTION SCIENCES DE L'ÉDUCATION

RÉSUMÉ

Cette recherche s'intéresse à l'histoire du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles durant ses dix première années d'existence (1926-1936). Il rend compte de son contexte de création, de sa composition, de ses objectifs et de ses activités. Lié à l'Association suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis – et, du moins à ses débuts, à l'Institut Jean-Jacques Rousseau et son Centre d'Action, le Groupe romand rassemble en son sein la plupart des établissements et des personnalités œuvrant en faveur des enfants *difficiles*. L'étude du contenu des discours élaborés lors des Conférences annuelles permet de mettre en évidence différents aspects du travail avec les enfants *difficiles* : tentatives de définitions, discours sur les types d'établissements ou sur les méthodes éducatives. En quelques années le Groupe romand devient un acteur incontournable dans le dispositif d'aide à l'enfance *difficile*, participant aussi à la professionnalisation du secteur.

Table des matières

Liste des abréviations ... 8

Introduction ... 9

Objet de la recherche ... 9

Sources et méthodes ... 11

Revue de la littérature ... 14

Première partie : Aux origines du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles ... 17

L'enfant *difficile* en Suisse – prise en charge sociale et institutionnelle au XIXe siècle ... 17

Chapitre 1 : De la philanthropie à l'éducation des *anormaux* (1889-1920) ... 20

1 Apparition des associations cantonales et nationales ... 20

1.1 La pionnière : l'Association suisse en faveur des *arriérés* ... 20

1.2 Au tour des *sourds-muets*, des *aveugles* et des *estropiés* ... 21

2 L'Institut Jean-Jacques Rousseau : école, recherches, informations et propagande ... 22

Chapitre 2 : L'Association suisse en faveur des anormaux (1920-1926) ... 24

1 Réunion des associations et volonté politique ... 24

2 Premiers développements : statuts et subventions ... 25

3 L'Institut Jean-Jacques Rousseau : un appui certain ... 27

4 Premiers rapprochements ... 28

Chapitre 3 : Les enfants *difficiles* à la recherche d'une association ... 30

Chapitre 4 : Quelques organisations et établissements romands pour enfants *difficiles* ... 32

1 Le Service de l'Enfance du canton de Vaud ... 32

2 La Maison Vaudoise d'Éducation – Les Mûriers ... 33

3 L'Institut Au Grand Air ... 34

4 Le patronage des enfants anormaux à Genève ... 35

Deuxième partie : Chronique de la première décennie du Groupe romand (1926-1936) 37

Le Centre d'Action pour la Suisse romande 37
1 Création du secrétariat romand pour les *anormaux* 37
2 Tâches de documentation, de recherche et de propagande 39

Chapitre 1 : Le Groupe romand : recherche d'identité (1926-1930) 40
1 Une Commission et un Comité pour les enfants difficiles à éduquer 40
1.1 Répartition des subventions et choix des établissements 41
1.2 Organisation de la Première Conférence 42
2 « Programme d'action commune » : enquête et Deuxième Conférence 44
3 Rayonnement du Centre d'Action 47
3.1 Les Journées éducatives de Lausanne 47
3.2 Des activités variées : Conférence, camp de vacances et examens psychologiques 49
4 Modèles pour un Centre romand d'observation 50
4.1 La nécessité d'un centre d'observation 50
4.2 L'exemple zürichois : la Stephansburg 51
4.3 L'exemple belge : l'Institut d'observation de Moll-Huttes 52
5 Le canton de Fribourg sous observations 55
6 Reconnaissance du travail de l'Institut Jean-Jacques Rousseau 58
7 Enquête conjointe du Centre d'Action et du Comité des enfants difficiles 59
8 Réorganisations des associations pour enfants *difficiles* 60

Chapitre 2 : Le Groupe romand : stabilité interne et réorganisations romandes (1931-1936) 62
1 Indépendance du Groupe romand 63
2 Multiplication des adhésions et des services d'observation 65
3 Assemblées générales 69
4 Service de patronage pour les enfants *difficiles* 72
4.1 Enquête sur la nécessité du service et de son organisation 72
4.2 Enquête sur les besoins des établissements 73
4.3 Instauration du patronage : timides premiers pas 75
5 *Maisons d'éducation pour les enfants difficiles et pour la jeunesse abandonnée en Suisse* 76

6 Une Suisse romande en effervescence ... 77
6.1 Venues de Carl Albert Loosli et de Maurice Rouvroy ... 77
6.2 Glas du Centre d'Action ... 79
6.3 Commission romande pour « défendre les intérêts romands » ... 80
6.4 Souveraineté cantonale et fédérale ... 81
7 Quand l'Association suisse en faveur des anormaux devient Pro Infirmis ... 83
7.1 Nouvelles orientations ... 83
7.2 Positionnement de la Suisse romande ... 84
7.3 Ouverture d'un office genevois de Pro Infirmis ... 86
8 Le Groupe romand maintient son cap ... 87
8.1 Divergences entre le Groupe romand et l'Institut des Sciences de l'éducation ... 87
8.2 Nouvelles admissions et abandon du patronage ... 88
8.3 Nouveau format des Assemblées générales et diversité des conférenciers ... 90
8.4 Les enfants *difficiles* ont leur Association suisse ... 93

L'histoire du Groupe romand se poursuit ... 94

Troisième partie : L'enfant *difficile* en discours ... 95

Le contenu des conférences : entre observations et expériences ... 95

Chapitre 1 : Recherche de définitions et profusion de maux ... 96
1 Enfants *difficiles à éduquer*, *difficiles* ou *inadaptés* : une même réalité ... 97
2 Subjectivité des caractéristiques de l'enfant *difficile* ... 98
2.1 Terminologie dépassée ... 99
2.2 Foisonnement de qualificatifs ... 99
2.3 Continuum entre *normal* et *difficile* ... 102
2.4 Des causes externes aux causes internes ... 103

Chapitre 2 : Une organisation aux profils multiples ... 104
1 À la croisée de la protection de l'enfance, des sciences, du politique et de la charité ... 104
2 Directrices et assistantes-psychologues ... 107

Chapitre 3 : Des institutions-casernes aux services d'observation et aux Petites Familles ... 109
1 Lieu de rencontre pour maisons d'enfants *difficiles* ... 109

2 De nouveaux modèles 111

Chapitre 4 : Propositions de réformes 116
1 Affection 116
2 Individualisation 117
3 Changements de régime 118
4 Personnel d'établissement 118
5 Formation 119

Chapitre 5 : Punir l'énurésie ? La sanction, entre théorie et pratique 121
1 Sanctionner, un sujet qui fait débat 121
2 Énurésie, ce qu'en disent les théories et ce qu'en font les praticiens 123

Conclusion 127

Sources et bibliographie 130
Sources primaires 130
1 Archives 130
2 Principaux ouvrages et articles 131
Sources secondaires 135
1 Récits biographiques, témoignages 135
2 Éducation spéciale 135
3 Institut Jean-Jacques Rousseau 138
4 Médecine et psychologie 138
5 Liens internet 139

Index des acteurs 140

Remerciements

Je souhaite ici remercier toutes les personnes qui, par leur soutien, leurs conseils ou leur écoute m'ont permis de mener à bien cette recherche. Je pense tout d'abord à Madame Martine Ruchat, dont les enseignements suivis au sein de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ont été riches en découvertes et fort importants pour ma formation. Merci pour le suivi de ce travail, les commentaires, les discussions partagées et les encouragements tout au long de la recherche et de la rédaction de ce mémoire.

Je remercie aussi chaleureusement Joëlle Droux pour ses conseils avisés, Véronique Czáka pour son partage d'informations, Elphège Gobet des Archives de l'Institut Jean-Jacques Rousseau pour l'accueil et la mise à disposition régulière d'archives. Mes pensées vont aussi à toutes celles et ceux qui, travaillant dans les différents lieux d'archives ou détenteurs de fonds privés, m'ont guidé et appuyé dans mes recherches. Je pense notamment à l'École de Mémise et à l'association Pro Infirmis.

Je souhaite vivement remercier Claude Pahud pour cette rencontre, pour son temps accordé et pour son intérêt toujours aussi grand pour les questions de l'enfance en difficulté. J'adresse une pensée pour les enfants considérés comme *difficiles* d'hier et d'aujourd'hui ainsi que pour toutes celles et ceux qui mettent en lumière, par leurs travaux historiques, cette réalité.

Merci aussi à ma famille et à mes amis pour leur soutien et leur présence. Merci finalement à Éléonore pour son avis éclairé, son écoute et sa relecture attentive.

Liste des abréviations

ACV Archives cantonales vaudoises
ADIP Archives du Département de l'instruction publique de Genève
AEF Archives de l'État de Fribourg
AEG Archives de l'État de Genève
AIJJR Archives de l'Institut Jean-Jacques Rousseau
ALS Archives littéraires suisses
ANEJI Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés
AREJI Association romande des éducateurs de jeunes inadaptés
ASA Association suisse en faveur des arriérés
ASED Association suisse en faveur des enfants difficiles
ASFA Association suisse en faveur des anormaux
BGE Bibliothèque de Genève
BIT Bureau international du travail
DIP Département de l'instruction publique
GROJI Groupe romand en faveur des jeunes inadaptés
ICEMA Institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée
IJJR Institut Jean-Jacques Rousseau
ISE Institut des Sciences de l'éducation
SRLS Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité
SRSM Société romande en faveur des sourds-muets
USA Union centrale suisse pour le bien des aveugles

Introduction

Objet de la recherche

Ce mémoire fait l'objet d'une recherche historique sur le Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles, ci-après Groupe romand[1]. Si nous trouvons des prémices de ce groupement déjà en 1923, ce sera seulement en 1926 qu'il sera véritablement institué. Nous tenterons d'abord de comprendre le contexte qui l'a vu naître, les différents acteurs, établissements, associations et personnalités qui vont marquer cette histoire puis nous suivrons ce Groupe romand durant les dix premières années de son existence. Ces années sont une période essentielle du Groupe romand car elles permettent d'appréhender son évolution: les changements de dénomination, les modifications de son organisation ainsi que les nouvelles personnalités ou établissements inscrits comme membres. Ses liens avec l'Association suisse allemande en faveur des enfants difficiles, ci-après ASED[2], et avec l'Association suisse en faveur des anormaux, ci-après ASFA, vont eux aussi être précisés. Outre ces évolutions, ces premières années apparaissent aussi comme importantes et déterminantes dans la collaboration des deux institutions qui ont initié la création du Groupe romand, à savoir d'une part l'Institut Jean-Jacques Rousseau (devenu dès 1929 l'Institut des sciences de l'éducation, ISE), ci-après IJJR, et d'autre part l'ASFA (devenue Pro Infirmis en 1935). En 1926, issu de leur collaboration apparaît le Centre d'Action romand de l'ASFA, ci-après Centre d'Action. Celui-ci, organisé et géré par l'IJJR fait office de secrétariat romand de l'ASFA pendant les années 1926 à 1934. Bien qu'il soit à l'origine de la fondation du Groupe romand et qu'une certaine confusion demeure entre ses tâches et celles du Groupe romand, le Centre d'Action est un secrétariat destiné à la cause de tous les *anormaux*, alors que le Groupe romand est une association destinée uniquement aux enfants *difficiles*. Notre travail prend fin, lorsqu'en 1936, le Groupe romand forme avec la partie suisse allemande, une véritable Association suisse en faveur des enfants difficiles, qui demeure toujours dépendante de l'ASFA. Le Groupe romand existe jusqu'en 1971 et de sa dissolution naît immédiatement le Groupe romand en faveur des jeunes inadaptés (GROJI)[3].

Cette recherche consiste à comprendre comment le Groupe romand appréhende les enfants *difficiles* et comment il tâche de répondre aux défis posés par leur éducation et leur prise en charge. Le Groupe romand, par ses contacts avec l'ASFA, elle-même en contact avec la Confédération, avec les autorités cantonales et avec de très nombreux intervenants auprès des enfants *difficiles,* semble être un maillon essentiel dans la prise en charge de cette catégorie d'enfants. Le Groupe romand participerait aussi aux mutations qui agitent le domaine de l'enfance *difficile*. Il paraît être un acteur et un témoin important dans le passage d'une prise en

1 Nous trouvons aussi d'autres termes pour le qualifier : Association Romande des Éducateurs d'Enfants difficiles, Section romande en faveur des enfants difficiles à éduquer, Section des Enfants difficiles, Groupe romand en faveur des enfants difficiles, Groupe romand des enfants difficiles.

2 Si cette association porte le qualificatif de "suisse", elle ne concerne que la Suisse allemande, la romandie ayant aussi sa section. Ainsi lorsque nous parlerons d'Association suisse en faveur des enfants difficiles (ASED) ou Association suisse des Educateurs d'enfants difficiles, cela ne concernera que la partie suisse allemande. Nous préciserons lorsqu'il s'agira de prendre en compte les deux sections.

3 « Le Groupe romand en faveur des jeunes inadaptés », in *L'Éducateur*, 2, 1972, p. 37.

charge philanthropique, ou postphilanthropique[4], à celui de l'État[5].

Cette question centrale de l'enfant *difficile* s'inscrit dans une histoire institutionnelle et des acteurs de l'éducation spéciale. Elle va nous tenir en haleine durant les trois parties que comporte ce mémoire. Les deux premières parties ont comme objectif de dresser le contexte de création puis le portrait des dix premières années d'existence du Groupe romand. Du contexte national à sa mise en œuvre régionale, les origines du Groupe romand ainsi que son déploiement comme association seront observés au plus près. Les questions autour de l'enfant *anormal* et de l'éducation spéciale seront précisées. La préoccupation pour ces questions s'illustre notamment par la création de l'IJJR, d'associations pour l'aide aux *anormaux* et de l'ASFA. Des précisions quant à place de l'enfant *difficile* au sein de la catégorie des enfants *anormaux* méritent aussi d'être énoncées. L'histoire de l'éducation correctionnelle et des maisons d'éducation permet de comprendre le contexte du champ de l'éducation des enfants *difficiles* en Suisse romande. Une fois le contexte posé et les différents acteurs présentés, la chronique des dix premières années du Groupe romand pourra être retracée. Son fonctionnement, ses activités, ses objectifs et les moyens mis en place seront en outre explicités et détaillés. Ces années 1920 et 1930 sont une période de grande effervescence dans l'organisation et la structuration d'associations en faveur des *anormaux*. Puisque le Groupe romand appartient au réseau romand et national de l'aide aux *anormaux*, nous prendrons soin de toujours mettre en lien son histoire avec celle de l'ASFA, du Centre d'action et d'autres organisations romandes. La troisième partie aura comme mission de mieux appréhender la question de l'enfant *difficile* au moyen d'une analyse plus fine des définitions et des caractéristiques de cette catégorie d'enfants, d'une identification des acteurs de ce mouvement (individus ou institutions) et des idées pédagogiques qu'ils véhiculent. Elle s'inscrit, quant à elle, dans une histoire des idées, des discours et des acteurs. L'analyse des discours et des conférences données à l'invitation du Groupe romand et diffusées pour un grand nombre d'entre elles sous forme de brochures, de tirés à part ou d'articles dans la presse, permettra de découvrir comment ces acteurs ont participé à la théorisation et à l'élaboration de la problématique de l'éducation des enfants *difficiles*.

Si cette dernière partie permettra de mieux préciser les contours de la notion d'enfant *difficile*, il convient ici d'indiquer à quoi se réfèrent le Groupe romand et l'ASFA lorsqu'ils abordent les notions d'*anormal* et de *difficile* dans leurs statuts. L'ASFA considère trois types d'*anormaux*, les « anormaux physiques, psychiques et moraux (à l'exception des aliénés) »[6]. Sans jamais les définir vraiment, elle relève différentes catégories d'*anormaux*, les « estropiés, épileptiques, aveugles, faibles de vue, sourds-muets, durs d'oreille, faibles d'esprit, difficiles à éduquer »[7]. Les enfants *difficiles à éduquer* ou *difficiles* sont des « enfants et adolescents présentant un défaut de leur vie affective ou volitive dû soit à une constitution individuelle, soit à des circonstances sociales défavorables »[8]. Cette définition, donnée quelques années plus

4 Jean-Marie RENOUARD, *De l'enfant coupable à l'enfant inadapté. Le traitement social et politique de la déviance*, Paris, Centurion, 1990, p. 91.

5 Joëlle Droux et Martine Ruchat ont précisé ce changement de prise en charge, in Martine RUCHAT, « Observer et mesurer : quelle place pour l'*infans* dans le diagnostic médico-pédagogique ? 1912-1958 », in *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 11, 2009, p. 53 ; Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *Enfances en difficultés. De l'enfance abandonnée à l'action éducative (Genève, 1892-2012)*, Genève, Fondation officielle de la jeunesse, 2012.

6 Association suisse en faveur des anormaux, Statuts, article premier, 6 mai 1929, ACV, S 218/12.

7 *Idem*, article 4.

8 Statuts, Association Suisse en faveur des enfants difficiles, 1930, ALS, Berne, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.

tard, est globalement similaire : « Par enfants difficiles, [...] il faut entendre ceux qui, en raison de leurs dispositions ou du milieu dans lequel ils vivent, souffrent d'une déficience dans leur sensibilité ou dans leur volonté »[9]. Nous verrons comment ces notions seront appréhendées de manière différente selon les conférenciers, leur sensibilité ou leur parcours professionnel.

Différentes interrogations et hypothèses ont guidé cette recherche. Dans ce champ de l'éducation de l'enfant *difficile* apparaît, dans les années 1920, le Groupe romand qui va se développer en Suisse romande et perdurer pendant un demi-siècle. Quand et comment apparaît le Groupe romand ? Qui en soutient sa création et pourquoi ? Qui en sont les animateurs, les membres ou les bénéficiaires ? Quelle forme prend-t-il ? Quels sont ses objectifs ? Nous supposons que sa longévité, le nombre de ses publications, son implantation intercantonale et sa reconnaissance par des instances d'État font de cette association un acteur incontournable du réseau romand pour les enfants *difficiles*. L'étude du Groupe romand rend compte de l'influence qu'il a pu exercer dans ces années 1920 et 1930. Nous pensons que le Groupe romand, en créant une émulation et une nouvelle synergie autour de la question des enfants *difficiles*, pose les jalons pour la création d'une nouvelle catégorie de professionnels, ceux du monde des institutions pour les enfants *difficiles*, qu'elles soient des maisons d'éducation, de rééducation, de redressement, de réforme ou de relèvement, des internats ou des centres d'observation. Ces différentes personnalités, directeurs ou directrices d'établissement, psychologues, parallèlement aux enseignants, aux médecins ou aux pédagogues, participent par leurs contributions dans le Groupe romand à la réflexion autour de l'enfant *difficile*. Leur nombre, leur présence, leur représentativité et leur activité permettra de signaler le succès de cette nouvelle association. En quoi le Groupe romand a pu et a su rassembler et mobiliser les professionnels à travers toute la Suisse romande ? Les essais de définition et de catégorisation de l'enfant *difficile* s'inscrivent dans une histoire où la vision de ces enfants comme problématique n'est pas récente. Il s'agira ainsi de découvrir les nouveautés, les envies de réforme, de distinguer les tendances pédagogiques et d'en saisir les ressemblances ou les différences. Les sources d'archives qui nous permettront de répondre à ces interrogations sont présentées ci-après.

Sources et méthode

Pour mener à bien cette recherche historique, une immersion dans différents lieux d'archives a été nécessaire. L'origine de la recherche se trouve dans la volonté de s'intéresser à un certain Groupe romand ou Association suisse en faveur des enfants difficiles, mentionnés dans différents ouvrage mais jamais de manière précise et détaillée. Nous pensons ici aux écrits de Maurice Veillard (1894-1978), *Crapauds de gamins ! Notes d'un juge de l'enfance 1942-1977*[10], de Jacques Bergier (1911-2002), *Traces de mémoire.*

9 Association suisse en faveur des enfants difficiles, Statuts adoptés par la section suisse allemande en 1935 et par le Groupe romand en 1936, ACV, S 41/D9.

10 Maurice VEILLARD, *Crapauds de gamins ! Notes d'un juge de l'enfance 1942-1977,* Lausanne, ÉÉSP/Éd. d'en bas, 2007.

Pédopsychiatrie et protection de l'enfance dans le canton de Vaud au XXe siècle[11] et du chapitre de Claude Pahud dans *La Passion d'éduquer. Genèse de l'éducation spécialisée en Suisse romande*[12]. Maurice Veillard, Jacques Bergier et Claude Pahud ont tous trois été membres et conférenciers du Groupe romand[13], ce dernier ayant également exercé la charge de président puis de secrétaire général[14]. Nous avons pu rencontrer Claude Pahud et nous entretenir avec lui. Son implication au sein du Groupe romand, de l'Association romande des éducateurs de jeunes inadaptés (AREJI) et dans la création du Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptée nous a permis d'accéder à une meilleure compréhension du sujet.

Découvrant rapidement des liens étroits entre ce Groupe romand, un Centre d'Action, un Comité des enfants difficiles et l'IJJR, tels qu'ils sont présentés dans l'ouvrage de Pierre Bovet (1878-1965)[15], nous nous sommes tout d'abord orienté vers la Fondation des Archives de l'Institut Jean-Jacques Rousseau (AIJJR). Il n'existe pas fonds d'archives du Centre d'Action (ni de ses principaux acteurs[16]), mais nous trouvons dans le Fond général des contrats et de la correspondance entre l'ASFA et l'IJJR, des procès-verbaux de l'ASFA et une liste de présence de la première Conférence du Groupe romand. La plupart de ces documents sont antérieurs à 1928, signalant ainsi principalement les débuts de la collaboration. Dans les procès-verbaux du comité de l'IJJR pour la période 1926 à 1934, on y trouve plusieurs interventions de Pierre Bovet et de Jean Piaget (1896-1980) concernant le Centre d'Action, notamment sur sa fin d'existence. Dans les rapports de la direction de l'Institut, de 1929 à 1934 (pas d'archive pour 1926-1928) il est fait aussi mention du Centre d'Action et des Conférences des « Enfants difficiles ». La revue de l'IJJR, *L'Intermédiaire des Éducateurs*, intégrée dans *L'Éducateur*[17], a livré de nombreux indices sur le sujet, notamment en donnant des précisions quant aux personnes faisant partie du Centre d'Action ou du Comité du Groupe romand. Le Fonds Brantmay, nous livre aussi une brochure faisant état de sa présentation lors de la Conférence annuelle du Groupe romand en 1930. Une correspondance d'environ 145 lettres entre Pierre Bovet et Carl Albert Loosli (1877-1959) est consultable aux Archives littéraires suisses (ALS), où un fonds d'archives concernant l'homme de lettres est entreposé. Elles sont datées du 28 février 1927 au 16 juin 1934. Elles sont éclairantes sur les liens existant entre les deux hommes. En plus de cette correspondance, ces archives nous donnent à voir l'ensemble des quatre conférences données par Carl Albert Loosli à l'IJJR les 18 et 19 janvier 1933. Nous trouvons aussi quelques papiers du Centre d'Action et de l'Association Romande des éducateurs des enfants difficiles.

Des premières investigations, différents noms de personnalités et membres du Comité du Groupe

11 Jacques BERGIER, *Traces de mémoire. Pédopsychiatrie et protection de l'enfance dans le canton de Vaud au XXe siècle*, Lausanne, ÉÉSP, 2003.

12 Geneviève HELLER, Claude PAHUD, Pierre BROSSY et Pierre AVVANZINO, *La passion d'éduquer. Genèse de l'éducation spécialisée en Suisse romande, 1954-1964,* Lausanne, ÉÉSP, 2004.

13 Maurice VEILLARD, *op. Cit.*, p. 170.

14 Claude PAHUD, « La naissance d'une école d'éducateurs », in Geneviève HELLER, Claude PAHUD, Pierre BROSSY et Pierre AVVANZINO, *op. Cit.*, p. 45.

15 Pierre BOVET, *Vingt ans de vie. L'Institut J.J.Rousseau de 1912 à 1932*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1932.

16 Les archives concernant Pierre Bovet se trouvent dans le Fonds général des AIJJR. Voir les notices biographiques de Pierre Bovet, Henri Brantmay, Alice Descoeudres, Emmanuel Duvillard, Édouard Laravoire, Marguerite Loosli-Usteri et François Naville in Rita HOFSTETTER, Marc RATCLIFF et Bernard SCHNEUWLY, *Cent ans de vie (1912-2012). La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, héritière de l'Institut Rousseau et de l'ère piagétienne*, Genève, Georg, 2012.

17 Pour une meilleure uniformisation, nous choisissons d'opter pour les références indiquées par *L'Éducateur*. *L'Intermédiaire des Éducateurs* y étant inséré pour toute la partie étudiée.

romand, comme Emmanuel Duvillard (1887-1936), Hermann Murdter (1883-1979) et Germain Buchs (1894-1963)[18] sont apparus et ont dirigé nos recherches vers d'autres fonds d'archives. Emmanuel Duvillard était employé au Département de l'instruction publique genevois, Hermann Murdter au Département de l'intérieur vaudois et Germain Buchs travaillait à l'Institut St-Nicolas à Drognens. Dans les archives de l'État de Genève (AEG) ainsi que dans celles de l'État de Vaud (ACV) nous trouverons de nombreux documents : de la correspondances entre les membres du Centre d'Action, de l'IJJR, du Comité pour les enfants difficiles ou du Groupe romand, des programmes de conférences, des coupures de journaux, des rapports annuels de l'ASFA, diverses prises de notes d'Hermann Murdter ainsi que des questionnaires, des enquêtes et des invitations (et des réponses) aux assemblées générales. Il y a de nombreux courriers échangés entre Hermann Murdter (vice-président puis président du Groupe romand et chef du Service de l'Enfance du canton de Vaud), Édouard Junod (1885- 1958) (secrétaire du Centre d'Action), Pierre Bovet, Emmanuel Duvillard (président puis vice-président du Groupe romand), Germain Buchs (membre du Comité puis secrétaire du Groupe romand) et d'autres directeurs et directrices d'établissement ou membres du Groupe romand. Il y a aussi de nombreux rapports des conférences et des rapports d'activité du Comité pour les enfants difficiles. Les Archives d'État de Fribourg (ACF) ne révèlent pas de Fonds propre à Germain Buchs. On trouve par contre dans les archives de l'Institut St-Nicolas à Drognens[19] quelques mentions de l'ASFA ou du Groupe romand, et notamment le texte dactylographié *Les apprentissages à Drognens*[20], que Germain Buchs a présenté pour le Groupe romand en 1927. Si nous savons que les archives concernant le Groupe romand ont plusieurs fois transité entre Genève (IJJR, puis, dans les années 1940, Édouard Laravoire), Vaud (Service de l'Enfance) et Fribourg (Germain Buchs), la plupart des archives du Groupe romand sont actuellement aux ACV (dossier du Service de l'Enfance). Celles-ci possèdent aussi plusieurs archives du Groupe romand, de l'ASED et du GROJI des années 1940 à la fin des années 1970.

En ce qui concerne les archives privées, nous avons pu consulter celles de Pro Infirmis (et donc de l'ASFA) qui se trouvent au siège de l'Association à Zürich. Pro Infirmis possède les rapports annuels dès 1920 jusqu'à aujourd'hui (à l'exception de 1921), les rapports du Centre d'Action de 1926 à 1933 ainsi que le contrat passé entre l'ASFA et l'IJJR signé au premier août 1926. Ces documents sont tout à fait intéressants car ils semblent être encore peu connus. Notamment ils renseignent sur une activité de l'IJJR qui demeure encore peu explorée. Quant aux rapports annuels de Pro Infirmis, ils sont en allemand de 1920 à 1929 puis, dès 1930, ils se trouvent rédigés dans les deux langues formant deux brochures distinctes. À l'intérieur de ces rapports, la partie principale (introduction, rapport global, comptes) est soit en allemand pour la publication

18 Germain Buchs obtient son brevet à l'École normale de Hauterive, mais n'enseignera jamais. Il est secrétaire-comptable de l'Institut St-Nicolas à Drognens depuis la Première Guerre mondiale. Dès 1927 il est secrétaire du Groupe romand en faveur des enfants difficiles. En 1934, il administre l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments puis en 1937 il devient responsable des établissements de l'État, des patentes de commerce et de marchands de bestiaux avant de diriger le patronage des détenus libérés jusqu'en 1961. Il a en outre été secrétaire de la Commission administrative des établissements de Marsens et d'Humilimont ainsi que de la commission administrative des Établissements pénitentiaires de Bellechasse. De 1934 à la fermeture de l'Institut St-Nicolas, il occupe le poste de secrétaire de la Commission de surveillance de l'établissement (Informations tirées de : Avis de décès de Germain Buchs, in *La Liberté*, 12 décembre 1963 ; Anne SCHMUTZ, *L'Institut de Drognens (FR). Une maison d'éducation pour « garçons difficiles » 1889-1963,* Mémoire de licence en Lettres, Université de Fribourg, 1997, p. 184 et p. 187.)

19 Voir Anne SCHMUTZ, *op. Cit.*

20 Germain BUCHS, *Les apprentissages à Drognens*, AEF, Dpd 1046. Une copie se trouve aussi aux AIJJR, FG.F.3/5.

en langue allemande soit en français pour le public francophone. Néanmoins, les parties écrites par chaque groupe ou association demeurent dans la langue originelle. Ainsi lorsque dans le rapport de 1923 il est fait mention de la Section romande en faveur des enfant difficiles à éduquer, ce court rapport est écrit en français alors que tout le reste demeure en allemand. Au sujet des archives des institutions d'éducation, nous avons exploré les rapports annuels de deux établissements membres du Groupe romand : la Maison d'éducation des Mûriers (uniques archives conservées par et dans l'institution), ainsi que quelques rapports de l'institution Les Clochettes (conservés aux archives de la Ville de Lausanne). Concernant d'autres maisons d'éducation, nous nous référons aux ouvrages historiques présentés ci-après dans la revue de la littérature.

Certains ouvrages ou articles serviront aussi comme matériel de référence pour la rédaction de ce mémoire. Ainsi pour l'Institut Jean-Jacques Rousseau, il sera fait référence à *L'Institut des sciences de l'éducation et les besoins auxquels il répond*[21] d'Édouard Claparède et à *Vingt ans de vie*[22] de Pierre Bovet pour le sujet du Centre d'Action. Découvrant peu à peu que les conférences du Groupe romand ont été publiées dans de nombreuses revues (outre *L'Éducateur*, cité précédemment), plusieurs d'entre elles ont été dépouillées : *Pro Juventute*, la *Revue suisse d'hygiène*, la *Revue suisse d'utilité publique*, l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse.* La *propagande*, l'information au public ainsi qu'aux professionnels, dans *L'Éducateur,* puis dans *L'information au service du travail social* (comme plus tard dans la revue *Pro Infirmis*) sont une tâche essentielle du Centre d'Action et du Groupe romand. Grâce à la consultation de ces revues et de plusieurs tirés à part, une grande partie des conférences a pu être retrouvée dans leur entièreté ou dans leur résumé. Ces articles sont le matériau principal sur lequel nous nous appuierons pour la troisième partie du travail.

Pour synthétiser la méthodologie, nous pouvons signaler avoir considéré toute la documentation trouvée au sujet du Groupe romand et de son rapport aux enfants *difficiles* : rapports, correspondances, notes, chroniques, articles. Pour en faire l'histoire, nous avons croisé les archives trouvées dans les différents lieux, leur consultation permettant de tisser les liens entre les acteurs principaux qui ont fait vivre le Groupe romand. Étant donné les nombreuses relations entre les très nombreux établissements ou personnalités, nous ne pouvons pas garantir une totale exhaustivité des archives, certaines restent encore à découvrir. Le sujet est fort vaste et mérite encore que des recherches soient poursuivies à son sujet, notamment sur les années non prises en compte dans ce travail.

Revue de la littérature

Ce travail s'inscrit dans l'Histoire de l'éducation spéciale en Suisse romande. Cette Histoire est

21 Édouard CLAPARÈDE, « L'Institut des sciences de l'éducation et les besoins auxquels il répond », in *Archives de psychologie*, 12, 1912, pp. 5-43.
22 Pierre BOVET, *op. Cit.*, 1932.

marquée par les différents travaux d'historiens et d'historiennes comme Martine Ruchat[23], Joëlle Droux[24], Pierre Avvanzino[25], Geneviève Heller[26] et tout récemment Anne-Françoise Praz, Pierre Avvanzino et Rebecca Crettaz[27]. Leurs contributions à l'histoire des dispositifs de prise en charge des enfants *difficiles* ou à l'histoire des établissements pour enfants *difficiles* servent de référence pour celui ou celle qui s'intéresse à ce champ historique. Leurs recherches ont été complétées par d'autres travaux, thèses de doctorat ou mémoires de licence que nous citerons de manière non exhaustive. Pour le canton de Vaud, nous pouvons citer la thèse de Jean-Marie Veya[28], le travail de Rémy Laffely[29] et pour le canton de Genève, les mémoires de fin d'étude de Lara Bolzman[30], Marco Manzano[31] et Hélène Ontiveros[32]. Pour le canton de Fribourg nous pouvons mentionner le mémoire d'Anne Schmutz[33] et pour le canton de Neuchâtel, citons celui de Sylvie Guinand[34]. Concernant l'ensemble de la Suisse romande, le rapport de Geneviève Heller avec les contributions historiques de différents chercheurs est tout à fait intéressant[35].

Quant au thème de notre recherche, il n'y a pas encore eu de véritable travail spécifiquement mené sur ce thème. Outre les ouvrages déjà mentionnés, quelques autres ont abordé l'un ou l'autre thème en lien avec le Groupe romand, à savoir l'ASFA, le Centre d'Action ou le Comité d'action pour les enfants difficiles. Des auteurs ont abordé le thème de l'ASFA. Ainsi dans l'ouvrage *La pédagogie spécialisée dans la mouvance du temps*, retraçant l'histoire de l'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux, anciennement Association suisse en faveur des arriérés[36], ci-après ASA, Andreas Schindler et Simone Reichenbach situent le contexte de la création de l'ASFA en 1920 en lien avec le développement de l'ASA qui existe, elle, depuis 1889[37].

23 Martine RUCHAT, *L'oiseau et le cachot. Naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande 1800-1913*, Carouge-Genève, Zoé, 1993 ; Martine RUCHAT, *Les chroniques du mal. Le journal de l'éducation correctionnelle 1850-1918*, Genève, Passé présent, 1998.

24 Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit.*

25 Pierre AVVANZINO, *Histoire de l'éducation spécialisée (1827-1970). Les arcanes du placement institutionnel*, Lausanne, ÉÉSP, 1993.

26 Geneviève HELLER, *Ceci n'est pas une prison : la maison d'éducation de Vennes : histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805-1846-1987)*, Lausanne, Antipodes, 2012.

27 Anne-Françoise PRAZ, Pierre AVVANZINO et Rebecca CRETTAZ, « Enfants placés à l'Institut Marini de Montet (FR). Discriminations, maltraitances et abus sexuels », Recherche historique indépendante réalisée à la demande de l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, 2016.

28 Jean-Marie VEYA, *Lieux, art et procédés de l'enseignement aux élèves anormaux, dans les classes spéciales vaudoises (1865-1950),* Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université de Genève, 1998.

29 Rémy LAFFELY, *Nids bons, ni mauvais. Regard d'un éducateur sur le passé de son institution,* Travail présenté à l'ÉÉSP, Lausanne, 1994.

30 Lara BOLZMAN, *La prise en charge institutionnelle des enfants « anormaux » à Genève (1874-1932)*, Mémoire de licence en Sciences économiques et sociales, Université de Genève, 2004.

31 Marco MANZANO*, Émergence de la notion d'enfant problème à Genève : Étude du rôle des enseignants dans l'évolution d'une prise en charge spécialisée de l'enfant « arriéré » vers l'enfant « difficile » de 1930 à 1955*, Mémoire de licence en Sciences de l'éducation, Université de Genève, 2008.

32 Hélène ONTIVEROS, *De l'enfant anormal à l'enfant difficile : histoire des consultations médico-pédagogiques à Genève entre 1912 et 1948*, Mémoire de licence en Sciences de l'éducation, Université de Genève, 2002.

33 Anne SCHMUTZ, *op. Cit.*

34 Sylvie GUINAND, *L'Orphelinat cantonal de Neuchâtel, Fondation Borel. Evolution de l'assistance à l'enfance au XIXe et au XXe siècles*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, Institut d'Histoire, 1999.

35 Geneviève HELLER (dir.), *Le traitement des orphelins et les placements d'enfants au 20e* siècle, Rapport à l'Office fédéral de l'éducation et de la science, Lausanne, ÉÉSP, 2004.

36 Appelée aussi Société suisse d'assistance aux arriérés ou Association suisse pour l'éducation et l'assistance des arriérés, de la traduction de *Schweizerische Hilfsgesellschaft für Geistesschwache*. En Suisse romande, le Groupe romand des Amis des Arriérés, ou Amis des Arriérés, sera affiliée à la *Schweizerische Hilfsgesellschaft für Geistesschwache.*

37 Andreas SCHINDLER, « Le développement de l'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux depuis 1889. Les réponses d'une institution aux interpellations de l'époque », in Daniel RAEMY, Anne CHASSOT et Adrien ROIG (Éd.), *La pédagogie spécialisée dans la mouvance du temps*, Lucerne, SZH/SPC, 1990, pp. 13-34 ; Simone REICHENBACH, « Jalons pour une histoire de l'action en faveur des handicapés en Suisse romande 1889-1989 », in Daniel RAEMY, Anne CHASSOT et Adrien

Ainsi ce travail de mémoire sur le Groupe romand s'inscrit lui aussi dans l'histoire des associations affiliées à l'ASFA. Il n'y a jamais eu d'ouvrage consacré spécifiquement à celle-ci. En 1932, Pierre Bovet, dans *Vingt ans de vie*, consacre un chapitre exclusivement sur le Centre d'Action dans lequel il y mentionne une Association romande en faveur des enfants difficiles[38]. Cette thématique semble ensuite n'avoir plus été traitée jusqu'aux travaux de Fernando Vidal[39] puis de Martine Ruchat[40]. Celle-ci et son étudiante Hélène Ontiveros[41] abordent de manière plus spécifique le sujet des enfants *difficiles* au sein de l'IJJR. Elles consacrent un chapitre sur le Centre d'Action et mentionnent l'ASFA, le Comité en faveur des enfants difficiles, une Association Romande en faveur des enfants difficiles et les premières journées de conférences. C'est dans le cadre de *la cause des enfants anormaux*[42] pour l'article de Martine Ruchat et des consultations médico-pédagogiques pour Hélène Ontiveros qu'elles ont amené la question du Centre d'Action. Elles ont évoqué la fondation du Centre d'Action par l'IJJR, son mandat de propagande et la création d'un Comité d'action en faveur des enfants difficiles. Dans le travail non publié de Martine Ruchat, celle-ci fournit nombre d'informations sur le lien entre le Centre d'Action et les établissements d'éducation, les autorités fédérales ou cantonales concernant notamment des subventions, ainsi que sur les circonstances internes à l'IJJR conduisant à l'arrêt des activités du Centre d'Action[43]. Ces travaux sont essentiels pour aborder les relations entretenues par l'IJJR vis-vis de l'enfant *anormal* ou de l'enfant *difficile*. Valérie Lussi met en lumière les relations existantes entre l'ASFA et les instituts de pédagogie curative, dont l'IJJR et le *Heilpädagogisches Seminar*, ci-après *Seminar*, de Zürich : « L'IJJR est le premier institut proposant une formation dans le domaine de la pédagogie spécialisée à être reconnue par [l'ASFA] dont il obtient un soutien financier dès 1923 »[44]. Plus récemment, Marco Manzano[45], dans son mémoire sur le Service d'observation des écoles n'amène pas de nouveaux éléments au sujet du Centre d'Action ou des liens entre l'IJJR, l'ASFA et les enfants *difficiles*.

Avant de poursuivre ce travail, une remarque formelle doit être préalablement précisée. Nous maintenons dans ce travail les majuscules et les guillemets lorsque nous reprenons les formulations utilisées par les protagonistes eux-mêmes. Lorsque nous parlerons par exemple de la Conférence de 1930, nous reprenons la terminologie choisie à l'époque pour qualifier la rencontre du Groupe romand. Aussi, les termes mis en italique comme *anormaux* ou *difficiles* reflètent des expressions de l'époque et ne sont pas les termes de l'auteur du travail.

ROIG (Éd.), *op. Cit.*, pp. 37-55.

38 Pierre BOVET, *op. Cit.*, 1932, pp. 87-90.

39 Fernando VIDAL, « L'Institut Jean-Jacques Rousseau au temps des passions », in *Éducation et recherche*, 1988, 10, pp. 60-78.

40 Martine RUCHAT, *Aux sources de l'intégration scolaire : les filières "non-ordinaires" de la scolarisation entre 1904 et 1987,* Rapport FNRS No No 1114- 043517.95/1, 1998, non publié ; Martine RUCHAT, « Entre militance et science : la cause des enfants anormaux à l'institut Jean-Jacques Rousseau 1912- 1933 », in *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle,* 35, 2002, pp. 63-84.

41 Hélène ONTIVEROS, *op. Cit.*

42 Martine RUCHAT, *op. Cit*., 2002.

43 Martine RUCHAT, *op. Cit*., 1998, non publié.

44 Valérie LUSSI, « La pédagogie curative : un champ spécifique ? », in Rita HOFSTETTER et Bernard SCHNEUWLY, *Émergence des sciences de l'éducation en Suisse à la croisée de traditions académiques contrastées. Fin du 19e-première moitié du 20e* siècle, Berne, Peter Lang, 2007, pp. 265-289.

45 Marco MANZANO*, op. Cit.*

Première partie : Aux origines du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles

Pour aborder le thème du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles, des balises explicatives doivent être posées quant au contexte historique de l'époque, à savoir le XIXe siècle jusqu'au années 1920. Il s'agit de préciser les représentations de l'enfant *difficile* telles qu'elles s'exprimaient dans l'éducation et le traitement de ces enfants en Suisse, et plus particulièrement en Suisse romande. Cette histoire croise l'histoire plus générale des enfants *anormaux*, notamment à travers deux créations qui nous intéressent particulièrement dans le cadre de cette recherche à savoir l'IJJR de Genève et l'ASFA.

L'enfant *difficile* en Suisse – prise en charge sociale et institutionnelle au XIXe siècle

Avec les différentes recherches menées par Martine Ruchat sur la question de la construction historique des notions, nous pouvons bénéficier d'analyses intéressantes quant à l'évolution de celles-ci à propos du passage de *l'enfant vicieux* du XIXe siècle à la « nouvelle catégorie morale, *l'enfant difficile* »[46]. Une unanimité entre les historiens se dégage pour signifier que le XXe siècle est le siècle de l'enfant *difficile*[47]. Si cette appellation est surtout utilisée dans les années 1920, l'enfant *difficile* devient *délinquant* dans les années 1930 puis *nerveux* dans les années 1940[48]. Ce terme de *difficile* peut aussi « désigner les enfants en maison de correction »[49].

Pour mieux comprendre les enjeux éducatifs du XXe siècle, il convient de rappeler brièvement les modalités de prise en charge de ces enfants pendant le siècle précédent. Les articles de Martine Ruchat nous éclairent quant à l'histoire de l'éducation de ces enfants que l'on considérait comme *vicieux, indisciplinés* ou *abandonnés moralement*[50]. Pour comprendre les modèles sur lesquels s'appuient les philanthropes du XIXe siècle, il faut remonter aux premiers établissements créés pour ces enfants souvent pauvres dont s'occupaient Johann Heinrich Pestalozzi (1746-1827) ou Philippe Emmanuel de Fellenberg (1771-1844). Pour ce premier, les éléments nécessaires à l'éducation étaient : « l'éducation du peuple, l'institution éducative comme

46 Martine RUCHAT, 2009, *op. Ci*t., p. 54.

47 Pour la France, voir par exemple Jean-Marie RENOUARD, *op. Cit*.

48 Martine RUCHAT, « L'émergence de la figure de l'enfant-problème dans le "champ" de l'éducation et de l'enseignement spécialisé : une construction sociale handicapante (Genève, 1912-1958) », in *Traverse*, 13, 2006, p. 102 ; Martine RUCHAT, 2009, *op. Cit*., p. 53 ; Geneviève HELLER, *op. Cit*, 2012, p. 31.

49 Martine RUCHAT, « La prévention de la délinquance juvénile. Le dossier médico-pédagogique d'élèves comme révélateur des stratégies publiques et privées, Genève, 1930-1950 », in Jean-Marie FECTEAU et Janice HARVEY, *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution : pour une problématique historique de l'interaction*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, pp. 390-399.

50 Martine RUCHAT, « Histoire de l'éducation spéciale : une spécificité plurielle », in Gisela CHATELANAT et Greta PELGRIMS (Éds), *Éducation et enseignement spécialisés : ruptures et intégrations*, Bruxelles, De Bœck, 2003, pp. 155-169 ; Martine RUCHAT, « Modèles, systèmes et méthodes dans l'éducation correctionnelle en Suisse romande 1820-1914 », in *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »,* 5, 2003, pp. 15-26.

entreprise rentable, le travail (industriel) des enfants, la formation de citoyens utiles au pays et l'éducation morale et religieuse »[51]. L'école des pauvres d'Hofwyl (1799), fondée par Emmanuel de Fellenberg, réaffirmait l'importance de l'éducation au travail qui « vise deux objectifs essentiels : donner une formation aux pauvres sans les arracher à leur état et, par leur travail, couvrir les frais de l'établissement »[52]. Ces établissements ont pris la forme de colonies agricoles où l'éducation au travail devait se faire dans un système dit « par famille ». Johan Jakob Werhli (1790-1855), instituteur de cette école, puis directeur dès 1810 a souligné l'importance du petit groupe dont s'inspireront les philanthropes de Suisse romande. Un autre établissement suisse allemand créé en 1839, l'Asile de la Baechtelen[53], dans le canton de Berne, sert, tout comme Hofwyl, d'exemples desquels s'inspireront les premiers établissements correctionnels dans les cantons de Genève puis de Vaud avec la Colonie agricole de Serix-sur-Oron[54]. Nous pouvons aussi mentionner d'autres établissements inspirés du modèle de la colonie agricole ou de la maison de correction à la fin du XIXème siècle. Dans le canton de Vaud, outre le « disciplinaire romand »[55] de Serix qui ouvre en 1863, nous trouvons deux écoles de réforme, une pour les garçons, nommée de 1846 à 1901 Discipline des Croisettes[56], une autre pour les filles, Discipline puis École de réforme de Moudon. Pour les jeunes filles *difficiles,* est créé en 1884 l'Asile du Châtelard[57] puis dès 1890, l'Asile de jeunes filles de Begnins[58]. La maison de relèvement des Clochettes[59] est en activité depuis 1885. D'autres maisons de relèvement, dont nous n'avons pas toujours les dates de création, existent alors en Suisse romande[60] : certaines, gérées par des sociétés laïques, comme l'Asile de La Ruche[61] à Neuchâtel ou Le Refuge/Les Lilas[62] à Genève ; d'autres

51 Martine RUCHAT, « Modèles, systèmes et méthodes [...] », *op. Cit.*, 2003, p. 18.

52 *Idem*, p. 20.

53 Voir le chapitre « Les colonies agricoles » in Geneviève HELLER, *op. Cit,* 2012, pp. 45-46.

54 Pour l'éducation correctionnelle en Suisse romande et notamment la colonie agricole de Serix-sur-Oron, voir Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 1993 ; Martine RUCHAT, *Les chroniques du mal [...], op. Cit.*, 1998.

55 Martine RUCHAT, *Les chroniques du mal [...], op. Cit.*, 1998, p. 121.

56 Voir Geneviève HELLER, *op. Cit*, 2012. D'un point de vue terminologique, nous décidons de nommer dans ce travail École de réforme des Croisettes, ou Les Croisettes, l'ancienne Discipline des garçons ou Discipline des Croisettes et qui deviendra la Maison d'éducation de Vennes, car c'est ainsi que cet établissement se nommait dans les années 1920 et 1930.

57 L'Asile des jeunes filles du Châtelard sur Lutry est appelé à son début Asile intercantonal pour les jeunes filles abandonnées. Il est créé en 1884 et est déplacé en 1941 à Grand-Vennes où il prend le nom de Centre ou Institut médico-pédagogique pour enfants. Il reçoit au maximum 18 « fillettes de mauvais caractère ou disposition ou provenant de mauvais milieux » âgées de 8 à 15 ans, in Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*, p. 91 ; Maurice VEILLARD, *op. Cit.*, p. 50.

58 L'Asile de Begnins est créé en 1890 comme « succursale » de l'Asile du Châtelard. Il est issu de la collaboration entre le comité de l'Asile du Châtelard et l'Association pour la protection de l'enfance de Genève afin de favoriser le placement de jeunes filles ayant besoin de « discipline moralisatrice ». L'Asile de Begnins semble cesser d'exister dans les années 1920, in Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 1993, p. 123.

59 L'Asile temporaire est créé en 1885 après une visite à Lausanne de Joséphine Butler et sur l'initiative du philanthrope François Naef. Après plusieurs déménagements, la maison de relèvement s'installe en 1919 aux Clochettes, passe du statut d'Asile temporaire à maison d'éducation et prend le nom d'Œuvre des Clochettes. Elle est « destinée à de plus grandes filles et travaille à rééduquer celles qui sont mal parties dans la vie ». La maison est fermée en 1942 et déménage à Chailly et dès lors prend le nom Les Mayoresses. (Les informations sont tirées de : « Les maisons d'éducation », in *L'information au service du travail social,* janvier 1932, p. 32 ; Rapports du Comité, Œuvre des Clochettes, Archives de la Ville de Lausanne, AVLP315.)

60 Ursula GAILLARD et Annik MAHAIM, *Retards de règles : attitudes devant le contrôle des naissances et l'avortement en Suisse du début du siècle aux années vingt*, Lausanne, Éd. d'en bas, 1983.

61 Fondé en 1886, l'Asile de la Ruche, ou La Ruche, « offre un abri à toute personne malheureuse, victime de la boisson ou du vice, qui, ne trouvant pas en elle-même la force de lutter contre l'ennemi de son âme, cherche un appui moral et un travail approprié à ses aptitudes », in « Chronique neuchâteloise », in *L'Impartial*, 10 mars 1889. Six ans plus tard, elle déménage du Val-de-Ruz pour Neuchâtel, in « Chronique locale », in *L'Express*, 3 novembre 1892. Œuvre de relèvement et de rééducation, La Ruche accueille à ses débuts entre 20 et 30 femmes de toute la Suisse avant de diminuer, dans les années 1910, sa capacité d'accueil à 18 places, in XX^{e} Rapport de l'Asile de la Ruche, à Neuchâtel : Année 1910 », in *L'Express*, 27 janvier, 1911. Ce foyer d'éducation morale, religieuse et pratique pour jeunes filles de 14 ans et plus est dirigée par Mlle Marguerite Suter de 1905 à 1939.

62 Le Refuge à Genève, aussi appelé Les Lilas, existe depuis 1887. Il est fait mention de cet établissement dans le rapport de l'ASFA de 1923, relayant ses besoins matériels et ses difficultés financières (In IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für

gérées par l'Armée du Salut, Le Phare[63] à Vevey et la Maison de Florissant[64] à Genève. Quant aux autres maisons de correction de la fin du XIXe siècle, pour le canton de Fribourg nous pouvons mentionner l'Institut Saint-Nicolas à Drognens[65] pour les garçons et l'Institut de la Sainte-Famille à Sonnenwyl[66] pour les jeunes filles. Si nous nous permettons cette énumération, c'est que tous ces établissements participent de manière plus ou moins assidue aux activités du Groupe romand. Pour les autres établissements, dont la date de création est plus tardive, les notes explicatives viendront en cours du travail.

En lien avec le développement de ces établissements éducatifs, le champ législatif évolue considérablement. Avec le passage de l'enfant *coupable* à l'enfant *inadapté*, en passant par l'enfant *victime*[67], cette période témoigne d'évolutions non seulement sémantiques mais aussi législatives. Ainsi de nouvelles lois et de nouveaux dispositifs de protection de l'enfance malheureuse se mettent en place, se complexifient et se multiplient, notamment dans les cantons romands de Vaud et de Genève[68]. Dans le canton de Vaud[69], la loi sur l'assistance des pauvres et l'éducation des enfants malheureux et abandonnés entre en vigueur le 1 er janvier 1889 et pose un premier jalon législatif. Cette loi trouve son origine dans une initiative d'une œuvre privée « La Solidarité » ou appelée Association vaudoise en faveur de l'enfance qui existe depuis 1882. Différents articles de loi précisent la création d'une institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée (ICEMA). Le rôle de l'État est aussi affirmé, il a la charge de l'ICEMA et doit protéger les enfants vis-à-vis des parents *dénaturés* ou *négligents*. Au même moment, en 1889, est fondée à Genève, l'Association de Protection de l'Enfance Abandonnée, une œuvre privée participant aux réflexions pour l'élaboration des lois de protection de l'enfance : la loi de 1891 sur la déchéance paternelle et la loi de 1892

Anormale für das Jahr 1923, p. 12, Archives Pro Infirmis.). En mai 1926, cette maison de relèvement et de rééducation est décrite comme « une œuvre privée qui admettrait les jeunes filles dont la conduite laisse gravement à désirer » (In Lettre du Président de la Commission officielle de protection des mineurs aux Membres du Conseil d'Etat, 24 mai 1926, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.177). Cette même année, le DIP genevois entreprend des démarches « tendant à transformer Le Refuge en une œuvre préventive et corrective pour des fillettes beaucoup plus jeunes », sur le modèle du Home de Varembé. Ces démarches n'aboutissent pas mais le comité du Refuge s'accorde avec le Département de justice et police qui « confiera au Refuge, les fillettes âgées de plus de 14 ans dont la conduite et le caractère ne permettent pas un séjour à l'asile de la protection des mineurs » (In « Le Refuge de Genève », in *Journal de Genève*, 22 décembre 1926). Le Refuge est présidée en 1929 par Alexandre Aubert, représentant du comité genevois de Pro Juventute (In Lettre de Pro Familia au Président du DIP Genève, 23 janvier 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224) sous la direction de Mademoiselle Emma Richard (Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *Maisons d'éducation pour les enfants difficiles et pour la jeunesse abandonnée en Suisse,* Zürich, Eckhardt & Pesch, 1933, pp. 83-84). Le Refuge accueille entre 10 et 15 jeunes filles principalement d'autre cantons romands et, malgré sa « conviction qu'un séjour prolongé est nécessaire pour obtenir une régénération profonde », elle devient une maison temporaire dès 1934 (In « Le Refuge de Genève », in *Journal de Genève*, 22 décembre 1926). Mis à part cette dernière caractéristique, Le Refuge accueille « la même catégorie de jeunes filles » que La Ruche (In « Le Refuge », in *L'Information au service du travail social*, août 1934, p. 524).

63 Le Phare, ou Phare-Elim, est une maison de rééducation pour jeunes filles de plus de 14 ans. Elle est désignée comme une « maison salutiste pour le relèvement spirituel et moral des jeunes filles tombées ou en danger d'être entraînées au vice », in « Le Phare », in *L'information au service du travail social*, mars 1935, p. 633.

64 La Maison d'éducation de Florissant est une œuvre genevoise de « protection et de relèvement moral de la jeune fille ». Elle accueille au maximum 43 jeunes filles de plus de 14 ans, sous la direction, en 1933, de H. Rossel, in Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.*, pp. 83-84.

65 Voir Anne SCHMUTZ, *op. Cit.*

66 Fondée en 1900 dans le bâtiment de l'ancienne école d'agriculture, elle est une « maison de préservation » et de « perfectionnement » pour les jeunes filles *de caractère difficile*, âgées de six ans et plus, dirigée par les Sœurs de la Sagesse de St-Laurent sur Sèvres. Lors de la première année, elle accueille 14 jeunes filles, puis en 1929 plus de huitante alors qu'en 1933, elles ne sont pas loin de la centaine pour une capacité maximale de 120 à 130 places. La maison dispose dès 1905 d'une école ménagère. (Les informations sont tirées de A[nne]-M[arie] BESSON, « Institut de la Ste Famille à Sonnenwyl » in *Pro Juventute,* 1933, pp. 255-256 ; Anne HEHLI, *Canton de Fribourg,* in Geneviève HELLER, *op. Cit.*, 2004, p. 24)

67 Jean-Marie RENOUARD, *op. Cit.*

68 Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit.*

69 Ce passage est tiré de Sandra Claudia ANDRES, « Canton de Vaud (1888-1939) », in Geneviève HELLER, *op. Cit.*, 2004, pp. 3-5.

sur l'enfance abandonnée, réglant aussi les modalités des placements d'enfants[70]. Ces lois s'appuient notamment sur celles d'autres cantons, dont celles de Vaud et de Neuchâtel. La Commission de Surveillance de l'Enfance Abandonnée est fondée et agit comme un véritable dispositif d'enquête et de surveillance. Cette Commission est à l'origine de la création de deux établissements, les Asiles du Petit Lancy et des Délices, à la fin de ce siècle. Avec ces deux exemples cantonaux, Genève et Vaud, véritables initiateurs du Groupe romand, nous voyons comment les principaux dispositifs légaux se mettent en place et serviront de base pour le XXe siècle.

Chapitre 1 : De la philanthropie à l'éducation des *anormaux* (1889-1920)

La période de 1889 à 1920 illustre la mise en place des principales associations ou instituts, à l'origine de l'ASFA, du Centre d'Action et du Groupe romand. L'IJJR est fondé en 1912 alors que l'ASFA se crée en 1920. Celle-ci doit son origine à la création d'autres associations dont la plus ancienne fait son apparition en 1889. L'ASFA est créée en 1920 et rapidement la collaboration commence à se faire effective entre elle et l'IJJR. Aussi, l'année 1920 voit se mettre en place un programme spécial pour l'*éducation des arriérés* dans le dit Institut[71]. Il comprend certains cours de base comme la « connaissance de l'enfant anormal », des cours spécifiques à l'éducation des petits ou de protection de l'enfance, des travaux pratiques notamment « dans la classe de Mlle Descoeudres, parfois à l'École de sourds-muets[72] dirigée alors par M. Éd. Junod », et une participation aux consultations médico-pédagogiques ou « aux travaux du Comité de patronage des enfants arriérés »[73].

1 Apparition des associations cantonales et nationales

L'ASFA doit son apparition à différentes associations désireuses d'assembler collectivement leurs efforts pour l'aide aux différentes catégories d'*anormaux*. Nous allons considérer de manière chronologique chacune de ces associations pour décrire synthétiquement leurs activités avant 1920. Nous nous arrêtons tout d'abord plus longuement sur la plus ancienne d'entre elles, l'ASA.

1.1 La pionnière : l'Association suisse en faveur des arriérés

Si nous nous fions au Rapport annuel de l'ASFA de 1940 qui retrace le parcours de toutes les

70 Ce passage est tiré de Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit.,* pp. 14-16.
71 Hélène ONTIVEROS, *op. Cit.,* p. 46.
72 Après avoir été stagiaire à l'Institution des sourds-muets, Édouard Junod en devient le directeur de 1908 à 1919, date à laquelle l'école-internat ferme. Lors de la première année de l'ouverture de l'IJJR, il intervient sur « Les Troubles de la parole » puis accueille des élèves de l'IJJR pour des stages. Ainsi l'École des sourds-muets devient provisoirement un des lieux de « formation-recherche » de l'IJJR, in Rita HOFSTETTER, *Genève : creuset des sciences de l'éducation (fin du XIXe siècle – première moitié du XXe siècle,* Genève, Droz, 2010.
73 Pierre BOVET, *op. Cit*, 1932, p. 82 ; Hélène ONTIVEROS, *op. Cit*., p. 46.

associations membres de l'ASFA, la plus ancienne association existante est l'ASA[74]. Deux ouvrages abordent cette association. Jean-Marie Veya a consulté les archives de la section romande de l'ASA pour sa thèse sur *l'enseignement aux élèves anormaux dans les classes spéciales vaudoises*[75], alors qu'un ouvrage marquant les cent ans de cette association a été publié sous le titre *La pédagogie spécialisée dans la mouvance du temps*[76].

Selon Andreas Schindler qui signe la partie historique et contextuelle de la fondation de l'ASA, l'histoire suisse de l'assistance aux handicapés mentaux est à situer au XIXe siècle et fut marquée par la création d'établissements et par un homme, Johann Jakob Güggenbühl (1816-1863), dont la création de l'asile d'Abendberg (1840) et les méthodes quoique décriées par certains auraient posé les premiers jalons de cette aide en faveur des handicapés mentaux[77]. Le 3 juin 1889, à l'appel de Friedrich Kölle et d'Adolf Ritter[78] est organisée la Première Conférence suisse en faveur des idiots à Zürich. Elle réunit 130 personnes, toutes intéressées par la question de l'assistance aux *faibles d'esprit* et aux *arriérés*, quelles que soient leurs spécialisations, leurs responsabilités ou leurs confessions religieuses. Dix ans après, la Deuxième Conférence suisse en faveur des idiots se tient à Aarau et souligne les efforts entrepris dans cette direction : création de classes spéciales, recensement des enfants *anormaux* de 1897[79], collaboration avec l'Association suisse des enseignants[80]. Un objectif nouveau se dégage et se précise : « l'organisation de cours pour les enseignants des classes spéciales et la formation d'un personnel destiné aux établissements ». C'est lors de la Dixième Conférence suisse en 1916 à Brugg (Argovie), que l'Union des maîtres pour arriérés et la Conférence suisse pour l'éducation et l'assistance des arriérés mentaux (telle qu'elle se dénomme depuis la 8ème Conférence de Berne en 1911) fusionnent en une Association suisse en faveur des arriérés[81]. Financièrement, celle-ci reçoit de la Confédération un subside de 700 CHF en 1904, augmenté à 2'000 CHF en 1911 mais qui ne dépassera jamais 3'000 CHF avant son affiliation à l'ASFA[82].

1.2 Au tour des *sourds-muets*, des *aveugles* et des *estropiés*

D'autres associations pour *anormaux*[83] se créent et se mobilisent à cette même époque. Elles vont elles aussi être à l'origine de la création de l'ASFA, puis ensuite en faire devenir membres[84].

74 XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, p. 60, Archives Pro Infirmis.
75 Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*
76 Daniel RAEMY, Anne CHASSOT et Adrien ROIG (Éd.), *op. Cit.*
77 Andreas SCHINDLER, *op. Cit.*, p. 14. Pour plus d'informations concernant Johann Jakob Güggenbühl, voir Jean-Louis KORPES et Martine RUCHAT, « Johann Jakob Güggenbühl (1816-1863) ou la gloire éphémère d'un précurseur du traitement médico-pédagogique », in *Handicaps et inadaptations – Les Cahiers du CTNERHI*, 77, 1998, pp. 93-108.
78 Friedrich Kölle est directeur de l'Institut pour épileptiques de Rüti/Zürich. Le pasteur Adolf Ritter est membre des autorités scolaires de Zürich et président de l'Institut pour épileptiques, in Andreas SCHINDLER, *op. Cit.*, p. 15.
79 Pour des informations concernant les premières conférences, les changements de dénomination ainsi que surtout les résultats du recensement de 1897, voir le chapitre 4 « Une limite à l'obligation scolaire : le faible d'esprit » de Martine RUCHAT, *op. Cit,* 2003, pp. 63-80.
80 Andreas SCHINDLER, *op. Cit.*, pp. 16-17.
81 *Idem*, pp. 18-20.
82 De 1904 à 1922, la Confédération a versé 35'500 CHF en faveur des *arriérés*, in XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, p. 12, Archives Pro Infirmis.
83 Tel que le définit Pierre Bovet : « Il y a une vérité profonde dans cette appellation collective, contre laquelle regimbe l'usage de la langue française, qui réunit sous le nom « anormaux » les enfants qui pâtissent de déficits physiques avec ceux dont les lacunes sont d'ordre intellectuel et moral, voire même social, in VII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1926, p. 55, Archives Pro Infirmis.
84 Ce chapitre est tiré du XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, Archives Pro Infirmis.

La création de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles, ci-après USA, est à dater du premier novembre 1903 lors d'une rencontre à l'asile des aveugles pour femmes de Zürich. L'USA participe à la création de projets de loi en 1905 et touche ses premières subventions fédérales en 1906[85]. Une Association suisse romande pour le bien des aveugles est créée. Tout comme l'ASA[86], l'USA, représentée par Auguste Dufour (1865-1943), de l'Asile des Aveugles à Lausanne, et Victor Altherr (1875-1945), directeur de l'Asile des Aveugles à St-Gall, est dans le comité d'initiative en faveur de la création de l'ASFA. L'USA y adhère dès 1920, Auguste Dufour et Victor Altherr deviennent respectivement le président et le secrétaire de l'ASFA.

Concernant les *sourds* et *sourds-muets*, en 1911 apparait l'Association suisse alémanique d'assistance aux sourds-muets (*Schweiz. Fürsorge Verein für Taubstumme*) et en 1917 la Société romande pour le bien des sourds et des sourds-muets[87], créé par Édouard Junod et le pasteur Charles Odier[88], même si les préoccupations sont bien antérieures à ces années là. En Suisse romande, par exemple, il existe quelques groupes de *sourds-muets* à Lausanne, Genève et Neuchâtel créés entre 1912 et 1917. Du côté suisse allemand, une demande de subvention fédérale avait été faite déjà en 1913 sans obtenir de résultats. La création en 1920 de l'ASFA et son adhésion son vues comme une possibilité de voir cette demande de subvention acceptée. Les fédérations ou amicales de sourds (de Suisse allemande comme de Suisse romande) n'apparaissent quant à elles qu'après 1920.

Quant à l'Association d'aide aux enfants *estropiés*, elle est établie seulement dans les années 1930, mais des représentants de cette cause ont aussi été à l'initiative de la création de l'ASFA.

2 L'Institut Jean-Jacques Rousseau : école, recherches, informations et propagande

Si depuis 1889 des associations se mettent en place pour l'aide aux *anormaux*, à Genève la question de l'éducation de ces enfants mobilise de plus en plus d'acteurs. Nous allons tout d'abord cibler notre attention sur la création, des années plus tard, de l'IJJR en 1912 et sur son fondateur Édouard Claparède (1873-1940)[89]. Nous allons observer comment cet intérêt pour les enfants *anormaux* se précise dans les pratiques de l'Institut, dès sa création, et dans les programmes des cours. Un bref aperçu est porté aux personnalités de l'Institut qui œuvrent concrètement pour cette cause. C'est en posant ce contexte que pourra être comprise ensuite la collaboration évidente ou naturelle de l'IJJR avec les associations d'aide aux *anormaux.*

L'intérêt d'Édouard Claparède pour la question des enfants *anormaux* ou *arriérés* est à dater de 1901

85 Pour les années 1907 à 1923, l'Union suisse pour le bien des aveugles a obtenu des subsides de la Confédération variant de 2'500 CHF à 3'000 CHF par année, ce qui fera un total d'un montant de 46'000 CHF.
86 Andreas Schindler, *op. Cit.*, p. 21.
87 Aussi appelée Association pour le Bien des sourds, elle prend le nom de Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité (SRLS) en 1923.
88 Lettre de É. Junod à E. Curchod, M. Rutschmann et É. Perrudet, 25 janvier 1934, AIJJR, FG.F.3/5.
89 Voir la biographie d'Édouard Claparède, in Martine RUCHAT, *Édouard Claparède - À quoi sert l'éducation*, Lausanne, Antipodes, 2015.

comme nous l'apprend Martine Ruchat[90]. En 1904, la première étude anamnestique des enfants qui suivent les classes spéciales réalisée par le psychologue et médecin va lui permettre d'affiner ses connaissances sur ce sujet. De cette étude va apparaître des catégories entre ces enfants qu'il s'agira alors de distinguer et de préciser. C'est à partir de cette date qu'Édouard Claparède donne « un cours et des conférences sur les *anormaux* »[91] et qu'il devient « le spécialiste en matière d'éducation des anormaux »[92], « remplacé » ensuite par le docteur François Naville, dès 1910[93]. Mais si Édouard Claparède rencontre une certaine incompréhension de l'administration au sujet de ses projets de formation ou d'expérimentation, la création de l'IJJR lui permet de réaliser ses projets, et ce sera en son sein que « dès l'origine, un enseignement concernant les enfants *anormaux* » et leur éducation sera donné[94].

Le texte d'Édouard Claparède, *L'Institut des sciences de l'éducation et les besoins auxquels il répond*, présente l'IJJR peu avant son ouverture[95]. C'est à travers cet article, que l'on peut considérer comme texte fondateur de l'IJJR, que nous saisissons la prise en compte des enfants *anormaux* et les différents rôles portés par l'IJJR. Pour lui la question des enfants *arriérés, anormaux* et *surnormaux* mérite une attention particulière, car devant les difficultés rencontrées par les éducateurs face à des tempéraments et à des aptitudes si divers chez ces enfants, la psychologie doit s'intéresser non seulement à ces différences d'individualités mais aussi à la différence de structure de l'intelligence[96]. Un deuxième point important qui figure dans cet article concerne les rôles principaux de l'Institut des Sciences de l'éducation : une *École*, un *Centre de recherches*, un *Centre d'informations* et un *Centre de propagande*[97]. Nous reviendrons plus tard sur ces concepts, quand il s'agira de préciser les différentes tâches du Centre d'Action. Nous montrerons alors comment ces tâches s'insèrent dans ces différents rôles de l'IJJR.

L'intérêt pour les enfants *anormaux* ne reste pas à l'état de projet car dès le premier semestre de cours, à savoir d'octobre 1912 à mars 1913, les enseignements du Dr François Naville (1883-1968)[98] et d'Alice Descoeudres (1877-1963)[99] font implicitement référence aux *anormaux* dans le titre même de leurs cours[100]. Ceux-ci sont identifiés comme deux figures incontournables de l'éducation des enfants *arriérés* et *anormaux* et les enseignements de François Naville « préfigurent l'ouverture de la Consultation médico-pédagogique » en mai 1913[101]. Au fil des ans, des changements interviennent sur le plan de la forme (titres de cours), du contenu des cours et parmi les enseignants, par exemple en 1920 un programme spécial est mis en place pour

90 Ce chapitre s'appuie sur l'ouvrage de Martine RUCHAT, *Inventer les arriérés pour créer l'intelligence. L'arriéré scolaire et la classe spéciale. Histoire d'un concept et d'une innovation psychopédagogique 1874-1914*, Berne, Peter Lang, 2003.
91 *Idem*, p. 149.
92 *Idem,* p. 175.
93 *Idem,* p. 203.
94 *Idem,* p. 218.
95 Édouard CLAPARÈDE, *op. Cit.*, pp. 5-43.
96 *Idem,* p. 31.
97 *Idem*., pp. 33-35.
98 Pour davantage d'informations concernant la spécialisation de François Naville à la question des *anormaux*, voir le chapitre 13 « Pédago-psychologie et médico-pédagogie » de Martine Ruchat, *Inventer les arriérés [...], op. Cit.,* 2003.
99 Pour davantage d'informations concernant la formation d'Alice Descoeudres, voir le chapitre 12 « Les vraies classes spéciales » de Martine RUCHAT, *Inventer les arriérés [...], op. Cit.,* 2003.
100 Contenu de la formation, Programme d'hiver 1912-1913, Archives de l'Institut J.J.Rousseau en ligne.
101 Hélène ONTIVEROS, *op. Cit.*, p. 42.

l'éducation des *arriérés*[102]. D'autres personnalités, non moins illustres, méritent d'être mentionnés ici pour leur investissement dans la cause des enfants *anormaux*. Leurs activités et leur personnalité seront précisées en cours de travail, lorsque nous y ferons référence. Le directeur de l'Institut, appelé par Édouard Claparède, Pierre Bovet, s'implique sur cette question à travers son activité au sein du Centre d'Action. Il devient, avec Édouard Junod, secrétaire du Centre d'Action à partir de 1926, une des personnes clés de la collaboration entre l'IJJR et l'ASFA, dont il est élu membre du Comité dès 1926. Sa participation active dans *L'Éducateur*, servira grandement à la diffusion des idées et des projets de l'ASFA. Emmanuel Duvillard, chargé d'enseignement à l'IJJR dès sa fondation, sera, par ses multiples fonctions, aussi un lien entre l'IJJR et le Groupe romand dont il sera membre du Comité jusqu'à son décès. Pour finir, nous pouvons encore citer Henri Brantmay (1889-1974), reprenant en 1929 les cours cliniques de ses prédécesseurs et la direction de la Consultation médico-pédagogique[103], secondé par Marguerite Loosli-Usteri (1893-1958)[104], qui, elle, reprend les « fonctions d'assistantes-psychologues »[105] exercées de 1924 à 1926 par Germaine Guex (1904-1984)[106]. Ces personnalités ont toutes participé au Groupe romand à des degrés différents. Au fil du travail, nous reviendrons sur ces différents acteurs lorsque leur histoire et celle du Groupe romand se trouveront liées : nous verrons alors combien des disciplines telles que la médecine ou la psychologie ont pu l'influencer.

Chapitre 2 : L'Association suisse en faveur des anormaux (1920-1926)

1 Réunion des associations et volonté politique

L'action et l'activité du Groupe romand est à situer dans l'œuvre plus grande qu'est l'ASFA. Andreas Schindler[107] et Simone Reichenbach[108] nous donnent des clés de compréhension sur la création de l'ASFA et sur les liens entretenus entre celle-ci et l'ASA. Les rapports annuels de l'ASFA, principalement celui de 1940 pour sa partie de rétrospective historique, sont le matériel principal quant à la rédaction de ce chapitre. Nous chercherons à saisir en quoi l'ASFA est, comme l'affirme Simone Reichenbach, un « groupe de pression » qui

102 *Ibid*.

103 Concernant la Consultation médico-pédagogique, voir Pierre BOVET, *op. Cit*, 1932, pp. 84-86 ; Hélène ONTIVEROS, *op. Cit*., pp. 51-52.

104 Après avoir étudié à l'Université de Zürich, Marguerite Loosli-Usteri remplace une institutrice dans un asile pour *estropiés* puis travaille auprès de familles de mobilisés. Elle se forme à l'IJJR entre Pâques 1919 et Pâques 1921. Elle entreprend un stage au *Jugendfürsorgeamt* de la ville de Zürich puis poursuit une formation théorique et pratique à Londres. Elle revient en Suisse, travaille 14 mois à la Stephansburg auprès du professeur Eugen Bleuler puis repart en Angleterre. En 1926, elle revient en Suisse, s'installe à Genève et travaillera à l'IJJR, in Marguerite Loosli-Usteri, « Curriculum vitae », 21 octobre 1941, Archives de l'Université de Genève, CH UNIGE/aap/20/déc/1984/20/23/2-5.

105 Pierre Bovet, dans son ouvrage de 1932, emploie ce terme d'assistante-psychologue pour désigner les fonctions de Marguerite Loosli-Usteri et de Germaine Guex, in Pierre BOVET, *op. Cit.*, 1932, p. 84. Ce terme générique est utilisé pour désigner ce type de fonctions dans les services médico-pédagogiques romands, voir Norbert BÉNO, Henri BERSOT et Lucien BOVET, *op. Cit.*

106 Ancienne diplômée de l'IJJR, Germaine Guex figure dans les enseignantes de l'IJJR durant trois semestres entre 1924 et 1925 dans les domaines de la Psychologie de l'enfant et de la Technique psychologique (In Rita HOFSTETTER, *op. Cit.,* p. 652). Ainsi de 1924 à 1926 elle s'occupe, comme assistante-psychologue, du diagnostic psychologique au sein de la Consultation médico-pédagogique de l'IJJR alors qu'Hugo Oltramare se charge du volet médical (In Pierre BOVET, *op. Cit.*, 1932, p. 86, voir aussi Rita HOFSTETTER, *op. Cit.,* pp. 310-311).

107 Andreas SCHINDLER, *op. Cit*.

108 Simone REICHENBACH, *op. Cit.*

a son importance à l'échelle nationale, dont son activité d'aide se déploie pour toutes les catégories d'*infirmes*, et qui demeure connue aujourd'hui en Suisse romande par ses services sociaux cantonaux et ses associations-membres[109]. Ainsi le Groupe romand pourrait, selon cette perspective, avoir participé à la pérennité et à la célébrité de l'ASFA.

Lorsqu'est créée l'ASFA, en 1920, nous avons vu que diverses associations d'aide aux *infirmes* ou aux *anormaux* avaient déjà une existence établie. En se réunissant pour la première fois en 1919, elles établissent un plan de travail sur les différentes tâches communes à réaliser en faveur des *infirmes* qu'elles transmettent aux partis politiques afin que ceux-ci fassent figurer ces différents points dans leur programme. À la fin de cette même année, deux politiciens, le conseiller national de Stans (Nidwald), Monsieur von Matt et le conseiller aux États soleurois Monsieur Schöpfer déposent des motions aux deux chambres fédérales afin que la Confédération s'engage sur ces points : « accorder plus d'attention à l'assistance aux déficients physiques et mentaux » et « verser une subvention suffisante aux établissements privés »[110]. Cet appel est motivé par « la situation matérielle et financière lamentable des asiles d'infirmes pendant la guerre »[111]. Le désarroi économique dans lequel se trouve la plupart des établissements pour *infirmes* ou *anormaux* justifie pour ceux-ci l'importance d'obtenir des subventions de la Confédération. Ceci se remarquera ultérieurement lorsque, dans les premiers rapports annuels, des établissements fournissent des doléances quant à leur situation financière qui demeure toujours critique, les empêchant de mener à bien des projets jugés comme nécessaires pour le bien-être des personnes accueillies.

Ainsi, un mois plus tard, le 17 janvier 1920, se réunit à Baden (Argovie) le comité d'initiative, composé des sociétés d'assistance existantes et des membres du personnel d'établissement, chargé de créer l'ASFA. Celle-ci est officiellement fondée le 31 janvier à Olten (Soleure), lors de sa première Assemblée générale[112].

2 Premiers développements : statuts et subventions

Dès 1920, l'ASFA propose et participe à des projets de loi au niveau national (loi sur la subvention de la formation professionnelle pour les anormaux) ou cantonal (révision de la législation scolaire) et contribue aux travaux pour la création du *Heilpädagogisches Seminar* à Zürich. Elle est chargée par le Département fédéral de l'intérieur d'enquêter sur l'aide aux *anormaux* dans chaque canton ainsi que « d'élaborer les bases d'une législation permettant d'accorder des subventions »[113]. Après une année d'activité, les résultats des différentes enquêtes épluchant les statistiques des années 1913-1917 et 1920 d'une centaine d'établissements pour *anormaux*, sont sans appel : les déficits d'exploitation ont plus que triplé entre 1913 et 1920. La situation des asiles demeure toujours aussi problématique. C'est notamment dans cet objectif économique

109 *Ibid.*
110 XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, p. 9, Archives Pro Infirmis.
111 *Idem*, p. 8.
112 XIme Rapport annuel de l'Association suisse en faveur des anormaux, année 1930, p. 3, Archives Pro Infirmis.
113 XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, p. 9, Archives Pro Infirmis.

que l'année suivante, l'ASFA se met en lien avec le comité de la Fête nationale pour obtenir le produit de la collecte du 1er août. Toujours en 1921, l'ASFA discute avec la Société suisse d'utilité publique sur une possible fusion entre les deux organisations. Au niveau législatif, le Département fédéral de l'intérieur reçoit de la part de la commission fédérale des experts « un premier projet de loi fédérale sur les infirmes et les anormaux »[114]. En 1922, l'ASFA s'organise et mène différents projets sur la plan national. La demande de subvention est une activité non négligeable de la part des associations et plus généralement de l'ASFA. Elle est considérée comme essentielle afin de fournir une aide vraiment efficace aux *infirmes* et aux *anormaux*. S'il est entendu que pour l'ASFA, la somme reçue « dépend toujours de la situation économique du pays », elle considère néanmoins que « veiller au maintien de la santé publique » est une tâche que la Confédération se doit de remplir[115]. Cette position défendue par l'ASFA est clairement affirmée dans ces propos: « Nous croyons enfin qu'il n'y a pas de meilleur placement d'argent que la prévention et la guérison des anomalies physiques et mentales »[116]. Parallèlement aux subventions versées pour les associations, la Confédération a aussi participé financièrement à différentes études, sur le goître et la surdi-mutité notamment. Les différents subsides aux associations sont supprimés « au moment où l'ASFA, représentant dès lors la totalité des associations en faveur des infirmes et des anormaux fut régulièrement subventionnée »[117]. Ainsi en 1923 elle bénéficie pour la première fois de la subvention fédérale, 15'000 CHF, somme qu'elle s'efforcera, avec succès, d'augmenter, les années suivantes[118]. Depuis lors, la demande de subventions se base sur les sommes que les institutions reçoivent de la charité publique. Ainsi dans un tract de 1924, l'ASFA déplore que la Confédération se contente de verser un montant de 15'000 CHF qui représente 0,5% de la somme versée par la charité alors qu'elle demande « modestement » que cette somme soit revue à la hausse et atteigne 50'000 CHF, soit le 2%[119]. Le montant reçu est doublé l'année suivante puis atteint les 50'000 CHF demandés en 1926.

Dès 1924 des statuts définitifs sont élaborés. Ils précisent expressément les objectifs de l'ASFA à savoir le soutien aux sociétés et aux institutions qui se consacrent à l'éducation, aux soins et à l'assistance des *anormaux* physiques, mentaux et moraux (premier statut). Dans ces tâches, elle vise la collaboration avec l'État et les cantons sans pour autant souhaiter une nationalisation de l'éducation, des soins et de l'assistance (deuxième statut). Son troisième statut affirme son encouragement « à la prévention des anomalies, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'assistance pour les anormaux »[120]. Elle milite alors juridiquement pour l'assurance des *anormaux* contre la maladie, les accidents, la vieillesse et l'invalidité. Pour le personnel des établissements, elle s'engage à promouvoir des formations spécifiques (formation et formation continue) qui répondent à leurs besoins tout en visant une augmentation des salaires. Un bureau de renseignements ainsi qu'une bibliothèque sont créés. Enfin dans son quatrième statut au sujet de l'adhésion,

114 *Idem*, p. 8.
115 *Idem*, p. 12.
116 *Ibid.*
117 *Ibid.*
118 *Idem*, p. 29.
119 L'appui de la Confédération aux anormaux suisses, non signé et non daté, ACV, S218/6.
120 Traduction libre des statuts, in V. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1924, pp. 67-71, Archives Pro Infirmis.

l'ASFA englobe les associations déjà existantes dont l'objet et les objectifs sont l'éducation, les soins et l'assistance des *anormaux* physiques, mentaux et moraux et donne le droit à d'autres associations constituées dans cet objectif de se rattacher à l'Association. Sont aussi admis des représentants des autorités communales, cantonales et fédérales.

3 L'Institut Jean-Jacques Rousseau : un appui certain

La première mention de relations entre l'IJJR et une association composant l'ASFA que nous avons trouvé, date de juin 1920 et est reporté par l'*Éducateur*[121] comme nous le signale Jean-Marie Veya[122]. Dans ce compte rendu il est question d'une rencontre de maîtres et de maîtresses de classes spéciales de Suisse romande le 9 mai 1920 à Lausanne. De l'IJJR sont présents Alice Descoeudres, Édouard Claparède et Emmanuel Duvillard. C'est dans le cadre de cette après-midi de discussion qu'Alice Descoeudres « annonce ensuite que la Société suisse pour l'éducation des anormaux [entendre ici : ASA] aura son congrès à Genève en 1921 »[123]. Déplorant l'inexistence d'une section romande, les participants décident sa création à l'unanimité et mandate un comité provisoire en vue d'examiner les travaux de recherches qui pourront servir de matière pour les conférences.

Ainsi l'organisation de ce congrès peut être envisagé comme déterminante dans la rencontre entre des membres de l'IJJR avec des membres de l'ASA et de l'ASFA[124]. Selon les documents relatifs à la section romande de l'ASA consultés par Jean-Marie Veya, il ressort que lors de ce 12ème Congrès Alice Descoeudres et Emmanuel Duvillard, président de la section romande de l'ASA créée une année plus tôt, prennent la parole aux conférences[125]. Outre les conférences, il est aussi dit que différentes visites ont été prévues par les organisateurs genevois. Le travail d'Alice Descoeudres reçoit aussi un fort soutien de l'ASA quand son ouvrage, *L'éducation des enfants anormaux*[126], fraîchement traduit en allemand, est salué par le président de l'Association en ces termes :

> Œuvre magistrale, nourrie par une profonde connaissance de la psychologie et par une vaste expérience pratique dans le domaine de l'éducation et de la formation des enfants anormaux. C'est une contribution essentielle à la réforme de l'enseignement élémentaire ![127]

Andreas Schindler précise qu'Alice Descoeudres a été, suite à ce congrès, « élue au comité central de l'Association où elle siégea durant de nombreuses années avec beaucoup de compétence »[128]. Comme nous le verrons ensuite, la section romande de l'ASA mettra plusieurs années pour se constituer et exister réellement. Alice Descoeudres en deviendra la présidente.

121 Math. SAVARY « Divers. Classes spéciales », in *L'Éducateur*, 23-24, 12 juin 1920, pp. 343-344.
122 Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*, pp. 164-165.
123 Math. SAVARY, *op. Cit.*
124 Pierre Bovet attribue à Alice Descoeudres le fait d'avoir mis en lien l'IJJR et l'ASA, in Pierre BOVET, *op. Cit,* 1932, p. 87.
125 Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*, pp. 164-165.
126 Alice DESCOEUDRES, *L'éducation des enfants anormaux*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1916.
127 Andreas SCHINDLER, *op. Cit.*, p. 21.
128 *Ibid.*

Alice Descoeudres et Emmanuel Duvillard ne sont pas les seuls représentants de l'IJJR en contact avec l'ASFA. La SRLS et l'Amicale genevoise des sourds dont Édouard Junod est le secrétaire respectivement l'agent, sont affiliées aux associations suisse allemandes, membres de l'ASFA[129]. Parallèlement à ces activités, Édouard Junod semble être très actif dans le Bureau international pour la défense des indigènes[130], fondé par René Claparède (1863-1928) et où il occupe le poste de secrétaire général depuis au moins le mois de juillet 1922[131]. Cependant il est plus difficile de savoir la place qu'Édouard Junod occupait à l'IJJR au début des années 1920[132]. Édouard Claparède mentionne la volonté de l'IJJR de collaborer avec lui pour mettre en place un séminaire de lecture labiale pour les *sourds*[133]. Cette initiative aboutit à un Cours normal pour la formation de professeurs de lecture labiale pour le semestre d'été de 1925[134]. D'autre part, Édouard Junod collabore, entre 1925 et 1926, avec Emmanuel Duvillard au sein de la Commission temporaire romande pour la répartition de la collecte du 1er août, spécialement affectée en 1925 à la cause des *sourds* et des *sourds-muets*[135].

4 Premiers rapprochements

Est-ce lors du congrès de l'ASA de 1921, le premier qui se déroule sur le sol romand, que des membres de l'IJJR ont été initiés à la création de l'ASFA ? Ou peut-être est-ce plutôt par l'intermédiaire des activités d'Édouard Junod ? Les sources ne nous permettent pas de l'affirmer, mais dès 1923 nous retrouvons le nom d'Emmanuel Duvillard dans les rapports annuels de l'ASFA, non pas pour la catégorie des *arriérés* mais pour la Section romande en faveur des enfants difficiles à éduquer (qui deviendra le Groupe romand), où il figure en tant que président[136]. En 1922 déjà, l'IJJR est cité dans le rapport annuel de l'ASFA comme référence pour le *Seminar* de Zürich[137], qui va être créé au printemps 1924[138]. Nous pouvons penser que le congrès de l'ASA a fait davantage connaître l'IJJR aux différents membres des associations, de l'ASA comme de l'ASFA.

Toutefois l'année 1923 annonce véritablement le début de la collaboration effective entre l'IJJR et l'ASFA. Auguste Dufour répond au Conseil directeur de l'IJJR que le Comité de l'ASFA « accepte bien volontiers de considérer sa subvention comme une cotisation qui permette à notre association d'être membre

129 Le président de la SRLS et de l'Amicale genevoise des sourds est Louis Rolli. Édouard Junod en est le secrétaire et l'agent. L'Amicale de Genève forme une sections de la Société pour la lutte contre les effets de la surdité, in Lettre du DIP à É. Junod, 10 novembre 1925, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.177 ; Lettre de L. Rolli et de É. Junod à A. Oltramare, 12 avril 1926, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.177 ; Lettre de É. Junod à O. Oltramare, 24 avril 1926, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.177 ; Lettre de L. Rolli, M. Wasserfallen et M. Dreyer à H. Murdter, juin 1926, ACV, S218/10.

130 Pour des informations concernant ce Bureau, voir Emmanuelle SIBEUD, « Entre geste impérial et cause internationale : défendre les indigènes à Genève dans les années 1920 », in *Monde(s)*, 6, 2014, pp. 23-43.

131 Lettre de É. Junod à R. Claparède, 25 juin 1924, BGE, ms. fr. 3978 f. 243.

132 Édouard Junod à débuté en 1915 sa formation en sciences de l'éducation à l'IJJR, in Livre d'or des élèves I : Édouard Junod, Archives de l'Institut J.J.Rousseau en ligne. Fin 1916, il représentait avec N. Bekian les élèves de l'Institut, in Lettre de É. Junod et N. Bekian à É. Claparède, [?] décembre1916, BGE, Ms. fr. 4002, f. 197.

133 V. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1924, p. 63, Archives Pro Infirmis.

134 Contenu de la formation, Programme d'été 1925, Archives de l'Institut J.J.Rousseau en ligne.

135 Lettre de É. Junod, 7 décembre 1925, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.177.

136 IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1923, p. 47, Archives Pro Infirmis.

137 III. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1922, p. 15, Archives Pro Infirmis.

138 Sur la création des Instituts de pédagogie curative, voir Valérie LUSSI, *op. Cit*.

de la vôtre »[139]. Ainsi, Auguste Dufour va représenter l'ASFA à l'Assemblée générale de l'IJJR. Il exprime aussi ses vœux de « nouer des relations toujours plus compréhensives et fructueuses » avec l'IJJR, regrette en outre que celui-ci demeure trop peu connu « dans certains milieux pédagogiques de la Suisse allemande » et propose de diffuser ses statuts et ses rapports[140]. Il fait remarquer que dans le rapport annuel de l'ASFA de 1922, au sujet de la création et du fonctionnement du futur séminaire de Zürich, est mis en évidence l'existence de l'IJJR et l'attente de « bons conseils » de sa part[141]. Dans ce but, Auguste Dufour propose notamment à l'IJJR d'entrer en relation avec le directeur du *Seminar*, le Dr Heinrich Hanselmann (1885-1960)[142].

C'est donc à partir de cette date que l'ASFA mentionne dans ses rapports les activités de l'IJJR et les subventions annuelles qu'il reçoit. Celui-ci envoie à l'ASFA un rapport de deux à quatre pages dans lequel il expose son travail au sujet des enfants *anormaux.* On peut considérer que cela serve de pièce justificative voire de contrôle des activités en échange de la subvention reçue. En s'impliquant pour la cause des enfants *anormaux* et en contribuant à la formation du personnel d'éducation, l'IJJR peut bénéficier de ce soutien financier. L'objectif exprimé par l'ASFA dans son troisième statut est ainsi effectif. Les rapports de l'Institut (signé par Pierre Bovet, Édouard Claparède ou par le trésorier M. Hochstaetter) font état de ses activités dans ce domaine. La forme des rapports restant globalement la même pour ces années, nous choisissons l'année 1923 pour illustrer leur contenu[143]. Il est question tout d'abord des élèves qui y viennent spécialement pour recevoir des enseignements sur cette question, sont exposés ensuite lesdits enseignements qui les intéressent, en l'occurrence ceux de François Naville, d'Alice Descoeudres et du Dr Hugo Oltramare (1887-1957). Parallèlement, il est fait part des visites ou des stages proposés pour les étudiants comme les expériences pratiques aux consultations médico-pédagogiques ou aux consultations d'orientation professionnelle. Puis ce sont les travaux de recherche ou d'enquêtes qui sont exposés ainsi que les activités de propagande. Ainsi il est intéressant de considérer ces différentes thématiques en relation avec les rôles qu'Édouard Claparède avait donné à l'Institut : école, centre de recherches, centre d'informations et centre de propagande. Comme nous pouvons le constater, les objectifs ne diffèrent pas. Le rapport se termine par le détail de l'utilisation de la subvention qui est de 300 CHF en 1923, première année de subvention, une somme que l'IJJR définit comme « spécialement affectée aux honoraires relatifs aux cours sur les enfants anormaux ». En ce qui concerne les années 1923 et 1924, le détail de la somme reçue par l'IJJR est précisé[144]. La subvention est de 400 CHF en

139 Lettre de A. Dufour au Conseil Directeur de l'IJJR, 12 avril 1923, AIJJR, FG.D.3/2.

140 *Ibid.*

141 *Ibid.*

142 Heinrich Hanselmann est secrétaire général de Pro Juventute à Zürich de 1918 à 1923. C'est durant ces années que Maurice Veillard, premier juge des mineurs du Canton de Vaud, fait sa connaissance, lors d'un stage à Pro Juventute. A son propos il dit que c'est à lui qu'il « doi[t] l'orientation « familiste » de [s]a carrière sociale ». Heinrich Hanselmann est professeur à l'Université de Zürich dès 1924. Il fonde le *Seminar* dont il assure la direction jusqu'en 1940 (Informations tirées de Maurice VEILLARD, *op. Cit.*, p. 51). En 1927, il crée un Office de consultation éducative, « sur le modèle de la Consultation médico-pédagogique de l'IJJR » et un foyer rural d'éducation à Albisbrunn, in Valérie LUSSY, *op. Cit*, pp. 276-277. Tout comme Pierre Bovet pour l'IJJR, il est le représentant pour le *Seminar* au sein de l'ASFA. Il est aussi secrétaire de l'ASED de 1930 à, au moins, 1936, in XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, p. 25, Archives Pro Infirmis ; XVIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1936, p. 33, Archives Pro Infirmis).

143 Sauf mention contraire, IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1923, pp. 50-53, Archives Pro Infirmis.

144 Les associations membres font usage de la subvention reçue par l'ASFA et versent une partie à l'IJJR. Ainsi en 1923, l'IJJR reçoit 100 CHF de la part de l'Association suisse pour l'éducation et l'assistances des faibles d'esprit, 100 CHF de la part de la Section

1924[145] et de 500 CHF en 1925[146].

Chapitre 3 : Les enfants *difficiles* à la recherche d'une association

Durant ses six premières années d'existence, l'ASFA va notamment travailler à l'organisation des sections pour les enfants *difficiles*. Comme nous l'avons vu précédemment, il n'existait pas avant 1920 d'associations qui s'occupaient spécifiquement de ces enfants. Si les enfants *sourds-muets*, *aveugles* ou *arriérés* avaient « leur » association suisse, rien de ce type n'était constitué pour les enfants *difficiles*. En créant ces associations, elle fait figurer cette catégorie d'enfant parmi les autres types d'*anormaux* : parmi les *épileptiques*, les *aveugles*, les *sourds-muets* et les *durs d'oreille*, les *faibles d'esprit*, les *difficiles* et plus tard les *handicapés du travail*. Si chaque association suit son propre chemin et évolue à sa manière, il ne sera pas question de toutes les considérer dans la suite du travail, car chacune mériterait qu'on s'y attarde individuellement. Toutefois il sera question de revenir épisodiquement lorsque le sujet le nécessitera. Il s'agit maintenant de diriger notre attention plus précisément sur les associations pour les enfants *difficiles*.

Dans le rapport de l'ASFA de 1922, nous ne trouvons pas encore de rapport établi par une association pour les enfants *difficiles*. Par contre il est mentionné quelques brefs passages de rapports annuels d'institutions[147]. Nous trouvons aussi en fin de rapport, la liste des *Unterverbände* (sous-associations) ainsi que le nombre d'établissements ou d'associations qu'elles comprennent et leur directeur. Pour les enfants *difficiles*, ce groupe semble être composé de 119 établissements et de 86 institutions et associations (même si ces chiffres semblent être relativement élevés et ne pas correspondre avec ceux des années suivantes[148]), la direction provisoire est assurée par Heinrich Hiestand, directeur de la Protection de l'Enfance de Zürich[149]. Cependant et pour la première fois une association pour les enfants *difficiles*, *der schweizerische Verband für Schwererziehbare* est mentionnée[150]. L'ASFA, déjà en 1920 avait entrepris de prendre contact avec les homes pour enfants *difficiles* dont le résultat aurait été de « reconstituer » une Association en faveur des enfants difficiles[151]. Ces premières années sont des années de faible activité, il faut attendre 1925 pour que la partie suisse allemande se dote de son propre secrétariat (et non plus le secrétariat général de l'ASFA) et attendre la fin de l'année 1926 pour que son président *ad interim* soit remplacé. Comme nous allons le voir ensuite, c'est aussi en 1926 que du côté romand se crée une section avec son activité propre. Pour la partie suisse allemande l'association prendra le nom de *Schweizerische Verband zur Erziehung un Pflege Schwererziehbarer* de 1923 jusqu'en 1928 puis à partir de 1929 de *Schweizerische Verband für Schwererziehbare*, traduit par Association suisse en faveur des enfants difficiles.

romande en faveur des enfants difficiles à éduquer, 50 CHF de l'Association pour les épileptiques et 50 CHF de l'Association en faveur des estropiés.

145 V. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1924, p. 65, Archives Pro Infirmis.

146 VI. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1925, p. 82, Archives Pro Infirmis.

147 III. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1922, pp. 4-10, Archives Pro Infirmis.

148 Le nombre d'établissements pour enfants *difficiles* en 1923 est de 64 sur les 137 établissements pour anormaux répertoriés par l'ASFA, in V. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1924, p. 3, Archives Pro Infirmis.

149 III. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1922, pp. 21-22, Archives Pro Infirmis.

150 Le rapport de 1921 manque dans les Archives Pro Infirmis.

151 XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, p. 63, Archives Pro Infirmis.

Du côté suisse romand apparaît une Section romande en faveur des enfants difficiles à éduquer. En 1923 et 1924, elle fournit, tout comme les autres associations de l'ASFA, un rapport sur son activité, signé par Emmanuel Duvillard, président, et Henri Rochat-Bujard (1882-1938)[152], secrétaire[153]. Le rapport, d'une longueur de deux pages, se compose comme suit : une petite partie formelle où on apprend par exemple que pour l'année 1923 la Section romande s'est réunie deux fois à Genève, puis une partie qui détaille l'emploi de la subvention reçue par l'ASFA et pour finir une partie plus conséquente qui prend une tournure d'exposé sur l'enfant *difficile*.

Concernant les subventions, pour l'année 1923, sur les 2'000 CHF versées pour la cause des enfants *difficiles*, 1'550 CHF est donné aux deux groupes, celui de la Suisse allemande recevant 1'150 CHF (le trois quart) et celui de la Suisse romande 400 CHF (le un quart), le reste allant au *Seminar*, à l'IJJR et pour les frais de secrétariat de l'ASFA[154]. L'année suivante, la subvention globale pour les enfants *difficiles* est de 1'600 CHF et est répartie au même prorata que l'année précédente[155]. La Section romande distribue la somme de 400 CHF aux mêmes œuvres les deux années : le patronage des enfants anormaux à Genève (120 CHF), l'Orphelinat de Belmont sur Boudry à Neuchâtel (80 CHF), Au Grand Air (150 CHF), et Les Croisettes (50 CHF) « pour parfaire le trousseau d'enfants indigents »[156]. Ces établissements bénéficiaires sont bien connus d'Emmanuel Duvillard et d'Henri Rochat-Bujard[157].

En 1923, dans son rapport global, l'ASFA relaie les besoins et les demandes des établissements qui s'occupent des *anormaux*. Cette partie, rédigée en allemand, mentionne trois établissements de Suisse romande pour les enfants *difficiles* : l'Institut St-Nicolas qui doit prochainement faire construire de nouveaux ateliers là où les locaux actuels sont trop petits et mauvais[158] ; Le Refuge/Les Lilas à Genève qui n'a bientôt plus de réserves, là où les déficits chroniques ont tout épuisé[159] ; Les Croisettes qui aurait besoin urgemment d'une subvention fédérale pour l'enseignement professionnel des élèves[160]. On trouve aussi la mention des besoins d'un autre établissement romand dans ce rapport (comme dans les suivants), ceux de la Maison vaudoise d'éducation, catégorisée elle, selon l'ASFA, pour les *faibles d'esprit*.

---

152 Il est né le 12 mai 1882 à Gilly, fréquente l'Ecole Eynard à Genève où l'enseignement du directeur Louis Meylan le tourne vers les enfants *difficiles*. Il obtient son brevet d'instituteur primaire en 1901 et est de suite engagé comme enseignant à Prévonloup pendant neuf années puis à Grandcour du 1er mai 1910 jusqu'au 1er mai 1912. Henri Rochat-Bujard est appelé comme directeur de l'orphelinat de la ville de Neuchâtel, l'Orphelinat de Belmont sur Boudry, puis à la direction de la colonie de vacances de Bellevue à Bevaix, toujours à Neuchâtel, à partir du 1er mai 1919. En 1921, il prend, avec sa femme et collaboratrice Hélène Bujard, la direction d'Au Grand Air. Henri Rochat-Bujard demeure directeur jusqu'au 30 novembre 1937, date de sa démission et de son entrée à la retraite. Outre son activité d'éducateur, Henri Rochat-Bujard était actif dans les affaires publiques de la région de Moudon. Politiquement, il était « très attaché au parti radical » et était membre du comité de district. Suite à une maladie, il décède en 1938, reconnu par les autorités comme un des « grands éducateurs de notre pays ». (Informations tirées de Henri Rochat-Bujard, dossier ATS, ACV ; Rapport annuel de l'Institut Au Grand Air à Moudon, présenté le 16 février 1927, ACV, S218/11.)

153 IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1923, pp. 45-47, Archives Pro Infirmis ; Et pour 1924, voir V. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1924, pp. 51-53, Archives Pro Infirmis.

154 IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1923, p. 42, Archives Pro Infirmis.

155 V. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1924, p. 65, Archives Pro Infirmis.

156 IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1923, p. 46, Archives Pro Infirmis.

157 Emmanuel Duvillard est proche du patronage des enfants anormaux à Genève, alors qu'Henri Rochat-Bujard a été directeur de l'Orphelinat de Belmont sur Boudry avant de l'être de l'Institut Au Grand Air.

158 IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1923, p. 11, Archives Pro Infirmis.

159 *Idem*, p. 12.

160 *Idem*, p. 13.

L'année 1925 fait penser à une année de relâchement pour la Section romande. Il n'y est plus fait mention dans le rapport de l'ASFA, comme si elle avait cessé ses activités. *Der schweiz. Verband zur Erziehung und Pflege Schwererziehbarer* continue pourtant de bénéficier de la subvention, un montant de 2'000 CHF. Mais il n'est pas précisé si ce montant est uniquement destiné à la partie suisse allemande ou s'il est destiné aussi à des établissements romands[161]. Toutefois, dans le rapport de 1925, continuent d'être relatés les besoins concrets des établissements : l'Institut St Nicolas[162] et Au Grand Air[163]. Avec la création du Centre d'Action au milieu de l'année 1926, la Section romande refait son apparition sous une nouvelle forme, ne se contentant plus de remplir uniquement le rôle d'intermédiaire dans la subvention entre l'ASFA et certains établissements.

Chapitre 4 : Quelques organisations et établissements romands pour enfants *difficiles*

Le propos n'est pas de présenter toutes les organisations et tous les établissements romands qui s'occupent, avant 1926, de l'éducation des enfants *difficiles*, mais plutôt de revenir sur quelques uns vus dans le chapitre précédent. Ils ont été choisis sur le critère d'être en rapport explicite avec l'ASFA ou d'être liés au Groupe romand. Nous débutons avec le canton de Vaud et son Service de l'Enfance dont le chef est Hermann Murdter, président du Groupe romand pendant 15 ans. Nous privilégions ensuite la présentation de deux établissements vaudois, l'Institut Au Grand Air dirigé par Henri Rochat-Bujard, membre du comité du Groupe romand, ainsi que la Maison vaudoise d'éducation de La Mothe – Les Mûriers. Pour Genève, nous présentons le patronage des enfants anormaux.

1 Le Service de l'Enfance du canton de Vaud

Le Service de l'Enfance fait partie du dispositif de placement dans le canton de Vaud. Par ses diverses activités menées auprès des enfants *difficiles*, son chef, Hermann Murdter, est une personne centrale du dispositif. Il est toutefois intéressant de noter qu'il ne semble pas posséder de formation pédagogique. Ce sont son stage comme avocat puis ses postes de secrétaire au sein de l'administration (État de Vaud puis au Département de l'intérieur) qui sont mis en valeur dans sa postulation lorsqu'à la fin de l'année 1919 est créé le Service de l'Enfance[164]. L'ICEMA dépend à partir de cette date du Service de l'Enfance et de ce fait d'Hermann Murdter[165]. L'ICEMA intervient lorsqu'un jugement a retiré l'autorité aux parents, dans ce cas il vise le placement de ces enfants dans des bonnes familles voire des établissements. Elle n'est pas la seule

161 VI. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1925, p. 82, Archives Pro Infirmis.
162 L'Institut St-Nicolas réitère le souhait de construire de nouveaux locaux pour les ateliers ainsi que d'acheter de nouvelles machines pour l'atelier de menuiserie, *Idem,* p. 24.
163 Après un court rapport, un appel est fait pour « l'appui moral et financier de la Confédération » qui « n'est pas seulement urgent, mais il doit être aussi effectif qu'il l'a été pour le sauvetage de l'hôtellerie », *Idem*, pp. 27-28.
164 Lettre de H. Murdter au Chef du Département de l'intérieur de Vaud, 5 juin 1919, ACV, S218/4.
165 Voir Sandra Claudia ANDRES, *L'institution cantonale en faveur de l'Enfance malheureuse et abandonnée : rechtliche und soziale Aspekte des Verdingswesens im Kanton Waadt 1888-1939*, Lizentiatsarbeit, Lausanne, 2004.

instance qui s'occupe des placements, la majeure partie de ceux-ci sont placés par les communes d'origine[166]. Alors que dès la création de l'ICEMA le premier type de placement est privilégié en règle générale[167], les enfants *anormaux* ou *difficiles* eux, sont plutôt placés dans des « établissements privés du canton de Vaud et sont mis au bénéfice de l'organisation de ces établissements, soit pendant leur séjour, soit à la sortie, ce, d'entente avec le Service de l'Enfance »[168].

Les premiers contacts retrouvés entre Hermann Murdter et l'ASFA datent de juin 1923. Cette dernière, par l'intermédiaire de son président et de son secrétaire, demande dans une Circulaire à tous les chefs d'institutions pour *anormaux* d'indiquer le montant annuel des dépenses concernant les enfants, afin que ces rapports puissent être rapidement envoyés au Département fédéral de l'intérieur, et que la Commission fédérale des experts puis le Conseil fédéral statuent sur le montant[169]. Grâce aux différents relevés établis par Hermann Murdter, nous connaissons le nombre d'enfants *anormaux* placés par l'ICEMA ainsi que le nom des établissements et les coûts des placements[170]. Si nous n'allons pas rentrer dans ces détails qui nous écartent du thème de ce travail, nous pouvons tout de même souligner le lien existant entre Hermann Murdter et les différents établissements accueillant des enfants *anormaux* et des enfants *difficiles*. En plus de s'occuper du placement des enfants, nous savons qu'Hermann Murdter est membre de différents comités d'établissements, comme Serix[171] et l'Œuvre des Clochettes[172], il est aussi vérificateur de comptes pour Les Mûriers[173].

2 La Maison Vaudoise d'Éducation – Les Mûriers

La Maison Vaudoise d'Éducation de La Mothe (près Yverdon) est créée en 1919, sous la présidence de Laure Curchod-Secrétan (-1942)[174]. Dès 1926 l'établissement déménage à Grandson et prend le qualificatif « Les Mûriers »[175], aujourd'hui il existe toujours sous le nom d'École de Mémise. À sa création cette maison est destinée à des « jeunes filles arriérées, sans intelligence, qui, au sortir de l'école, sont incapables de se diriger seules dans la vie, exposées à devenir les victimes de ceux qui ne se font aucun scrupule d'exploiter leurs faiblesses »[176]. Nous prenons le parti d'en parler ici car cette « première » fondation romande dévouée à

166 Sandra Claudia ANDRES, *Canton de Vaud (1888-1939)*, in Geneviève HELLER (dir.), *op. Cit.*, 2004, pp. 3-5.
167 *Ibid.*
168 Lettre de H. Murdter à É. Junod, 23 juin 1927, ACV, S218/11.
169 Lettre de A. Dufour et V. Altherr à H. Murdter, juin 1923, ACV, S218/6.
170 Dépenses effectuées par l'ICEMA, de H. Murdter, ACV, S218/6. Ainsi nous savons par exemple qu'en 1921, l'ICEMA a placé 4 filles à l'école de réforme de Moudon et 6 garçons à l'école de réforme des Croisettes.
171 64e Rapport 1926-1927, Serix, Institution agricole et professionnelle de la Suisse romande, ACV, S218/11.
172 Rapport du Comité de l'Œuvre des Clochettes présenté à l'Assemblée générale du 2 mars 1921, trente-sixième année, Archives de la Ville de Lausanne, AVLP315.
173 Au moins de 1929 à 1937, in Onzième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1929, troisième de couverture, Archives privées, École de Mémise ; Dix-neuvième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1937, troisième de couverture, Archives privées, École de Mémise.
174 Premier Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation de La Mothe, 1919, Archives privées, École de Mémise. Laure Curchod-Secrétan, « première initiatrice et fondatrice » quitte la présidence du Comité en juin 1925 mais reste membre active jusqu'en 1936 (in Septième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation de La Mothe 1925, p. 2, Archives privées, École de Mémise ; Dix-neuvième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1937, p. 7, Archives privées, École de Mémise). Elle est notamment engagée dans les Amies de la jeune fille, in Laure CURCHOD-SECRÉTAN, « Amies de la jeune fille », in *Pro Juventute,* 1922, pp. 226-230.
175 Huitième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1926, Archives privées, École de Mémise.
176 Premier Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation de La Mothe, 1919, p. 2, Archives privées, École de Mémise.

ce type de jeunes filles est invitée, dès 1920, à s'affilier à l'Association suisse en faveur des anormaux[177]. Bien que destinée aux *faibles d'esprit*, elle participe néanmoins aux Conférences du Groupe romand consacrées aux enfants *difficiles*, peut-être en raison de l'inexistence d'une section romande pour cette catégorie là. Cela démontre aussi une certaine porosité entre certaines catégories d'enfants dans la définition de leur problématique ou dans leur prise en charge, notamment en ce qui concerne les enfants *difficiles* ou enfants *faibles d'esprit*, comme l'illustre ce rapport des Mûriers de 1920 : « [...] il faut compter avec des caractères difficiles, des natures capricieuses, molles et paresseuses, qui ont de la peine à se plier à des habitudes de travail régulier. »[178]. Dans celui de 1928 où la directrice expose l'état moral et psychique des jeunes filles accueillies, les propos sont autant connotés. Elle parle de « natures compliquées, récalcitrantes, diaboliques parfois, ayant si souvent recours au mensonge » ou de « natures souvent sournoises, très susceptibles et aigries »[179]. Le deuxième point qui mérite d'être souligné est la proximité des Mûriers avec l'IJJR. Dès sa première année d'existence, des premiers contacts sont créés entre eux deux. L'IJJR fournit, dès l'été, « des aides volontaires toutes prêtes à appliquer les nouvelles méthodes d'enseignement destinées aux enfants anormaux »[180]. Ainsi, en septembre 1919, Mademoiselle Alice Cordey[181], une de ces aides, vient s'occuper de l'enseignement de manière fixe. Les liens établis entre cet établissement et d'un côté l'ASFA pour des aspects financiers, et de l'autre côté l'IJJR pour son personnel formé à l'enseignement aux *anormaux* illustrent un type de collaboration pouvant s'instaurer entre un établissement, l'ASFA et l'IJJR.

3 L'Institut Au Grand Air

Aux origines de la création d'Au Grand Air, nous retrouvons ici deux personnalités vaudoises, Hermann Murdter et Henri Rochat-Bujard dont la collaboration n'a pas seulement été effective au sein du Groupe romand. L'Institut d'éducation Au Grand Air possède quelques caractéristiques intéressantes à relever. Sa brève existence, de 1921 à 1937, est profondément liée à son unique directeur. Cet établissement est le fruit des courants de pensées de son temps, sans le poids d'un passé que doivent assumer d'autres établissements. Il illustre aussi la collaboration entre des services de l'État et le monde privé, l'Institut ayant été ouvert par un commerçant lausannois du nom de Charles Petitpierre. Enfin, Au Grand Air éclaire une partie du dispositif vaudois de protection de l'enfance. Fondé pour accueillir les enfants placés par l'ICEMA, il témoigne de la collaboration entre son directeur et le Chef du Service de l'Enfance, Hermann Murdter.

En 1921 s'ouvre à Vennes une colonie d'enfants dont la direction est donnée à Henri Rochat et sa femme et collaboratrice Hélène Bujard[182]. Il est difficile de fournir d'autres informations sur l'existence de cette colonie mais nous savons que des difficultés financières surgissent rapidement. Charles Petitpierre est

177 Deuxième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation de La Mothe, 1920, p. 4, Archives privées, École de Mémise.
178 *Idem*, p. 2.
179 Dixième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1928, p. 4, Archives privées, École de Mémise.
180 Premier Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation de La Mothe, 1919, p. 4, Archives privées, École de Mémise.
181 Alice Cordey est élève à l'IJJR de l'hiver 1918 à l'été 1919, in Élèves de l'IJJR, Archives de l'Institut J.J.Rousseau en ligne. Après Les Mûriers, elle ira travailler à l'Institut des Sourds-muets de Moudon, in Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*, p. 163.
182 Coupure de presse, ACV, Dossier ATS de Rochat-Bujard Henri.

contraint à demander une aide du Conseil d'État vaudois. Il se propose alors d'accueillir les enfants que le Service de l'Enfance lui indiquerait[183]. Cet appel à cette collaboration semble être le fruit d'une entente préalable entre Hermann Murdter et Henri Rochat-Bujard[184]. Une convention est donc signée entre le Département de l'intérieur vaudois, Charles Petitpierre et Henri Rochat-Bujard[185]. Les enfants accueillis sont des « enfants des 2 sexes, que l'État de Vaud soit l'ICEMA voudra lui confier pour leur entretien et leur éducation. Ils seront choisis parmi les retardés ou ceux qui ont besoin d'une surveillance spéciale sans être des enfants vicieux ou malades ». Au Grand Air est « soumis aux dispositions du règlement du 15 janvier 1889 sur l'assistance et l'éducation de l'enfance malheureuse et abandonnée ». De son côté, le Département de l'intérieur prononce les admissions, décide, avec le directeur, des sorties d'établissement et se charge de la surveillance. Ainsi la colonie d'enfants se transforme et devient l'institut Au Grand Air pour les « enfants anormaux, retardés ou difficilement éducables » ouvrant ses portes le 15 novembre 1921[186].

L'année 1925 voit surgir de nouvelles difficultés pour l'établissement, essentiellement d'ordre financières. Une demande de résiliation de la convention est formulée par Charles Petitpierre[187] et est acceptée par le Département de l'intérieur. La convention est résiliée pour le 31 décembre 1925[188] mais le Département de l'intérieur, par les soins d'Hermann Murdter, plaide au Conseil d'État pour le maintien d'un tel établissement. Puisqu'il est « le seul qui existe dans le canton et qui s'adresse aux enfants difficiles, instables et retardés au point de vue scolaire tout particulièrement », Hermann Murdter demande son transfert dans l'ancienne École de réforme pour filles à Moudon, fermée depuis 1922[189]. Le changement de lieu pour l'Institut n'a pas modifié ni les tâches de l'Institut ni la population accueillie qui demeurent les mêmes qu'en 1921 comme en témoigne le règlement du 10 mai 1926, signé par Henri Rochat-Bujard et approuvé par le Service de l'Enfance[190]. La convention entre les Départements de l'intérieur, de la justice et police et Henri Rochat-Bujard, quelques mois plus tard réaffirme la collaboration entre ces instances[191]. Nous aurons l'occasion de reparler de cet établissement à diverses reprises et notamment dans la dernière partie de ce travail, où certaines des conférences ou des discours d'Hermann Murdter et d'Henri Rochat-Bujard en lien avec Au Grand Air seront mis en évidence.

4 Le patronage des enfants anormaux à Genève

Comme indiqué dans les rapports annuels de l'ASFA pour 1923 et 1924, le patronage des enfants anormaux bénéficie d'une part de la subvention que la Section romande en faveur des enfants difficiles à

183 Lettre de C. Petitpierre au Département de l'intérieur de Vaud, 9 juillet 1921, ACV, S218/5.
184 Lettre de H. Rochat-Bujard à H. Murdter, 6 juillet 1921, ACV, S218/5.
185 Les citations suivantes sont tirées de la Convention entre le Département de l'intérieur représenté par Monsieur le Conseiller d'État Adrien Thélin et Monsieur Charles Petitpierre, ACV, S218/5.
186 Coupure de presse, ACV, Dossier ATS de Rochat-Bujard Henri.
187 Lettre de l'avocat de C. Petitpierre au Département de l'intérieur, 30 juillet 1925, ACV, S218/9.
188 Lettre du Chef du Département de l'intérieur à C. Petitpierre, 5 septembre 1925, ACV, S218/9.
189 Étrangement, il n'est pas fait mention d'autres établissements comme Échichens ou la Colonie agricole de Serix, in Installation de l'Établissement Au Grand Air à l'ancienne école de réforme de Moudon, signé par H. Murdter, 25 octobre 1925, ACV, S218/9.
190 Institut d'éducation Au Grand Air à Moudon, Règlement, 10 mai 1926, ACV, S218/9.
191 Convention entre les Départements de l'intérieur, de la justice et police et Henri Rochat-Bujard, 30 juillet 1926, ACV, S218/9.

éduquer se charge de distribuer. La Société de Patronage des anciens élèves des classes spéciales, ou appelée ensuite Société de patronage des enfants anormaux ou encore Société de patronage des enfants arriérés, existe depuis 1917 à Genève. Les principaux acteurs dans les années 1920 sont Hugo Oltramare, président (1924)[192] et Alice Descoeudres, fondatrice et présidente (1929)[193]. La Société avait comme mission de « se vouer à l'éducation et au placement des enfants arriérés »[194] et plus particulièrement « de hâter la création, à Genève, d'un internat pour enfants arriérés et enfants anormaux [...] »[195]. Cette requête aboutira bien des années plus tard à la création d'un foyer, le Home (ou Foyer) d'Onex, et d'une association, l'Association du patronage des enfants arriérés, faisant partie du Groupe romand des Amis des Arriérés, lui-même affilié à l'ASA et donc à l'ASFA[196]. Le fait qu'à ce moment-là, cette Société de patronage bénéficie de la subvention aux enfants *difficiles* confirme l'existence d'une porosité entre les catégories *d'anormaux* que nous avions déjà observée pour Les Mûriers.

192 Rapport de la Commission pour le placement des enfants sortant des classes spéciales, mars 1923 – mars 1924, signé par M. Gardy, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.182.

193 Lettre de A. Descoeudres au Président du Conseil d'État, 20 mars 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.230.

194 Lettre de A. Kronstein, président du patronage, au Président du DIP, 7 juin 1933, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.313.

195 Lettre de A. Descoeudres au Président du Conseil d'État, 20 mars 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.230.

196 Statuts de l'Association du Patronage des Enfants Arriérés, 1933, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.313. Comme membres du comité, nous trouvons notamment l'avocat A. Kronstein, François Naville, Henri Brantmay, Édouard Laravoire et Édouard Junod, in Rapport 1933-1934 sur le Foyer des Enfants arriérés à Onex, AIJJR, FG 2H, cité par Hélène ONTIVEROS, *op. Cit*, p. 47.

Deuxième partie : Chronique de la première décennie du Groupe romand (1926-1936)

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la première décennie du Groupe romand. Que celui-ci soit parfois nommé encore Section romande en faveur des enfants difficiles à éduquer ou Conférence romande en faveur des enfants difficiles, nous parlons d'une même réalité : le Groupe romand. Constitué par l'initiative du Centre d'Action qui s'occupe de son secrétariat jusqu'en 1930, le Groupe romand a son histoire mêlée au différents services romands ou suisses qui s'occupent de protection de l'enfance. Pour cette raison, une place non négligeable leur est aussi destinée dans ce travail. Si, à partir de 1931, le Groupe romand devient indépendant du Centre d'Action et se rapproche de l'ASED, la forme qu'il se donne dès la rencontre de 1926 demeure inchangée pour toute cette période et le demeurera encore longtemps.

Le Centre d'Action pour la Suisse romande

Une attention considérable est faite dans ce travail au Centre d'Action, véritable pierre angulaire de la collaboration entre l'ASFA d'une part et d'autre part les associations pour *anormaux* de Suisse romande dont le Groupe romand. Issu du partenariat entre l'ASFA et l'IJJR, le Centre d'Action fait le pont entre ceux qui s'intéressent aux enfants *anormaux* de la Suisse romande et de la Suisse allemande, met en lien des professionnels qui s'occupent des mêmes catégories d'enfants, compile des recherches et même en produit, les diffuse et est au cœur d'échanges pédagogiques en organisant des groupes et des conférences. S'il n'est pas affecté de manière spécifique à la cause des enfants *difficiles*, il faut signaler que ses premières années sont principalement consacrées à cette catégorie d'enfants. Jusqu'en 1930, il est le secrétariat du Groupe romand, rendant ainsi difficile et superflu la distinction entre ses propres projets et ceux du Groupe romand. Cela étant, il serait illusoire de faire l'histoire du Groupe romand sans parler du Centre d'Action.

1 Création du secrétariat romand pour les *anormaux*

Lorsque l'ASFA décide d'attribuer un secrétariat romand à l'IJJR, Pierre Bovet est l'un des premiers à s'en réjouir :

> La décision prise par l'Association suisse, de confier à l'Institut J. J. Rousseau l'organisation d'un Centre d'Action en Suisse romande, aura nécessairement pour effet d'accroître encore l'intérêt que notre École voue aux questions qui sont du ressort de l'Association[197].

Son nom, « Centre d'Action pour la Suisse romande de l'Association suisse en faveur des anormaux », est choisi par l'IJJR qui se propose directement de l'abréger en Centre d'Action[198]. Le choix de l'IJJR pour mener

197 VII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1926, p. 58, Archives Pro Infirmis.
198 Pierre BOVET, *op. Cit*., 1932, p. 88.

à bien ces tâches de secrétariat romand pour les *anormaux* n'est pas surprenant. Il semble découler des premières expériences positives de collaboration entre ces deux entités. De plus, l'IJJR est depuis quelques années l'acteur incontournable de la Suisse romande sur lequel l'ASFA s'appuie, comme en témoigne par exemple l'augmentation des subventions année après année. L'implantation de l'IJJR dans le paysage suisse romand n'est plus à faire, son nom et les différentes activités qui s'y déploient traversent les frontières régionales. Alors que l'ASFA bénéficie d'une subvention toujours plus grande depuis 1925, les sommes destinées aux Instituts de pédagogie curative suivent cette tendance, le *Seminar* y compris.

Dans *L'Éducateur*, il est brièvement fait mention de la création du Centre d'Action dans une chronique[199] avant d'être davantage explicité dans un autre numéro :

> L'Association suisse en faveur des anormaux a conclu avec le *Heilpädagogisches Seminar* de Zürich et l'*Institut J.J. Rousseau* un arrangement par lequel elle confie à ces deux institutions diverses tâches (étude, propagande, statistique, information), dont son secrétaire, M. Altherr, s'était chargé jusqu'ici. L'Institut J. J Rousseau s'est mis à l'œuvre en chargeant un de ses diplômés, bien connu par ses efforts en faveur des sourds, M. Éd. Junod, de prendre personnellement contact avec les divers établissements qui, en Suisse romande, reçoivent des enfants dont les déficits physiques, mentaux ou moraux, nécessitent pour eux une éducation spéciale[200].

Le Contrat passé entre l'ASFA et les Instituts est composé de 13 articles qui définissent administrativement la coopération en faveur des *anormaux*[201]. Il règle la collaboration entre les Instituts (IJJR et le *Seminar)* et le Bureau de l'Association. L'article 2 se veut plus clair sur ce qui est demandé aux deux secrétariats : « les Instituts s'engagent à s'occuper des tâches qui leur seront confiées par le Bureau de l'Association suivant les instructions du Comité ». Par contre ils sont libres de choisir les personnes compétentes pour mener à bien ces tâches. Le contrat établit aussi le prorata actuel de la subvention entre les deux Instituts, à savoir 1/3 pour l'IJJR et 2/3 pour le *Seminar* de Zürich. Il est ainsi fixé que pour la deuxième partie de l'année 1926, ils bénéficieront respectivement de 900 CHF et de 2'700 CHF chacun. Il indique les frais à la charge des Instituts et ceux à sa propre charge. Le contrat entre en vigueur le 1er juillet 1926 et est signé par le président et le secrétaire de l'ASFA, Auguste Dufour et Victor Altherr, et pour l'IJJR, le président de l'Association de l'Institut, Georges Thélin, et le directeur, Pierre Bovet. Comme nous pouvons le constater, le contrat est d'ordre administratif et ne signale pas comment les Instituts doivent s'y prendre pour mener à bien ce travail de secrétariat. Tout porte à croire qu'ils ont une grande marge de manœuvre sur le fond et la forme qu'ils donneront à leurs tâches même si le Bureau de l'ASFA « se réserve toutefois le droit de renvoyer pour complément les travaux qui n'auraient pas son approbation » (article 4). Il est aussi précisé, dans la lettre jointe au contrat et envoyée aux membres de l'ASFA, que le Bureau de l'ASFA à St-Gall continue d'exister et qu'il reste la référence à laquelle les sociétés, associations ou institutions doivent se référer. Le Bureau

199 Les Chroniques de l'Institut qui paraissent dans *L'Éducateur* sont rédigées par Pierre Bovet. Elles « rendent compte presque mensuellement du devenir de ceux dont l'activité professionnelle et l'engagement éducatif et social constituent la caution la plus significative du bien-fondé de l'Institut, [...] contribuent à construire l'esprit de famille de l'Institut [...])», et « rendent compte pêle-mêle des conférences et cours, travaux et publications, activités scientifiques et festives », in Rita HOFSTETTER, *op. Cit.*, pp. 295-298.

200 Association suisse en faveur des anormaux, « Appel en faveur de la fondation d'ateliers d'apprentissage et de foyers de travail pour les adolescents incapables de gagner complètement leur vie », in *L'Éducateur*, 18, 1926, p. 292.

201 Le paragraphe suivant est tiré du Contrat rédigé en allemand, Arbeitsgemeinschaft mit dem Heilpädagogischen Seminar Zürich H.S.Z und Institut Jean Jacques Rousseau in Genf I.R.G : Vertrag, Archives Pro Infirmis. Le contrat traduit en français se trouve aux ACV, S218/10.

oriente ensuite vers les secrétariats, qui « eux-mêmes s'occuperont directement des tâches qui leur seront confiées et en rendront compte au Bureau en lui communiquant une copie des réponses qu'ils auront faites »[202].

2 Tâches de documentation, de recherche et de propagande

L'IJJR établit de suite un document qui fournit de nombreuses informations quant aux tâches dévolues au Centre d'Action[203]. Il est fait état de cinq grands thèmes d'activité : « la documentation, la recherche, les consultations, les initiatives et la propagande ». Pour chaque thème, des exemples ou une explication sont indiqués. Le travail de documentation se divise en trois idées : regrouper tous les renseignements au sujet de toute association ou de toute institution qui s'occupe d'*anormaux* en Suisse romande et élaborer des questionnaires et des « tableaux synoptiques pour expositions ». La recherche comprend, quant à elle, la conceptualisation de « testes à mettre à la disposition des institutions qui le demandent pour leur permettre de contrôler, si elles le désirent, les progrès de leurs élèves ». Le projet de consultations existe sans qu'il n'y soit rien précisé de plus mais faisant probablement référence aux consultations médico-pédagogiques. Les différentes initiatives concernent la formation du personnel, avec des « cours pour normaux de lecture labiale », des « cours pour personnels des maisons de correction et d'éducation », des « voyages d'études pour personnel d'établissements » ou des projets de dispositifs comme des « ateliers d'apprentissage », ou une « station d'observation pour enfants ayant maille à partir avec la police ». Quant au dernier champ d'activité, la propagande, le Centre d'Action se donne la tâche d'œuvrer « en faveur des sociétés existantes de patronage, des ateliers, des tribunaux pour enfants, clinique psychologiques, etc. » par l'intermédiaire de la presse, « parmi le personnel enseignant » et par des publications ou des radio-conférences.

Ces tâches, telles qu'elles sont décrites, font directement référence aux rôles que s'était donné le nouvel Institut, lors de sa création, à savoir un *Centre de recherches, d'information* et *de propagande*[204]. Cependant, comme Édouard Junod le dira rétrospectivement, sa tâche principale était de poursuivre l'objectif que l'ASFA s'était donné à sa création, à savoir rapprocher les différents groupes, institutions et associations qui s'occupent d'enfants *anormaux*. C'est exactement dans cette démarche que le Centre d'Action, par l'intermédiaire d'Édouard Junod, prend contact et visite les différentes institutions :

> Il ne s'agissait plus seulement à ce moment, de répartir une maigre somme entre quelques écoles, mais de créer une œuvre de solidarité : grouper les institutions et sociétés s'occupant d'une même infirmité, les faire se connaître, découvrir leurs besoins communs, fournir à leur directeur ou à leur personnel des occasions de discussions et d'étude, leur faire connaître ce qui se fait ailleurs dans le même domaine d'activité, etc. en un mot les sortir de leur isolement et leur (sic) aider à résoudre certains problèmes pédagogiques[205].

202 Lettre de V. Altherr aux Membres de l'ASFA, 17 juillet 1926, ACV, S218/10.

203 Les citations suivantes proviennent de ce document qui se trouve en deux exemplaires, l'un non daté et l'autre daté de mai 1926 : Programme d'activité du secrétariat romand proposé par l'Institut J.J. Rousseau, mai 1926 et Union centrale suisse pour les anormaux : Programme des activités confiées à l'Institut J. J. Rousseau, non daté, ACV, S 218/10.

204 Édouard CLAPARÈDE, *op. cit.,* pp. 33-35.

205 Pierre BOVET et Édouard JUNOD, « La Philanthropie éducative en Suisse. Conférences données le 30 novembre 1931 à l'Institut Rousseau, Genève », in *Revue Suisse d'utilité publique*, 1932, p. 71.

C'est dans ce cadre que débute l'histoire du Groupe romand, notamment lorsqu'Édouard Junod propose, le 3 septembre 1926, de rencontrer Hermann Murdter[206].

Chapitre 1 : Le Groupe romand : recherche d'identité (1926-1930)

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux premières années du Groupe romand[207], fondé à la fin de l'année 1926 mais institué au début de l'année 1927 par la Première Conférence organisée par ses soins. Nous tâcherons de comprendre concrètement les liens et les enjeux qui se créent et se tissent entre les différents initiateurs du Groupe romand, à savoir l'ASFA, l'IJJR et le Centre d'Action. Nous verrons les objectifs fixés par chacun des protagonistes autour de la question de l'enfant *difficile*, puis nous pourrons nous pencher plus spécifiquement sur le Groupe romand, son fonctionnement, son Comité et ses activités. L'organisation de la Conférence annuelle est son activité majeure et mérite donc une attention soutenue même si le contenu sera abordé dans la troisième partie de ce travail. L'aspect financier, sous sa forme de distribution de la subvention fédérale, est la deuxième activité qui, avec la première, constituent la forme stable des activités du Groupe romand. Il est question d'identifier les personnes ou les institutions qui en font partie et de saisir leur place et leur importance dans le réseau du monde institutionnel de la Suisse romande. Ce chapitre prend fin avec l'année 1930 qui voit le Groupe romand s'adapter aux modifications des statuts de l'ASFA, adhérer au sein de l'ASED, tout en fonctionnant de manière propre, régie par son règlement intérieur. Dès lors le Groupe romand va prendre plus d'indépendance vis-à-vis du Centre d'Action.

1 Une Commission et un Comité pour les enfants difficiles à éduquer

Peu de temps après la nouvelle organisation de l'ASFA et la mise en place du Centre d'Action, un premier rendez-vous entre Édouard Junod et Hermann Murdter est agendé. Cette rencontre est à situer dans la tournée des établissements ou des organisations s'occupant d'*anormaux* qu'Édouard Junod entreprend en Suisse romande. Une rencontre de la Commission s'occupant des enfants difficiles à éduquer est alors fixée à Genève pour le 2 décembre 1926[208]. Cette réunion prend place à l'IJJR en présence de Pierre Bovet, d'Édouard Junod, d'Emmanuel Duvillard, d'Henri Rochat-Bujard et d'Hermann Murdter. Nous avons pu étudier ces notes prises par Hermann Murdter lors de la séance rassemblant ces représentants genevois et vaudois, ayant tous déjà été en lien avec l'ASFA[209]. Le Groupe romand est né.

206 Lettre de É. Junod à H. Murdter, 3 septembre 1926, ACV, S 218/10.

207 Nous trouvons cette appellation dans les rapports de l'ASFA dès 1927, cependant il est encore peu utilisé concrètement, les acteurs préférant parler dans leurs correspondances de « Section des Enfants difficiles », de « Conférence des enfants difficiles » ou au sujet du Comité, de « Comité d'action des enfants difficiles » ou de « Comité des "Enfants difficiles" ».

208 Notes sur les « Anormaux », de H. Murdter, 3 décembre 1926, ACV, S 218/10.

209 Notes de H. Murdter, non daté mais assurément décembre 1926, ACV, S 218/10.

1.1 Répartition des subventions et choix des établissements

De cette première réunion, il ressort la décision de répartir les différentes subventions[210]. Le Centre d'Action a d'une part reçu 900 CHF pour mener à bien ses tâches, alors que la Commission a reçu 3'600 CHF pour les établissements s'occupant d'enfants *difficiles* (en 1923 et 1924, elle avait reçu 400 CHF). Ce premier montant (900 CHF) est versé à Édouard Junod pour les visites et les travaux de documentation à propos des établissements visités, alors que le second (3'600 CHF) va être distribué comme suit[211] : 1'000 CHF à disposition de la Commission pour l'organisation de conférences, de cours ou de travaux d'études dans un but général, 800 CHF pour les œuvres de surveillance des enfants placés dont 250 CHF pour Au Grand Air et 550 CHF pour d'autres œuvres non mentionnées et finalement 1'730 CHF pour des établissements[212]. Nous constatons que sur la somme reçue par le Centre d'Action, la totalité bénéficie à la question des enfants *difficiles*, même s'il a comme mission, nous l'avons vu, de s'intéresser à toutes les catégories d'*anormaux*.

Au sujet des établissements auxquels cette première somme est versée, sur les neuf, quatre sont situés dans le canton de Vaud, Serix, Au Grand Air, Le Châtelard et Les Clochettes et deux dans le canton de Genève, le Home de Varembé[213] et Le Refuge/Les Lilas. Le canton de Neuchâtel est représenté par La Ruche, celui de Fribourg par l'Institut de Drognens et un autre est réservé pour le Tessin. Alors que seuls des établissements de Vaud et de Genève bénéficiaient de subventions en 1923 et 1924, l'accent est mis à partir de cette séance sur l'ensemble de la Romandie ainsi que sur le Tessin, à l'exception faite du Valais. Au Grand Air se distingue parmi les autres établissements, il reçoit sa subvention spécialement pour s'occuper de la surveillance des enfants placés, en d'autres termes pour le parrainage et le patronage de ces enfants. Les notes d'Hermann Murdter, nous révèlent les coulisses de cette décision[214]. D'une part, l'on a opéré un choix parmi les établissements. Certains noms écrits sur la feuille ne figurent pas dans la répartition. Il s'agit pour Vaud de l'établissement Le Phare, Les Croisettes et Les Mûriers, pour Berne de l'établissement de Sonvilier[215], pour Genève celui de Florissant et les Asiles du Petit Lancy et des Délices[216], et finalement pour Fribourg de l'Institut Bon Pasteur de Villars-les-Joncs[217]. Sur cette même feuille est indiquée aussi la décision de

210 *Ibid*.

211 Nous trouvons une autre répartition : sur les 3'600 CHF , 900 CHF pour le patronage, 1'000 CHF pour la conférence annuelle, les séances du comité et l'activité du centre d'action, 1'630 CHF pour les besoins urgents d'établissements, in VII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1926, p. 51, Archives Pro Infirmis.

212 Serix (400 CHF), Le Châtelard (200 CHF), Les Clochettes (200 CHF), l'Institut Varembé (200 CHF), Le Refuge/Les Lilas (100 CHF), La Ruche (100 CHF), l'Institut de Drognens (300 CHF), un institut tessinois non désigné (230 CHF).

213 L'école de Varembé est « destinée aux enfants anormaux qui ne peuvent être instruits dans les classes spéciales ordinaires pour raison d'indisciplines ou de retard intellectuel trop accentué », elle fonctionne comme un demi-internat accueillant 40 élèves dont 10 sourds-muets. En 1925, est examiné un projet d'internat destiné à des enfants de 7 à 14 ans « anormalement arriéré ou anormalement indiscipliné » et qui fonctionnerait comme une alternative à la maison de Réforme. Dans le projet initial, le caractère du Home serait une celui d'une maison d'observation pour une durée de placement d'environ six mois. Le Home de Varembé est ouvert en novembre 1925, administré par Emmanuel Duvillard et sous la direction de Charles Baud. Il est transféré à la Maison des Charmilles en 1932. (Sources : AEG, ADIP : Organisation de l'école de Varembé, par E. Duvillard, 30 mai 1925, 1985 va 5.3.164 ; Projet de Rapport de la Sous-commission, 19 juin 1925, 1985 va 5.3.164 ; Rapport de la Sous-commission, 17 octobre 1925, 1985 va 5.3.164 ; Hélène ONTIVEROS, *op. Cit*.).

214 Notes de H. Murdter, non daté mais assurément décembre 1926, ACV, S 218/10.

215 Il s'agit probablement de l'Œuvre des « Petites Familles » de Tramelan, dont le but est l' « éducation des enfants moralement abandonnés, principalement des enfants de buveurs », in Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.*, p. 97.

216 Voir Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit.*

217 L'Institut du Bon Pasteur à Villars-les-Joncs est considéré comme une « maison de relèvement pour jeunes filles en danger

répartition de subvention. Il semble découler que la somme reçue est dépendante de trois facteurs : le nombre d'enfants, le nombre de journées et les frais. Ainsi Le Refuge/Les Lilas pour lequel il est indiqué 10 enfants et dont les frais sont les moins élevés reçoit la plus petite somme. À l'inverse, Serix, pour lequel il est inscrit 48 enfants et dont le nombre de journées et de frais sont très élevés, reçoit la plus grande somme. Les Croisettes indiquent un taux supérieur d'occupation et de frais, mais n'est pas considéré dans les établissements qui bénéficient de la subvention pour l'année concernée. Ces relevés sont informatifs, le Comité ne désire pas faire une répartition de la subvention au prorata exact des dépenses ou du nombre d'enfants[218].

Si nous prenons en compte tous les noms affichés, nous arrivons au nombre de 16 établissements répertoriés par la Commission. Comme nous le verrons par la suite, les établissements percevant la subvention jusqu'en 1930 seront quasiment les mêmes.

1.2 Organisation de la Première Conférence

Outre la répartition de la subvention, le deuxième axe de travail de la Commission est de constituer un Comité et de planifier une première rencontre avec les professionnels de la question des enfants *difficiles*. Emmanuel Duvillard est désigné comme président, Hermann Murdter comme vice-président, Henri Rochat-Bujard comme secrétaire-trésorier. Comme membres figurent Mademoiselle Marguerite Suter, directrice de La Ruche à Neuchâtel, ainsi qu'un délégué pour Fribourg. Ce Comité prévoit d'organiser pour janvier 1927, à Lausanne, « la conférence constitutive de l'association romande » pour toute personne qui s'intéresse à cette question. Plutôt que de s'organiser en véritable association, la Commission privilégie l'idée de l'organisation d'une Conférence annuelle[219]. Les membres de la Commission établissent une ébauche de programme avec ces points à traiter : « expériences faites avec des enfants difficiles (2 exposés de directeurs d'établissements[220]) », « le placement des enfants après sortie d'école ou de l'établissement » et pour finir un point davantage administratif avec la constitution et l'organisation formelle du Groupe[221].

Le Centre d'Action s'emploie immédiatement aux tâches d'organisation et de propagande, notamment par l'envoi des communiqués de presse et des programmes à l'Agence télégraphique à Lausanne afin qu'elle fasse suivre cette annonce aux différents journaux[222]. Le communiqué commence ainsi :

> Les œuvres en faveur de l'enfance nombreuses dans le pays poursuivent un but qui grandit semble-t il à mesure des efforts. Chaque institution cherche à réaliser sa part du travail social en faveur des petits. Une catégorie de ceux-ci jusqu'alors mal définie et un peu ignorée, mérite une attention spéciale. Nous voulons parler des enfants qu'on appelle méchants, intraitables et même vicieux. S'approcher d'eux pour les mieux comprendre telle est la tâche que s'est donnée le Comité romand en faveur des enfants difficiles.

moral ». Elle fait partie des nombreux instituts fondés par l'Œuvre du Bon Pasteur ou Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers. Cet Institut est créé en 1923 à Corbières, en Gruyères, avant de déménager, trois ans plus tard, à Villars-les-Joncs, près de Fribourg. (Les informations sont tirées de : « Le Refuge Ste-Marguerite, Villars-les-Joncs p. Fribourg », in *L'information au service du travail social,* août 1934, p. 525 ; Anne HEHLI, *op.* Cit., p. 23).

218 VIII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1927, p. 51, Archives Pro Infirmis.

219 VII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1926, p. 51, Archives Pro Infirmis.

220 Les deux directeurs ne sont pas encore désignés. Il s'agira, comme nous le verrons ensuite, d'Augusta Bally et de Charles Baud.

221 Notes sur les « Anormaux », de H. Murdter, 3 décembre 1926, ACV, S 218/10.

222 Communiqué de presse et programme à l'Agence télégraphique de Lausanne, 12 janvier 1927, ACV, S 218/11.

Le programme de la journée[223], dans lequel figure un nouveau membre du Comité en la personne de Germain Buchs de l'Institut de Drognens, comprend une partie introductive tenue par Emmanuel Duvillard s'intitulant « La Conférence d'aujourd'hui et le Centre d'Action ». La parole est ensuite laissée à Henri Rochat-Bujard, dont le titre de sa présentation est « Les enfants difficiles après l'âge scolaire ; le placement des enfants sortis d'établissements ; apprentissage, patronage ». L'après-midi voit se suivre trois communications, les « expériences » de Madame Augusta Bally, directrice des Clochettes[224], de Marguerite Loosli-Usteri, travaillant à La Stephansburg à Zürich et de Charles Baud, directeur de l'Institut de Varembé à Genève. Les rapports d'Henri Rochat-Bujard[225], de Charles Baud[226] et de Marguerite Loosli-Usteri[227] sont publiés par le Centre d'Action.

Le « voyage d'enquête » et les visites aux associations et institutions entrepris par Édouard Junod a permis d'établir une liste de personnes ou d'établissements susceptibles d'être intéressés par cette journée[228], le Comité souhaitant voir se rassembler aussi bien « des représentants des maisons de correction, des refuges et autres établissements similaires, publics et privés » que « des agents d'œuvres de protection de l'enfance, des médecins et des philanthropes »[229]. Pour les établissements, ils invitent les directeurs à venir avec des membres de leur comité d'établissement ainsi qu'avec leurs maîtres. Les invitations se veulent donc être ouvertes au maximum à toutes les personnes concernées par le sujet des enfants *difficiles*.

Ainsi se tient cette première journée de rencontre, le 22 janvier 1927 à Lausanne, identique à ce que les membres de la Commission présents à Genève l'avaient souhaitée et programmée. La volonté du Comité est comblée car le public présent à la journée offre un large panel de professionnels s'occupant de l'enfant *difficile*: le Comité de l'ASFA, le Comité des enfants difficiles et le Centre d'action, les institutions pour enfants *difficiles*, des orphelinats, des écoles publiques, des sociétés et des bureaux s'occupant de la protection de l'enfance, des médecins, des avocats et la presse[230]. Un compte rendu de la journée est aussi

223 Circulaire d'invitation. Comité romand pour les enfants difficiles, 17 janvier 1927, ACV, S 218/11.

224 Elle est directrice de l'Œuvre des Clochettes de 1919 à 1937, in « Les Clochettes », in *Gazette de Lausanne*, 6 mai 1938.

225 Henri ROCHAT-BUJARD, « Les enfants difficiles », in *L'Éducateur*, 17, 1927, pp. 289-296.

226 Charles BAUD, « Home de Varembé », in *L'Éducateur*, 10, 1927, pp. 183-185.

227 Marguerite LOOSLI-USTERI, « La Stephansburg », in *L'Éducateur*, 12, 1927, pp. 216-221.

228 Rapport du Centre d'Action pour l'année 1926, Deuxième semestre, Archives Pro Infirmis ; VII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1926, p. 51, Archives Pro Infirmis.

229 Circulaire d'invitation, Comité romand pour les enfants difficiles, 17 janvier 1927, ACV, S 218/11.

230 Comité : E. Duvillard, H. Murdter, H. Rochat-Bujard, M. Suter, G. Buchs ; ASFA : A. Dufour ; Centre d'Action : P. Bovet, É. Junod ; Institutions pour enfants difficiles : Varembé (C. Baud), Au Grand Air (Mlle L. Rochat), Le Châtelard (Ch. Curchod, Mme Siordet-Sautter, Mlle H. Germain), Les Mûriers (Mme Curchod-Secrétan, Mlle F. Kernen), Les Clochettes (Mme Bally, Mme Perrinjaquet, Mlle E. Gouin), Les Croisettes (P. Diserens, P. Mottaz), Echichens (E. Daccord), Lavigny (Mlle Bertha Secrétan), Institut des Sourds-muets (E. Ehinger), Serix (H. Cornaz) ; Orphelinats : Avenches (Mlle O. Ogay), Collert/Territet (Mlle F. Boudet), Prébarreau (Mme. M. Leuba-Audetat) ; Ecoles publiques : Directeur des Ecoles primaires et enfantines de Vevey (Ed. Vauthey), Directeur des Ecoles primaires et enfantines de Montreux (J. Vullioud), Direction des Ecoles Lausanne (J. Cordey et M. Roch), Direction des écoles primaires à la Chaux-de-Fonds (É. Wasserfallen) ; Bureaux: Secrétariat vaudois de l'Enfance (Mlle D. Bienemann), Commission officielle de protection des mineurs de Genève (J. Graf et E. Maillard), Bureau auxiliaire de Surveillance de Genève (Mlle Ammann), Policlinique de Lausanne (Dr Delay) ; Instituts : École d'Études Sociales pour femmes, Genève (Mme M. Wagner-Beck), IJJR (Mme H. Antipoff et Mlle M. Heller) ; Divers : Institutrices (Mlle Julia Pfeiffer, Mlle Emma Notz, Mlle Hélène Bertholet, Mlle H. Francey) ; Hôtellerie féminine de l'Armée du Salut (Mlle Emma Vuille) ; Médecins, avocats : Dr É. Borel (Asile de Perreux), Dr J. Wintsch, J. Baup ; Presse : Agence télégraphique ; Très probablement présents : E. Richard (Le Refuge/Les Lilas), Mlle Roussel (Les Clochettes), U. Paquier (Penthaz), H. Morier (Dombresson), Mlle L. Stirnemann (Florissant), Mlle Dutoit et Mlle H. Drukelmann (La Nichée), M. Schwarz (inspecteur des Écoles à Lausanne), G. Baudin (président de la Société pédagogique vaudoise) ; Excusés : M. Veillard, M. Frauenfelder (*Seminar*), É. Lieber (St-Nicolas), M. Loosli-Usteri, in Liste des participants à la Première Conférence pour « Enfants difficiles »,

diffusé dans *L'Éducateur* par les soins du Centre d'Action[231]. La rencontre y est décrite comme une réussite et on y précise la présence d'une cinquantaine de personnes[232]. Les caractéristiques des conférenciers telles que l'expérience et la grandeur de cœur sont soulignées dans cette chronique, indiquant de ce fait deux qualités essentielles et souhaitées pour mener à bien les tâches d'éducation de cette catégorie d'enfants. La journée se termine par un « programme d'action commune » pour aborder les questions formelles quant à la suite à donner à cette première rencontre. Ainsi la tâche de secrétariat du Groupe romand est dévolue au Centre d'Action[233].

2 « Programme d'action commune » : enquêtes et Deuxième Conférence

Au terme de la première rencontre, une discussion sous forme de « programme d'action commune » mobilise les participants à la journée. Il est décidé tout d'abord de reconduire cette expérience pour l'automne de la même année. Un intérêt tout particulier s'est exprimé en faveur d'une amélioration du personnel d'établissement ainsi que d'une augmentation des échanges entre les directions d'établissements sur des sujets d'ordre pédagogique[234]. Diverses tâches sont attribuées au Centre d'Action : la première tâche est la réalisation d'une enquête sur l'enfant *difficil*e, en collaboration avec l'École d'études sociales pour femmes de Genève[235]. Une deuxième tâche est de s'intéresser et d'enquêter sur le patronage et le parrainage des enfants *difficile*s[236]. Outre ces différents mandats prévus par la Première Conférence, le Centre d'Action maintient le lien avec l'ASFA et aussi avec la partie suisse allemande des enfants *difficile*s[237]. Témoin de ce lien, les nombreux déplacement d'Édouard Junod en Suisse allemande[238].

Comme convenu lors de la Première Conférence, le Centre d'Action se met directement au travail. Il procède à « une enquête préalable portant d'une part sur l'origine et les antécédents des enfants et de leurs parents, d'autre part sur leurs délinquences (sic), leurs défauts et leurs troubles psychiques ou physiques »[239]. 23 établissements, pour la plupart genevois, et 624 enfants ont été consultés afin de définir « les caractères principaux qui déterminent l'enfant difficile »[240]. La deuxième enquête, décidée lors de la Conférence de Lausanne, traite quant à elle du parrainage et du patronage des enfants *difficiles*[241]. Pour mener à bien cette tâche, le Centre d'Action envoie un questionnaire aux personnes présentes lors de cette journée. Les résultats et les détails de ces enquêtes ne nous sont pas connus et nous ne disposons que de la position d'Hermann

AIJJR, FG.F.3/5.

231 « Chronique de l'Institut », in *L'Éducateur*, 7, 1927, p. 141.

232 Une soixantaine de personnes, in VIII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1927, p. 52, Archives Pro Infirmis.

233 *Idem*, p. 51.

234 *Ibid.*

235 « Chronique de l'Institut », in *L'Éducateur*, 7, 1927, p. 141.

236 Rapport du Centre d'Action pour l'année 1926, Deuxième semestre, Archives Pro Infirmis ; VII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1926, p. 51, Archives Pro Infirmis.

237 *Ibid*.

238 Rapport du Centre d'Action pour l'année 1926, Deuxième semestre, Archives Pro Infirmis

239 Lettre du Centre d'Action aux personnes présentes lors de la Première Rencontre du groupe des enfants difficiles, 17 mai 1927, ACV, S 218/11.

240 VIII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1927, p. 52, Archives Pro Infirmis

241 Questionnaire sur le parrainage et le placement, joint à la lettre du Centre d'Action aux personnes présentes lors de la Première Rencontre du groupe des enfants difficiles, 17 mai 1927, ACV, S 218/11. Une copie se trouve aux AIJJR, FG.F.3/5.

Murdter au sujet du patronage[242]. Cette deuxième enquête est rapportée aux participants lors de la deuxième Conférence, le 19 novembre 1927 à Grandson[243]. Le Centre d'Action doit rechercher au préalable des personnes prêtes à se déclarer parrains ou marraines[244]. Cette question du parrainage et du patronage est ensuite abandonnée pendant quelques années avant de resurgir après 1930. Il faudra attendre la plus grande indépendance du Groupe romand vis-à-vis du Centre d'Action pour que le sujet mobilise à nouveau le Comité.

Peu avant la deuxième Conférence, le Comité se rencontre le 27 octobre 1927 afin de répartir 2'515,25 CHF dont 2'200 CHF seront pour les établissements, le reste étant destiné à l'organisation de conférences pédagogiques. Les établissements qui bénéficient de la subvention sont les mêmes qu'en 1926, mis à part deux établissements supplémentaires, Les Billodes au Locle[245] et Florissant, le Home de Varembé quant à lui ne reçoit rien. Lors de la séance, il est question de « favoriser les établissements qui répondent [aux] questionnaires et convocation » et de procéder par rotation pour le choix d'établissements[246]. L'organisation de la Conférence romande des Enfants difficiles mobilise le Comité[247]. Il est décidé qu'elle ne se déroulera pas, comme l'année précédente, dans une salle quelconque mais dans une institution, et plus précisément à la Maison vaudoise d'Éducation Les Mûriers[248]. Même si celle-ci est destinée aux *arriérés*, elle fera partie du Groupe romand pendant de nombreuses années, comme nous l'avons déjà vu. L'extrait suivant illustre l'ambiance de la journée et le contenu de la conférence de la directrice des Mûriers, Mlle Frida-E. Kernen (-1952)[249] :

> En novembre, le Centre d'action romand, désirant faire connaissance avec un des établissements qui s'occupent de l'enfance retardée, accepta la proposition du Comité de la Maison vaudoise de se réunir aux Mûriers ; nous eûmes du plaisir à les accueillir et à leur faire valoir les avantages de notre maison. Mlle Kernen lut un petit travail sur notre œuvre et nos expériences, et fit un chaleureux appel en faveur d'une nouvelle œuvre à fonder qui pourrait faire suite à la nôtre. Il s'agirait de créer des ateliers où l'on pourrait donner un gagne-pain aux jeunes filles qui tout en étant actives et vigoureuses, ne peuvent pas rester dans des places où elles manquent d'initiative et d'intelligence. Nous savons que cette question préoccupe le Secrétariat de la protection de l'enfance, et bien des personnes qui s'occupent de placements. Espérons que le projet trouvera bientôt sa réalisation[250].

Il est question de la création d'ateliers d'apprentissage, thème qui intéresse l'ASFA depuis quelques temps. Germain Buchs ainsi qu'un autre conférencier inconnu prennent également la parole au sujet de

242 Lettre de H. Murdter à É. Junod, 23 juin 1927, ACV, S 218/11.
243 Lettre de É. Junod à P. Bovet, 29 septembre 1927, AIJJR, FG.F.3/3.
244 Henri Rochat-Bujard réfléchit à ce sujet et suggère de demander à l'Union des Femmes pour trouver des marraines.
245 Une lettre de la direction de l'Asile des Billodes précise à quoi elle destine cette subvention : « acquisition de matériel éducatif (Jeux Decroly, 2 séries, en particulier) » et « fournitures [et] ouvrages spéciaux devant faciliter le travail de nos maîtresses qui s'occupent des enfants de l'âge préscolaire et des retardés intellectuels de l'école primaire », in Lettre d'E. Thiébaud au Président du Comité romand des enfants difficiles, 2 décembre 1927, AIJJR, FG.F.3/5.
246 Répartition, rédigé par H. Murdter, non daté, ACV, S 218/11.
247 Invitation à la Conférence romande des Enfants difficiles du 19 novembre 1927, Centre d'Action, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
248 L'École de réforme a aussi été évoquée pour être le lieu de la Conférence, in Lettre de É. Junod à P. Bovet, 29 septembre 1927, AIJJR, FG.F.3/3.
249 Elle est institutrice aux Mûriers depuis 1925. Elle avait auparavant travaillé (il semblerait que ce soient des stages) dans différents établissements quasi similaires, in Septième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation de La Mothe, 1925, Archives privées, École de Mémise. Elle est directrice des Mûriers de 1926 à fin 1953, in Dossier ATS de Frida-E. Kernen.
250 Neuvième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1927, pp. 4-5, Archives privées, École de Mémise.

l'apprentissage à Drognens et à Lausanne[251].

Cette réunion est marquée par l'absence du principal conférencier, Carl Albert Loosli, attendu pour cette journée mais qui, pour cause de maladie, n'a pas pu être présent. Pierre Bovet avait invité son ami, ancien « enfant placé » et devenu homme de lettres, à venir prendre « une parole franche et convaincue »[252]. Pierre Bovet avait soumis une proposition « timide » au Comité qui accepta « à l'unanimité, et avec une véritable conviction » sa venue[253]. Cette timidité s'explique sans doute par le fait que Carl Albert Loosli, ayant « passé plusieurs années de sa jeunesse dans divers établissements de la Suisse française et de la Suisse allemande » est un militant pour lequel « les réformes à introduire dans l'éducation des enfants moralement abandonnés lui tiennent fort à cœur »[254]. Ainsi Pierre Bovet, dans sa lettre d'invitation prend la peine de lui signifier que « le Comité qui organise cette réunion et qui comprend [...] une majorité de directeurs et de professeurs d'établissements » mais se veut très rassurant sur la possibilité de « dire [des] convictions sans blesser inutilement »[255]. Le Centre d'Action fait aussi état de telles précautions dans son invitation en insistant sur le soutien que lui apporte le Comité[256]. Au sujet du thème, Pierre Bovet suggère à Carl Albert Loosli d'aborder celui qui se trouve dans ses ouvrages *Anstaltsleben*[257] et *Ich Schweige nicht*[258]. Sa venue est repoussée à l'année suivante et cette absence n'est pas remplacée par la venue d'un autre conférencier, ce qui a peut-être laissé plus de temps aux 65 personnes du public pour le débat et la « longue discussion sur le placement et le parrainage »[259], dont le Centre d'Action devait rapporter les résultats du questionnaire. Édouard Junod et Pierre Bovet sont les animateurs de la première partie de la journée. Le Centre d'Action est très actif et Pierre Bovet décrit comment l'IJJR et ses étudiants sont mis à contribution pour la cause des enfants *difficiles* :

> La création du Centre d'action romand a multiplié pour les élèves de l'Institut les occasions de travail pratique : enquêtes, statistique psychologique et sociale dans les principaux établissements de la Suisse romande, examens psychologiques dans un orphelinat, etc. Un groupe de futurs éducateurs s'intéressant spécialement à la protection de l'enfance a tenu à prendre part aux conférences de Lausanne et de Grandson, organisées par le Centre d'Action[260].

Alors que dans le rapport de 1926, le directeur ne pouvait pas dire combien d'élèves s'intéressaient vraiment à cette question, dans celui de 1927 il note qu'une quinzaine d'élèves « s'intéresse spécialement aux "anormaux" (au sens large du mot) [...] sans compter de nombreux auditeurs »[261] . Le travail accompli à l'IJJR est reconnu par des membres du Comité, ce qui incite Henri Rochat-Bujard à proposer aux

251 VIII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1927, p. 52, Archives Pro Infirmis.
252 Invitation à la Conférence romande des Enfants difficiles du 19 novembre 1927, Centre d'Action, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
253 Lettre de P. Bovet à C. A. Loosli, 27 octobre 1927, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
254 Invitation à la Conférence romande des Enfants difficiles du 19 novembre 1927, Centre d'Action, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
255 Lettre de P. Bovet à C. A. Loosli, 27 octobre 1927, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
256 Invitation à la Conférence romande des Enfants difficiles du 19 novembre 1927, Centre d'Action, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
257 Carl Albert LOOSLI, *Anstaltsleben : Betrachtungen und Gedanken eines ehemaligen Anstaltszöglings*, Bern, Pestalozzi-Fellenberg-Haus, 1924.
258 Carl Albert LOOSLI, *Ich schweige nicht*, Bern, Pestalozzi-Fellenberg-Haus, 1925.
259 VIII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1927, p. 52, Archives Pro Infirmis.
260 *Idem,* p. 57.
261 *Ibid*.

établissements de faire procéder par l'IJJR à des examens psychologiques pour les enfants placés[262]. Certains acceptent[263]. Le Centre d'Action souligne, toujours dans l'*Éducateur*, le succès de la journée[264]. Les participants ont en outre été invités à s'inscrire pour les Journées éducatives de Lausanne qui ont lieu au printemps de l'année suivante[265].

3 Rayonnement du Centre d'Action

Nous avons très peu d'archives de 1928 témoignant de l'activité du Groupe romand[266]. Une raison tient probablement au fait que, comme nous l'avons vu, la Commission a souhaité se concentrer essentiellement sur l'organisation de la Conférence annuelle. Le Groupe romand, à ce moment, ne semble pas exprimer d'autres ambitions. Ce peu d'archives signale probablement cette faible activité du Groupe romand, contrairement aux nombreuses activités de son secrétariat, le Centre d'Action.

La subvention donnée en 1928 au Groupe romand s'élève à 2'400 CHF[267]. Si les établissements qui en bénéficient sont les mêmes qu'en 1927, toutefois paraissent quelques modifications : des sommes plus importantes sont destinées à La Ruche, Le Châtelard et Les Clochettes, une somme est nouvellement accordée au Home de Varembé et les Billodes ne reçoit plus rien. Nous ne savons pas exactement comment la somme a été répartie au vu des informations dont nous disposons. En effet, entre la proposition de répartition énoncée par Hermann Murdter, Henri Rochat-Bujard et Marguerite Suter et la répartition effective, des changements ont été apportés quant au nombre de bénéficiaires, passés de huit à dix. Il est par exemple donné une somme de 200 CHF au Home de Varembé[268], à la suite probable de la visite du Groupe romand. L'activité du Comité des Enfants difficiles est peu signalée en 1928[269]. Elle semble se limiter à l'organisation de la Conférence annuelle des « Enfants difficiles », initialement prévue à Perreux mais déplacée à Genève pour le 10 novembre 1928. Du côté du Centre d'Action, il est engagé dans de nombreux projets, dont un qui mérite notre attention : l'organisation des Journées éducatives de Lausanne.

3.1 Les Journées éducatives de Lausanne

Le Centre d'Action participe pour la première fois à l'organisation des Journées éducatives de Lausanne de 1928. Ces Journées sont habituellement organisées depuis 1923 par la Commission d'Éducation

262 Déjà une lettre du Centre d'Action, en mars 1927, faisait part aux institutions d'éducation de la possibilité de mettre à disposition la Consultation médico-pédagogique de l'IJJR pour « certains cas difficiles ». Il précise aussi que l'examen psychologique gratuit de ces enfants peut être fait à Genève ou dans les établissements, in Lettre du Centre d'Action aux institutions, 1er mars 1927, AIJJR, FG.F.3/5.

263 « Chronique de l'Institut J.J. Rousseau », in *L'Éducateur*, 23, 1927, pp. 398-399.

264 *Ibid*.

265 VIII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1927, p. 52, Archives Pro Infirmis

266 Le secrétariat du Groupe romand se trouve encore à l'IJJR et les quelques archives restantes sont antérieures à 1928. Les archives se feront plus nombreuses lorsque les tâches administratives ne seront plus gérées par le Centre d'Action.

267 Lettre de É. Junod à H. Murdter, 17 octobre 1928 ; Lettre de H. Murdter à É. Junod, 23 octobre 1928, ACV, S218/11.

268 Lettre de E. Duvillard à A. Malche, 13 novembre 1928, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.213.

269 Nous savons que le Comité s'est rencontré le 14 octobre 1928 à Lausanne. Mis à part la décision d'organiser la conférence à Genève, nous n'en savons pas davantage, in Lettre de P. Bovet à C. A. Loosli, 15 octobre 1928, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.

de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, le Secrétariat Vaudois pour la Protection de l'Enfance, dont le directeur est Jean-Henri Graz (1890-1981)[270], et la Fondation suisse Pro Juventute[271]. Après avoir traité du thème de l'*École et la famille* (1924)[272], de l'*Éducation après l'école* (1925)[273], de *Ce qui fait obstacle à l'éducation* (1926)[274], de *Ce qui vient en aide à l'éducation* (1927)[275], les organisateurs, avec le concours du Centre d'Action et de la Société pédagogique romande, s'intéressent en 1928, à la question des *Éducations spéciales*. Ce n'est pas la première fois que l'IJJR est représenté lors de ces Journées[276]. En 1928, parmi les personnes illustres et reconnues à l'échelle internationale comme le Dr Ovide Decroly et le Dr Théodore Simon, pas moins de quatre représentants de l'IJJR tiennent conférences à ces Journées éducatives. Ces derniers viennent en nombre avec une quarantaine d'élèves et de professeurs de l'Institut. Nous retrouvons Édouard Claparède parlant des complexes d'infériorité chez l'enfant, Marguerite Loosli-Usteri au sujet du dépistage des enfants *arriérés* ou *anormaux*, Édouard Junod sur les *sourds-muets* et les *bègues*[277] et pour finir Pierre Bovet qui a comme mission de tirer un bilan de ces Journées et de rendre compte des tâches actuelles pour les éducations spéciales en Suisse romande[278]. Dans cette synthèse, Pierre Bovet invite les participants à devenir membre de l'ASFA et fait l'écho des journées organisées chaque année par les associations. Nous pouvons citer d'autres personnalités romandes dont les conférences ont pu intéresser ceux qui s'occupent des enfants *difficiles*, comme le rappelle Édouard Junod[279] : *La guérison des cleptomanes* du Dr Georges Liengme (1859-1936), *L'influence de la santé de l'enfant sur le caractère* du Dr Jules Taillens (1871-1954), et *L'angoisse, signe de conflit moral*, du Dr William Boven (1887-1970). Quant au Comité du Groupe romand, Hermann Murdter participe à l'organisation des Journées éducatives, comme membre du comité du Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance, alors qu'Henri Rochat-Bujard y avait, quatre années auparavant, présenté le sujet traitant de l'éducation des enfants *difficiles*, conférence ensuite publiée par *Pro Juventute*[280].

Nous constatons que ce sont souvent les mêmes personnes qui sont engagées dans l'organisation des différents types de journées-conférences. Ces Journées éducatives, avec le succès qu'elles semblent générer

270 Il est aussi secrétaire régional de Pro Juventute pour la région de Lausanne (In Lettre de H. Murdter à J.-H. Graz, 14 décembre 1932, ACV, S218/15), secrétaire du comité de l'Asile d'Echichens en 1929 (In Jean-Marie VEYA, *op. Cit*., p. 144). Il dirige le premier bureau d'orientation professionnelle vaudois et fonde le Repuis à Grandson en 1933 (In Jean-Marie VEYA, *op. Cit*., p. 154). Il sera aussi membre de la Commission romande de l'ASFA et du Comité de l'Union suisse des ateliers pour handicapés du travail (In XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 44, Archives Pro Infirmis).

271 En 1923, ces Journées s'appellent Journées de l'Enfance et de la préparation maternelle, avril 1923, ACV, S 218/6.

272 Programme des Journées éducatives, avril 1924, ACV, S 218/6.

273 Programme des Journées éducatives, avril 1925, ACV, S 218/8.

274 Programme des Journées éducatives, février 1926, ACV, S 218/9.

275 « Journées éducatives de Lausanne », in *Pro Juventute*, 1927, pp. 235-236.

276 Nous pouvons mentionner la prestation d'Alice Descoeudres, en 1923, sur *Le développement de l'enfant de 3 à 7 ans*, celle d'Adolphe Ferrière, en 1924, sur *La formation du caractère par la méthode active*, celle de Pierre Bovet, en 1925, sur *Les aptitudes de l'adolescent et le choix d'une profession* et en 1927 sur *L'éveil du sentiment religieux chez l'enfant*, et enfin celle d'Édouard Claparède, *Le témoignage*, en 1926.

277 Pour cette présentation, Édouard Junod visite la classe de sourds-muets de Mlle Challet à Genève, in Lettre de É. Junod au secrétaire de l'enseignement primaire, 11 mai 1928, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.213.

278 Un large écho est fait aux Journées éducatives de 1928. Pour les détails des conférences, voir les résumés diffusés chaque année dans *Pro Juventute.* Pour lire le bilan des journées de 1928, voir Pierre BOVET, « Le Bilan des Journées Éducatives de 1928 », in *L'Éducateur*, 12, 1928, pp. 177-182.

279 IX. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1928, pp. 57-60, Archives Pro Infirmis.

280 Henri ROCHAT-BUJARD, « Éducation des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1925, pp. 141-144.

ont pu être une belle occasion pour l'IJJR et le Centre d'Action de diffuser ses idées et ses activités devant le public du canton de Vaud.

3.2 Des activités variées : Conférence, camp de vacances et examens psychologiques

Concentrons nous à présent sur les activités du Centre d'Action directement en lien avec les enfants *difficiles* et répondant aux demandes formulées par des participants à la Conférence de Grandson l'année précédente. En plus de maintenir des liens avec la section suisse allemande, il visite et procède à des examens psychologiques dans des classes spéciales et dans les établissements de Florissant, du Home de Varembé, d'Au Grand Air, de Serix, et auprès des orphelins de Chêne-Bougeries pour lesquels, avec la contribution d'un élève de l'IJJR et ancien directeur d'orphelinat, L. Ray-Ogden, il organise un camp de vacances[281]. Celui-ci a aussi « groupé en automne un petit séminaire pour l'étude des problèmes relatifs à la vie de l'internat et à l'éducation des adolescents orphelins ou moralement abandonnés »[282]. Si nous savons de manière sûre que Marguerite Loosli-Usteri, pour le Centre d'Action, procède aux examens psychologiques à Genève[283], le doute est permis quant à savoir qui s'en charge pour les autres établissements. Une enquête de Rudolf Däniker, paru en 1929 dans *L'Éducateur*[284], reprend des résultats recueillis par Marguerite Loosli-Usteri et par Mme Roost, suite à des examens d'enfants *difficiles* provenant de quatre établissements. Il se pourrait que ces données proviennent de la consultation des enfants de Florissant, de Varembé, de Serix et d'Au Grand Air. Ainsi nous voyons comment les Conférences organisées par le Groupe romand amènent les différents professionnels à se connaître et à collaborer. Ces établissements, qui ont accepté la proposition d'Henri Rochat-Bujard de l'année précédente, fournissent ainsi de nouveaux terrains de recherche pour l'IJJR. Cela montre une volonté de la part de directeurs ou directrices d'établissements de s'ouvrir à la recherche scientifique. Les enfants accueillis dans ces établissements deviennent des sujets d'études. En permettant ces consultations psychologiques, les établissements participent à la recherche dans le domaine de la psychologie de l'enfant *difficile*. Le Centre d'Action, par ses liens tissés avec le Groupe romand et les établissements pour enfants *difficiles*, contribue à diffuser le modèle des consultations médico-pédagogiques telles qu'elles étaient pratiquées à l'IJJR par Germaine Guex puis par Marguerite Loosli-Usteri. Cette immersion des consultations en Suisse romande préfigure la propagation des services médico-pédagogiques dans les années à venir.

L'organisation de la Troisième Conférence romande pour les enfants difficiles (ou Réunion annuelle des amis des « Enfants difficiles ») illustre le rôle prédominant de l'IJJR et de son Centre d'Action[285]. Les conférenciers sont L. Ray-Ogden et Carl Albert Loosli, reprogrammé pour cette année 1928. Les titres de ces deux conférences sont respectivement « Les bons et les mauvais côtés de la vie d'internat » et « Réflexions d'un ancien enfant difficile ». La journée se déroule à l'IJJR et une visite du Home de Varembé est prévue

281 IX. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1928, pp. 57-60, Archives Pro Infirmis ; Rapport du Centre d'action pour l'année 1928, Archives Pro Infirmis.
282 IX. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1928, p. 65, Archives Pro Infirmis.
283 *Ibid.*
284 Rudolf DÄNIKER, « Le niveau mental de l'enfant difficile », in *L'Éducateur*, 3, 1929, pp. 47-50.
285 Programme de la réunion annuelle des amis des « enfants difficiles », signé par E. Duvillard, P. Bovet et É. Junod, 26 octobre 1928, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.213.

pour l'après-midi. Après la visite du Home dont Emmanuel Duvillard est l'administrateur[286], les participants peuvent apprécier une leçon de rythmique par Monsieur Baeriswyl et les élèves du Home[287]. Parmi les 80 participants à cette journée, nombre record dû peut-être à la forte présence d'étudiants de l'IJJR[288], la présence d'Albert Malche (1876-1956) est probable. Président du Département de l'instruction publique de Genève et membre de la Commission du Home de Varembé, il a en effet reçu une invitation en tant que représentant du secteur politique[289], pratique reconduite l'année suivante.

Finalement, le Centre d'Action poursuit son travail de secrétariat, de traduction, d'enquêtes et de propagande[290]. Les travaux des deux conférenciers sont publiés[291] avant d'être rassemblés, sur une proposition d'Horace Trembley[292], dans une brochure destinée à la vente[293]. Le Centre d'Action traduit aussi un article de Dr Helen T. Wooley sur les *mouilleurs de lit* qui sera publiée par la *Revue Suisse d'hygiène*[294] l'année suivante. Ce thème de l'énurésie sera choisi pour la Conférence de 1930.

4 Modèles pour un Centre romand d'observation

La création d'un Centre romand d'observation est le sujet mobilisateur du début de l'année 1929. Le Centre d'Action et le Comité des Enfants difficiles participent d'une manière active à ces événements par les liens développés en Suisse romande. Si Genève semble être le lieu central où cette question est débattue, elle dépassera cependant les frontières cantonales. Sa création prend corps essentiellement dans le projet d'un Centre romand d'observation basé sur deux types de modèles particulièrement en vogue à cette époque : la Stephansburg de Zürich et le Centre de Moll-Huttes en Belgique. D'une part la venue de Maurice Rouvroy, directeur du Centre de Moll, pour une tournée en Suisse romande et d'autre part les voyages et les visites de nombreuses personnalités romande dans ces établissements, sont des révélateurs de l'attrait qu'exercent ces lieux.

4.1 La nécessité d'un centre d'observation

En janvier 1929 à Genève est formulé le souhait de fonder « un centre intercantonal destiné à l'observation des enfants vicieux, indisciplinés ou nerveux des écoles publiques »[295]. De nombreuses

286 En tant qu'administrateur, Emmanuel Duvillard est consulté pour examiner les éventuels placements au Home de Varembé : il communique son point de vue et « le résultat de [s]es démarches » au Président du DIP de Genève, in Lettre de E. Duvillard, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.182.

287 « Chronique de l'Institut », in *L'Éducateur*, 23 ,1928, p. 368.

288 IX. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1928, p. 65, Archives Pro Infirmis.

289 Lettre de É. Junod à A. Malche, 3 novembre 1928, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.213.

290 Rapport du Centre d'action pour l'année 1927, Archives Pro Infirmis.

291 Carl Albert LOOSLI, « Réflexions d'un ancien enfant difficile » in *L'Éducateur*, 1929, 2, pp. 17-22 ; L. RAY-OGDEN, « Ombres et lumières », in *L'Éducateur*, 1929, 5, pp. 73-85.

292 Horace Trembley est Président de la Commission d'Éducation de Pro Familia, Genève. Édouard Laravoire est Président de Pro Familia, Genève, in Lettre de É. Laravoire à H. Murdter, 6 décembre 1930, ACV, S 218/11.

293 Carl Albert LOOSLI et L. RAY-OGDEN. *Ombres et lumières de la vie d'établissement.* Genève, Centre d'Action romand, 1928.

294 Helen T. WOOLLEY, « Petits mouilleurs de lit. L'Enuresis, problème psychologique », traduit de l'anglais par le Centre d'Action, in *Revue suisse d'hygiène*, 1929, pp. 113-125.

295 Lettre de Pro Familia au Président du DIP, 23 janvier 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224.

associations sont à l'origine de cet appel[296] et seront rejointes par le Centre romand en faveur des enfants difficiles[297]. Des rapports sur les établissements de la Stephansburg de Zürich et de l'Institut d'observation de Moll-Huttes circulent entre les signataires de l'appel et les autorités genevoises. Des discussions au sujet de la création de ce centre d'observation (ou station d'observation) sont débattues à la Conférence des Départements de l'instruction publique. Emmanuel Duvillard soumet un projet à son supérieur hiérarchique demandant que lors de cette Conférence soit examinée

> [premièrement] la création d'un internat intercantonal romand destiné à l'observation des enfant vicieux ou indisciplinés des écoles publiques en vue de leur placement dans les instituts de rééducation appropriés à leur cas. [Deuxièmement] d'examiner la possibilité d'une entente intercantonale romande en vue de coordonner les efforts des offices de protection de l'enfance et d'obtenir des communes d'origine les allocations nécessaires à l'hospitalisation des enfants indigents[298].

Emmanuel Duvillard s'appuie sur le modèle de la Stephansburg. Il relève notamment l'intérêt d'une double direction d'un tel établissement qui serait médicale et pédagogique, relevant ainsi l'importance des indications médicales concernant ces enfants *indisciplinés* ou *vicieux*. Cette station intercantonale devrait aussi, selon lui, faciliter l'accord des familles et régler des difficultés de collaboration entre les cantons quant aux questions de frais de pensions des enfants placés[299]. Cet appel ne s'est pas concrétisé et aucune station d'observation intercantonale n'a été créée. Par contre, en 1930, à Genève, vont être créés d'une part le Service d'observation des écoles[300] et d'autre part la Maison d'observation médico-pédagogique des Charmilles, maison destinée exclusivement aux enfants *difficiles*[301]. Il semblerait que ce qui n'a pas pu être créé à l'échelle de la Suisse romande l'ait été pour le canton de Genève. Dès cette année-là, les feuilles d'enquête scolaire du Service d'observation des écoles sont à disposition de tous les directeurs d'établissements s'occupant d'enfants *difficiles* et affiliés au Groupe romand[302]. Ainsi, Édouard Junod semble proposer ce service d'observation comme modèle pour les autres cantons. Inspiré des modèles de la Stephansburg et de Moll, il est mis, à son tour, au rang de modèle.

4.2 L'exemple zürichois : la Stephansburg

Nous devons à Marguerite Loosli-Usteri deux rapports concernant la Stephansburg appelée aussi Maison cantonale zürichoise pour l'observation des enfants difficiles et nerveux. Après avoir étudié à l'IJJR

296 Le Patronage des anciens élèves des classes spéciales (présidente : Alice Descoeudres), le Cartel genevois d'hygiène sociale et morale (présidente : Émilie Gourd), la Commission de protection des mineurs (délégué : Willy Mentha), la Section genevoise de la société d'utilité publique (Cornélie Lotz), le Comité genevois de Pro Juventute et Le Refuge de Genève (président : Alexandre Aubert), Pro Familia (président : Raoul Hoffmann).

297 Ce terme de Centre romand en faveur des enfants difficiles illustre, à l'époque, l'enchevêtrement des tâches et des rôles entre le Centre d'Action et le Groupe romand en faveur des enfants difficiles, in « Conférence des chefs de Départements de la Suisse romande », note dactylographiée, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224.

298 Rapport de E. Duvillard au président du DIP, 6 mai 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.230.

299 *Ibid.*

300 Sur le Service d'observation des écoles, voir Hélène ONTIVEROS, *op. Cit.* ; Martine RUCHAT. *op. Cit*, 2005 ; Marco MANZANO, *op. Cit.*; Martine RUCHAT, *op. Cit*, 2009 *;* Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, « Les dossiers du Service d'observation des écoles de Genève (1930-1958) », in *La protection de l'enfance: écrits protégés, écrits ignorés: les dossiers individuels de mineurs et de jeunes majeurs sous main de justice,* Paris, La Documentation française, 2010, pp. 95-102.

301 Sur la collaboration entre le Service d'observation des écoles et la Maison des Charmilles, voir Hélène ONTIVEROS, *op. Cit*, pp. 56-65.

302 Rapport du Centre d'Action 1929-1930, lu à la Conférence de 1930, ACV, S 218/14.

Marguerite Loosli-Usteri a travaillé quelques années dans cet établissement. Elle avait été amenée à parler de cette expérience professionnelle lors de la première rencontre organisée par le Comité romand pour les enfants difficiles. Nous nous appuyons essentiellement sur ce rapport[303], ainsi que sur celui rédigé en septembre 1928 et circulant entre les mains des signataires de l'appel pour la création du centre d'observation[304]. Le propos sera complété par une traduction de 1923 d'un article du professeur Hans W. Maier, paru initialement dans la *Revue suisse d'hygiène* avant d'être publié et traduit en français dans *Pro Juventute*[305]. Si, dans ce dernier article, l'auteur n'utilise pas le terme d' « enfants difficiles », contrairement aux écrits de Marguerite Loosli-Usteri, il mentionne dans les enfants accueillis, ceux « qui, pour des causes ignorées, deviennent subitement incapables de suivre l'école ou se livrent à des actes anti-sociaux »[306].

Cette maison d'observation pour enfants *difficiles* a été créée en 1921 et compte 23 places pour des filles et des garçons jusqu'à 14 ans[307]. Elle se trouve accolée à la Policlinique psychiatrique de Zürich (ou Asile cantonal d'aliénés du Burghözli) et « est destinée à recevoir, spécialement en vue de les observer, les enfants nerveux ou présentant des symptômes de maladies mentales »[308]. Partant du constat qu'un traitement ambulatoire n'est pas suffisant pour ces enfants, la maison d'observation se distingue toutefois des asiles pour adultes et se veut être une maison de répartition. Sa mission est l'observation orientée vers trois différents buts. Tout d'abord, il s'agit de repérer les causes des difficultés de l'enfant, c'est la phase du diagnostic médical et psychologique. Ensuite, prend place le pronostic éducatif qui cherche à repérer l'éducabilité de l'enfant. Pour finir, peut avoir lieu la phase de traitement et d'éducation au cas par cas et avec les moyens les mieux adaptés. La direction est laissée à un médecin psychiatre, assisté par une directrice qui s'occupe aussi de l'enseignement ainsi que d'un personnel formé et nombreux. La collaboration entre ce personnel est essentielle et prédictive de succès. Si la maison est décrite comme unique en Suisse[309], elle se distingue aussi des maisons de correction par l'individualisation du suivi et par son atmosphère où la liberté de l'enfant est encouragée et où les punitions sont utilisées avec la plus grande parcimonie[310]. Néanmoins, il se peut qu'après l'observation longue de six à huit semaines, des enfants soient placés en asile ou en maison de correction ou de relèvement, lorsqu'ils ne sont pas placés en pension. Mais en 1927, Marguerite Loosli-Usteri parle de 50% d'enfants qui retournent chez eux après cette phase. Une policlinique pour enfants nerveux a été créée à proximité pour permettre de prolonger l'observation ou de poursuivre le traitement en cours.

4.3 L'exemple belge : l'Institut d'observation de Moll-Huttes

Un autre modèle est cité en exemple depuis les années 1920 en ce qui concerne l'observation des

303 Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1927.
304 Rapport sur la maison cantonale Zürichoise « Stephansburg », de Marguerite Loosli-Usteri, appartenant à Horace Trembley, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224.
305 Hans W. MAIER, « La Stephansburg, à Zürich », traduit de l'allemand, in *Pro Juventute*, 1923, pp. 350-352.
306 *Idem*, p. 352.
307 Sauf mention contraire, les informations de ce paragraphe sont tirées de Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1927, p. 207 ; Rapport sur la maison cantonale Zürichoise « Stephansburg », de Marguerite Loosli-Usteri, appartenant à Horace Trembley, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224.
308 Hans W. MAIER, *op. Cit.*
309 *Ibid.*
310 Voir aussi le témoignage d'un enfant placé à la Stephansburg, in Arthur HONEGGER, *La Redresse*, Lausanne, Éd. d'en bas, 1976.

enfants *difficiles*, celui de l'Institut d'observation de Moll-Huttes. Sébastien Bourquin et Martine Ruchat ont déjà précisé son rôle de modèle pour la création à Genève de la maison des Charmilles[311] alors que Geneviève Heller l'a indiqué comme modèle et initiateur de changements dès 1940 pour l'École de réforme des Croisettes[312]. Nous n'allons pas procéder à une description de ce modèle, renvoyant le lecteur à ces différentes sources[313]. Ici nous nous intéressons principalement sur les liens entre cet Institut d'observation, son directeur et la Suisse romande. Selon Geneviève Heller, cet Institut, profondément lié à son directeur, Maurice Rouvroy, fait déjà office d'exemple ou de modèle en 1921, lorsque Maurice Veillard[314] se rend en Belgique pour visiter cet établissement[315]. Va s'ensuivre pendant une quinzaine d'années de véritables échanges entre la Suisse romande et la Belgique. Avant de nous arrêter sur la venue de Maurice Rouvroy en Suisse en 1929[316], mentionnons les différents professionnels désirant apprendre du modèle belge. Pour Genève, nous savons qu'Édouard Laravoire (1893-1958) est envoyé par le Département de l'instruction publique pour visiter notamment la Stephansburg et l'Institut de Moll-Huttes à partir du 23 septembre 1929[317]. Ces visites sont motivées par sa préparation au poste de directeur du Service d'observation des écoles[318]. Il reste environ un mois à Moll[319] avant de visiter d'autres établissements comme ceux de Mollet et de Namur[320]. Une année plus tard, les futurs enseignants des classes spéciales des Charmilles, Louis Soldini et Madame Pittard partent à leur tour visiter les établissements belges[321]. Pour le canton de Vaud, Henri Rochat-Bujard et le Dr Payot, de l'établissement Au Grand Air, réalisent en 1929, et ce avec l'accord du Service de l'Enfance, une tournée de visites d'établissements et de centres d'observation en Belgique et en France[322]. En 1933, ce sera au tour de l'instituteur de École de réforme, Raymond Buxcel, de s'y rendre[323]. Parallèlement à ces visites de personnalités romandes en Belgique, le Centre d'Action et le Comité en faveur des Enfants difficiles participent avec d'autres associations à la propagation de ce modèle dans le public et chez les professionnels de Suisse romande.

Le directeur de l'Institut d'observation, Maurice Rouvroy, se rend aussi en Suisse. Le Centre d'Action, Pro Familia et le bureau d'hygiène sociale (et/ou le patronage des élèves des classes spéciales[324]) sont les instigateurs de sa venue en Suisse[325], sur une initiative d'Alice Descoeudres[326]. L'organisation de cette tournée

311 Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, *op. Cit.*
312 Geneviève HELLER, *op. Cit.*, 2012.
313 Voir Maurice ROUVROY, *L'Observation pédagogique des Enfants de Justice*, Bruxelles, Office de publicité, 1921. Cet ouvrage, difficile à se procurer, sera l'objet d'échanges entre Pierre Bovet et Carl Albert Loosli lorsque celui-ci s'intéressera à la création d'une station d'observation dans le canton de Berne.
314 Il est notamment secrétaire général du Cartel romand d'hygiène sociale et morale (1918-1941), membre fondateur et secrétaire de Pro Familia Vaud (1923-1941). Il devient président de la Chambre pénale des mineurs du canton de Vaud (1941-1964). Voir Maurice VEILLARD, *op. Cit.*
315 De ce voyage, il en rédigera un rapport, in Geneviève HELLER, *op. Cit.*, 2012, pp. 62-68.
316 Maurice Rouvroy reviendra en Suisse romande en 1933.
317 Lettre au Conseiller d'État H. Jaquet, chef du Département de l'hygiène, assurances publiques et assistance sociale, 16 septembre 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.230.
318 Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, *op. Cit.*, p. 97.
319 Lettre de É. Laravoire à A. Malche, 28 novembre 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.298.
320 Lettre de P. Bovet à H. Murdter, 23 janvier 1930, ACV, S 218/11.
321 Lettre de É. Laravoire à A. Malche, 28 octobre 1930, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.248.
322 Certification du Service de l'Enfance, 4 octobre 1929, ACV, S 218/12.
323 Geneviève HELLER, *op. Cit*, 2012.
324 Rapport du Patronage des élèves des classes spéciales, mars 1928 à mars 1929, de M. Gardy, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.230.
325 X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 37, Archives Pro Infirmis.
326 « Chronique de l'Institut » in *L'Éducateur*, 8, 1929, p. 144.

de conférences illustre comment le Centre d'Action se charge de faire connaître l'Institut d'observation qu'il dirige. Édouard Junod, pour le Centre d'Action, est en lien avec des personnalité vaudoises comme Hermann Murdter, Maurice Veillard[327] et Jean-Henri Graz[328]. Le programme de Maurice Rouvroy, du 23 au 26 février 1929, comporte des visites aux établissements de l'Institut de Drognens[329], de Serix et des Croisettes[330], des conférences publiques sur l'enfant *difficile* à Lausanne (demandée et organisée par Maurice Veillard[331]) et à Genève[332], des conférences avec les instituteurs à Genève (« La tâche du maître »), des *causeries*, cours et conférences à l'IJJR et pour finir une rencontre avec les inspecteurs et les directeurs d'établissements[333]. Cette dernière a été suggérée par Hermann Murdter, très motivé par la venue de Maurice Rouvroy et qui s'occupe, lui-même, au nom du Centre d'Action et du Comité en faveur des enfants difficiles d'inviter des spécialistes en la matière : directeurs d'établissements, directrices d'asiles de relèvement, autorités scolaires et administratives[334]. Selon les notes d'Hermann Murdter l'assemblée était composée de membres de l'IJJR ou du Centre d'Action (Rudolf Däniker, Pierre Bovet et un certain Muller) ; des directeurs et directrices : Paul Diserens[335] (Les Croisettes), Jacques Tappy (Serix), Henri Rochat-Bujard (Au Grand Air), Mlle Germain[336] (Le Châtelard), Augusta Bally (Les Clochettes), Mlle Bürky (Le Phare), Marius Chamot (Échichens)[337], ainsi que des représentants d'associations (Jean-Henri Graz, Maurice Veillard) ou d'autorités scolaires[338].

Cette grande tournée de conférences qui avait comme but d'encourager la création d'une station d'observation[339] conduit l'IJJR, Pro Familia et le Département de l'instruction publique à mettre en place une commission d'études chargée d'approfondir cette question[340]. Comme nous l'avons vu précédemment, cette station romande ne sera pas créée mais nous pouvons émettre la supposition qu'au vu de la présence d'un grand nombre de responsables d'établissements pour enfants *difficiles*, les procédés pédagogiques présentés par Maurice Rouvroy ont pu imprégner ces différents établissements. Mais l'absence d'archives ou de témoignages reflétant la pratique quotidienne dans ces établissements ne nous permet pas de valider cette

327 Ils collaborent déjà en 1927, comme l'atteste la réponse de Maurice Veillard au Centre d'Action, envoyant une liste de formulaires d'enquêtes (fiches personnelles de pensionnaire) que le Cartel romand d'hygiène sociale et morale avait adressé aux établissements de rééducation, de 1924 à 1926 : 12 formulaires du Refuge/Les Lilas, 17 du Châtelard, 10 du Phare, 2 des Mûriers, 8 du Foyer maternel à Lutry, 3 du Foyer et 1 de Serix, in Lettre de M. Veillard au Centre d'Action, 20 mai 1927, AIJJR, FG.F.3/5.

328 Lettre de É. Junod à H. Murdter, 26 janvier 1929, ACV, S 218/12.

329 Maurice Rouvroy visite l'Institut de Drognens en compagnie d'Édouard Junod, in Drognens, rapport hebdomadaire no 690, AEF, DPd 1205.

330 Avec la possibilité d'accompagner Maurice Rouvroy dans sa visite aux Croisettes avant de poursuivre avec la réunion en ville de Lausanne, in Lettre-type de H. Murdter, 19 février 1929, ACV, S 218/12.

331 Lettre de É. Junod à H. Murdter, 13 février 1929, ACV, S 218/12. À la suite de la conférence, une réception est organisée chez Auguste Dufour, in X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 37, Archives Pro Infirmis.

332 Pour Neuchâtel, la raison invoquée est le manque de disponibilité (ou de temps), in Lettre de É. Junod à H. Murdter, 13 février 1929, ACV, S 218/12. Pour Fribourg, « nos propositions n'y ont pas rencontré un accueil suffisamment encourageant », in X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 39, Archives Pro Infirmis.

333 Programme de Monsieur Rouvroy, non daté, ACV, S 218/12.

334 Lettre de H. Murdter à É. Junod, 11 février 1929, ACV, S 218/12 ; Lettre-type de H. Murdter, 18 février 1929, ACV, S 218/12.

335 L'École de réforme des Croisettes et son directeur Paul Diserens sont peu actifs dans le Groupe romand. Directeur de 1919 à 1940, il met en place les dossiers d'élèves. Paul Diserens subit des critiques notamment sur le régime des punitions, Maurice Veillard, disant de lui, qu'il s'occupait « fort mal » de ses élèves, in Geneviève HELLER, 2012, *op. Cit.*, pp. 81-82.

336 Elle est directrice de l'Asile du Châtelard en 1933 et jusqu'au 1er avril 1938, in Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.* pp. 79-80 ; « Asile du Châtelard s. Lutry », in *Gazette de Lausanne,* 21 février 1939.

337 Sur l'Asile rural d'Échichens, voir Pierre AVVANZINO, *op. Cit.*

338 Notes au brouillon de H. Murdter, avec les horaires et des noms de participants à la rencontre, ACV, S 218/12.

339 « Chronique », in *L'Éducateur*, 8, 1929, p. 144.

340 X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 37, Archives Pro Infirmis.

hypothèse.

5 Le canton de Fribourg sous observations

Un fait marquant pour l'année 1929 est l'importance de l'activité concentrée sur Fribourg. En effet, mis à part l'Institut de Drognens, recevant déjà des subventions, et son secrétaire-comptable, Germain Buchs, faisant partie du Comité, Fribourg était en retrait par rapport à Genève et Vaud, et ce même si à Fribourg l'existence d'établissements pour *anormaux* ou l'existence des classes spéciales est attestée depuis plusieurs décennies[341]. Lors de l'organisation de la tournée de conférences de Maurice Rouvroy, la proposition d'une venue de celui-ci à Fribourg n'avait pas trouvé assez d'appui selon Édouard Junod pour envisager autre chose qu'une visite à Drognens[342]. Faut-il mettre en lien ce faible engouement avec l'intérêt du Centre d'Action d'y concentrer dès lors plus fortement ses activités ? Il se peut que le Centre d'Action y ait vu matière à développer son objectif d'élargir son activité sur l'ensemble de la Suisse romande, de manière à intensifier la propagation de certaines idées hors des cantons de Genève et de Vaud.

Dès février, Germaine Guex s'occupe pour le Centre d'Action de visiter et d'enquêter auprès d'institutions d'enfants *difficiles* ou de maisons de relèvement du canton de Fribourg[343]. Dans un document il est fait mention de visites à sept établissements prenant en charge différentes catégories d'enfants *anormaux*[344]. De ses visites, elle en rédige un rapport spécial et confidentiel (notamment sur Sonnenwyl et Belfaux[345]) qui a toutefois pu servir à d'autres établissements de Suisse romande. Le Centre d'Action se donne alors comme tâche de mettre en valeur et de diffuser à d'autres établissements les observations et les prises en charge qui se révèlent être intéressantes[346]. Il fait d'ailleurs des démarches au sujet du Bon Pasteur à Villars-les-Joncs, sans qu'on sache ce que cela signifie[347].

Ainsi en 1929, la IVème Conférence annuelle des « Enfants difficiles » est prévue dans le canton de Fribourg[348]. Parmi les conférenciers, des anciens côtoient des nouveaux. Nous retrouvons Marguerite Loosli-Usteri et Augusta Bally pour la deuxième fois. La première rapporte ce qui a été dit, quelques semaines auparavant, aux conférences du groupe suisse allemand sur le thème des sanctions[349]. Ce même thème est choisi par la section de Suisse romande. Augusta Bally traite de cette question tout comme Jacques Tappy, directeur de l'Institution professionnelle et agricole de Serix[350]. Leurs interventions sont introduites par

341 Voir notamment le chapitre « La prise en charge des enfants fribourgeois « handicapés » », in Armand MAILLARD, *Historique des Enfants Différents*, Centre universitaire de pédagogie curative, Université de Fribourg, 6, 2000.

342 X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 39, Archives Pro Infirmis.

343 Germaine Guex revient à l'IJJR pour la rentrée de 1929, travaille à la Consultation avec Marguerite Loosli-Usteri et Henri Brantmay et mène des enquêtes dans les écoles pour Jean Piaget, in Pierre BOVET, « Chronique », in *L'Educateur*, 1929, 23, p. 384.

344 Rapport du Centre d'action pour 1929, Archives Pro Infirmis.

345 *Ibid*.

346 X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 39, Archives Pro Infirmis.

347 Rapport du Centre d'action pour 1929, Archives Pro Infirmis.

348 Invitation et Programme de la IVème Conférence annuelle des « Enfants difficiles », envoyé le 12 novembre 1929, ACV, S 218/12.

349 Marguerite LOOSLI-USTERI, « Les punitions », in *L'Éducateur*, 24, 1929, pp. 388-391.

350 Invitation et Programme de la IVème Conférence annuelle des « Enfants difficiles », envoyé le 12 novembre 1929, ACV, S 218/12. Dès 1926 le terme d'Institut agricole et professionnel fait son apparition, mais ce n'est qu'en 1937 qu'est véritablement abandonné le terme de Colonie, in Martine RUCHAT, *op. Cit,* 1998*,* p. 25.

l'inspecteur des apprentissages à Fribourg, Ernest Muller-Chiffelle, qui avait auparavant pris soin de consulter Hermann Murdter afin de préparer son discours[351]. Selon Pierre Bovet le sujet des sanctions a entraîné « une discussion très animée, [qui] permit d'entendre les avis parfois divergents de représentants de quatre cantons et de professions fort diverses »[352]. La visite de l'Institut de Drognens clôturait la journée. Pierre Bovet prend soin de souligner à nouveau le succès toujours grandissant de cette rencontre. Ce succès ne semble peut-être pas se mesurer en terme du nombre des participants présents puisqu'il demeure assez stable. Deux spécificités sont cependant soulignées par le directeur de l'IJJR. Sont présents deux conseillers d'État fribourgeois, le Président du Conseil d'État et Chef des finances Romain Chatton (1876-1941) et le Chef de la Police, de la Santé publique et des Communes Jules Bovet (1887-1971), ainsi qu'un personnel religieux : des sœurs, des Salutistes, des prêtres et des frères des Écoles chrétiennes. Ces participants se mélangent avec ceux qui ont pris l'habitude de venir à cette journée : « des chefs d'institutions, des juges, des médecins, des fonctionnaires, des professeurs, des inspecteurs, des maîtres d'école, des directeurs de pénitenciers, des inspecteurs d'apprentissage, des élèves de l'École d'Études sociales ». C'est probablement au cours de cette journée que s'est mieux fait connaître le Centre d'Action à Fribourg. Quelques mois plus tard ce dernier est consulté par le Chef du Département de l'instruction publique fribourgeois pour ses conseils en vue de l'organisation de l'enseignement aux *anormaux*[353].

Le Centre d'Action tisse de nombreux liens au fil des ans et devient un centre de renseignements fort documenté et largement apprécié pour son expertise sur l'éducation des *anormaux* en Suisse romande. Un fait surprenant est à relever. Le Centre d'Action a été appelé pour mener une enquête dans un établissement pour enfants *difficiles* en proie à diverses accusations. Nous ne connaissons ni le nom de cet établissement suisse romand ni la nature des accusations portées à son encontre, mais nous pouvons nous interroger sur ce rôle d'enquêteur qu'a endossé dans cette affaire le Centre d'Action. Fièrement, celui-ci se flatte d'avoir « heureusement réduit à néant ces attaques mensongères ». Aucune source ne nous permet d'avoir des certitudes quant à la compréhension de cette affaire, par contre nous savons toutefois qu'à la même époque une plainte pour coups d'un enfant genevois a été déposé contre l'Institut de Drognens où il a été placé pendant quelques jours. Malgré les faits avérés révélés pas l'enquête (il n'est pas fait mention du Centre d'Action), l'affaire est classée. Toutefois les positions exprimées par le Frère directeur et par le préfet de la Glâne sont sans équivoque. Le premier, dans une lettre adressée à la mère de l'enfant, reconnaît l'utilisation de la punition corporelle tout en reprochant avec vigueur à cette femme son absence de connaissances éducatives :

> Madame, vous avez tort de garder votre fils. Vous ne connaissez pas l'éducation des enfants ; c'est pour cela que votre fils est ce qu'il ne devrait pas être. Dans l'éducation, la punition corporelle est nécessaire. Si les parents savent la pratiquer, ils n'auront pas besoin d'envoyer les enfants dans les maisons d'éducation. Si vous avez su éduquer votre fils et le punir quand c'était nécessaire, vous n'auriez pas eu besoin de nous l'envoyer. Notez bien, Madame, nous n'avons pas maltraité votre fils, mais puisqu'il était très gâté nous avons voulu commencer notre œuvre d'éducation auprès de lui[354].

351 Lettre de H. Murdter à E. Muller-Chiffelle, 21 novembre 1929, ACV, S 218/12.
352 Sauf mention contraire, ce qui suit est tiré de « Chronique de l'Institut » in *L'Éducateur*, 24, 1929, pp. 392-393.
353 Sauf mention contraire, ce qui suit est tiré du Rapport du Centre d'Action 1929-1930, lu à la Conférence de 1930, ACV, S 218/14.
354 Lettre du Frère directeur de Drognens, 7 décembre 1929, AEF, DPd 990.

Dans une autre affaire, le préfet de la Glâne transmet au conseiller d'État Jules Bovet son point de vue sur ces enquêtes:

> Il serait bon de couper une fois les ailes à tous les canards que des gens mal intentionnés répandent sur le compte de l'Institut de Drognens. Ces bruits font du tort et les autorités me paraissent avoir le devoir de les réprimer[355].

Puis peu de temps après, dans une deuxième lettre, il précise sa demande :

> Je me permets de relever qu'il y aurait lieu d'éviter autant que possible , à moins de cas graves d'instruire des enquêtes auprès des élèves sur le système d'éducation des Frères de Drognens. De pareilles enquêtes rendent les Frères suspects, et sont un grave danger pour la discipline de la maison[356].

Si cette proposition est rejetée par le Conseiller d'État, l'affaire est, cette fois encore, rapidement classée[357]. Si nous ne savons pas dans quelle mesure la première enquête correspond à l'affaire traitée par le Centre d'Action, ces différents propos illustrent comment certaines autorités pouvaient considérer ces plaintes venant de familles d'enfants *difficiles*. Mais au sujet de ces affaires, d'autres décisions, différentes et conséquentes, sont prises par certaines autorités cantonales. Ainsi cette même année, le Conseil d'État genevois, décide « de ne plus placer des jeunes gens dans l'établissement de St-Nicolas, près Drognens, les punitions corporelles y étant permises ou tout au moins tolérées officiellement »[358].

Dans les années 1930, l'Institut St-Nicolas n'est pas le seul établissement à essuyer des critiques quant à la discipline instituée : Serix et Les Croisettes sont aussi accusés de mauvais traitements matériels (conditions de vie déplorables), physiques (violence et châtiments corporels) et psychologiques (isolement prolongé) à l'encontre des garçons accueillis[359]. Martine Ruchat et Geneviève Heller abordent cette thématique en la faisant figurer dans le contexte de campagne contre les bagnes d'enfants en France[360]. Si, comme les deux historiennes le démontrent, il y a aussi eu en Suisse des articles sporadiques dénonçant les conditions de vie en établissement, Geneviève Heller précise que :

> La Suisse, probablement par le fait du cloisonnement entre les cantons (chacun ayant sa propre administration et un nombre restreint d'institutions), n'est pas propice à voir se développer une réelle campagne contre les établissements correctionnels destinés aux mineurs[361].

Elle souligne toutefois les campagnes de Carl Albert Loosli. Comme nous l'avons démontré, il est intervenu en Suisse romande pour la Conférence du Groupe romand en 1928. La correspondance entre Carl Albert Loosli et Pierre Bovet démontre une tentative de décloisonnement entre la Suisse allemande et la Suisse romande ainsi qu'un ardent désir de ce dernier de voir se propager les idées de l'écrivain bernois[362]. Pour atteindre ces objectifs, un plan est ébauché par Pierre Bovet pour « amorcer une campagne » : la prise de contact entre Carl Albert Loosli et le public romand lors de la Conférence où sont attendues de nombreuses

355 Lettre du Préfet de la Glâne à la Direction de la Police, 29 juin 1932, AEF, DPd 995.
356 Lettre du Préfet de la Glâne à la Direction de la Police, 7 juillet 1932, AEF, DPd 995.
357 Lettre de J. Bovet à la Préfecture du district de la Glâne, 15 juillet 1932, AEF, DPd 995.
358 Rapport du Conseil d'État de Genève 1930, AEG, p. 199.
359 Martine RUCHAT, *Les chroniques du mal [...], op. Cit.*, 1998 ; Martine RUCHAT, « L'institut agricole et professionnel de Serix-sur-Oron sous la plume du militant : de la colonie au bagne d'enfants, 1920-1932 », in *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier,* 16, 2000, pp. 43-55 ; Geneviève HELLER, *op. Cit.*, 2012, pp. 253-274.
360 Pour la France, voir Henri GAILLAC, *Les maisons de correction 1830-1945*, Paris, Cujas, 1970, 2e édition 1991.
361 Geneviève HELLER, *op. Cit.*, 2012, p. 260.
362 Voir la correspondance entre P. Bovet et C. A. Loosli, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.

personnalités des établissements, puis la publication de la conférence sous forme d'articles et de brochures[363]. La Suisse n'est pas épargnée par ces campagnes de dénonciation et l'affaire gérée par le Centre d'Action est révélatrice d'un contexte où défense et accusation des établissements coexistent et se font face. La réforme du secteur des établissements pour enfants *difficiles* est probablement amorcée mais sera encore longue.

6 Reconnaissance du travail de l'Institut Jean-Jacques Rousseau

En 1929, la consultation médico-pédagogique de l'IJJR reçoit pour la première fois une part de la subvention attribuée généralement aux établissements pour enfants *difficiles*[364]. Dès 1929, cette consultation est assurée par le Dr Henri Brantmay, qui va rapidement assurer un triple rôle auprès des enfants *difficiles* à Genève : médecin des classes spéciales, à la consultation médico-pédagogique et au Service d'observation des écoles[365]. C'est le seul changement important à relever pour la répartition de la subvention. Par cet acte, le Comité reconnaît le travail effectué par les psychologues de l'IJJR dans les différents établissements. Pour l'année 1930, nous n'avons pas le détail de la subvention pour les établissements. Nous savons uniquement qu'elle est passée de 1'800 CHF à 1'000 CHF[366].

Entre 1929 et 1930, d'autres noms de l'IJJR (devenu ISE) émergent et apportent leur contribution au travail du Centre d'Action et leur concours au Groupe romand. Deux femmes qui travaillent à la consultation médico-pédagogique de l'ISE sont particulièrement actives. Alors que Marguerite Loosli-Usteri s'était occupée des enquêtes et des examens psychologiques dans les établissements pour les années précédentes, Germaine Guex semble reprendre ces tâches en 1929 à Fribourg, mais aussi à Genève, où elle procède à l'examen psychologique des pensionnaires de l'Institut de Florissant[367]. Quant à Marguerite Loosli-Usteri, dès l'hiver 1930 elle anime à l'ISE une conférence au sujet de la Protection de l'Enfance, qui, additionnée aux enseignements du Dr Henri Brantmay, constituent le cœur de la formation pour les futurs maîtres d'*anormaux*[368]. Ce séminaire de Protection de l'Enfance mobilise entre 17 à 20 élèves et est complété par des stages[369]. Si nous pouvons mentionner Henri Brantmay qui fait son entrée en 1930 comme conférencier pour le Groupe romand, une autre figure de l'ISE est active même si son rôle n'est pas clairement bien identifié. Il s'agit de Rudolf Däniker[370]. En 1929, il fait paraître une étude sur *Le niveau mental de l'enfant difficile* s'appuyant sur les résultats de Marguerite Loosli-Usteri et de Mme Roost[371]. La même année, il représente l'ISE à la conférence de Maurice Rouvroy faite pour le personnel d'établissement et bien qu'il soit toujours intéressé par la question des enfants *difficiles*, comme il le dit à Édouard Junod, il ne peut être présent à la

363 Lettre de P. Bovet à C. A. Loosli, 16 août 1928, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
364 Répartition de notre part de la Subvention fédérale en 1928, Comité des Enfants difficiles, ACV, S 218/12.
365 Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2005, p. 105.
366 Notes rédigées au brouillon par H. Murdter, ACV, S 218/11.
367 X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 39, Archives Pro Infirmis.
368 XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, pp. 35-37, Archives Pro Infirmis.
369 *Ibid*.
370 Rudolf Däniker sera notamment actif dans l'ASFA comme secrétaire de la Commission suisse d'assistance aux estropiés et aux invalides entre 1935 et 1938, in XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 44, Archives Pro Infirmis ; XIXme Rapport annuel Pro Infirmis pour 1938, p. 19, Archives Pro Infirmis.
371 Rudolf DÄNIKER, *op. Cit.*

Conférence de Neuchâtel travaillant à la *Basler Webstube und Jugendheim*, l'Ouvroir bâlois de tissage, aux côtés de son directeur et membre du Comité de l'ASFA, H. Kestenholz[372]. Il s'agit plus précisément d'« ateliers qui occupent des jeunes gens anormaux de diverses catégories », dont le Centre d'Action a traduit le prospectus[373].

7 Enquête conjointe du Centre d'Action et du Comité des enfants difficiles

La préparation de la Conférence du 25 octobre 1930 et l'enquête sur *les mouilleurs de lit* permettent de synthétiser deux différents pôles d'activités du Centre d'Action : la recherche et la propagande. Cette enquête est la principale activité issue de la collaboration entre le Comité des enfants difficiles et le Centre d'Action. Ceux-ci s'organisent et collaborent pour mener à bien cette recherche afin d'en présenter les résultats lors de la Conférence de 1930 : Hermann Murdter s'intéresse aux enfants placés par le Service de l'Enfance et Édouard Junod se propose de mener plusieurs enquêtes en parallèle, avec les enfants « de milieu normal »[374] et avec les enfants placés de la Suisse romande[375]. Ce travail d'enquête, auquel collabore Pierre Bovet et Marguerite Loosli-Usteri, est effectué, et une fois terminé, le Centre d'Action envoie un communiqué de presse pour inviter les personnes intéressées par le sujet à venir à la Conférence de Neuchâtel[376]. Afin de présenter l'énurésie lors de la Conférence, plusieurs noms de médecins sont évoqués[377]. Enfin ce sont le Dr Robert Chable et le Dr Henri Brantmay qui introduisent le sujet. Le premier fournit un exposé scientifique alors que le deuxième aborde différents « conseils d'ordre psychologique et pédagogique, reposant sur ses expériences et sur une enquête auprès des médecins »[378]. Les autres résultats de l'enquête sont communiqués au public[379]. Il est décidé qu'une brochure sera éditée et vendue au nom de ceux qui ont mené les enquêtes[380]. Elle est la deuxième brochure publiée par le Centre d'Action. Après avoir entendu ces différents rapports, la cinquantaine de participants[381] assistent aux communications de plusieurs directeurs d'établissements neuchâtelois : Marcel Calame sur la Maison d'éducation de Malvilliers qui vient d'être créée pour accueillir des enfants *retardés* ou *anormaux éducables*[382], Edgar Thiébaud sur l'Asile des Billodes et Henri Morier sur

372 Lettre de R. Däniker à É. Junod, 16 novembre 1930, ACV, S 218/11. H Kestenholz est actif dans l'ASFA, il est notamment Président de l'Union suisse des ateliers pour handicapés du travail, in XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, p. 29, Archives Pro Infirmis ; XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 45, Archives Pro Infirmis.

373 Rapport du Centre d'Action 1929-1930, lu à la Conférence de 1930, ACV, S 218/14.

374 Deux enquêtes sont menées en vue de la Conférence, in Lettre de É. Junod à H. Murdter et questionnaire, 25 juin 1930, ACV, S 218/13 ; Lettre-type de H. Murdter et questionnaire, 30 juin 1930 ACV, S 218/13.

375 Lettre de É. Junod à H. Murdter, 28 juin 1930, ACV, S 218/14.

376 Communiqué de presse de É. Junod, 18 octobre 1930, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.248.

377 Comme celui du Dr Pérusset d'Yverdon ou celui du Dr Jules Taillens, in Lettre de H. Murdter à É. Junod, 3 juillet 1930, ACV, S 218/13.

378 XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, pp. 25-26, Archives Pro Infirmis.

379 Programme de la réunion annuelle des Éducateurs d'Enfants difficiles du 25 octobre 1930, ACV, S 218/14.

380 Marguerite LOOSLI-USTERI, Hermann MURDTER, Henri ROCHAT-BUJARD, Henri BRANTMAY. *L'énurésie. La fréquence du mal. Dans nos asiles ; chez les enfants placés. L'expérience d'un éducateur. L'opinion du médecin*, Conférences présentées à Neuchâtel, le 25 octobre 1930, AIJJR, HeB/7. Ces rapports sont aussi publiés dans la *Revue suisse d'hygiène*, 1931, pp. 40-62.

381 Entre 48 et 55 participants, in Lettre de H. Murdter à É. Junod, 26 mars 1931, ACV, S 218/11 ; XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, pp. 25-26, Archives Pro Infirmis.

382 Elle doit sa création à la Société neuchâteloise d'utilité publique et à son président, Édouard Wasserfallen, ancien directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, vérificateur des comptes de l'ASFA (1920-1927) puis membre du Comité de l'ASFA (1927-1936). Voir aussi Marcel CALAME, « La Maison cantonale d'éducation de Malvilliers pour les enfants arriérés », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 367-371.

les cinquante ans de l'Institut Borel à Dombresson[383]. Marguerite Suter présente aussi La Ruche, que les participants visitent ensuite[384].

La présence marquée de médecins à cette Conférence annuelle du Groupe romand est une nouveauté. Après la venue des psychologues, c'est donc au tour des médecins à être invités à ces journées afin de parler de certains sujets d'un point de vue médical. Leur entrée en scène au sein du Groupe romand valide un peu plus l'idée, déjà avancée par les historiens de l'éducation, d'engagement du champ médical auprès des enfants *anormaux*[385]. Nous verrons ensuite comment, entre 1931 et 1936, l'orientation du Groupe romand participe à l'affirmation de cette discipline auprès des enfants *difficiles*. Avec la présence régulière de médecins comme conférenciers, l'activité du Groupe romand témoigne aussi d'un âge d'or des services médico-pédagogiques. Un autre point marquant est « le passage de témoin » entre Emmanuel Duvillard et Hermann Murdter à la présidence du Groupe. Ce premier indiquant son absence à la Conférence de Neuchâtel demande à Hermann Murdter d'en assumer la présidence[386]. Celui-ci et Germain Buchs, signent pour la première fois et à la place d'Édouard Junod le rapport du Groupe romand diffusé par l'ASFA[387]. Le *leadership* du Groupe romand va alors se déplacer de Genève en direction des autres cantons romands, ceux de Vaud et de Fribourg principalement comme l'illustrera l'activité d'Hermann Murdter et de Germain Buchs.

8 Réorganisations des associations pour enfants *difficiles*

Entre 1929 et 1930 différents changements interviennent au sujet de l'organisation de l'ASFA. Sur une proposition faite à l'Assemblée générale de 1928, l'ASFA adopte, une année plus tard, une modification de ses statuts[388] qui fait d'elle « une organisation centrale qui ne reconnaît comme membres que les groupements suisses ou intercantonaux »[389]. Ainsi les institutions ou les membres individuels ne peuvent plus s'affilier directement à l'ASFA mais plutôt à l'une de ses différentes associations.

Ce remaniement des statuts entraîne des répercussions sur les différentes associations et sur leur organisation. Les deux groupes qui s'intéressent aux enfants *difficiles* réagissent distinctement. En Suisse romande, après la rencontre de 1928 à Genève, la Conférence des « Enfants difficiles » devient la Section romande des enfants difficiles[390] afin de s'adapter aux statuts de l'ASFA et ainsi devenir membre de celle-ci[391]. En Suisse allemande, à l'Assemblée du groupe à Bâle en 1929 est constituée l'ASED et les statuts qui la régissent sont adoptés[392]. Ceux-ci stipulent notamment le but de l'Association : « soutenir les efforts des

383 Voir Sylvie GUINAND, *op. Cit.* L'auteure relève que, dès 1928, Henri Morier utilise le terme de *difficile*, préféré à celui de *vicieux*. Citant le rapport annuel de l'établissement pour 1931, elle affirme également qu'il est « le premier directeur à émettre la possibilité de former le personnel éducatif », in Sylvie GUINAND, *op. Cit.*, pp. 82-85.
384 XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, pp. 25-26, Archives Pro Infirmis.
385 Voir Martine RUCHAT, *Inventer les arriérés [...], op. Cit.,* 2003 ; Valérie LUSSI, *op. Cit.*
386 Lettre de É. Junod à H. Murdter, 22 octobre 1930, ACV, S 218/14.
387 XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, pp. 25-26, Archives Pro Infirmis.
388 Les nouveaux Statuts de mai 1929 annulent ceux de mai 1927, in Association suisse en faveur des anormaux, Statuts, 6 mai 1929, ACV, S 218/12.
389 Lettre de A. Dufour, V. Altherr et É. Junod aux membres de l'ASFA (à H. Murdter), 31 juillet 1929, ACV S 218/12.
390 IX. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1928, pp. 57-60, Archives Pro Infirmis.
391 Invitation et Programme de la IVème Conférence annuelle des « Enfants difficiles », envoyé le 12 novembre 1929, ACV, S 218/12.
392 X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 40, Archives Pro Infirmis.

institutions publiques ou privées qui s'occupent de l'éducation, de l'instruction et des soins à donner aux enfants difficiles »[393]. Six moyens sont prévus pour atteindre cet objectif : une collaboration accrue de ceux qui œuvrent en faveur des enfants *difficiles*, la promotion des mesures législatives, le combat « contre les causes du mal par tous les moyens » notamment par l'information au public et aux autorités, l'amélioration de la situation économique et matérielle de ces enfants et des organisations en leur faveur, l'amélioration de la formation professionnelle des éducateurs et pour finir le patronage des enfants sortis d'établissements.

Lors de cette Assemblée de Bâle où sont présents pour le Centre d'Action, Édouard Junod et Marguerite Loosli-Usteri[394], l'ASED formule le souhait d'intégrer en son sein la Section romande des enfants difficiles. Ainsi dans l'invitation à la Conférence de 1929, il est demandé aux participants romands de réfléchir à la proposition et d'indiquer s'ils souhaitent une organisation semblable[395]. Le Centre d'Action rappelle que jusqu'alors le choix s'était porté sur l'organisation de Conférences des « Enfants difficiles » plutôt que sur la formation d'une Assemblée reflétant une envie d'insister sur le côté plus pédagogique qu'administratif. Cela permettait en effet d'inviter toute personne intéressée par le sujet et non pas seulement les éducateurs d'enfants *difficiles*. Il n'a pas été possible pour l'assemblée présente à la Conférence de 1929 de répondre à la demande de l'ASED. L'assemblée demande au Comité d'examiner les statuts et de livrer ses conclusions à la Conférence de 1930 à Neuchâtel[396].

Lors de la réunion du Comité de l'ASED, le 13 février 1930 à Brugg, deux places sont réservées pour des romands[397]. Bien qu'Édouard Junod propose les bilingues Marguerite Loosli-Usteri et Germain Buchs[398], nos sources ne citent que la présence de ce dernier. Un mois après cette séance, Germain Buchs encourage le Comité romand à adhérer à l'ASED. Le Comité approuve la proposition de l'ASED et va ainsi encourager l'assemblée de la Conférence de Neuchâtel d'en accepter l'adhésion. Le Comité adopte lors de cette réunion un règlement intérieur pour la Section romande qui sera aussi soumise aux participants de la Conférence et membres de la Section[399]. Ce règlement souligne le caractère indépendant du Groupe romand vis-à-vis du groupe suisse allemand. De plus, il missionne le Comité romand de s'occuper des affaires internes au Groupe, de continuer à répartir la subvention de la Confédération ainsi que de poursuivre l'organisation des conférences et de l'Assemblée annuelle de son groupe[400].

Suite à la Conférence de Neuchâtel, le Comité romand envoie les statuts de l'ASED, le règlement intérieur et un questionnaire pour prendre aussi l'avis des personnes absentes en vue de signifier rapidement sa position lors de l'Assemblée de l'ASED à St-Gall[401]. La proposition de la section allemande, la question de la représentation des romands, ainsi que le règlement intérieur sont adoptés par la section romande puis sont

393 Statuts, Association Suisse en faveur des enfants difficiles, 1930, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
394 X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 38 et p. 40, Archives Pro Infirmis.
395 Invitation et Programme de la IVème Conférence annuelle des « Enfants difficiles », envoyé le 12 novembre 1929, ACV, S 218/12.
396 Rapport du Centre d'Action 1929-1930, lu à la Conférence de 1930, ACV, S 218/14.
397 *Ibid*.
398 Répartition de notre part de la Subvention fédérale en 1928, Comité des Enfants difficiles, non daté, ACV, S 218/12.
399 La version brouillon, in Règlement intérieur adopté par le Comité romand le 13 mars 1930 à Lausanne, ACV, S 218/14 ; La version au propre et définitive, in ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
400 XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, pp. 25-26, Archives Pro Infirmis.
401 Ainsi en attestent les archives de Carl Albert Loosli qui a reçu cette documentation.

transmis à l'ASED[402]. Ces changements ont aussi des répercussions sur la terminologie utilisée : la section romande indique devenir le Groupe romand de l'Association suisse en faveur des Enfants difficiles. Le terme d'Assemblée annuelle est aussi préférée à celui de Conférence annuelle. Ces modifications semblent avoir comme objectif de se conformer aux modifications de l'ASFA et de l'ASED en se structurant comme véritable association. Le rapport du Groupe romand est signé pour la première fois par Hermann Murdter et Germain Buchs, et non plus par Édouard Junod[403]. Avec ce premier règlement, cette adhésion à l'ASED et ces changements terminologiques, le Groupe romand passe un cap, et, avec une autonomie plus marquée vis-à-vis du Centre d'Action, rentre dans une seconde phase.

Chapitre 2 : Le Groupe romand : stabilité interne et réorganisations romandes (1931-1936)

Dès 1931, le Groupe romand se retrouve dans une nouvelle configuration amorcée par des changements notamment dans la collaboration avec le Centre d'Action[404]. Celui-ci continue d'exister jusqu'en 1934 mais va essentiellement concentrer son action en faveur des autres associations qui dépendent de l'ASFA. Quelques événements sont encore organisés toutefois conjointement comme la seconde visite de Maurice Rouvroy pour une tournée en Suisse romande et à Berne. Malgré cela le Groupe romand s'éloigne de l'ISE et de certains des collaborateurs du Centre d'Action. Cela se remarque dans un choix plus autonome de certains conférenciers, comme Georges Chevallaz (1888-1972)[405] ou André Repond (1886-1973)[406]. L'activité du Groupe romand va, outre la répartition de la subvention et l'organisation de l'Assemblée, se concentrer sur l'organisation d'un patronage. La subvention sera dévolue au patronage et aux services médico-pédagogiques, confirmant les tendances des années précédentes. Le Groupe romand, en poursuivant ses activités, continue son expansion en Suisse romande et voit le nombre de ses membres augmenter. Cette stabilité contraste avec le contexte dans lequel il s'insère : la réorganisation de l'ASFA, la disparition du Centre d'Action au sein de l'ISE, la création d'une Commission romande et d'offices cantonaux. Le chapitre prend fin avec l'adoption par le Groupe romand de nouveaux statuts communs avec l'ASED, créant véritablement une Association suisse en faveur des enfants difficiles avec un comité central.

402 XIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1930, pp. 25-26, Archives Pro Infirmis

403 *Ibid.*

404 Il arrive que la création du Groupe romand soit datée de 1931, in Pierre de MESTRAL COMBREMONT, « Assemblée du groupe suisse romand en faveur de l'éducation des Enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1937, pp. 65-67.

405 Georges Chevallaz, directeur de l'École normale de Lausanne de 1927 à 1953, est décrit comme « opposant déclaré aux "théoriciens" genevois », in Daniel HAMELINE, *L'éducation dans le miroir du temps*, Lausanne, LEP, 2002, p. 228. Voir les échanges entre Georges Chevallaz et Édouard Claparède, in Édouard CLAPARÈDE, « A l'ouest trop de nouveau ! », in *L'Éducateur*, 8, 1930, pp. 113-117. Voir aussi Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2015, pp. 283-285 et 296-298.

406 André Repond naît à Marsens. Il poursuit des études de médecine, et, après une expérience et une formation en psychiatrie au Burghözli à Zurich, il reprend la direction de l'Hôpital de Malévoz en Valais, que dirigeait son père et qu'il contribua fortement à développer. Pratiquant et défenseur de la psychanalyse, il est très actif dans différentes sociétés suisses ou internationales de psychiatrie ou d'hygiène mentale. Voir le chapitre consacré à André Repond, in Christian MÜLLER, *Portraits de psychiatres romands*, Lausanne, Éd. Payot, 1995, pp. 9-75.

1 Indépendance du Groupe romand

Le désengagement du Centre d'Action dans les affaires du Groupe romand demeure flou. Chaque partie s'attribue la décision quasi unilatérale de cet éloignement. Ainsi il est difficile de déterminer les raisons objectives qui ont poussé l'une ou l'autre partie à marquer son indépendance. Si des prémices sont ressenties déjà à la fin de l'année 1930, la passation des documents administratifs du Groupe romand, entre février et mars 1931, marque définitivement ce passage de témoin. Édouard Junod, pour le Centre d'Action, Hermann Murdter et Germain Buchs, pour le Groupe romand, organisent le transfert « des cahiers de procès-verbaux qui contiennent les adresses de toutes les personnes présentes aux diverses conférences »[407]. Dans nos sources, nous n'avons plus de traces de contacts entre ces hommes pendant plus d'une année. Quelques contacts épars avec Pierre Bovet confirment néanmoins que des liens demeurent entre le Groupe romand et le Centre d'Action. Ainsi en septembre 1931, Pierre Bovet, est toujours invité à la séance du Comité du Groupe romand, et son avis sur la répartition de la subvention ainsi que sur le programme de l'Assemblée est demandé[408]. Sur les raisons de cette prise de distance, nous allons exposer les explications des deux parties. Hermann Murdter présente ainsi la situation aux participants de l'Assemblée de Moudon en 1932 :

> Jusqu'alors le Centre d'action romand s'occupait des questions administratives. Mais le Comité estimant qu'il devait être au courant de tout ce qui concerne le Groupe, a préféré assumer lui-même, avec des frais minimes, l'entière responsabilité de ses actes ; l'expérience, jusqu'à maintenant, permet de conclure à une prolongation du régime. Le Centre d'action, à Genève, dans la mesure où il le voudra bien, restera l'organe d'études, de recherches et de documentation[409].

Le Centre d'Action, quant à lui, avait déjà, une année auparavant, fait allusion à cette séparation. Lors de l'introduction de la série de conférences « Philanthropie et éducation », Édouard Junod l'annonce en ces termes :

> Enfin tout récemment, il y a huit jours, vient d'avoir lieu à Fribourg, une nouvelle conférence à laquelle le Centre d'action n'a plus eu à prendre une part très active, la section romande pour l'éducation des enfants difficiles ayant en quelque sorte atteint sa majorité et pouvant dorénavant se passer d'aide[410].

L'organisation par l'ISE et par le Centre d'Action de cette série de conférences de novembre 1931 à mars 1932 est révélatrice de cet état de fait. Bien que le programme annonce des conférences pour toutes les catégories d'enfants dont se préoccupe l'ASFA, aucune n'est cependant destinée à la question des enfants *difficiles*[411]. Dès 1931, les rapports annuels du Centre d'Action ne feront d'ailleurs quasiment plus de référence au groupe des enfants *difficiles*[412].

Le Centre d'Action se consacre alors aux autres *anormaux* : les *aveugles*, et plus particulièrement les *arriérés* et les *sourds-muets* qui n'avaient ni les uns ni les autres de groupement suisse romand. Le Groupe

407 Lettre de É. Junod à H. Murdter, 16 février 1931, ACV, S 218/11.
408 Lettre de H. Murdter à P. Bovet, 8 septembre 1931, ACV, S 218/11.
409 Rapport 1931-1932 du président du Groupe romand, lu à Moudon le 12 novembre 1932, ACV, S 218/15.
410 Pierre BOVET et Édouard JUNOD, *op. Cit.*
411 Pour des informations quant au programme et au contenu de ces conférences, voir Philanthropie et Éducation, Programme des conférences, hiver 1931-1932, Institut J.J.Rousseau, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.260 ; Pierre BOVET et Édouard JUNOD, *op. Cit.* ; XIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1931, pp. 47-50, Archives Pro Infirmis.
412 Rapport du Centre d'action pour l'année 1931, Archives Pro Infirmis ; Rapport du Centre d'action pour l'année 1932, Archives Pro Infirmis.

romand des Amis des Arriérés se crée au printemps 1931, lorsque le Centre d'Action convoque à l'Asile rural d'Échichens, sous la présidence d'Alice Descoeudres, ceux qui s'occupent des enfants *arriérés*. Après plusieurs tentatives entre 1920 et 1931 pour fonder ce groupement d'éducateurs, il est décidé d'accepter les statuts de l'ASA, d'en constituer une section romande, d'élire un comité[413] et ainsi de bénéficier des subventions fédérales que touche l'ASFA[414]. Lors de cette journée une conférence est donnée par Rudolf Däniker qui sera traduite par Édouard Laravoire[415]. Ainsi, vont être organisés par le Groupe romand des Amis des Arriérés et toujours sous la direction d'Alice Descoeudres, différents cours pédagogiques comme celui de Malvilliers (à la Maison d'éducation de Malvilliers) en août 1931[416] ou celui du Mont sur Lausanne (au Home Chez Nous[417]) en août 1932[418]. Toujours concernant les *arriérés*, l'ISE et le Centre d'Action participent à une grande enquête statistique et psychologique de 7'315 élèves du Jura bernois demandé par le Comité de l'Asile jurassien[419]. Parallèlement le Centre d'Action œuvre pour la constitution d'un groupe suisse romand pour l'aide aux *sourds-muets*[420]. En automne 1931, à Vevey, le Centre d'Action organise une conférence intercantonale dans cet objectif avant que ne soit vraiment fondée, en juin 1932, la Société romande en faveur des sourds-muets[421] « qui s'occupera du patronage des enfants sourds de naissance et qui organisera les réunions d'ordre pédagogique si nécessaires dans cet enseignement très spécial »[422]. Pour les *aveugles*, le Centre d'Action demeure membre du Comité de l'Association suisse romande pour le Bien des aveugles (section romande de l'USA). C'est au sein de ce comité qu'il participe « à la création du Foyer des Aveugles, ouvert à Genève en octobre 1932 »[423]. Parmi les autres activités du Centre d'Action, nous pouvons relever sa participation, avec l'ASFA, à la première exposition nationale suisse de sport et d'hygiène (HYPSA) à Berne du 24 juillet au 20 septembre 1931[424]. Il a ainsi été donné à voir au public, « l'illustration, par le bureau suisse romand [entendre ici Centre d'Action], du travail d'un bureau de renseignements médico-pédagogiques [probablement le Service d'observation des écoles] et des méthodes de repérage des enfants faibles d'esprit »[425].

Même si le Centre d'Action et le Groupe romand ont désormais des tâches bien distinctes, il demeure qu'ils seront encore amenés à collaborer pour la deuxième visite de Maurice Rouvroy en Suisse en 1933.

---

413 Le comité est constitué de Mlle Descoeudres et de Mme Passello pour Genève, de M. Chamot et de Mlle Porchet pour Vaud, de Mlle Hirsch et de M. Calame pour Neuchâtel, de la fribourgeoise Mlle A. M. Besson, de la valaisanne Sœur Généreuse ainsi qu'une place encore pour le Jura bernois.

414 Édouard JUNOD, « Conférence romande des éducateurs d'enfants arriérés », in *L'Éducateur*, 12, 1931, pp. 186-188.

415 « L'avenir des arriérés », in *L'Éducateur,* 11, 1931, p. 172.

416 Il s'agit d'un cours subventionné par l'Institut Jean-Jacques Rousseau, in P[ierre] B[OVET], «En faveur des arriérés», in *L'Éducateur*, 8, 1932, pp. 124-126. Pour un résumé de ce cours, voir M. C., « Amis des arriérés », in *L'Éducateur*, 2, 1932, p. 25.

417 Sur le Home Chez Nous, voir Joseph COQUOZ, *De l' « Éducation nouvelle » à l'éducation spécialisée*, Lausanne, LEP, 1998.

418 Pour un résumé de ce cours, voir G. B., « Amis des arriérés», in *L'Éducateur*, 19, 1932, pp. 301-302.

419 Il est fait mention de cette enquête dans plusieurs sources : XIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1931, pp. 47-50, Archives Pro Infirmis ; Pierre BOVET et Édouard JUNOD, *op. Cit.*. Pour les résultats de cette enquête, voir Pierre BOVET, « Notre enquête du Jura bernois », in *L'Éducateur*, 23, 1931, pp. 364-367 ; « Quelques nouvelles », in *L'Éducateur*, 8, 1932, pp. 126-127.

420 Jusqu'alors, la SRLS s'occupait aussi des *sourds-muets*. Avec la fondation de la Société romande en faveur des sourds-muets (SRSM), des statuts propres sont acceptés cependant l'administratif est toujours géré par la SRLS.

421 XIIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1932, p. 25, Archives Pro Infirmis.

422 Pierre BOVET et Édouard JUNOD, *op. Cit.*

423 XIIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1932, p. 5, Archives Pro Infirmis.

424 Dépliant HYPSA, Berne, 1931, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.261.

425 XIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1931, p. 11, Archives Pro Infirmis.

2 Multiplication des adhésions et des services d'observation

En adhérant à l'ASED, le Groupe romand entreprend, dès novembre 1930, des démarches auprès de tous les participants aux Conférences organisées les années précédentes pour dresser la liste des membres actifs ou passifs[426]. Afin de mieux comprendre les enjeux de cette nouvelle organisation, nous citons cet extrait de lettre envoyée par le Groupe romand à un ancien participant :

> L'Association suisse en faveur des enfants difficiles comprend le Groupe allemand et le Groupe romand. Les membres de ces groupes sont d'office membres de l'Association suisse. Tout en participant à l'activité de l'Association suisse, le Groupe romand garde son indépendance de travail et continuera comme ces années passées à organiser les assemblées annuelles. Notre incorporation dans l'Association suisse nous donne ainsi l'occasion de nous organiser sans modifier en aucune manière notre activité. Nous aurons, en revanche, l'avantage d'être au courant de ce qui se fait en Suisse allemande, et, éventuellement de mieux collaborer au travail entrepris en Suisse en faveur des enfants difficiles[427].

Le Groupe romand est constitué de 43 membres[428], dont 28 membres actifs, 16 établissements pour enfants *difficiles*[429] et 12 orphelinats ou asiles[430], et de 15 membres passifs[431]. La différence entre membres actifs et passifs est explicitée dans les articles 5 et 6 des statuts de l'ASED[432].

Concernant les finances, en 1931, la subvention fédérale pour les *anormaux* s'accroit fortement et atteint 300'000 CHF. Cette augmentation spectaculaire (six fois le montant de 1930) est une conséquence de la révision du taux des subventions à l'école primaire, l'ASFA étant parvenue « à démontrer la nécessité de disposer de plus d'argent pour les infirmes et anormaux »[433]. Même si la majeure partie de ce montant (225'000 CHF, soit les 75%[434]) est destinée directement aux établissements, les associations et les Instituts de pédagogie curative bénéficient de cette augmentation. Ainsi l'ISE reçoit 4'000 CHF au lieu des 1'000 CHF de

426 Lettre de H. Murdter à É. Junod, 13 février 1931, ACV, S 218/11.

427 Lettre de G. Buchs et H. Murdter à Gremiond, 27 mars 1931, ACV, S 218/12.

428 Les informations suivantes sont tirées du PV de la séance du Comité du Groupe romand, tenue à Lausanne, le jeudi 3 septembre 1931, ACV, S 218/15.

429 Pour Genève : Commission officielle de protection des mineurs ; Service d'observation des écoles (Laravoire) ; Le Refuge/Les Lilas ; la Maison de Charmilles ; La Pommière ; La Retraite. Pour Vaud : ICEMA ; Serix ; Au Grand Air ; Le Châtelard ; Les Mûriers ; Les Clochettes ; Les Croisettes. Pour Neuchâtel : La Ruche. Pour Fribourg : Institut de Drognens. Pour le Valais : Service d'observation (Dr Repond).

430 Pour Genève : Orphelinat des Bougeries. Pour Vaud : Orphelinat de Penthaz ; Asile rural vaudois d'Échichens ; Orphelinat de Lausanne. Pour Neuchâtel : Petites familles à Chézard ; Maison d'éducation de Malvilliers ; Les Billodes ; Orphelinat de Dombresson ; Orphelinat communal de La Chaux-de-Fonds. Pour le Jura-Bernois : Orphelinat de Courtelary. Pour Fribourg : Institut Marini ; Orphelinat de Tavel.

431 Pour Genève : Hospice Général de Genève (Mr. Ch. Wissmer) ; Pour Vaud : Société vaudoise de patronage des détenus libérés ; Le Foyer à Chailly sur Lausanne ; Direction des écoles (Lausanne) ; La Société pédagogique vaudoise ; Jean Baup ; Asile de Lavigny ; École arménienne à Begnins ; Institut des Sourds-muets à Moudon ; Pour Neuchâtel : Hospice cantonal de Perreux sur Boudry ; Direction des écoles primaires à la Chaux-de-Fonds ; Dr Liengme ; Mr Eugène Collomb ; Pour Fribourg : Maison des anormaux de la Fédération diocésaine des œuvres de charité ; Autres : Rudolf Däniker.

432 « Art.5 : Peuvent devenir membres actifs les Institutions, Stations d'observation, Asiles pour enfants difficiles, psychopathes, moralement abandonnés, indigents, etc. qui travaillant sur une base d'utilité publique, reçoivent des pupilles âgés de 4-25 ans. Le montant de la cotisation est fixée par l'Assemblée. Art. 6 : Peuvent devenir membres passifs toutes les autres Institutions, Associations, Fondations, Administrations officielles, personnes privées qui paient une cotisation annuelle de 10.- », in Statuts, Association Suisse en faveur des enfants difficiles, 1930, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.

433 XXIme Rapport annuel 1940 de Pro Infirmis, p. 12, Archives Pro Infirmis.

434 Lorsque nous parlerons de subventions ou de subsides dans la suite du travail, nous ne ferons pas référence à ces 75% qui sont versés directement aux établissements par l'intermédiaire des gouvernements cantonaux. Par exemple, en 1932, sont chargés de cette répartition les Départements de l'instruction publique pour les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, et la Direction de l'enseignement pour Fribourg, in XIIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1932, p. 9, Archives Pro Infirmis. Nous parlerons donc uniquement des sommes versées aux associations affiliées, comme le Groupe romand, qui disposent de leur montant selon leur mission et leurs objectifs.

1930 et le Centre d'Action reçoit 3'000 CHF soit 1'200 CHF de plus que l'année précédente. Et si les associations reçoivent globalement davantage, l'apparition de nouvelles catégories, comme celle pour *les handicapés au travail* fait que l'ASED reçoit une moins grande subvention, mais qu'elle répartit selon un meilleur prorata pour la section romande[435]. Ainsi le Groupe romand a à sa disposition 3'000 CHF en 1931 qu'elle doit notamment employer pour intégrer le Valais et le Tessin en son sein[436]. À partir de cette année, le Groupe romand utilise ses subsides de manière différente. Outre les divers frais administratifs, ils seront au service des trois objectifs au sujet desquels le Groupe romand va penser ses activités, à savoir la promotion des services d'observation, le patronage et l'organisation des Assemblées. Ainsi en 1931, 600 CHF vont pour les services de patronage des établissements de Serix, d'Au Grand Air, de Drognens et de La Ruche alors que le tiers du montant reçu par le Groupe romand est destiné à différents services d'observation. La prise en compte de la consultation médico-pédagogique de l'ISE en 1929 avait amorcé cette évolution. Pour 1931 ce n'est pas moins de sept services d'observation officiant en Suisse romande et au Tessin qui sont pris en compte : le service d'observation et pédagogique de Genève [comprendre ici : Service d'observation des écoles], « l'observation à Genève d'enfants domiciliés en Suisse romande »[437], la consultation médico-pédagogique de l'ISE, le Bureau d'observation médicale de la polyclinique de Lausanne, le service d'observation Au Grand Air, le Service médico-pédagogique valaisan et le service d'observation du Canton du Tessin[438]. Cette nouvelle orientation se maintient en 1932 où le Groupe romand bénéficie de 3'100 CHF alors que la subvention totale atteint 350'000 CHF[439]. La consultation médico-pédagogique de l'ISE, le Bureau d'observation médicale de Lausanne et le Service-médico-pédagogique valaisan reçoivent une part de la subvention, l'autre part bénéficiant toujours au patronage[440]. En 1933 ce sont toujours ces mêmes services qui bénéficient de la subvention, diminuée à 2'700 CHF.

L'occasion nous a déjà été donnée de relever l'importance de la consultation médico-pédagogique de l'ISE, créée en 1913, comme pionnière dans ce domaine ainsi que la diffusion de ce modèle dans les établissements suisse romands. Comme l'ont précisé Sébastien Bourquin et Martine Ruchat, cela n'a pas conduit « les promoteurs du Service d'observation de l'État » à faire appel à l'ISE pour assurer ce service à Genève ni à y placer à sa tête un psychologue formé par l'ISE[441], même si la filiation entre les deux services est clairement assumée[442]. Le pédagogue Édouard Laravoire est choisi comme directeur du Service des écoles « auquel est subordonné le médecin Henri Brantmay » qui sera à la fois médecin à la consultation médico-pédagogique ainsi qu'au Service d'observation des écoles[443]. Ce « nouvel avatar de la protection de

435 XIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1931, Archives Pro Infirmis.
436 Lettre de G. Buchs à H. Murdter, 18 juin 1931, ACV, S 218/11.
437 Nous ne savons pas à quoi se réfère cette appellation.
438 PV de la séance du Comité du Groupe romand, tenue à Lausanne, le jeudi 3 septembre 1931, ACV, S 218/15.
439 XIIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1932, Archives Pro Infirmis.
440 PV de la séance du Comité du Groupe romand, tenue à Lausanne, le samedi 27 août 1932, ACV, S 218/15.
441 Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, *op. Cit.*, pp. 96-97.
442 Édouard Laravoire rappelle que « le Service d'observation s'inspira, dès ses débuts, du principe de collaboration du médecin spécialiste, du pédagogue, des assistantes psychologues et sociales, tel que le Dr Édouard Claparède l'avait établi en fondant en 1912, à l'Institut Rousseau, la première consultation médico-pédagogique », in Édouard LARAVOIRE, « Les services médico-pédagogiques en Suisse romande. À Genève », in Norbert BÉNO, Henri BERSOT et Lucien BOVET, *Les enfants nerveux : leur dépistage et leur traitement par les services médico-pédagogiques,* Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1946, p. 31.
443 Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2005, p. 396.

l'enfance » ou « centre d'observation » pour lequel interviennent aussi psychologue et assistante sociale, est aussi le lieu à Genève où transitent certains enfants considérés comme *difficiles* avant leur placement[444]. Deux cas analysés par Martine Ruchat illustrent les liens entretenus entre ce Service, les maisons de correction ou de rééducation, comme Serix, Drognens ou Les Croisettes et des associations comme Pro Infirmis [ASFA][445]. Cette mise en lumière de ces liens est d'autant plus intéressante pour notre travail que nous savons qu'Édouard Laravoire est membre du Groupe romand, puis de son Comité dès 1936, avant d'en être le président dans les années 1950.

Le deuxième service d'observation auquel nous allons nous intéresser est celui développé en Valais par André Repond et Germaine Guex. Madeleine Thomas, assistante temporaire au Service médico-pédagogique valaisan, signale le rôle de Pierre Bovet dans la mise en relation d'André Repond[446] et de Germaine Guex en 1930 : alors qu'André Repond, tout juste rentré des États-Unis, cherche « une jeune filles capable d'organiser ce travail [un traitement psychothérapique, tel qu'il l'avait observé dans les *Child guidance clinics*] en Valais », Pierre Bovet lui indique la personnalité de Germaine Guex[447]. Cette ancienne diplômée de l'IJJR, assistante de Jean Piaget, collaboratrice à la consultation médico-pédagogique et assistante sociale à la policlinique psychiatrique genevoise, devient la principale protagoniste de la mise en place du Service médico-pédagogique valaisan, créé en novembre 1930[448]. L'intégration du Valais au sein du Groupe romand est effective dès 1931. Cette initiative est probablement le fruit de Pierre Bovet qui avait, dans une lettre lue et adressée à l'assemble de l'ASED, demandé au « Comité de se souvenir des Services médico-pédagogiques du Valais, lors de la répartition des 8'000 CHF »[449], ce que va s'empresser de faire le Comité. L'ISE avait reçu, peu avant, le Dr André Repond pour une conférence sur le programme des sociétés d'hygiène mentale[450]. En 1932, le Comité du Groupe romand prend contact avec André Repond et l'invite à parler lors de l'Assemblée de Moudon[451]. Hermann Murdter et Henri Rochat-Bujard, se rendent alors à Monthey en vue de le rencontrer et de discuter du contenu de la conférence qu'il donnera[452]. Au sujet de cet entretien, Hermann Murdter signifie à Emmanuel Duvillard qu' « on se trouve en effet en présence de quelqu'un qui a des expériences d'un caractère combien différent de celles de l'institut Rousseau ! »[453]. Cette distinction tient peut-être du fait de l'orientation psychanalytique d'André Repond et des conclusions de ses travaux, comme le mentionne ensuite Hermann Murdter :

444 Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2009.
445 Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2005.
446 Le Dr É. Borel (Hospice de Perreux) remarque des « points de contacts » entre l'ASFA et le Comité national suisse d'hygiène fondé par André Repond en 1927. Il écrit au Centre d'Action pour le mettre en lien avec André Repond, in Lettre d' É. Borel à É. Junod, 2 juin 1927, AIJJR, FG.F.3/5.
447 Madeleine THOMAS, « Une réalisation d'hygiène mentale : Le Service Médico-Pédagogique valaisan », in *Revue suisse d'hygiène*, 1940, pp. 547-573. Dans un texte de Germaine Guex, Pierre Bovet n'est pas mentionné et l'explication contextuelle de la première rencontre entre André Repond et Germaine Guex est sensiblement différente, voir Germaine GUEX, « Naissance d'un service médico-pédagogique », in Norbert BÉNO, Henri BERSOT et Lucien BOVET, *op. Cit.*, pp. 39-49.
448 Pour mieux appréhender le contexte de la création du Service médico-pédagogique valaisan et la collaboration entre Germaine Guex et André Repond, voir Catherine FUSSINGER, « Du rôle des femmes et des hommes dans le développement de la pédopsychiatrie en Suisse romande (1930-1950) », in Jacqueline CARROY, Nicole EDELMAN, Annick OHAYON et Nathalie RICHARD, *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Seli Arslan, 2005, pp. 107-123.
449 Lettre de G. Buchs à H. Murdter, 18 juin 1931, ACV, S 218/11.
450 XIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1931, pp. 47-50, Archives Pro Infirmis.
451 Lettre de H. Murdter à A. Repond, 29 août 1932, ACV, S 218/15.
452 Lettre de H. Murdter à E. Duvillard, 25 octobre 1932, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.286.
453 *Ibid.*

> Le Dr Repond veut exposer les origines psychologiques de l'enfant difficile en donnant des cas qu'il a suivis pendant plusieurs années. Il a demandé s'il pourra parler librement car il arrive à la conclusion que la question sexuelle joue un rôle considérable même essentiel. Origine constitutionnelle dans certains cas. Circonstances sociales et familiales pour une part aussi, mais moins dominante que dans notre conception habituelle. Il est vrai que le Dr Repond s'occupe moins exclusivement que nous des enfants de la classe modeste ou pauvre[454].

Cette « réserve à l'égard de la psychanalyse » et notamment à travers « l'expérience valaisanne du médecin André Repond », est notamment personnifiée par Henri Brantmay[455]. Mais Emmanuel Duvillard partage le même entrain que ses collègues du Comité[456]. Si l'attention se concentre sur André Repond qui est annoncé comme unique conférencier de la journée de 1932, il faut relever qu'il sera accompagné dans son entreprise par Germaine Guex comme nous l'indiquent les différentes sources[457]. Véritable propagandiste du nouveau Service, Germaine Guex multipliait, dès la première année, les rencontres avec « le public [pour le mettre] au courant des moyens dont le Valais disposait désormais pour soigner ses enfants nerveux et difficiles »[458] comme par exemple à Bagnes en février 1931[459]. Ainsi naît la collaboration entre André Repond et le Groupe romand qui débouchera quelques années plus tard sur son entrée au sein du Comité de l'ASFA puis à sa vice-présidence.

D'autres services d'observation ouvrent leurs portes les années suivantes. Nous pouvons mentionner la création de la Consultation psycho-pédagogique pour enfants difficiles à Lausanne que le Comité du Groupe romand décide d'encourager dès 1933[460]. Ce service gratuit et nouvellement créé au printemps par Madeleine Rambert (1900-1979)[461] fait suite à la fondation, six ans auparavant, par celle-ci d'un établissement destiné aux enfants *nerveux* et *retardés* à Romainmôtier[462]. Quelques correspondances entre cette ancienne élève de l'IJJR et Pierre Bovet permettent de suivre les débuts de cet établissement et de mesurer l'appui de l'Institut dans cette tâche[463]. Quelques similitudes sont à relever entre Madeleine Rambert et Germaine Guex[464] : en

454 *Ibid.*

455 Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, *op. Cit.*, p. 97. Sur Henri Brantmay et André Repond, voir Radu BANESCU, *De l'enfant inadapté à l'enfant rééducable : histoire de l'application de l'hygiène mentale par les docteurs Henry Brantmay (1889-1974) et André Repond (1886-1973) dans les cantons de Genève et du Valais entre 1927 et 1963*, Mémoire de Maîtrise en Sciences de l'éducation, Université de Genève, 2016.

456 Lettre de E. Duvillard à H. Murdter, 31 octobre 1932, ACV, S 218/15.

457 « Enfants difficiles », in *L'Écho de la Broie*, 16 novembre 1932, ACV, S 218/15 ; « Les enfants difficiles », in *Feuille d'avis de Lausanne*, 17 novembre 1932, ACV, S 218/15 ; XIIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1932, p. 38, Archives Pro Infirmis.

458 Madeleine THOMAS, *op. Cit.*, p. 552.

459 « La presse et les anciens élèves de l'Institut », in *L'Éducateur*, 8, 1931, p. 126.

460 Madeleine Rambert devient alors membre du Groupe romand, in Lettre de M. Rambert au Comité du Groupe romand, 3 novembre 1933, ACV, S 218/16.

461 Madeleine Rambert est diplômée de l'IJJR où elle suivit les cours d'avril 1924 à mars 1926, in Livre d'or des élèves II : Madeleine Rambert, Archives de l'Institut J.J.Rousseau en ligne. Elle voyage ensuite en Angleterre et en Belgique où elle visite des établissements pour *anormaux*, notamment celui d'Ovide Decroly, in Lettre de M. Rambert à P. Bovet, 6 mars 1927, AIJJR, FG.F.3/4. Dès l'ouverture de l'Office médico-pédagogique vaudois en 1942, elle collabore et contribue à la formation du personnel médical et psychologique. L'ouvrage qu'elle publie en 1945, *La vie affective et morale de l'enfant*, dans lequel elle décrit son célèbre « Jeu du Guignol » permettant de déceler des « motifs- types » et leur interprétation, lui confèrera une notoriété internationale. En dehors de son cabinet, elle poursuit des activités de formatrice pour les éducateurs, à l' École Pestalozzi d'Échichens, et s'occupe de femmes délinquantes, in Alain de MIJOLLA (dir.), *Dictionnaire international de la psychanalyse (tome 2) : Madeleine Rambert*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p. 1382.

462 Lettre de M. Rambert à H. Murdter, 18 septembre 1933, ACV, S 218/16.

463 L'ISE transmet le contact de Madeleine Rambert à plusieurs familles, in Lettre de la secrétaire de l'ISE à M. Rambert, 23 décembre 1927, AIJJR, FG.F.3/4.

464 Germaine Guex emménage à Lausanne en 1933 où elle psychanalyse et forme des psychiatres et des psychologues. Elle devient la « compagne, mi-officielle mi-officieuse, de Charles Odier » avec lequel elle collabore professionnellement, in Catherine FUSSINGER, *op. Cit*., pp. 120-121. En 1935, elle entre à la Société suisse de psychanalyse, in Christian MÜLLER, *op. Cit.*, p.

plus d'avoir été toutes deux élèves à l'IJJR, elles ont également suivi une psychanalyse avec Raymond de Saussure (1894-1971)[465]. En 1935, elles « se partagent », avec la Dresse Meier[466] du Secrétariat vaudois de l'Enfance[467], les consultations pour enfants *difficiles*, à Lausanne[468]. En 1934, apparaissent des consultations médico-éducatives à Malvilliers. Marcel Calame et le Dr Henri Bersot se partagent la direction, le premier assurant « la partie psychologique et pédagogique », le second « la partie médicale »[469]. En mai 1936, Pro Familia Neuchâtel, la Société neuchâteloise d'utilité publique et Pro Juventute créent à Neuchâtel « des consultations médico-éducatives destinées à conseiller les parents lorsque l'éducation de leurs enfants présente des difficultés spéciales » toujours sous la direction de Marcel Calame et avec l'appui de médecins et d'une assistante sociale[470]. Nous pouvons imaginer que ces consultations médico-éducatives annoncent la création du Service médico-pédagogique neuchâtelois, créé en 1941 sous la direction du Dr Henri Bersot[471].

3 Assemblées générales

Suite à la nouvelle organisation de l'ASED et du Groupe romand, des membres du Comité se rendent aux différentes assemblées, à celle des délégués de l'ASFA à Bâle en mai 1931[472] ainsi qu'à celle du Comité de l'ASED en juin de la même année. Lors de celle-ci, on décide l'organisation conjointe par les deux sections de l'Assemblée générale à Fribourg en novembre[473]. Cette rencontre est l'occasion d' « un premier contact »[474] entre les deux sections avec la tenue de leur propre Assemblée de section et celle de toute l'Association suisse. Une cinquantaine de personnes, parmi lesquels le président du Conseil d'État fribourgeois, Jules Bovet, participent aux conférences de Jean Baup (1880-1950)[475], avocat à Lausanne, et d'Emmanuel Duvillard traitant du « patronage des enfants difficiles hors des établissements »[476], alors qu'ils sont une trentaine à visiter l'Institut de Drognens[477]. Le Comité au complet est réélu pour trois ans. Si nous

29. Au même moment, elle « ouvre un Bureau de consultation pour les cas d'enfants difficiles, anime un groupe d'études avec des enseignantes, à Lausanne », in Jean-Marie VEYA, *op. Cit*., p. 181. Elle fait paraître en 1950 *La Névrose d'abandon*, ouvrage « qui lui apporta une notoriété dépassant les frontières helvétiques », in Catherine FUSSINGER, *op. Cit*., p. 121.

465 Jacques BERGIER, *op. Cit.,* p. 117. Au sujet de Madeleine Rambert, voir aussi Catherine FUSSINGER, *op. Cit*.

466 Nous savons que Mlle la Dresse Meier s'inspire de la psychologie d'Alfred Adler dans ses consultations, in Association vaudoise des Petites Familles, ACV, S 218/19.

467 Le Secrétariat vaudois de l'Enfance a créé en 1934 une consultation « à l'intention des parents qui ont des difficultés avec leurs enfants. Ces difficultés proviennent fréquemment d'anomalies de caractère dont souffrent les petits nerveux ou débiles », in *L'information au service du travail social*, juin 1934, p. 486.

468 « Consultations pour enfants difficiles », in *L'information au service du travail social*, mai 1935, p. 654.

469 H[enri] T[HÉVENAZ], « Les neuvièmes journées d'éducation de Neuchâtel », in *L'information au service du travail social*, avril 1936, pp. 830-831.

470 « Informations », in *L'information au service du travail social*, octobre 1936, p. 923.

471 Voir Norbert BÉNO, Henri BERSOT et Lucien BOVET, *op. Cit*.

472 Plusieurs noms sont proposés pour cette assemblée : Frère Robert ou Germain Buchs de Drognens ainsi qu'Henri Rochat-Bujard ou Émile Beney pour Au Grand Air, in Lettre de O. Baumgartner à H. Murdter, 27 avril 1931 avec circulation de H. Murdter, ACV, S 218/11.

473 Lettre de G. Buchs à H. Murdter, 18 juin 1931, ACV, S 218/11.

474 XIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1931, pp. 40-42, Archives Pro Infirmis.

475 Avocat, député au Grand Conseil vaudois (1912-1934) puis Conseiller d'État, chef du Département de justice et police (1934-1938), Jean Baup est chargé, en 1931, « d'élaborer un avant-projet de loi sur le régime des mineurs délinquants » pour le Canton de Vaud. Malgré les grandes qualités de son *Avant-projet de loi sur les enfants et les adolescents*, le Conseil d'État ne soumet pas le texte au législateur, par manque de temps, in Numa GRAA, « L'instauration d'une juridiction spécialisée pour les mineurs délinquants dans le Canton de Vaud au XXe siècle », in *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 17, 2015, pp. 65-77.

476 *Ibid*.

477 Drognens, rapport administratif 1931, p. 2, AEF, DPd 1080.

savons que des brochures comprenant l'ensemble des conférences ont été produites, nous n'avons pas pu en retrouver[478]. Cette Assemblée commune entre les deux sections est unique pour la période étudiée. Des différences entre les sections sont palpables de l'aveu même d'Hermann Murdter qui proclame, l'année suivante que « les rapports [..] ont continué à être des plus agréables... parce qu'ils ont été des plus sommaires, pourrait-on dire »[479]. La collaboration entre les deux sections se maintient toutefois, pour exemple la présence de Maria Meyer, représentant l'ASED, à cette assemblée[480] ou la présence de membres romands aux assemblées de l'ASED, comme celle de Coire de novembre 1932[481].

En 1932, Moudon accueille pour la première fois l'Assemblée générale du Groupe romand[482]. Le déroulement de la journée ne diffère pas des autres années (celle de Fribourg étant une exception), à savoir la partie administrative, ensuite les conférences puis les visites d'établissements. Une soixantaine de personnes participent à cette journée parmi lesquelles nous retrouvons des journalistes, des politiciens, un juge de Paix, des membres des autorités scolaires dont Georges Chevallaz, directeur des Écoles normales du Canton de Vaud[483]. Aux côtés desquels figurent les membres et les différents représentants d'établissements pour enfants *difficiles.* D'autres établissements et œuvres pour enfants *anormaux,* Marsens, l'Asile de Lavigny, l'Asile des Aveugles de Chailly et l'Institut des Sourds-muets de Moudon sont représentés[484]. Selon deux journalistes présents durant cette journée, le paroxysme de l'Assemblée est atteint lors de la conférence d'André Repond, complété par celui de Germaine Guex, tous deux traitant de la psychologie de l'enfant *difficile*[485]. L'aspect novateur de ces propos et les implications éducatives qui en découlent est unanimement rapporté par les journalistes, faisant état d'un nouvel « horizon » pour les éducateurs[486] et Henri Rochat-Bujard de souligner : « tout ce qu'ils ont apporté de nouveau dans l'étude de la psychologie de l'enfant anormal »[487]. Après cette conférence ce sont Au Grand Air et ses 64 élèves, ainsi que les quatre classes de l'Institut des Sourds-muets, dirigé par Émile Ehinger[488] et sa femme, qui accueillent les participants[489]. Moins d'un mois plus tard, Émile Ehinger, Henri Rochat-Bujard et Hermann Murdter sont invités par l'Institut de Drognens pour la fête de la Saint-Nicolas[490]. Cette initiative est probablement à mettre sur le compte de Germain Buchs, ce qui témoignerait ainsi de rapports allant au-delà que ceux qu'exige la collaboration au sein du Comité du Groupe romand.

478 Lettre de G. Buchs à H. Murdter, 2 août 1932, ACV, S 218/15.
479 Rapport 1931-1932 du président du Groupe romand, lu à Moudon le 12 novembre 1932, ACV, S 218/15.
480 *Ibid.*
481 Pour le programme, voir Jahresversammlung und 7. Fortbildungskurs der deutsch-schweizerischen Sektion, 14. bis 16. November 1932, Chur, ACV, S 218/15. Pour la présence d'Henri Rochat-Bujard, voir Lettre de H. Murdter à O. Baumgartner, 9 novembre 1932, ACV, S 218/15.
482 XIIIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1932, pp. 38-39, Archives Pro Infirmis.
483 Invitation et Programme pour l'assemblée générale annuelle du Groupe Romand du 12 novembre 1932 à Moudon, envoyé le 17 octobre 1932, ACV, S 218/15 ; Liste au brouillon des inscriptions, de H. Murdter, ACV, S 218/15.
484 *Ibid.*
485 Des exemplaires tirés à part existent mais n'ont pas été retrouvés. Ces deux conférences sont aussi publiées dans *Pro Juventute*. André REPOND, « À propos de la psychologie de l'enfant difficile », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 128-133 et 188-196 ; Germaine GUEX, «Traitement des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 133-137.
486 « Enfants difficiles », in *L'Écho de la Broie*, 16 novembre 1932, ACV, S 218/15.
487 « Les enfants difficiles », in *Feuille d'avis de Lausanne*, 17 novembre 1932, ACV, S 218/15.
488 Émile Ehinger fut d'abord instituteur à l'Institut des Sourds-muets de 1898 à 1913 puis il en devint directeur, in Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*, p. 133.
489 « Enfants difficiles », in *L'Écho de la Broie*, 16 novembre 1932, ACV, S 218/15.
490 Drognens, Rapport hebdomadaire no 887, AEF, DPd 1208.

Confirmant l'intérêt du Groupe romand pour les services médico-pédagogiques, son Assemblée générale de 1933 se tient à l'Asile de Malévoz en Valais que dirige André Repond, une année après la conférence de celui-ci et de sa collaboratrice Germaine Guex à Moudon. Celle-ci, qui est déjà la personne de référence pour le Service-médico-pédagogique valaisan quant aux subventions reçues[491], s'occupe avec le Groupe romand de l'organisation de cette journée[492]. La psychiatrie appliquée aux enfants continue son immersion dans le champ de l'éducation des enfants *difficiles*. Probablement en raison de l'absence d'établissement valaisan pour enfants *difficiles* au sein du Groupe romand, les visite de l'Asile de Malévoz puis de l'Institut des Sourds-muets du Bouveret sont programmées[493]. Le thème de la journée répond au souhait du Comité d'aborder les enfants *difficiles* d'un point de vue psychopédagogique. Georges Chavallaz, déjà présent à l'Assemblée de l'année précédente, est approché pour mener à bien cette tâche, mais doit décliner l'invitation en raison d'une surcharge professionnelle[494]. Une autre personnalité de l'École normale vaudoise, Henri Jeanrenaud, est invité à prendre la parole. Celui-ci décide d'aborder la question du mensonge en titrant sa conférence « Comment combattre le mensonge chez l'enfant ? »[495]. Un compte-rendu de la journée est diffusée dans les journaux[496] puis la conférence est publiée dans *l'Annuaire de l'instruction publique*[497] avant de paraître dans un tirage à part en 1935[498]. Le nombre de participants à cette journée demeure flou, on fait état de la présence de 50 à 100 personnes[499]. En plus des membres et des participants « habituels », des autorités scolaires et politiques valaisannes et vaudoises assistent à l'Assemblée, dont le président de la Commune de Monthey, le DIP valaisan représenté par Delaloye, Louis Jaccard, Chef du service de l'instruction primaire du canton de Vaud, et Schwar, inspecteur des écoles de Lausanne[500]. Quelques nouveaux établissements reçoivent une invitation à l'Assemblée, comme l'Association Vaudoise des Petites Familles[501], l'Orphelinat de Cotterd, l'Orphelinat de la Broye, l'Asile des jeunes filles de Nyon et l'Asile des jeunes filles de Vevey[502]. Seule la directrice de celle-ci se rend à l'Assemblée, ce qui vient accroître le nombre d'établissements présents en cette journée parmi lesquels nous pouvons mentionner

491 Lettre de G. Guex à H. Murdter, 30 octobre 1933, ACV, S 218/16.
492 Lettre de G. Guex à H. Murdter, 9 octobre 1933, ACV, S 218/16.
493 Invitation et programme à l'assemblée générale annuelle du Groupe du 4 novembre 1933 à Monthey, envoyé le 17 octobre 1933, ACV, S 218/16.
494 Lettre de G. Chevallaz, à H. Murdter, 21 octobre 1933, ACV, S 218/16.
495 Invitation et programme à l'assemblée générale annuelle du Groupe du 4 novembre 1933 à Monthey, envoyé le 17 octobre 1933, ACV, S 218/16.
496 Mlle A. Bonard de l'Agence télégraphique fait partie des invités, in Lettre du Comité à Mlle A. Bonard, 18 octobre 1933, ACV, S 218/16 ; MR, « La Société romande d'éducation des enfants difficiles en Valais », in *La Revue*, 7 novembre 1933, ACV S 218/16.
497 Louis Jaccard propose de publier le travail de Henri Jeanrenaud dans cette revue dont il est le rédacteur, in Lettre de H. Jeanrenaud à H. Murdter, 29 novembre 1933, ACV, S 218/16. Pour l'article, voir Henri JEANRENAUD, « Comment combattre le mensonge chez l'enfant ? », in *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, 25, 1934, pp. 25-38.
498 Lettre de H. Murdter à la librairie Payot & Cie, 10 janvier 1935, ACV, S 218/18.
499 49 personnes pour le repas, in Participants à Monthey, brouillon rédigé par H. Murdter, non daté, ACV, S 218/16 ; Selon H. Murdter, environ 80 personnes, in MR, « La Société romande d'éducation des enfants difficiles en Valais », in *La Revue*, 7 novembre 1933, ACV S 218/16 ; Environ cent personnes, in XIVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1933, pp. 46-47, Archives Pro Infirmis.
500 Lettre du Comité au Président de la commune de Monthey, 18 octobre 1933, ACV, S 218/16 ; Lettre de Paul Perret (chef du DIP vaudois) à H. Murdter, 21 octobre 1933, ACV, S 218/16 ; MR, « La Société romande d'éducation des enfants difficiles en Valais », in *La Revue*, 7 novembre 1933, ACV S 218/16.
501 Sur l'Association Vaudoise des Petites Familles, voir Rémy LAFFELY, *op. Cit.*
502 Lettre de H. Murdter aux Petites Familles, à l'Asile des jeunes filles de Vevey, à l'Asile des jeunes filles de Nyon, à l'Orphelinat de Cotterd, à l'Orphelinat de la Broye, 21 octobre 1933, ACV, S 218/16.

l'École arménienne à Begnins[503], les orphelinats de Lausanne, de La Chaux-de-Fonds et de Penthaz, Échichens, l'Asile de Lavigny pour enfants *épileptiques* et Le Foyer à Chailly pour enfants *aveugles faibles d'esprit*[504]. Ces derniers sont tous membres du Groupe romand et leur présence se fait régulière aux assemblées depuis l'année précédente.

4 Service de patronage pour les enfants *difficiles*

La question du patronage est, comme annoncé précédemment, un sujet prioritaire auquel le Groupe romand va accorder, pendant plusieurs années, une grande importance. Hermann Murdter qualifie l'organisation du patronage comme « première tâche effective que le Groupe entreprendra sous sa responsabilité »[505]. Cette thématique avait déjà intéressé le Comité en 1926 et 1927 et une enquête avait été effectuée à ce propos. En octobre 1931, un premier questionnaire est envoyé peu avant l'Assemblée de Fribourg et les informations récoltées sont transmises lors de cette journée[506]. La deuxième enquête est entreprise à l'été 1932 et fait l'objet de débats lors de l'Assemblée de Moudon quelques mois plus tard.

4.1 Enquête sur la nécessité du service et de son organisation

A Fribourg, Emmanuel Duvillard fait part des résultats de la première enquête obtenus grâce aux réponses de 15 établissements. Nous possédons seulement la synthèse des réponses[507] à l'exception de celle, complète, d'Hermann Murdter pour l'ICEMA[508]. Selon le rapporteur, l'objectif de l'enquête est de faire le point sur ce qui existe à propos du patronage afin d'éviter les erreurs passées et de profiter des expériences. Les convictions sont unanimes à propos du bien-fondé du patronage, ainsi « il n'y a pas d'opposition sur la nécessité de continuer l'action éducative en dehors des établissements, chacun en reconnaît l'utilité et l'urgence »[509]. Néanmoins des réserves sont exprimées par certains établissements pour jeunes filles à propos

503 L'École arménienne de Begnins, ou orphelinat de Begnins, est créée en 1922 par le pasteur Antony Krafft-Bonnard et l'œuvre suisse de secours aux Arméniens. L'éducation « dans la tradition arménienne » a notamment comme objectif de « former une élite », in Armand GASPARD, « Des lieux pour mémoire », consulté sur http://www.centre-armenien-geneve.ch/articles/des-lieux-pour-memoire.htm le 29 juin 2016. Nuchan (ou Nichan) Bekian et sa femme dirigent l'école au début des années 1930. Il est diplômé de l'IJJR (1915) et représente les élèves de l'IJJR avec Édouard Junod en 1916. Membre du Groupe romand, le couple directeur participe notamment aux Assemblée générales de 1932 et 1933, in Livre d'or des élèves I : Nuchan Bekian Archives de l'Institut J.J.Rousseau en ligne; Lettre de É. Junod et N. Bekian à É. Claparède, [?] décembre 1916, BGE, Ms. fr. 4002, f. 197 ; Lettre de N. Bekian à H. Murdter, 29 octobre 1933, ACV, S 218/16.

504 Participants à Monthey, brouillon rédigé par H. Murdter, non daté, ACV, S 218/16.

505 Rapport 1931-1932 du président du Groupe romand, lu à Moudon le 12 novembre 1932, ACV, S 218/15.

506 Il comporte ces cinq questions : 1) Estimez-vous que l'institution d'un patronage soit nécessaire dans l'établissement que vous dirigez ? 2) Ce patronage doit-il, selon votre expérience, se borner à suivre les anciens élèves, à les conseiller ou, éventuellement à leur procurer du travail ? Ou au contraire, pensez vous que dans certains cas une aide financière puisse être envisagée ? 3) Estimez vous que pour cette aide financière un organisme central tel que le groupe romand des enfants difficiles, ait un rôle à jouer et que la constitution d'un fonds spécial de patronage soit à recommander ? 4) Estimez vous aussi qu'une organisation centrale de patronage romand en faveur des enfants difficiles soit de nature à rendre des services d'ordre matériel, tels que renseignements, facilité de placement, surveillance dans d'autres cantons ? 5) Quelles suggestions pouvez vous faire en vue de l'organisation rationnelle du patronage des enfants difficiles en Suisse romande ?, in Questionnaire sur le patronage des anciens élèves des établissements d'éducation de la Suisse romande, joint à la lettre de E. Duvillard à H. Murdter, 21 octobre 1931, ACV, S 218/14.

507 Enquête sur le patronage des enfants difficiles, 23 novembre 1931, ACV, S 218/16.

508 Lettre de H. Murdter à E. Duvillard, 9 novembre 1931, ACV, S 218/14.

509 Enquête sur le patronage des enfants difficiles, 23 novembre 1931, ACV, S 218/16.

de l'organisation à lui donner : des directrices souhaitent privilégier l'intervention de dames connaissant les jeunes filles. Emmanuel Duvillard, dans la conclusion de son rapport, rappelle l'unanimité sur le fonds mais souligne les divergences sur la forme comme la prise en compte des conditions particulières des établissements ou comme les dangers d'une trop importante centralisation organisationnelle[510]. Suite à l'Assemblée de Fribourg, il est décidé de poursuivre l'« étude approfondie » de cette question, constatant que « les directeurs et directrices d'établissements ne peuvent pas suivre d'une manière régulière leurs anciens élèves, absorbés qu'ils sont par la responsabilité de la maison »[511]. Provisoirement, des subsides pour le patronage des enfants sont versés à certains établissements. Ceux-ci doivent ensuite rendre compte de leur activité au Groupe romand. Le subside peut être utilisé en vue de trois emplois : visites des anciens protégés (frais de voyages), petits secours (viatiques, encouragements) et frais de placements (annonces)[512]. Pour 1932, nous avons les détails de tous les établissements bénéficiaires de la subvention et nous remarquons de grandes différences entre ceux-ci[513]. Si les frais de La Ruche, Drognens et Serix se montent à respectivement 109 CHF, 170,85 CHF et 150 CHF, Au Grand Air dépenserait 1'500 CHF pour s'occuper de 20 enfants lausannois et de 80 enfants vaudois.

4.2 Enquête sur les besoins des établissements

La seconde enquête au sujet du patronage a pour objectif d'évaluer quantitativement les besoins des établissements[514]. Cette fois-ci, le Comité reçoit 12 réponses, résumées dans une synthèse lue par Hermann Murdter lors de l'Assemblée générale de Moudon. Si nous décortiquons les réponses de chaque établissement en notre possession (il ne nous manque que la réponse des Charmilles), nous constatons les mêmes divergences exprimées lors du premier questionnaire et relatées par Emmanuel Duvillard. Dans les établissements comme La Pommière[515], Le Refuge/Les Lilas et Les Mûriers, les jeunes filles sont déjà suivies par une inspectrice ou par une dame patronnesse. Les directrices ne voient pas l'utilité d'un patronage officiel ou alors seulement pour quelques rares cas. L'avis exprimé par la directrice de La Ruche est le suivant : « en général il est préférable que les jeunes filles soient suivies par celles qui ont eu le soin de leur éducation »[516]. La directrice des Clochettes prévient aussi que « souvent d'avoir voulu intervenir dans leur nouvelle vie le résultat a été défavorable »[517]. Pour Les Mûriers et Le Châtelard, la solution serait davantage

510 *Ibid*.
511 Lettre-type de H. Murdter et G. Buchs aux directions d'établissements, 1er juillet 1932, ACV, S 218/16.
512 PV de la séance du Comité du Groupe romand, tenue à Lausanne, le vendredi 4 décembre 1931, ACV, S 218/15.
513 Lettre de M. Suter à G. Buchs, 24 juin 1932, ACV, S 218/15 ; Lettre de Frère Édouard (Drognens), 1er juillet 1932, ACV, S 218/15 ; Lettre de J. Tappy à H. Murdter, 11 novembre 1932, ACV, S218/15 ; Lettre de H. Rochat-Bujard à H. Murdter, 21 octobre 1932, ACV, S 218/15.
514 Le questionnaire comporte trois questions : 1) Combien d'anciens pensionnaires suivez-vous ou devez-vous suivre et où sont-ils placés ? 2) Dans l'idée que vous tiendriez, peut-être à suivre en particulier certains cas combien d'anciens pensionnaires confieriez-vous au Patronage ? 3) Quelle dépense annuelle entraîne pour votre établissement la surveillance des anciens pensionnaires ?, in Lettre-type de H. Murdter et G. Buchs aux directions d'établissements, 1er juillet 1932, ACV, S 218/16.
515 La Pommière est un établissement genevois pour jeunes filles créé en 1821, accueillant à ses débuts, « des fillettes de mères, veuves, encore jeunes, *vicieuses*, et dans la misère et qui voudraient une existence différente pour leur enfant », in Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 1993, pp. 41-44.
516 Questionnaire rempli par M. Suter, 19 juillet 1932, ACV, S 218/16.
517 Lettre de A. Bally à H. Murdter, 16 juillet 1932, ACV, S 218/16.

l'ouverture d'une autre maison pour accompagner plus longtemps les filles qui ont en besoin[518]. Les chiffres indiqués par Les Clochettes et La Retraite[519] ne sont pas pris en compte par le Comité. Le contraste est manifeste avec les établissements mixtes ou pour garçons comme Au Grand Air, Serix, Les Croisettes et Drognens qui se contentent uniquement d'indications chiffrées[520]. Le Comité arrive aux résultats que « 254 anciens pensionnaires sont ou doivent être suivis » parmi lesquels 61 ont un fort besoin de patronage et pour lesquels la somme dépensée est de 2'800 CHF[521]. Le Comité définit sa conception de son service de patronage de cette manière :

> Nous le voyons à disposition de tous les directeurs et directrices qui lui signaleront des enfants à leur sortie de l'établissement ; il tiendra un contrôle, suivra ces enfants. Par ses visites, la correspondance, il se rendra compte des conditions dans lesquelles ils vivent (logement, nourriture, traitement, valeur morale et éducative du milieu, etc.) ; il pourra, en tenant compte des particularités de caractères, donner des conseils judicieux aux patrons comme aux mineurs. Il interviendra dans les rapports entre patrons et employés, traitera même avec eux, s'il en a reçu la compétence ; aidera à chercher une place si un changement doit intervenir. Si besoin est accordera de très modestes subsides ou bien demandera assistance à la famille ou à la commune d'origine[522].

Après avoir esquissé plusieurs éventualités sur la forme, le Comité propose la création d' « une organisation de toutes pièces propre au Groupe [...]. Une personne spécialement préparée, de préférence ayant appartenu au personnel enseignant et connaissant si possible les enfants difficiles remplirait parfaitement la tâche et obtiendrait des résultats très favorables »[523]. Lorsque Laure Curchod-Secrétan, ancienne présidente puis membre du Comité des Mûriers, propose à Hermann Murdter d'engager Mlle Wenger, qui remplit déjà cette tâche d' « inspectrice permanente »[524] pour cet établissement, elle voit son offre refusée car il n'est pas question de « créer un poste salarié mais d'utiliser les services bénévoles d'une personne sans occupation, bénéficiant de ressources personnelles, quitte à lui accorder une très modeste indemnité et le remboursement de ses frais »[525]. De plus, le Comité pense à un homme de la région de Lausanne, pour assumer ce rôle : ce sera Henri Cornaz, ancien directeur de Serix.

Au terme de l'Assemblée de Moudon de 1932, « le Comité reçoit plein pouvoir pour la création de ce poste et en fera rapport à la prochaine assemblée »[526], la création du patronage est, selon un autre journaliste, adoptée à l'unanimité[527].

---

518 Questionnaire rempli par L. Curchod-Secrétan, 18 juillet 1932, ACV, S 218/16 ; Questionnaire rempli par G. Curchod, 16 juillet 1932, ACV, S 218/16.

519 La Retraite est une institution genevoise d'accueil des futures mères célibataires ou de jeunes mères et de leur enfant, dirigée par Mlle Wolfgang dans les années 1920-1930, in Questionnaire rempli par M. Wolfgang, 15 juillet 1932, ACV, S 218/16. Voir aussi Pierrette FROCHAUX, *op. Cit.*

520 Questionnaire rempli par H. Rochat-Bujard, 8 août 1932, ACV, S218/16 ; Questionnaire rempli par J. Tappy, 8 juillet 1932, ACV, S 218/16 ; Questionnaire rempli par P. Diserens 10 août 1932, ACV, S 218/16 ; Questionnaire rempli par Frère Édouard 13 juillet 1932, ACV, S 218/16.

521 Patronage des enfants difficiles, rapport lu le 12 novembre à Moudon, ACV, S 218/15.

522 *Ibid*.

523 *Ibid*.

524 Lettre de L. Curchod-Secrétan à H. Murdter, 31 octobre 1932, ACV, S 218/15. Le dépouillement des rapports annuels des Mûriers permet de mettre en évidence une pratique qui avait cours dans l'établissement. Les trois directrices successives, Mme Doleyres, Mlle Wenger et Mlle Kernen, ont occupé la fonction de placement et de patronage des anciennes pensionnaires, après avoir démissionné de leur fonction de directrice.

525 Lettre de H. Murdter à L. Curchod-Secrétan, 16 décembre 1932, ACV, S 218/16.

526 « Enfants difficiles », in *L'Écho de la Broie*, 16 novembre 1932, ACV, S 218/15.

527 « Les enfants difficiles », in *Feuille d'avis de Lausanne*, 17 novembre 1932, ACV, S 218/15.

4.3 Instauration du patronage : timides premiers pas

Depuis l'envoi du premier questionnaire, deux ans s'écoulent avant que le patronage ne se mette concrètement en place. Les raisons de cette lenteur ne sont guère explicitées et restent floues[528] mais il est permis de s'étonner de ce manque d'engouement pour « cette nouvelle et importante activité du Groupe »[529]. Henri Cornaz, « ami connu et fidèle du Groupe »[530], mais surtout « connu par sa longue expérience et son intérêt soutenu à la cause des enfants difficiles »[531] est approché par Hermann Murdter pour remplir cette tâche d' « agent de patronage ». Malgré les réserves exprimées par l'intéressé notamment au sujet de son âge et l'isolement de son lieu de résidence, Lucens, il accepte cette fonction, ayant toujours désiré voir se créer une telle œuvre[532]. Dans la lettre envoyée par le Comité aux directions d'établissements, il est clairement établi que le patronage reste sous le contrôle et la surveillance du Comité[533]. Celui-ci recueille et reçoit les demandes de patronage de la part des directions puis les transmet à l'agent. Pour chaque situation, les directeurs et directrices sont enjoints de remplir un questionnaire établi par le Comité. On y trouve, outre les informations d'usage relatives à l'identité des enfants, des questions au sujet des motifs d'entrée et de sortie de l'établissement, au sujet des traits de caractère et de la situation familiale de l'enfant. Il est aussi demandé aux directions de relater les essais et les antécédents en lien avec le patronage mais aussi d'exprimer leur avis sur ce qui doit être fait pour le bien de l'enfant.

L'activité d'Henri Cornaz débute en septembre 1933. Dans son premier rapport adressé au Comité, seulement trois établissements ont fait appel à lui : l'Asile des Billodes pour un enfant, Au Grand Air pour trois enfants et Serix pour neuf enfants[534]. Si les premières visites donnent des résultats « encourageants » malgré un « flottement » dans les transitions entre les directeurs et l'agent de patronage, Hermann Murdter ne peut passer sous silence, lors de l'Assemblée générale de Monthey, le sous-emploi de ce service. S'il semble pointer du doigt certains établissements qui avaient signalé leur volonté d'avoir recours à un tel poste, l' « l'indécision du début » est aussi brandie en guise de justification[535]. Mais en effet, nous sommes très loin des 61 enfants auxquels le Comité avait conclu à un besoin urgent de patronage et encore plus loin des 254 enfants suivis ou devant être suivis par les directions[536]. Pour arriver à ce premier chiffre, le Comité avait comptabilisé ceux indiqués par Serix, 55[537], et par Le Châtelard, 5 ou 6[538]. Pour des directrices, la question du patronage pour les jeunes filles demeure un sujet sensible, comme le réaffirme une nouvelle fois Laure Curchod-Secrétan : « nous n'entrevoyons pas la possibilité de pouvoir confier à un homme la surveillance de

528 Hermann Murdter signale que « malheureusement la mise sous toit du patronage [...] a été retardée par suite de diverses circonstances », in Rapport du Comité du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles, pour l'exercice 1932-1933, signé H. Murdter, ACV, S 218/16.
529 Lettre et questionnaire de H. Murdter et G. Buchs aux directeurs d'établissements, 14 juillet 1933, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.313.
530 *Ibid*.
531 Rapport du Comité du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles, pour l'exercice 1932-1933, signé H. Murdter, ACV, S 218/16.
532 Lettre de H. Cornaz à H. Murdter, 1er juillet 1933, ACV, S 218/16.
533 Les informations suivantes sont tirées de la Lettre et questionnaire de H. Murdter et G. Buchs aux directeurs d'établissements du Groupe, 14 juillet 1933, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.313.
534 Lettre de H. Cornaz à H. Murdter, 15 janvier 1934, ACV, S 218/16.
535 Rapport du Comité du Groupe romand pour l'exercice 1932-1933, signé H. Murdter, ACV, S 218/16.
536 Patronage des enfants difficiles, rapport lu le 12 novembre 1932 à Moudon, ACV, S 218/15.
537 Questionnaire rempli par J. Tappy, 20 juillet 1932, ACV, S 218/16.
538 Questionnaire rempli par G. Curchod, 16 juillet 1932, ACV, S 218/16.

nos jeunes filles en place »[539]. Pour contrer ce type d'objections, Hermann Murdter, à l'assemblée de Monthey, répète la possibilité qu'a Henri Cornaz de s'adjoindre les bons offices d'une dame avant d'affirmer que celui-ci « s'est assuré le concours d'une dame sur qui il peut compter et qui certainement pourra faire œuvre utile » et qui « attend d'être mise en œuvre pour les filles »[540]. Nous ne savons rien de cette dame car il n'y est pas fait mention dans le rapport d'Henri Cornaz adressé au Comité du Groupe romand, rédigé deux mois après l'assemblée de Monthey, ni plus tard[541].

5 *Maisons d'éducation pour les enfants difficiles et pour la jeunesse abandonnée en Suisse*[542]

Si l'adoption de statuts communs ambitionnait de resserrer les liens entre le Groupe romand et l'ASED, les contacts entre eux demeurent « réduits à quelques correspondances »[543]. La présence de Maria Meyer à l'Assemblée du Groupe romand de 1933[544] ou celle du Groupe romand à la 8ème conférence de ASED à Zürich, la même année, illustre un timide rapprochement. Deux membres du Groupe romand, Henri Morier et Jacques Tappy, sont approchés par le Comité pour participer à cette assemblée[545], mais, comme l'indique le compte rendu de ces journées, ce sont Emmanuel Duvillard et Germain Buchs qui s'y rendent[546]. Ces mêmes années, un autre fait majeur occupe l'essentiel des échanges entre les deux sections : la publication de l'ouvrage *Maisons d'éducation pour les enfants difficiles et pour la jeunesse abandonnée en Suisse* par la maison d'édition Eckhardt & Pesch[547]. Des questions vont agiter le Comité concernant les pratiques commerciales de l'éditeur jugées douteuses par certains directeurs d'établissements romands ou par des personnalités romandes[548]. Mais d'autres craintes telles que l'origine étrangère de l'éditeur, le véritable but social et philanthropique de l'entreprise et les gains pour l'ASED ou pour le Groupe romand sont aussi exprimées[549]. Le but de cet ouvrage est pour le Groupe romand de « mieux faire connaître [ses] différents établissements et ensuite dans l'intérêt et en vue de la subvention fédérale »[550]. Il est publié et 29

539 Lettre de L. Curchod-Secrétan à H. Murdter, 28 juillet 1933, ACV, S 218/16.
540 Rapport du Comité du Groupe romand pour l'exercice 1932-1933, signé H. Murdter, ACV, S 218/16.
541 Lettre de H. Cornaz à H. Murdter, 15 janvier 1934, ACV, S 218/16.
542 Le titre de ce chapitre est tiré de l'ouvrage de l'Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.* L'ouvrage paraît aussi en allemand sous le titre de *Heime für die schwererziehbare und verlassene Jugend in der Schweiz.*
543 Rapport du Comité du Groupe romand pour l'exercice 1932-1933, signé H. Murdter, ACV, S 218/16.
544 Participants à Monthey, brouillon rédigé par H. Murdter, non daté, ACV, S 218/16.
545 Lettre de H. Murdter à J. Tappy, 18 octobre 1933, ACV, S218/16 ; Lettre de H. Murdter à H. Morier, 20 octobre 1933, ACV, S 218/16.
546 Pour le programme, voir Jahresversammlung und 8. Fortbildungskurs der deutsch-schweizerischen Sektion, 7. bis 9. November 1933, Zürich, ACV, S 218/16. Pour les rapports voir, Rapport sur la délégation à Zürich du 7 au 9 novembre de Messieurs Buchs et Duvillard, ACV, S 218/16 ; Lettre de G. Buchs sur le 8ème cours de perfectionnement pour le personnel des établissements, 14 novembre 1933, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.313.
547 Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.*
548 La principale polémique réside dans le financement des annonces publicitaires des fournisseurs publiés dans le livre. L'accord passé stipule la gratuité pour les établissements de figurer dans l'ouvrage, mais en contrepartie ceux-ci doivent permettre à la maison d'édition d'approcher leurs différents fournisseurs de manière à ce qu'ils puissent faire paraître une publicité pour leur commerce. Cette publicité est par contre payante et certains fournisseurs se plaignent d'avoir été trompés par la maison d'édition en croyant que leur argent irait directement à ces établissements. Voir les nombreux échanges entre H. Murdter, l'ASED et la Maison d'édition dont la lettre d'H. Murdter au Comité de l'ASED, 26 juin 1933, ACV, S 218/16 ; Le brouillon de la lettre d'H. Murdter à la Maison d'édition Eckhardt & Pesch, non daté, ACV, S 218/16.
549 Lettre de H. Murdter à M. Meyer, 9 mai 1933, ACV, S 218/16.
550 Circulaire et questionnaire de l'ASED aux membres du Groupe romand, septembre 1932, ACV, S 218/16.

établissements pour la Suisse romande s'y trouvent représentés. En introduction à l'ouvrage, nous trouvons plusieurs contributions sur l'enfant *difficile* dont la majorité a trait aux services médico-pédagogiques et parmi lesquelles celle de Marguerite Loosli-Usteri, « À propos de consultations médico-pédagogiques », et celle de Germaine Guex, « Le Service médico-pédagogique valaisan », uniques interventions romandes et féminines de l'ouvrage. Une « liste des centres pour consultations médico-pédagogiques », dans laquelle est mentionné en plus le Service d'observation de Genève, vient conclure cette première partie. Dans la seconde et principale partie de l'ouvrage, nous retrouvons des photographies et une fiche signalétique pour chaque établissement de Suisse[551].

Par son histoire et par ses nombreux liens avec des personnalités, établissements ou associations, le Groupe romand s'insère dans le dispositif suisse, et plus particulièrement suisse romand, d'aide aux enfants *anormaux* ou aux enfants *difficiles*. Ainsi dans les deux chapitres suivants, nous allons pour un temps nous décentrer du Groupe romand afin de mieux comprendre les différents changements majeurs qui ont cours dans les principales organisations ou associations en faveur de ces enfants.

6 Une Suisse romande en effervescence

Les années 1933 et 1934 sont marquées par la réorganisation de l'ISE et de l'ASFA. Le rapprochement de l'ISE à l'Université entraîne la disparition progressive du Centre d'Action. Au même moment, apparaît au sein de l'ASFA un Cartel romand prenant rapidement la dénomination de Commission romande et ayant comme mission « de rendre l'action de l'ASFA plus effective en Suisse romande et d'assister dans sa tâche de Centre d'action romand de Genève »[552]. Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux dernières activités du Centre d'Action, principalement celles en lien avec les enfants *difficiles*, aux raisons avérées et hypothétiques de sa disparition et à la création de la Commission romande.

6.1 Venues de Carl Albert Loosli et de Maurice Rouvroy

Le Centre d'Action poursuit ses activités en 1933, comme en témoigne son rapport annuel. La question des enfants *arriérés* l'occupe en partie. Il participe ainsi à l'Assemblée générale du Groupe romand des Amis des Arriérés, à la « réorganisation de l'association du patronage des arriérés à Genève », à la « constitution d'une commission genevoise pour la fondation d'ateliers d'arriérés » et à l'ouverture du Foyer d'Onex[553].

Mais pour l'éducation des enfants *difficiles*, le Centre d'Action et l'ISE, par la volonté de Pierre Bovet, sont occupés à organiser deux autres événements : la venue de Carl Albert Loosli à l'ISE les 18 et 19 janvier et une tournée de conférences de Maurice Rouvroy du 11 au 18 février. La visite de ce dernier est financée et

551 Outre le nom de l'établissement, nous trouvons : le but, la confession, le nombre maximum de places, les conditions d'admissions, le nombre des éducateurs, le nombre du personnel de l'établissement, l'école de l'établissement, les apprentissages ou les possibilités d'occupation, la direction, le prix de la pension et autres frais ainsi que les demandes d'admission.

552 XIVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1933, pp. 4-5, Archives Pro Infirmis.

553 Rapport du Centre d'action pour l'année 1933, Archives Pro Infirmis.

organisée de concert avec le Groupe romand, Pro Familia, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, le Secrétariat vaudois de l'enfance, le Service-médico-pédagogique valaisan, le Syndicat chrétien de Genève et le *Jugendamt* de Berne[554]. Elle est encouragée notamment par « l'existence d'un projet de loi instituant le tribunal de l'enfance » pour la canton de Vaud[555] et par la volonté de créer une station d'observation à Berne[556]. Carl Albert Loosli qui s'engage activement en faveur de cette dernière initiative[557], est invité par Pierre Bovet afin de mieux faire connaissance avec l'ISE et ses projets et pour éclairer de son point de vue les questions pédagogiques débattues en Suisse allemande[558]. Le contenu de la correspondance entre Pierre Bovet et Carl Albert Loosli souligne leur vision pédagogique commune, l'un et l'autre manifestant un fort appui réciproque dans leurs projets respectifs. Il met aussi en évidence une proximité des liens avec d'autres membres de l'ISE, dont Alice Descoeudres et surtout Marguerite Loosli-Usteri. Avec celle-ci, qui travaille à la mise en place au sein de l'ISE du Diplôme « Protection de l'Enfance, et Éducation post-scolaire », Carl Albert Loosli discute du droit des mineurs à Genève et à Berne[559]. Le programme de ces deux journées de conférences est discuté entre ces personnalités et comprend des interventions dans des séminaires pour les étudiants de l'ISE, à la Maison des Charmilles et pour le grand public[560]. Elles traitent de ses expériences personnelles au sein des établissements d'éducation mais aussi du Droit des Mineurs[561].

La venue de Maurice Rouvroy, le mois suivant, permet à Carl Albert Loosli de rencontrer le pédagogue belge, de lui faire visiter l'établissement de la Montagne de Diesse[562] et de discuter en personne du projet de station d'observation. Outre sa venue à Berne, Maurice Rouvroy se rend dans les cantons du Valais (Sion, Sierre, St-Maurice et Monthey), de Vaud (Bex et Lausanne), à Neuchâtel et à Genève. Un rapport est rédigé par l'orateur dans lequel il mentionne et résume l'ensemble de ses activités de sa tournée. En plus des conférences, à caractère privé ou public, qui attirent des dizaines voire des centaines de personnes, il visite des établissements, comme le Home Chez Nous à Lausanne, la Providence[563] à Sierre, la Maison des Charmilles, le Service médico-pédagogique du Valais, la consultation médico-pédagogique de l'ISE et le

554 Lettre de P. Bovet à H. Murdter, 3 mars 1933, ACV, S 218/16.

555 Lette-type d'invitation de la Commission d'éducation et de préservation morale de Pro Familia, 7 février 1933, ACV, S 218/16.

556 Lettre de P. Bovet à H. Murdter, 13 janvier 1933, ACV, S 218/16.

557 Lettre de C. A. Loosli à P. Bovet, 6 novembre 1932, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.

558 Lettre de P. Bovet, à C. A. Loosli, 1 décembre 1932, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.

559 Lettre de C. A. Loosli à P. Bovet, 6 août 1932, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.

560 Lettre de P. Bovet, à C. A. Loosli, 6 décembre 1932 et 10 janvier 1933, ALS, Ms-B-Aq-59.

561 Ces conférences, dactylographiées et rassemblées par Pierre Bovet, s'intitulent : « Réminiscences de jeunesse », « Le Bagne de Trachselwald », « Le droit des mineurs » et « Polémiques et résultats », Conférences à l'Institut des Sciences de l'Éducation à Genève le 18 et 19 janvier 1933, ALS, SLA-CAL, Ms-S-05.

562 Il fait suite à l'Etablissement pénitencier de Trachselwald (1890-1928). En 1920, l'Etablissement se compose de deux entités géographiquement distantes : Trachselwald et la Montagne de Diesse. En 1928 subsiste uniquement la Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse. Elle devient l'Asile d'Éducation de la Montagne de Diesse en 1932. Depuis septembre 1917 et au moins jusqu'en 1936, l'établissement est dirigé par Hans Anliker et sa femme. Ils y apportent de nombreux changements et « un progrès énorme », comme le déclare Carl Albert Loosli, mais « loin encore de réaliser tous nos désirs, bien loin encore d'être l'établissement modèle auquel nous aspirons ». En 1931, 108 pupilles sont hébergés dans l'établissement où ils peuvent suivre l'école primaire, école professionnelle, six ateliers de métiers (jardinier, menuisier, boulanger, cordonnier, forgeron-serrurier, peintre en bâtiment) et le travail dans l'exploitation agricole. In Carl Albert Loosli, « Le Bagne de Trachselwald », ALS, SLA-CAL, Ms-S-05 ; Rapport de Maurice Rouvroy, fin février 1933, ACV, S 218/16.

563 Voir Marie-France VOUILLOZ BURNIER, *Sœur Claire, femme d'exception : de la Providence à la clinique Sainte-Claire, et de Sierre à Brochon, une vie au service des plus démunis*, Cahiers de Vallesia, 25, 2013. Créée en 1930 à Sierre en Valais par Sœur Claire (Francesca Ferrante di Ruffano), la Providence est « à elle seule, une œuvre de relèvement pour filles-mères, une maternité pour femmes indigentes, une pouponnière, une crèche et une école de puériculture ». Visitée par Maurice Rouvroy lors de sa tournée de 1933, elle entretiendrait des liens étroits avec Germaine Guex. En 1933, la maternité est occupée par une douzaine de filles-mères. In Rapport de Maurice Rouvroy, fin février 1933, ACV, S 218/16.

Service d'observation des écoles de Genève. Il relève notamment les qualités des personnalités comme Germaine Guex, Édouard Laravoire, Henri Brantmay, Alice Descoeudres et Hans Anliker, directeur de la Montagne de Diesse. Il lui est aussi demandé de procéder à de réelles consultations d'enfants *difficiles*[564]. Ces deux événements organisés par le Centre d'Action vont notamment avoir comme effet de hâter les délibérations au sujet de la création d'une station d'observation à Berne. Carl Albert Loosli rédige plusieurs rapports pour le gouvernement et la municipalité au sujet de sa venue à Genève et sur la venue de Maurice Rouvroy à Berne. Il est ainsi mandaté de deux enquêtes, l'une sur la création d'une station d'observation cantonale et l'autre plus technique portant sur l'architecture des maisons d'éducation[565].

Si le Groupe romand bénéficie de la tournée de conférences de Maurice Rouvroy, son implication est moindre par rapport à sa précédente venue en 1929. Le Comité approuve la demande de participation financière et Marguerite Suter, par une formule laconique, souligne que « le geste affirmatif [lui] parait en tout cas heureux pour [se] rapprocher du Centre d'action après les choses pénibles qui ont dû se passer »[566]. Aucune autre archive ne nous permet de comprendre à quoi cette allusion fait référence. Il se peut que cela soit en lien avec les événements de fin de l'année 1932 où l'ISE subit différentes attaques politiciennes[567]. L'ISE et Pierre Bovet traversent, comme nous allons le préciser, une période de turbulence qui questionne, entre autre, le bien-fondé du Centre d'Action.

6.2 Glas du Centre d'Action

Les procès-verbaux de l'Association de l'Institut Jean-Jacques Rousseau témoignent des changements qui ont cours du côté de l'ISE. Selon les dires de Jean Piaget, le rapprochement entre l'ISE et l'Université et les questions que soulèvent la démission discutée de Pierre Bovet[568] révèlent des divergences plutôt d'ordre administratif qu'éducatif qui ont lieu au sein de l'ISE[569].

Les discussions autour du statut du Centre d'Action illustrent ce propos. Dès 1933, son sort est décidé. Dans un procès-verbal du 20 mai 1933 il est dit que l'ISE « se bornera à la propagande sur le terrain des idées pédagogiques, et ne participera plus aux travaux de Sociétés privées telles que le Centre d'Action en faveur des anormaux »[570]. Cette distinction que fait l'ISE entre propagande d'idées pédagogiques et propagande d'idées sociales ou politiques est particulièrement bien explicitée par Martine Ruchat[571]. À la même séance, le Centre d'Action est « détaché de l'Institut » car il mènerait des activités « qui n'ont pas pour objet des recherches scientifiques »[572]. Robert Dottrens (1893-1984) et Jean Piaget rappelleront, plus tard, implicitement les raisons qui ont poussé l'ISE à supprimer ce type d'activités :

564 Rapport de Maurice Rouvroy, fin février 1933, ACV, S 218/16.
565 Lettre de C. A. Loosli à P. Bovet, 28 mai 1933, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59.
566 Lettre de M. Suter à H. Murdter, non daté (mais assurément mi-janvier 1933), ACV, S 218/16.
567 Pour plus d'informations sur cette période, voir Rita HOFSTETTER, *op. Cit.*, pp. 430-436.
568 Pour saisir le contexte de l'IJJR/ISE dans les années 1930, voir Fernando VIDAL, *op. Cit.*, p. 66.
569 Séance du Comité Directeur, 20 mai 1933, p. 132, PV de l'Association de l'IJJR (1921-1957), AIJJR, FG.D.2.1.
570 *Idem*, p. 134.
571 Martine RUCHAT, 2002, *op. Cit.,* pp. 64-81.
572 Séance du Comité Directeur, 20 mai 1933, p. 137, PV de l'Association de l'IJJR (1921-1957), AIJJR, FG.D.2.1.

> […] il faut distinguer entre la propagande scientifique et l'activité de personnes ou de groupes qui sous le couvert de l'Institut, engagent sa responsabilité. Des expériences récentes montrent combien il importe d'inspirer confiance par un travail rigoureusement scientifique[573].

Cette décision n'est appliquée qu'à la fin de l'année 1934, car le contrat entre l'ISE et l'ASFA se termine alors. Cette date néanmoins ne sonne pas le glas de la collaboration entre eux comme nous allons le voir ensuite. Mais, entre la décision de la disparition du Centre d'Action en 1933 et son application effective en 1934, plusieurs mois passent. Ainsi lorsque la Commission romande se crée en 1933, le Centre d'Action est toujours en activité.

6.3 Commission romande pour « défendre les intérêts romands »

Lors d'une rencontre à Lausanne, le 9 juillet 1933, se constitue un Cartel romand, terme rapidement abandonné au profit de Commission romande, qui rassemble en son sein toutes les associations romandes faisant partie de l'ASFA en vue « de défendre les intérêts romands »[574]. La SRLS est à l'origine de ce projet. Parallèlement à ses activités de secrétaire du Centre d'Action, Édouard Junod est désigné secrétaire du Cartel romand lors de cette première rencontre.

L'ASFA semble subir cette initiative romande, elle en prend acte tout en mettant en garde, à demi-mot, les tendances séparatistes qu'elle voit s'ériger entre Romands et Suisse allemands ou entre catholiques et protestants[575]. Ces considérations religieuses et linguistiques sont prises au sérieux par le Comité de l'ASFA qui témoignera de ce souci de rééquilibrage des forces dans la révision prochaine de ses statuts. Alors qu'officiellement la Commission romande n'a pas comme objectif de remplacer le Centre d'Action, ses intentions seraient, selon Édouard Junod, beaucoup moins louables qu'il n'y paraît. Dans une lettre adressée à Ernest Curchod, Maurice Rutschmann et Édouard Perrudet[576], Édouard Junod, informé par Pierre Bovet de leur souhait de ne pas le voir à la séance du Cartel du 27 janvier 1934, les accuse d'être animés de mauvais desseins :

> Mais j'apprends aussi qu'il ne s'agit pas tant de la constitution d'un Cartel que de détacher le Centre d'action de l'Institut des Sciences de l'Éducation ; et ceci dans le but unique de vous débarrasser de moi. Vous avez déclaré à M. Bovet que c'est là le premier but (et peut-être l'unique) de ce projet de Cartel. Je proteste contre ce mode de faire, qui, sous l'apparence d'une réorganisation, poursuit un but personnel et ne craint pas de déranger une dizaine de personnes pour cela[577].

Édouard Junod rend coupable une de ces trois personnes d'avoir « détruit » ce qui avait été entrepris pour les *sourds* et *sourds-muets,* d'avoir isolé la Société romande du reste de la Suisse, d'avoir abandonner « l'aide aux

573 Assemblée générale extraordinaire, 1er juillet 1933, p. 143, PV de l'Association de l'IJJR (1921-1957), AIJJR, FG.D.2.1.
574 Rapport du Comité du Groupe romand pour l'exercice 1932-1933, signé H. Murdter, ACV, S 218/16.
575 XIVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1933, pp. 2-3, Archives Pro Infirmis.
576 Le Dr Ernest Curchod, de Lausanne, est à l'origine de la réorganisation de la SRLS, adoptée en 1926. Depuis lors un comité central remplace le secrétariat général de Genève. Il devient le premier président central de la SRLS de 1926 à 1929. Le secrétariat central se déplace entre 1930 et 1935 à Neuchâtel, Maurice Rutschmann en est le président et Édouard Perrudet, le trésorier. Ces derniers sont membres de la Fédération des amicales des sourds de Neuchâtel. Ernest Curchod est le président du Comité d'initiative de la Commission romande, Édouard Perrudet en deviendra le vice-président, in XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 40, Archives Pro Infirmis ; XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, p. 60 et p. 80, Archives Pro Infirmis.
577 Lettre de É. Junod à E. Curchod, M. Rutschmann et É. Perrudet, 25 janvier 1934, AIJJR, FG.F.3/5.

sourds-muets » et d'avoir réorganisé le secrétariat. Il ajoute :

> Or vous avez déclaré à M. Bovet que cette réorganisation d'il y a huit ans avait eu le même but que celle d'aujourd'hui : faire tomber M. Junod. Eh bien, je proteste encore contre l'inélégance qu'il y a, de la part de gens dont le bien-être est assuré, à faire tomber un père de famille pauvre qui ne pourra pas, ensuite et encore moins à 50 ans qu'il y a huit ans, retrouver un travail lui permettant d'élever sa famille[578].

S'il faut prendre cette lettre avec précaution, elle a cependant l'avantage de mettre en avant d'autres hypothèses explicatives quant aux changements qui ont cours entre 1933 et 1934 : des différends personnels et des luttes de pouvoir semblent exister au sein de ces associations. Ces facteurs, qui peuvent contribuer à des réorganisations conséquentes à l'échelle de la Suisse romande, doivent être pris en compte. Malgré les protestations virulentes et le souhait d'Édouard Junod, se proposant d'oublier et de collaborer à nouveau et de ne pas être écarté de la Commission romande, celle-ci désigne Marguerite Loosli-Usteri comme secrétaire pour assister le président Auguste Dufour et le vice-président Édouard Perrudet[579]. Depuis lors, Édouard Junod ne fait plus partie de la Commission romande, malgré certains soutiens, comme celui exprimé plus tard par Louis Rolli, président de l'Amicale des Sourds de Genève, qui « proteste vivement contre les accusations portées contre M. Junod, en 1933 et 1934, et déclare, au nom de sa société, qu'ils n'ont eu qu'à se louer des bons services de M. Junod et de son dévouement incontestable »[580].

Avant d'aborder les changements organisationnels de l'ASFA, nous allons nous intéresser à un autre événement, au printemps 1934, qui va encore davantage isoler Édouard Junod entraînant avec lui le Centre d'Action et ayant eu probablement des répercussions sur l'ASFA.

6.4 Souveraineté cantonale et fédérale

Dans une lettre du 25 mai 1934, le Centre d'Action enjoint les gouvernements cantonaux à réagir – et à apporter des idées de modifications – au projet de « formulaire de rapport récapitulatif », établi par l'ASFA et destiné aux établissements d'éducation. L'objectif est de systématiser et d'uniformiser le formulaire pour qu'il puisse être utilisé par les autorités cantonales et la statistique fédérale. L'ASFA, à travers le Centre d'Action, propose aux gouvernements cantonaux que ce rapport puisse « éventuellement remplacer leurs propres enquêtes », afin qu'ils n'aient plus besoin de procéder eux-mêmes aux enquêtes quant à la « situation économique des institutions » aussi bien sur les élèves que sur le personnel de celles-ci[581].

Cette lettre engendre de nombreux échanges à l'interne du DIP genevois[582], entre ce Département et ceux des autres cantons[583], entre ceux-ci et le Centre d'Action[584] puis entre le DIP genevois et le Département

578 *Ibid.*
579 XIVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1933, p. 5, Archives Pro Infirmis,
580 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 19 mars 1935, rédigé par M. Loosli-Usteri, 26 mars 1935, ACV, S 218/18.
581 Lettre et formulaire récapitulatif du Centre d'Action au Président du Conseil d'État du Canton de Genève, 25 mai 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335.
582 Note interne, non signée, à Atzenwiler, 30 mai 1934 ; Préavis de Atzenwiler, 4 juin 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335.
583 Lettre du DIP genevois au Conseiller d'État P. Perret du DIP vaudois, 9 juin 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335.
584 Le Conseiller d'État annonce au Centre d'action que le projet soulève des questions auxquelles les différents Départements cantonaux de l'instruction publique souhaitent se concerter avant de donner une réponse, in Lettre de A. Borel à É. Junod, 25 juin 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335.

fédéral de l'intérieur[585]. Dans une lettre à ce dernier, le Chef du DIP genevois fait part de ses interrogations et de ses craintes, partagées par les autres chefs cantonaux de l'instruction publique, au sujet du formulaire reçu. Citant le Centre d'Action qui indique dans son courrier être l'institution « représentante de la Confédération en ce qui concerne la répartition de la subvention fédérale », et qui demande « de lui fournir tous renseignements sur les institutions privées ou officielles s'occupant d'anormaux physiques ou psychiques », le Chef du DIP exprime ses plus grosses « réserves ». Premièrement, le fait que ce soit une institution privée tel que le Centre d'Action, qui répartisse la subvention fédérale est jugée « tout à fait anormal ». Deuxièmement, la demande du Centre d'Action à être renseigné sur le personnel, le budget et la fortune « constitue une immixtion inadmissible d'une institution privée dans les affaires officielles »[586].

La réponse du Département fédéral de l'intérieur ne se fait pas attendre et se veut très claire[587]. Il rectifie et précise que malgré le recours de la Confédération à l'ASFA « le projet de répartition définitif est établi par notre commission d'experts, puis soumis par nous au Conseil fédéral, qui l'approuve » ainsi « il est inexact que cette institution [donc l'ASFA] et le Centre d'action romand, avec lequel nous n'avons d'ailleurs, jamais eu à faire directement, soient "chargés de répartir la subvention fédérale" ». Il signale de suite à l'ASFA « l'attitude inadmissible du Centre d'action romand » et demande « d'intervenir auprès de celui-ci pour qu'il renonce à une pratique qui appelle effectivement les plus expresses réserves ». Une lettre d'Édouard Junod indique que le Centre d'Action est informé des conséquences qu'a entraînées sa demande de renseignements. Il évoque un « malentendu », car il souhaitait connaître l'opinion des DIP romands et non connaître à travers eux, « les rapports financiers et statistiques des établissements qui s'occupent des anormaux »[588]. Cette idée de projet semble avoir pris une tournure désagréable que le Centre d'Action n'avait pas imaginée. D'autres projets d'enquête statistique seront menés l'année suivante par l'ASFA au sujet « d'un dépistage systématique des infirmes et des anormaux »[589] entraînant encore « une certaine mauvaise humeur du public suisse romand »[590].

Nous ne savons pas dans quelle mesure la lettre d'Édouard Junod est uniquement le fruit de son initiative, de celle du Centre d'Action ou si l'ASFA s'était portée garante de cette lettre. Si les archives, et notamment les rapports de l'ASFA, sont muettes sur la suite de cette affaire, nous pouvons nous demander dans quelle mesure elle a favorisé la suppression du Centre d'Action et l'ostracisme progressif ressenti par Édouard Junod. Ces différents événements ont peut-être encouragé, facilité ou accéléré la fin du Centre d'Action et les réorganisations de l'ASFA en Suisse romande.

585 Copie de la lettre envoyée par le DIP genevois au Département fédéral de l'intérieur, 25 juin 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335.
586 *Ibid.*
587 Sauf mention contraire, Lettre du Département fédéral de l'intérieur au DIP genevois, 29 juin 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335.
588 Lettre de É. Junod, au Secrétaire du DIP, 6 juillet 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335.
589 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 23, Archives Pro Infirmis.
590 PVl de l'assemblée des délégués de Pro Infirmis, 10 novembre 1935, signé par H. Thévenaz, ACV, S 218/18.

7 Quand l'Association suisse en faveur des anormaux devient Pro Infirmis

7.1 Nouvelles orientations

Dans le Rapport de l'ASFA de 1933 le terme d' « office de Genève » fait déjà son apparition pour suppléer celui de Centre d'Action[591], avant que ces termes ne disparaissent à leur tour pour laisser place à l' « Office romand »[592]. Aussi bien du côté de l'ASFA que du côté de l'ISE, personne ne souhaite une rupture dans leur collaboration. Pour rappel, l'ISE reçoit des subventions de la part de l'ASFA depuis 1923, indépendamment de son travail de Centre d'Action. La solution envisagée par Pierre Bovet, relayant la proposition de différents membres de l'ISE, consiste à profiter de la création d'un nouvel office qui permettrait à quelques uns de ses membres d'en faire partie à titre privé[593]. La solution étudiée, qui sera ensuite appliquée est explicitée ainsi :

> Quant aux activités extérieures de l'Institut, le Conseil a cherché une solution à la question du "Centre d'Action en faveur des Anormaux", solution qui ne lèse en rien l'activité de ce Centre tout en déchargeant l'Institut de la responsabilité de sa direction. La solution actuellement à l'étude replace le centre sous la direction de l'Association Suisse en faveur des anormaux, le Conseil de l'Institut se bornant à nommer des délégués au Comité de gestion du Centre romand. Ainsi le Centre continuera de fonctionner et d'attirer éventuellement des élèves à l'Institut sans que celui-ci ait à intervenir dans l'action pratique quotidienne, qui n'est pas de son ressort[594].

Une solution éphémère est trouvée entre l'ISE et l'ASFA « en organisant à Genève d'un commun accord un Office romand de l'ASFA »[595]. Il permet notamment à Marguerite Loosli-Usteri d'occuper le poste de secrétaire sans pour autant engager la responsabilité de l'ISE. L'article 3 de ce projet de contrat indique que ce nouvel Office « s'engage à accomplir les travaux indiqués par l'ASFA et sa Commission romande, approuvés par le Comité de Direction, et à prendre toutes initiatives utiles »[596]. Mais cet Office romand, composé de deux délégués de l'ISE, Édouard Junod[597] et Marguerite Loosli-Usteri[598], disparaît quelques mois après sa création, car l'ASFA réfléchit à d'autres projets.

La réorganisation de l'ASFA fait l'objet de longues discussions en séance du Comité de l'ASFA le 26 novembre 1934 et porte sur plusieurs points : la remise en question des secrétariats sous la forme des trois offices de Zürich, Genève et Tessin et l'idée « de créer un secrétariat central », la création d'une aide individuelle sous forme de « postes d'assistantes qui auraient été préparées et inspireraient confiance », la question d'une meilleure représentativité de la Suisse romande et des catholiques et pour finir le sujet des Instituts pédagogiques[599]. Dans ce contexte, Robert Briner (1885-1960), président de l'ASFA, est invité à la Séance de la Commission romande du 13 décembre 1934 afin de présenter ces différents projets[600]. Lors de

591 XIVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1933, p. 9, Archives Pro Infirmis.
592 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 7-11, Archives Pro Infirmis.
593 Séance du Conseil directeur, 20 mars 1934, p. 154, PV de l'Association de l'IJJR (1921-1957), AIJJR, FG. D.2.1.
594 Rapport de la direction, année universitaire 1933-1934, AIJJR, FG. E.1/2.
595 Projet de Contrat entre l'A.S.F.A. et l'I.S.E, 26 juin 1934, AIJJR, FG. F.3/5.
596 *Ibid*.
597 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 7-8, Archives Pro Infirmis.
598 Lettre de A. Dufour et de M. Loosli-Usteri aux membres de la Commission romande, 4 décembre 1934, ACV, S 218/18.
599 Extrait du PV de la 3e (30e) séance du Comité de l'ASFA, 26 novembre 1934, rédigé le 4 décembre 1934, ACV, S 218/18 ; PV de la 3e (30e) séance du Comité de l'ASFA, 26 novembre 1934, Zürich, rédigé le 19 décembre 1934, ACV, S 218/18.
600 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 13 décembre 1934, signé et rédigé le 22 décembre 1934 par M. Loosli-

celle-ci, la Commission romande accepte finalement la création d'un secrétariat central à Zürich à laquelle est rattachée une assistante représentant la Suisse romande. Cette adoption remet en cause l'Office romand, nouvellement créé. Robert Briner, questionné à ce sujet, répond sans ambiguité :

> la résiliation du contrat liant l'ASFA et l'ISE sera l'affaire du comité central. Les tâches centrales de l'Office romand seront reprises par Zürich, tandis que M. Junod s'occupera pour le moment des cas individuels de tous les cantons romands[601].

Avec la disparition de l'Office romand, Édouard Junod se voit une nouvelle fois écarté, malgré un rapport confidentiel remis à Auguste Dufour résumant les discussions de novembre et plaidant sa cause par la même occasion[602]. Il perd son poste de secrétaire de l'Office romand mais prend la responsabilité de l'office cantonal de Genève qui reste dans les bâtiments de l'ISE. Cantonné à Genève, il n'occupera donc pas le poste attaché au secrétariat de Zürich. Il lui sera davantage demandé de fournir un travail d' « assistant social » que de secrétaire.

A propos des autres points en discussion, des garanties quant à une meilleure représentativité de la Suisse romande au sein du Comité de l'ASFA sont données à la Commission romande qui décide, de son côté, de perdurer[603]. Outre son président, vice-président et secrétaire, elle se dote aussi de plusieurs autres membres représentant différents cantons ou différentes organisations[604]. Les Instituts pédagogiques, quant à eux, adhèrent à l'ASFA au sein d'une Association suisse des Instituts de pédagogie curative[605] leur permettant qu' « aucun préjudice ne [soit] porté aux préoccupations pédagogiques de l'association »[606].

7.2 Positionnement de la Suisse romande

En 1935, Pierre Bovet démissionne du Comité de l'ASFA[607] après avoir toutefois transmis son souhait de voir le nom de l'Association être changé et de voir disparaître le terme d'*anormaux*[608]. Cette idée est reprise par des membres de la Commission romande[609] avant que ne soit statué à l'Assemblée des délégués de l'ASFA à Berne « le nouveau nom de l'association destiné à donner une idée plus exacte de son but »[610].

Usteri, ACV, S 218/18.

601 *Ibid*.

602 Extrait d'une lettre de É. Junod à A. Dufour (confidentiel), 7 décembre 1934, ACV, S218/18.

603 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 13 décembre 1934, signé et rédigé le 22 décembre 1934 par M. Loosli-Usteri, ACV, S 218/18.

604 Mis à part Vaud avec ses huit membres, chaque canton a un représentant dans la Commission romande. Ernest Curchod, Jean-Henri Graz, Marius Chamot, Hermann Murdter, Édouard Subilia (directeur de l'Asile des Aveugles de Lausanne), Charles Subilia (directeur et fondateur de l'Asile de Lavigny, président et fondateur de la Société romande en faveur des épileptiques) et le Dr P. Nicod. Anne-Marie Besson et André Repond sont admis en 1935. En 1936, Marguerite Loosli-Usteri ne fait plus partie de la Commission romande tout comme Charles Subilia, décédé et remplacé par le Dr Bergier. Édouard Laravoire rejoint aussi la Commission romande, in PV de la Séance de la Commission romande de Pro Infirmis, 13 septembre 1935, de H. Thévenaz, ACV, S218/18 ; XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, Archives Pro Infirmis, deuxième de couverture ; XVIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1936, Archives Pro Infirmis, deuxième de couverture.

605 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 20, Archives Pro Infirmis.

606 Extrait du compte-rendu de la Séance du Comité central de l'ASFA du 4 mars 1935, signé É. Junod et rédigé le 16 mars 1935, ACV, S 218/18.

607 « Pro Infirmis », in *L'information au service du travail social,* août 1935, p. 697.

608 Extrait du PV de la 3e (30e) séance du Comité de l'ASFA, 26 novembre 1934, envoyé le 4 décembre 1934, ACV, S 218/18.

609 Lettre de M. Loosli-Usteri aux membres de la Commission romande de l'ASFA, 16 février 1935, ACV, S 218/18.

610 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 20, Archives Pro Infirmis.

Dorénavant l'ASFA prend le nom de Pro Infirmis, avec, du moins au début, comme sous-titre, Association suisse en faveur des infirmes et des anormaux[611]. Lors de cette Assemblée, les nouveaux statuts de Pro Infirmis sont adoptés par son Comité[612] qui accueille en son sein plusieurs nouveaux membres. Les membres romands sont au nombre de 6 sur 24 : Auguste Dufour, Édouard Wasserfallen, Édouard Perrudet, Marius Chamot, Anne-Marie Besson (1883-1957)[613] et André Repond[614]. L'année suivante, l'organisation de l'Assemblée des délégués a lieu pour la première fois en Suisse romande, à Neuchâtel, « ce qui permit la présence d'un plus grand nombre de délégués romands que d'habitude »[615]. En cette année 1936, les membres romands demeurent les mêmes[616], l'année suivante, Édouard Wasserfallen est remplacé par Blanche Richard (1883-1971), première femme magistrate de Suisse, élue en 1935 juge assesseur à la Chambre pénale de l'enfance de Genève[617].

Comme convenu lors des discussions sur la réorganisation des secrétariats, un collaborateur pour la Suisse romande est élu auprès du secrétariat central à Zürich en la personne du genevois Henri Thévenaz[618]. L'organisation de la vente de cartes de Pro Infirmis, en 1936, reflète son travail de liaison entre la partie romande et le secrétariat central. Cette vente, qui mobilise aussi bien Pro Infirmis que la Commission romande depuis 1935, est destinée à l'ensemble du territoire suisse, faisant suite aux essais tentés jusqu'alors uniquement dans les cantons suisse allemands[619].

La Commission romande, après avoir principalement discuté de « la question du contact plus intensif entre les œuvres romandes elles-mêmes et avec la Suisse allemande ainsi que la dissolution du secrétariat romand »[620], s'est occupée spécialement du partenariat avec le journal *L'Information au service du travail social*[621]. Il est nécessaire de mentionner que depuis la fin de l'année 1932, *L'Intermédiaire des Éducateurs* est séparé de *L'Éducateur.* N'étant plus publié, l'ISE mais aussi le Centre d'Action sont privés de leur organe de propagande. *L'Information au service du travail social*, revue vaudoise, prend d'une certaine manière le relais. Des pourparlers avec le journal avaient déjà été entamés par l'Office romand afin de servir d' « organe de propagande et d'information pour tout ce qui concerne les anomalies »[622]. Ces discussions sont reprises en séance de la Commission romande et l'arrangement proposé par Jean-Henri Graz, éditeur de la revue, est de laisser le choix aux différents *groupes-anomalies* de payer un montant annuel pour faire paraître des articles sur leur groupe ou sur les questions qui les préoccupent[623]. Édouard Subilia et Jean-Henri Graz forment une

611 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 19 mars 1935, signé et rédigé le 26 mars 1935 par M. Loosli-Usteri, ACV, S 218/18.
612 Statuts de Pro Infirmis, Association suisse en faveur des infirmes et des anormaux, Berne, 1er juin 1935, ACV, S 218/18.
613 Anne-Marie Besson, déjà membre du Comité du Groupe romand des Amis des Arriérés et de la Commission romande devient une personnalité centrale pour Fribourg (voir le portrait pp. 105-106).
614 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, deuxième de couverture, Archives Pro Infirmis.
615 XVIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1936, p. 1, Archives Pro Infirmis.
616 *Idem*, deuxième de couverture.
617 XVIIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1937, deuxième de couverture, Archives Pro Infirmis.
618 Convocation à l'assemblée des délégués de l'ASFA du 1er juin 1935, aux membres de l'ASFA, 1er mai 1935, AEG, ADIP, 1988 va 22 carton 22.3.10.
619 XVIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1936, p. 5, Archives Pro Infirmis.
620 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, p. 4, Archives Pro Infirmis.
621 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 19 mars 1935, signé et rédigé le 26 mars 1935 par M. Loosli-Usteri, ACV, S 218/18.
622 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, p. 10, Archives Pro Infirmis.
623 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 19 mars 1935, signé et rédigé le 26 mars 1935 par M. Loosli-Usteri,

commission de rédaction[624] alors que « deux pages du journal seront réservées pour les communications au sujet de l'aide aux infirmes et anormaux » rédigées par Henri Thévenaz[625]. Cette revue va consacrer de nombreux article en faveur des différentes catégories d'*anormaux* : annonces de congrès, reportage sur des établissements et articles théoriques. En publiant régulièrement des articles et des fragments de rapports pour Pro Infirmis, elle lui sert de principal outil de propagande en Suisse romande. Bien que composé, à son début, d'un comité de rédaction uniquement vaudois, la revue s'enrichit, dès 1934, de la présence de personnalités de tous les cantons romands[626].

7.3 Ouverture d'un office genevois de Pro Infirmis

La création de plusieurs offices cantonaux, décidée par Pro Infirmis, a comme objectif

> de combler les lacunes qui existent dans l'assistance en faveur des infirmes et des anormaux et en particulier de dépister les cas et de veiller à ce que les mesures d'assistance, ainsi que les mesures pédagogiques ou médicales nécessaires soient prises[627].

Ainsi que l'avait annoncé Robert Briner, ce poste d'assistant est proposé à Édouard Junod pour le canton de Genève voire pour l'ensemble de la Suisse romande[628]. L'office genevois doit aussi servir à améliorer le dépistage précoce, à s'intéresser aux habitants de la campagne et à s'occuper de chaque cas qui ne soit pas encore pris en charge par les services d'aide existants, tout en ne rivalisant pas avec ces derniers[629]. Édouard Junod est accompagné dans sa tâche par une Commission de surveillance, composée d'Édouard Laravoire, président, de Marguerite Loosli-Usteri et de Mlle Borsinger[630]. L'office qui ouvre le 15 avril 1935 rapporte son activité à Pro Infirmis qui s'occupe de le publier. Ainsi par exemple pour 1935, l'office examine 42 cas, elle fait huit visites à l'extérieur, 43 démarches, 67 consultations dans ses bureaux, elle prend aussi des mesures de placement dans des établissements ou chez des patrons[631]. Mais l'expérience à Genève, à l'essai, ne dure pas et l'office est supprimé en mars 1937. Les raisons invoquées sont son manque d'utilité pour la plupart des catégories d'*anormaux* en raison de la présence et du travail effectué par « les œuvres locales »[632]. Avant la mise en œuvre de ce projet, Édouard Junod avait déjà émis de fortes réserves au sujet du bien-fondé de ce nouvel office[633]. Au vu des précédents entre Édouard Junod et Pro Infirmis, il est permis d'imaginer d'autres raisons à cette fermeture. Peut-être n'était-il pas la personne adéquate pour ce poste d'assistant. Le

ACV, S 218/18.

624 *Ibid*.

625 Lettre de Pro Infirmis aux membres de la Commission romande, 6 juin 1935, copié le 28 juin 1935, ACV, S 218/18.

626 Le premier comité de rédaction se compose d'Élisa Serment, présidente de la Commission d'Éducation de l'Alliance Nationale des Sociétés féminines suisses, de Maurice Veillard et de Jean-Henri Graz. Anne-Marie Besson (Fribourg), le Dr de Senarclens (Genève), Mlle M. Evard (Neuchâtel) et le Dr Amherdt (Valais) viennent agrandir le comité.

627 PV de l'assemblée des délégués de Pro Infirmis, 10 novembre 1935, signé H. Thévenaz, ACV, S 218/18.

628 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 13 décembre 1934, signé et rédigé le 22 décembre 1934 par M. Loosli-Usteri, ACV, S 218/18.

629 Lettre de É. Junod et M. Loosli-Usteri à P. Lachenal, 14 juin 1935, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.359.

630 *Ibid*.

631 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, pp. 25-26, Archives Pro Infirmis.

632 XVIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1936, pp. 8-9, Archives Pro Infirmis.

633 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 13 décembre 1934, signé et rédigé le 22 décembre 1934 par M. Loosli-Usteri, ACV, S 218/18.

manque d'utilité invoqué tranche avec le grand succès des autres offices cantonaux ouverts en Suisse allemande au même moment[634]. Nous savons aussi que d'autres offices ouvrent leurs portes les années suivantes, notamment à Neuchâtel (1940) et dans le canton de Vaud (1941)[635]. L'ouverture en 1941 d'un nouvel office à Genève permet d'étayer ces doutes à propos des raisons de la fermeture de l'office[636].

8 Le Groupe romand maintient son cap

Contrastant avec ces différentes réorganisations animant la Suisse romande, les activités du Groupe romand n'évoluent guère. La répartition de la subvention, la gestion du patronage et l'organisation des Assemblées générales continuent d'occuper le Comité. Au niveau structurel toutefois, le Groupe romand voit une nouvelle fois ses rapports se préciser avec l'ASED. De manière un peu similaire à ce que nous avions vu en 1929 et 1930, la modification des statuts de Pro Infirmis entraîne des répercussions sur les associations affiliées dont l'ASED et le Groupe romand. La collaboration entre la section suisse allemande et la section romande est réévaluée et de nouveaux statuts sont adoptés par les deux sections en 1935 et 1936.

8.1 Divergences entre le Groupe romand et l'Institut des Sciences de l'éducation

Lorsque la Commission romande est créée, le Groupe romand décide de ne pas y prendre une part active[637], même si toutefois, tenu par sa fonction de président du Groupe romand, Hermann Murdter en devient membre et participe à ses séances. La réorganisation des secrétariats de Pro Infirmis a peu de répercussions sur le travail du Groupe romand qui, au lieu de s'adresser au Centre d'Action, doit collaborer avec Henri Thévenaz et convoquer le Bureau central de Pro Infirmis pour annoncer les Assemblées générales et les séances du Comité[638]. Dans une circulaire entre les membres du Comité, alors qu'Henri Rochat-Bujard semble craindre un excès de centralisation vers Zürich, Marguerite Suter semble plutôt se réjouir de cette nouvelle organisation en se disant « très heureuse de la collaboration d'une secrétaire romande à Zürich qui paraît limiter le travail de l'ISE »[639]. Les autres membres du Comité abordent la question du « dédommagement » d'Édouard Junod en plaidant davantage pour une réponse négative à ce sujet[640]. À nouveau, des divergences d'opinion semblent poindre entre le Groupe romand, Édouard Junod et l'ISE. Si ces formules laconiques ne permettent pas d'avoir une idée plus claire et détaillée de ce qui est reproché à l'ISE, d'autres échanges, au même moment, permettent de cibler davantage le type de désaccords. À l'assemblée générale de l'ASED à Aarau en 1934, Germain Buchs représente le Groupe romand[641] alors que Marguerite

634 XVIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1936, pp. 8-9, Archives Pro Infirmis.
635 XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, pp. 4-5, Archives Pro Infirmis.
636 « Pro Infirmis: bref aperçu historique », consulté sur http://www.proinfirmis.ch/fr/pro-infirmis/apercu-historique.html/, le 11 avril 2016.
637 Rapport du Comité du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles, pour l'exercice 1932-1933, signé H. Murdter, ACV, S 218/16.
638 Lettre de H. Murdter à R. Briner, 6 mars 1935, ACV, S 218/18.
639 Circulation entre le Comité du Groupe romand, 5 mars 1935, ACV, S 218/18.
640 *Ibid*.
641 En avril 1934, l'Institut de Drognens change de direction : Germain Buchs n'en fait plus partie, ce qui ne l'empêche pas de

Loosli-Usteri représente la Commission romande. Elle établit un rapport sur ces journées de conférences qu'elle adresse à la Commission romande. Hermann Murdter qui trouve ce rapport critiquable, le transmet au président de l'ASED, Otto Baumgartner[642], et envisage d'abord d'en modifier le contenu[643]. Finalement, le rapport n'est pas modifié, mais ne sera pas accessible non plus car « un passage de ce rapport accusant quelque manque d'objectivité et ayant une tournure plutôt tendancieuse, le Comité décide à l'unanimité de ne pas l'envoyer aux établissements-membres du Groupe romand »[644]. N'ayant pas accès aux échanges entre Hermann Murdter et Otto Baumgartner, il n'est pas possible de connaître avec exactitude le passage incriminé. Cependant nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'agit de la partie traitant de la sanction et du châtiment corporel[645]. Marguerite Loosli-Usteri rapporte tout d'abord que d'après les conférenciers, l'excès de rigidité est néfaste et peut provoquer chez certains enfants la « rébellion ». La levée d'une punition pourrait, toujours selon eux, avoir un effet de surprise, « bouleversant dans le bien ». Toutefois lorsqu'une menace de punition est verbalisée, elle doit être exécutée. Marguerite Loosli-Usteri rapporte que « le châtiment corporel a été condamné à la presque unanimité. Cependant plusieurs directeurs ont confessé qu'ils ne se gênent pas d'appliquer une bonne claque quand bon leur semble, parce que l'effet peut être bon ». Elle conclut ce paragraphe en soulignant « la grande divergence d'opinion » sur la question de la sanction. Ce sujet, qui avait déjà été débattu en 1929 par les deux sections, semble être délicat et semble cristalliser des positions pédagogiques fort différentes. Des différences entre le contenu des conférences (théorie) et l'application concrète (pratique) au sein des établissements mérite de nous y arrêter davantage dans la troisième partie du travail.

8.2 Nouvelles admissions et abandon du patronage

Si pendant plusieurs années les sources sont muettes quant aux nouvelles admissions, nous savons qu'en 1935 le Groupe romand se compose de 38 membres actifs et de 21 membres passifs[646]. Cette

maintenir des liens avec Drognens et de conserver son poste au sein du Comité du Groupe romand, in Lettre de G. Buchs à H. Murdter, 21 janvier 1935, ACV, S 218/18.

642 Otto Baumgartner est directeur du Pestalozziheim Neuhof à Birr et devient président de l'ASED en 1927, in VIII. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1927, p. 45, Archives Pro Infirmis ; Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.*, p. 15.

643 Lettre de H. Murdter à G. Buchs, 1er février 1935, ACV, S 218/18.

644 PV de la Séance du Comité du Groupe romand à Lausanne, 2 mars 1935, ACV, S 218/18.

645 La fin du chapitre est tiré du Rapport sur les journées éducatives d'Aarau du 13-15 nov. 1934 de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles, Section suisse-allemande, signé par M. Loosli-Usteri pour la Commission romande de l'ASFA, AEG, ADIP, 1988 va 22 carton 22.3.10.

646 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, pp. 42-43, Archives Pro Infirmis. En 1934, ont été admis sept établissements comme membres actifs et deux personnes comme membres passifs : l'Orphelinat de Belmont, l'Orphelinat de Neuchâtel et l'Association vaudoise des petites familles sont admis comme membres actifs, et une assist[?] de la Chaux-de-Fonds, une assist[?] du Locle et Germaine Guex en tant que membres passifs, in XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 38-40, Archives Pro Infirmis ; Notes et ordre du jour au brouillon de H. Murdter avant la Séance du Comité du Groupe romand à Lausanne, 2 mars 1935, ACV, S 218/18. En juin 1934, le Groupe romand comptabiliserait 32 membres actifs et 13 membres passifs, in « L'ASFA en Suisse romande », in *L'information au service du travail social*, juin 1934 p. 485. En 1935, le Dr Liengme démissionne et l'Inspecteur Abbé Rey est rappelé à sa cotisation non payée en 1934 et 1935. Le Groupe romand enregistre de nouvelles admissions : Florissant et Le Phare comme membres actifs ainsi qu'Albert Atzenwiler (directeur de l'enseignement primaire), Baechler, Mlle Bürki, Pierre Jeanneret (président de la Chambre pénale de l'enfance à Genève), Marie Sibillin (Service social féminin de Genève), Jude Süss (Tuteur général à Genève), Werner et l'œuvre des Bas-Fonds de Genève en tant que membres passifs, in PV de la séance du Comité du Groupe romand, Lausanne, 2 novembre 1935, ACV, S 218/18. Puisque nous comptons, selon les noms à disposition, 33 actifs et

augmentation de dix membres actifs et de six membres passifs depuis 1931 est probablement liée aux nouvelles dispositions du Groupe romand qui ne se cantonne plus au « cadre trop restreint des établissements spécialisés pour l'éducation des enfants difficiles », désireux de s'ouvrir plus globalement à « toutes les institutions s'occupant de l'enfant »[647]. Cette remarque peut paraître surprenante car le Groupe romand reçoit comme membres depuis quelques années déjà des orphelinats et d'autres établissements non destinés spécifiquement aux enfants *difficiles.* Faut-il y voir, dans cette remarque, le constat que les enfants considérés comme *difficiles* ne sont pas accueillis uniquement dans des établissements spécialisés ? Toutefois cela semble contribuer à la diffusion d'un amalgame entre enfants *difficiles* ou enfants d'orphelinats ou de foyers.

Sur le plan des subventions, la baisse amorcée en 1933 (300'000 CHF au lieu des 350'000 CHF de 1932) se poursuit en 1934 (298'000 CHF), touchant aussi bien celle adressée aux établissements qu'aux sous-associations dont les groupes pour les enfants *difficiles*. Le Groupe romand destine la somme de 2'600 CHF principalement aux services médico-pédagogiques, au patronage et en vue de l'organisation des Assemblées générales. En 1934, parmi les services d'observation qui avaient antérieurement bénéficié de la subvention ne subsistent que le Service-médico-pédagogique valaisan et la Consultation psycho-pédagogique pour enfants difficiles de Madeleine Rambert[648]. Toutefois celle-ci, à son tour, n'est plus subventionnée l'année suivante, malgré le rapport, plutôt détaillé, remis à propos de l'activité de la consultation. Madeleine Rambert y explicite son « travail de rééducation », la « propagande dans les milieux populaires », le « travail préventif » à travers plusieurs articles, les conférences et les visites à des enseignants ou à des œuvres sociales[649]. Alors qu'elle s'engage à continuer son travail auprès de ces enfants, le Comité décide le non renouvellement du subside à moins qu'elle en fasse, elle-même, une demande[650]. Si nous ne savons pas combien de temps durera l'expérience de cette consultation, nous savons cependant que Madeleine Rambert s'occupera dès l'ouverture de l'Office médico-pédagogique vaudois, en 1942, « de former à la psychothérapie d'inspiration analytique les psychologues comme les futurs pédopsychiatres »[651].

Entre 1933 et 1935, quelques établissements supplémentaires reçoivent une subvention du Groupe romand, destinée uniquement au patronage : Le Refuge/Les Lilas, Les Charmilles (uniquement en 1933) et Le Châtelard (en 1934 et 1935)[652]. Le détail de leur utilisation signale des visites, de la correspondance, de l'habillement, de l'aide, des viatiques, des hospitalisations et concernent quelques dizaines de jeunes garçons ou jeunes filles. Cette aide qui ne devait être que provisoire, le temps que le patronage officiel d'Henri

24 ou 25 passifs, il y a des personnalité et des établissements qui nous échappent.

647 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 38-40, Archives Pro Infirmis.

648 Pour 1934, voir le Rapport sur l'utilisation de la subvention fédérale perçue en 1934, par le Groupe romand, 31 janvier 1935, ACV, S 218/18. Pour 1935, voir le PV de la séance du Comité du Groupe romand, Lausanne, 2 novembre 1935, ACV, S 218/18

649 Lettre de M. Rambert à H. Murdter, 28 août 1935 avec Rapport du Bureau de consultation psychopédagogiques 1934-1935, ACV, S 218/18.

650 PV de la séance du Comité du Groupe romand, Lausanne, 2 novembre 1935, ACV, S 218/18.

651 Catherine FUSSINGER, *op. Cit.,* p. 116.

652 Pour 1933, voir la lettre du Comité à la Direction d'Au Grand Air, de Drognens, de Serix, de La Ruche, du Refuge, des Charmilles, 23 octobre 1933, ACV, S 218/16. Pour 1934, voir Lettre de A. Verrey à H. Murdter, 19 janvier 1935, ACV, S 218/18 ; Lettre de M. Suter à H. Murdter, 21 janvier 1935, ACV, S 218/18 ; Lettre de G. Buchs à H. Murdter, 21 janvier 1935, ACV, S 218/18 ; Lettre de Marenard à H. Murdter, 23 novembre 1934 avec le rapport d'E. Richard, 25 janvier 1935, ACV, S 218/18 ; Lettre de H. Rochat-Bujard à H. Murdter, 31 janvier 1935, ACV, S 218/18 ; Lettre de J. Tappy à H. Murdter, 6 février 1935, ACV, S 218/18. Pour 1935, voir le PV de la séance du Comité du Groupe romand, Lausanne, 2 novembre 1935, ACV, S 218/18.

Cornaz se mette en place, est reconduite et se pérennise. L'agent de patronage, qui bénéficie aussi d'une somme pour son travail[653], poursuit ses activités commencées en septembre 1933. Mais le patronage a du plomb dans l'aile et ne deviendra jamais la grande œuvre telle que certaines personnes du Comité l'avait imaginée. En effet, le Groupe romand indique que le patronage s'est exercé, en 1934, sur 15 jeunes personnes[654], alors qu'ils étaient 13 ou 14 en 1933. Le Comité semble être pris en étau entre le souhait de ne pas abandonner son projet et les signes plutôt décourageants qui s'accumulent. Parmi ceux-ci, nous trouvons le propre avis d'Henri Cornaz signalant clairement à Hermann Murdter le « double emploi »[655] de ses activités avec celles des directeurs et directrices. Ceux-ci considèrent la subvention reçue pour organiser leur propre patronage comme « indispensable » et « de plus en plus utile »[656]. Leur manque de temps pour mener au mieux cette activité est toujours le problème majeur, mais cependant ils « reconnaissent qu'ils ne peuvent pas abandonner à son sort un ancien pensionnaire surtout si celui-ci a vécu plusieurs années dans la maison »[657]. Le Comité maintient le *status quo* et décide de réévaluer le patronage en 1935. La démission d'Henri Cornaz est donnée en octobre, n'ayant « absolument rien fait de toute l'année »[658]. Face à ce constat plutôt amer, le Comité décide la fin du patronage tel qu'il l'avait conçu, tout en exprimant l'éventualité de le réorganiser plus tard[659]. Le subside versé aux directions est maintenu pour 1936[660], bien que nous n'en connaissons plus les détails.

8.3 Nouveau format des Assemblées générales et diversité des conférenciers

Les Assemblées générales de 1934, 1935 et 1936 se déroulent respectivement à Neuchâtel, Genève et Fribourg. Peu de sources contiennent des informations sur celles de Neuchâtel et de Fribourg mais nous pouvons toutefois en ressortir les faits marquants grâce au programme des journées et au rapport du Groupe romand. L'Assemblée générale de 1934 est préalablement prévue à Genève, mais c'est Neuchâtel qui, pour la deuxième fois, reçoit les membres et les invités du Groupe romand[661]. Pour la première fois et suite à la création de la Commission romande, « les représentants de tous les groupes-anomalies » sont invités à cette journée[662]. La centaine de participants, dont quelques membres des autorités politiques romandes, le président du Conseil d'État neuchâtelois Antoine Borel, Chef du DIP, le Conseiller d'État vaudois Jean Baup, Chef du Département de justice et police, ainsi que le président de la ville de Neuchâtel, assistent à la

653 Pour 1933, voir la lettre du Groupe romand au Comité de l'ASED, 31 janvier 1934, ACV, S 218/16. Pour 1934, voir le rapport sur l'utilisation de la subvention fédérale perçue en 1934, par le Groupe romand, 31 janvier 1935, ACV, S 218/18. Et pour 1935, voir la lettre de H. Murdter au Comité de l'ASED, 15 janvier 1935, ACV, S 218/18.

654 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 38-40, Archives Pro Infirmis.

655 Lettre de H. Cornaz à H. Murdter, 5 octobre 1934, ACV, S 218/18.

656 Circulation entre le Comité du Groupe romand, 5 mars 1935, ACV, S 218/18.

657 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 38-40, Archives Pro Infirmis.

658 Lettre de H. Cornaz à H. Murdter, 12 octobre 1935, ACV, S 218/18.

659 PV de la séance du Comité du Groupe romand, Lausanne, 2 novembre 1935, ACV, S 218/18.

660 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, pp. 42-43, Archives Pro Infirmis.

661 Sauf mention contraire, ce qui suit est tiré de la lettre-invitation et programme du Comité du Groupe romand pour l'assemblée générale du 10 novembre 1934 à Neuchâtel, 20 octobre 1934, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.335 et du XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 38-40, Archives Pro Infirmis.

662 PV de la Séance de la Commission romande de l'ASFA du 13 décembre 1934, signé et rédigé le 22 décembre 1934 par M. Loosli-Usteri, ACV, S 218/18.

conférence de Frank Paillard, aumônier des établissements de Bochuz à Orbe. Celui-ci, représentant également la Société vaudoise de patronage des détenus libérés, présente au public un exposé sur la problématique du vol chez les jeunes. Selon un journaliste présent, l'ancien missionnaire Frank Paillard fait part de ses observations sur les jeunes *délinquants*, « sur leur mentalité et sur les causes qui sont à l'origine de leur déchéance »[663]. Par la lecture de « confessions de détenus », il souligne la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants. Suite à cette conférence, plusieurs participants émettent des souhaits : le Dr Borel au sujet d'une meilleure collaboration entre les médecins et les éducateurs ou un autre orateur à propos de « la création d'établissements intermédiaires entre la maison d'éducation et la maison de correction ». Le public entend un chœur de jeunes filles de La Ruche avant que les visites à la Maison d'éducation de Malvilliers et à l'Orphelinat cantonal de Dombresson ne concluent cette journée. Ces deux derniers établissements avaient déjà été présentés aux membres du Groupe romand lors de la Conférence de 1930.

Alors que cette Assemblée est pour certains, une fois de plus, marquée par le manque de temps[664], une enquête évalue les souhaits des membres afin d'envisager une Assemblée sur deux jours. Le Comité annonce 17 réponses favorables et 7 réponses nuancées et munies de propositions[665]. Le Comité s'active rapidement pour organiser l'Assemblée de Genève de 1935 sous sa nouvelle forme. Il souhaite donner la parole à une personne du Bureau International du Travail ou de la Société des Nations ainsi qu'à Heinrich Hanselmann, introduit par Pierre Bovet, afin de bénéficier d'un exposé psychologique et médical sur la question des enfants *difficiles*[666]. Si les deux acceptent tout d'abord l'invitation[667], peu de temps avant l'Assemblée, l'un et l'autre se désistent pour des raisons personnelles[668]. D'autres noms sont proposés pour les remplacer : le Dr Robert Lœliger, secrétaire central de Pro Juventute[669], Édouard Claparède ou Jean Piaget[670]. Après ces contretemps et des moments d' « énervement et de fatigue »[671] du président de la commission d'organisation[672], Lucie Schmidt et Georges Chevallaz acceptent d'être conférenciers. Alors que lui traitera de « La pédagogie des enfants difficiles »[673], elle abordera les « Efforts du BIT pour la protection des jeunes travailleurs ». De plus, sont prévues la visite du BIT et de la Maison des Charmilles où le Docteur Henri Brantmay présentera des « Portraits d'enfants difficiles » en projection lumineuse[674] et où Édouard Laravoire

663 Sauf mention contraire, F. G., « Le groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles », in *L´Express*, 12 novembre 1934, p. 6.

664 XVme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux pour l'année 1934, pp. 38-40, Archives Pro Infirmis.

665 Notes et ordre du jour au brouillon de H. Murdter avant la Séance du Comité du Groupe romand, 2 mars 1935, ACV, S 218/18.

666 Lettre du Comité du Groupe romand à H. Hanselmann, 12 décembre 1934, ACV, S 218/18.

667 Lettre de M. Meyer à H. Murdter, 9 janvier 1935, avec traduction de la lettre par M. Suter, ACV, S 218/18 et Carte postale de P. Bovet à H. Murdter, 4 avril 1935, ACV, S 218/18.

668 Lettre de E. Duvillard à H. Murdter, 18 septembre 1935, ACV, S 218/18.

669 Lettre de L. Hurwitz à H. Murdter, 3 septembre 1935, ACV, S 218/18.

670 Lettre d'E. Duvillard à H. Murdter, 14 septembre 1935, AEG, ADIP, 1988 va 22 carton 22.3.10.

671 Lettre manuscrite (brouillon) de E. Duvillard à H. Murdter, 23 septembre 1935, AEG, ADIP, 1988 va 22 carton 22.3.10 ; Lettre de E. Duvillard à H. Murdter, 23 septembre 1935, ACV, S 218/18.

672 La commission d'organisation est composée d'Emmanuel Duvillard, de [?] Fiedler, d'Édouard Laravoire, de Mlle Maillard (accompagnatrice), de Marius Vaudaux (Hospice général), et de Charles Wissmer (Hospice général et inspecteur des apprentissages), in PV de la Séance du Comité du Groupe romand, 31 août 1935, ACV, S 218/18. L'Hospice général de Genève est membre passif du Groupe romand et est représentée lors des Assemblées. Pour en savoir plus sur Charles Wissmer, l'Hospice général et leurs rôles dans le placement d'enfants, voir Pierrette FROCHAUX, *Nos chers protégés*, Lausanne, Éd. d'en bas, 2015.

673 Georges CHEVALLAZ, « La pédagogie des enfants difficiles », in *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, 27, 1936, pp. 7-30.

674 Cette pratique photographique a été observée et confirmée par Martine Ruchat, dans son analyse des dossiers du Service d'observation des écoles, in Martine RUCHAT, 2009, *op. Cit.*, p. 67 *;* Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, *op. Cit.*, p.

rendra compte de la manière de « dépister » et de « s'occuper » des enfants *difficiles*[675]. Édouard Laravoire avait fait paraître, l'année précédente, un article sur le Service d'observation des écoles, où nous trouvions, en plus de la présentation du Service, les formules d'enquête utilisées par les différents professionnels[676]. De nombreux représentants du monde politique, du corps enseignant genevois[677] et des représentants de toutes les institutions sociales genevoises[678] sont présents lors de ces journées. Mais certains autres, comme Marguerite Loosli-Usteri et Édouard Junod, respectivement au nom de la Commission romande et de l'agence genevoise de Pro Infirmis, s'étonnent de ne pas avoir été invités[679]. Malgré de nombreuses inexactitudes, la *Tribune de Genève* rapporte le déroulement de ces journées citant les interventions des politiciens et des pédagogues[680]. Selon le Comité, « les impressions remportées de l'assemblée de Genève furent d'une manière générale très favorable »[681].

Malgré cette impression générale positive, le Comité s'étonne cependant de l'absence de nombreux membres du Groupe romand et enquête sur les raisons de cette défection[682]. L'hypothèse de la durée de l'Assemblée, allongée sur deux jours, est questionnée par le Comité. Interrogés sur la volonté de renouveler l'expérience, nous avons le retour des questionnaires de 12 établissements ou services vaudois et l'avis de cinq établissements neuchâtelois[683]. Plusieurs enseignements se dégagent de la lecture de ces réponses. Premièrement, les conférences de Genève ont été unanimement appréciées par ceux qui ont pu s'y rendre. Deuxièmement, les raisons exprimées par les personnes absentes sont d'ordre personnelles ou professionnelles mais non en raison de la durée. Troisièmement, si plusieurs répondants souhaitent préférable de garder le modèle à un jour, une courte majorité se dégage pour maintenir l'Assemblée sur deux jours. Tenant compte de l'avis des personnes interrogées, l'Assemblée générale de 1936 à Fribourg se déploie à nouveau sur deux journées[684]. Les membres et participants, parmi lesquels plusieurs Conseillers d'État romands[685], ont l'occasion d'entendre trois conférences portant sur des sujets variés. Le premier conférencier

96.

675 Invitation et Programme de l'assemblée générale du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles à Genève, les 17 et 18 octobre 1935, envoyé le 24 septembre 1935, ACV, S 218/18.

676 Édouard LARAVOIRE, « Le service d'observation médico-pédagogique du Département de l'instruction publique de Genève et l'action scolaire en faveur des enfants inadaptés », in *Annuaire de l'instruction publique*, 1934, pp. 39-73.

677 Albert Atzenwiler, Otto Baumgartner, Mme Borsa (vice-présidente de l'union des instituteurs primaires genevois), Robert Dottrens, Pierre Jeanneret, Paul Lachenal (Conseiller d'État chargé du DIP de Genève), Marius Noul (Conseil administratif de la ville de Genève), Perriraz (secrétaire du DIP Vaud), Jean Piaget, Mlle Reymond (union amicale des écoles enfantines), Blanche Richard, Jude Süss, Henri Thévenaz, Dr Fernand Wyss-Chodat.

678 Lettre de H. Murdter à E. Duvillard, 22 novembre 1935, AEG, ADIP, 1988 va 22 carton 22.3.10.

679 Lettre de M. Loosli-Usteri à H. Murdter, 15 octobre 1935, ACV, S 218/18.

680 V., « Un congrès des éducateurs qui s'occupent des enfants difficiles », in *Tribune de Genève*, 19 octobre 1935, ACV, S 218/18.

681 PV de la séance du Comité du Groupe romand, Lausanne, 2 novembre 1935, ACV, S 218/18.

682 Lettre de H. Murdter à E. Duvillard, 22 novembre 1935, AEG, ADIP, 1988 va 22 carton 22.3.10.

683 Le Phare (?), Le Châtelard (secrétaire), Serix (Tappy), Les Clochettes (Bally), les Mûriers (Kernen), Les Croisettes (Diserens), Penthaz (Paquier), Échichens (Chamot), l'Association Vaudoise des petites familles (président), le Patronage des détenus libérés de Vaud (Perrenoud), Madeleine Rambert et Jean-Henri Graz ; Fondation Borel (Morier), Malvilliers (Calame), Les Billodes (Thiébaud), Orphelinat de l'Évole de Neuchâtel, Orphelinat de Belmont, in Questionnaires remplis, ACV, S 218/18 ; Lettre de M. Suter à H. Murdter, 25 novembre 1935, ACV, S 218/18.

684 Ce paragraphe est tiré du Programme de l'assemblée générale du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles à Fribourg les 8 et 9 octobre 1936, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.380 ; Henri THÉVENAZ, « Groupe romand en faveur des enfants difficiles », in *L'information au service du travail social,* novembre 1936, pp. 943-944 ; Pierre de MESTRAL COMBREMONT, *op. Cit.*

685 Nous notons la présence de Jules Bovet, chef du Département de la police de Fribourg ; Jean Baup, chef du Département de justice et police vaudois ; M. Delaloye, chef du DIP valaisan ; le chanoine Von der Weid, conseiller municipal de Fribourg ; M. le préfet de Romont ; M. Déstraz, chef du secrétariat de protection des mineurs vaudois ; M. Laurent, inspecteur du DIP vaudois ; l'abbé Joseph Bovet et Otto Baumgartner de l'ASED, in Pierre de MESTRAL COMBREMONT, *op. Cit.*

est Émile Jaques-Dalcroze (1865-1950) au sujet de « La Rythmique à l'école ». Il aborde les conséquences positives de la rythmique dans l'éducation des enfants *difficiles*. Le Docteur Henri Delay, professeur à la Faculté de médecine de Lausanne, fait part de ses observations des enfants nerveux en cherchant à définir la nervosité ainsi que ses différentes causes. L'Abbé Léon Barbey (1905-1992), professeur à l'École normale de Fribourg, traite du sujet de la puberté et des ses conditions psychologiques et morales[686]. À côté de ces spécialistes, le sujet du travail manuel et de son « influence psychologique, sociale et morale » est présenté par deux responsables d'établissements, Frida-E. Kernen[687] et le Père Conrad de Drognens. Ce dernier ouvre les portes de son établissement pour une visite, comme cela avait été le cas sept ans auparavant. En introduction à ces deux journées, et comme à son habitude, le Comité évoque les aspects administratifs du Groupe romand. En 1936, c'est essentiellement le sujet des nouveaux statuts de l'ASED qui mobilise le Comité et les membres.

8.4 Les enfants *difficiles* ont leur Association suisse

La réorganisation de Pro Infirmis entre 1934 et 1935 conduit fatalement à des répercussions sur les sous-associations, ce à quoi l'ASED n'échappe pas. Depuis la fin 1930, la Groupe romand et la section suisse allemande forment un semblant d'Association suisse, mais force est de constater que les liens sont encore tenus. Dans un souhait de renforcer cette collaboration, les deux groupes discutent la nouvelle révision des statuts. Une rencontre entre les deux Comités est prévue en été puis est repoussée en automne 1935[688]. Ces nouveaux statuts[689], élaborés premièrement par la partie suisse allemande, sont acceptés par le Comité romand qui amène « quelques modifications pour la plupart d'ordre rédactionnel[690]. Ces statuts sont acceptés à l'assemblée de l'ASED à Glaris les 12, 13 et 14 novembre 1935[691]. Aucun changement majeur n'est à relever dans le but et les tâches fixés par l'Association, « par contre certains points d'organisation ont été modifiés afin de faciliter la collaboration [entre les deux groupes] »[692]. Le Groupe romand, dans son Assemblée de 1936, accepte ces nouveaux statuts qui « consacrent l'existence de l'Association suisse avec

686 Un tiré à part de cette conférence existe : Léon BARBEY, *Les conditions psychologiques et morales de la puberté*, Fribourg, Imprimerie Fragnière Frères, 1937.

687 Le thème est proposé par le Département de l'intérieur, in Dix-huitième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1936, p. 7, Archives privées, École de Mémise.

688 Lettre de H. Murdter à O. Baumgartner, 9 juillet 1935, ACV, S 218/18.

689 « Article premier : L'Association suisse en faveur des enfants difficiles a pour but de soutenir les institutions publiques et privées qui se consacrent à l'instruction et à l'assistance des enfants et des jeunes gens difficiles. []. Art. 2 : L'Association, respectivement ses sections cherchent à atteindre le but indiqué à l'article premier, notamment : a) en coordonnant les efforts de tous ceux qui viennent en aide aux enfants difficiles, en particulier dans des établissements spéciaux ; b) en favorisant le développement des législations fédérale, cantonales et communales en faveur des enfants difficiles, en étroite collaboration avec Pro Infirmis ; c) en luttant contre les causes des difficultés éducatives en renseignant le public et les autorités intéressées par la parole, par la presse et par l'image ; d) en améliorant la situation des enfants difficiles et des institutions qui s'en occupent ; e) en prêtant assistance à ceux qui sont sortis d'un établissement ; f) en favorisant la formation et le développement professionnel de directeurs d'établissements, de maîtres et d'employés spécialisés, en collaboration avec les instituts de pédagogie curative », in Association suisse en faveur des enfants difficiles, Statuts adoptés par la section suisse allemande en 1935 et par le Groupe romand en 1936, ACV, S41/D9.

690 PV de la séance du Comité du Groupe romand, Lausanne, 2 novembre 1935, ACV, S218/18.

691 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, pp. 42-43, Archives Pro Infirmis.

692 *Idem*, pp. 41-42.

ses deux groupes autonomes [permettant] de développer la collaboration entre ces deux groupes »[693]. Ainsi, exactement un mois plus tard, le comité central se réunit, pour la première fois, à Thoune pour discuter de la répartition des subventions et du bénéfice des ventes des cartes de Pro Infirmis[694]. Le comité central se compose de trois membres suisse allemands et de deux membres romands, Otto Baumgartner est élu président de l'Association suisse et Henri Rochat-Bujard vice-président[695].

L'histoire du Groupe romand se poursuit

Si nous sommes arrivés au terme de la première décennie du Groupe romand, nous ne sommes pas à la fin de son histoire. Le Groupe romand se maintient en effet sous cette forme pendant encore 35 ans avant de se muer en Groupe romand en faveur des jeunes inadaptés (GROJI). Un jour après l'Assemblée de Fribourg, le Comité, inchangé jusqu'alors, fait face au décès de son vice-président, Emmanuel Duvillard[696]. Celui-ci est de suite remplacé par un autre genevois, Édouard Laravoire, qui occupera entre autre la fonction de président du Comité[697]. Lorsqu'aujourd'hui Claude Pahud, ancien président et secrétaire général, caractérise le Groupe romand des années 1950, d'« exceptionnel » et animé par des thèmes au ressort « prophétique »[698], que dire de ceux abordés durant cette première décennie ? Pour y répondre, il est nécessaire de les analyser spécifiquement.

693 XVIIme Rapport de Pro Infirmis pour l'année 1936, pp. 33-34, Archives Pro Infirmis.
694 *Idem*, pp. 31-32.
695 « Association suisse en faveur des enfants difficiles », in *L'information au service du travail social*, janvier 1937, p. 975.
696 Nécrologie d'Emmanuel Duvillard, in *L'Éducateur*, 39, 1936, pp. 643-645.
697 « Congrès du Groupe romand en faveur des enfants difficiles », in *L'Éducateur*, 34, 1952, p. 655.
698 Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.

Troisième partie : L'enfant *difficile* en discours

Cette troisième partie a comme objectif de relever les propos, les réflexions et les théories produites, véhiculées et diffusées par le Groupe romand. La diversité des acteurs et des visions éducatives rend cette tâche passionnante car elle nous permet de dégager différentes tendances, de souligner les points de vue similaires ou de relever des dissensions. La publication d'un grand nombre de conférences permet en outre de préciser les thèmes abordés pour définir, caractériser, comprendre et éduquer les enfants *difficiles*. À travers différents axes d'analyse, il s'agit aussi de mettre en évidence certaines personnalités, participants actifs ou établissements membres afin de mieux comprendre leurs rapports au sein du réseau de protection de l'enfance. Enfin, considérer la mise en application des théories et des discours permet de s'interroger sur les liens entre la théorie et la pratique et d'élaborer de nouvelles questions de recherche.

Le contenu des conférences : entre observations et expériences

Les conférences répondent à un des objectifs fixés par le Groupe romand, à savoir « augmenter le plus possible les aptitudes de ceux qui sont appelés à éduquer »[699]. La manière d'atteindre cet objectif est « de mettre en commun les observations faites [et] l'expérience acquise »[700]. Ainsi porter un regard sur leur contenu nous permet d'appréhender la nature de ce savoir à propos de l'enfant *difficile*. Sur les 11 Assemblées du Groupe romand, nous avons identifié 35 conférences ou *causeries* sans prendre en compte les différents rapports administratifs et les présentations faites lors des visites d'établissements. De nombreuses présentations sont affectées aux expériences réalisées dans les différents lieux d'accueil : 14 *causeries* dont 7 sur des établissements particuliers, 5 sur des services médico-pédagogiques ou d'observation, 1 sur les établissements en général et 1 sur le BIT. Certaines thématiques semblent préoccuper davantage les conférenciers comme celle traitant de l'énurésie (5), des apprentissages (3) ou de la question des punitions (4). L'enfant *difficile* (3) et certaines de ses prises en charge comme le patronage (1) et la rythmique (1) sont présentés. D'autres conférences sur la puberté (1), la nervosité (1) ou sur des conduites comme le vol (1) ou le mensonge (1) décrivent différents aspects de l'enfant *difficile*. Nous avons choisi de ne pas développer chaque thème de manière isolée mais plutôt de faire émerger de ce corpus de conférences, les thèmes qui, par leur fréquence ou leur originalité, méritent une attention particulière. Aussi nous ne traiterons pas de la thématique du patronage qui a bénéficié d'une attention particulière dans les chapitres précédents.

699 Rapport 1931-1932 du président du Groupe Romand, lu à Moudon le 12 novembre 1932, ACV, S 218/15.
700 « Les enfants difficiles », in *Feuille d'avis de Lausanne*, 17 novembre 1932, ACV, S 218/15.

Chapitre 1 : Recherche de définitions et profusion de maux

D'après nos recherches, nous affirmons que le Groupe romand n'a pas élaboré de définition unanime de l'enfant *difficile*, laissant plutôt cours à un foisonnement de considérations sur le sujet. Nous avons montré au début de ce travail que les statuts de l'ASED adoptés ensuite par le Groupe romand ont fourni une brève définition comme cadre à leur action (voir pp. 9-10). Premièrement nous allons considérer le point de vue de l'ASED et du Groupe romand sur ces différentes notions : enfant *difficile à éduquer*, enfant *difficile* et enfant *inadapté*. Deuxièmement, nous relèverons dans les conférences les caractéristiques désignant l'enfant *difficile.*

1 Enfants *difficiles à éduquer*, *difficiles* ou *inadaptés* : une même réalité

Les rapports de l'ASED et du Groupe romand révèlent une proximité sémantique entre le terme d'enfant *difficile* et celui d'enfant *difficile à éduquer*. Ce terme-ci est la traduction de *Schwererziehbare,* choisi et utilisé par la section suisse allemande dès sa création. Si en 1923 et 1924, la Suisse romande choisit l'appellation de « Section romande en faveur des enfants difficiles à éduquer », dès 1926 cette expression est progressivement abandonnée au profit de celle de « Section romande pour enfants difficiles » puis de « Groupe romand en faveur (de l'éducation) des enfants difficiles ». Les premiers rapports de la Section romande sont originaux car ils présentent un discours sur l'enfant *difficile*, alors même que l'absence d'organisation ou de fonctionnement structuré caractérise la Section. Dans le rapport de 1923, les signataires, Emmanuel Duvillard et Henri Rochat-Bujard, exposent l'évolution des conceptions antérieures de « sympathie » ou de « charité » vers « une étude approfondie psychologique et sociale de l'enfant anormal », dont l'enfant *difficile*[701]. Celui-ci ne doit pas être vu comme un *délinquant* ou comme un *vicieux* méritant l'enfermement, la « cellule » et le « cachot », mais plutôt comme une victime de la société ou de la famille. Ainsi dans ce rapport ces enfants *difficiles à éduquer* sont considérés comme « de petits martyrs qui n'ont jamais connu les caresses d'une mère, l'affection chaleureuse d'un intérieur normal », de « pauvres innocents calomniés, maltraités et repoussés » ou de « malheureux qui doutaient de ne pouvoir jamais être comme les autres ». Les objectifs éducatifs de ces enfants sont de deux ordres : « rendre les bonheurs de l'enfance, la joie et le désir d'être utiles au pays » ainsi qu' « aimer la société, gagner honnêtement leur vie et faire du bien autour d'eux ». Le rapport de 1924 pare l'enfant *difficile* de nombreux qualificatifs, entre certitudes et doutes : « un incompris, un opprimé, c'est peut-être un grand caractère en formation, c'est certainement un enfant qui n'a pas immédiatement confiance en ses parents ou en son instituteur »[702]. Il est aussi vu comme « une volonté qui ne veut pas être soumise à ses éducateurs : père, mère ou maîtres ». Mais le ton de ce

701 Sauf mention contraire, IV. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1923, pp. 45-47, Archives Pro Infirmis.

702 Sauf mention contraire, V. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1924, pp. 52-53, Archives Pro Infirmis.

rapport est surtout une exhortation aux adultes et un appel à la société et au public pour une meilleure compréhension de l'enfant *difficile* à travers la recherche des causes « qui menacent l'Enfance et font que des caractères deviennent difficiles ». L'objectif de l'éducation reste le même : ces enfants qui peuvent, s'ils sont mal pris en charge, devenir « des ennemis de la Société », peuvent au contraire devenir « des caractères trempés, des hommes d'élite ou tout au moins de citoyens utiles au pays, des patriotes ». La tonalité du discours et les thématiques comme celles de l' « amour du travail » ou du « citoyen utile » seront à nouveau mobilisés dans les articles d'Henri Rochat-Bujard[703] ou dans les propos du politicien genevois Paul Lachenal lors de sa venue à l'Assemblée du Groupe romand[704]. Si, entre 1926 et 1936, l'usage tend à employer uniquement l'expression d'enfant *difficile,* les textes produits par Pro Infirmis se réfèrent indifféremment au terme de *difficile* ou de *difficile à éduquer*. Par exemple, en 1935, le projet d'enquête du Bureau fédéral de statistiques et de Pro Infirmis appelle cette catégorie « enfants difficiles à élever »[705] alors que le second projet, toujours la même année, fait référence aux « enfants difficiles »[706]. Nous pouvons affirmer qu'il s'agit alors d'une même catégorie d'enfants dont l'ASED et le Groupe romand s'occupent : l'usage suisse-allemand maintient le terme de *difficile à éduquer* alors que l'usage romand préfère le terme de *difficile.*

Quant à la définition de l'enfant *difficile*, les statuts de l'ASED et du Groupe romand mentionnent comme caractéristiques le manque affectif ou le manque de volonté dont les causes sont la constitution individuelle ou les circonstances sociales[707]. L'enquête de Pro Infirmis fait émerger deux autres points : les enfants *difficiles* ne souffrent pas d'un « manque d'intelligence » et l'inadaptation à l'école et à la maison sont les conséquences de leurs difficultés[708]. Ces deux nouvelles caractéristiques sont importantes à souligner car elles illustrent deux questions terminologiques essentielles. Premièrement si la distinction entre les enfants *difficiles* et les enfants *arriérés* ou *faibles d'esprit* semble ici si affirmée, c'est qu'elle résulte de la nécessité inhérente au questionnaire de séparer ces deux types d'enfants en des catégories bien distinctes. Ainsi, les enfants *faibles d'esprit* sont définis comme

> ceux qui ne peuvent vraisemblablement pas remplir les conditions ordinaires de l'école et de la vie en général, pour cause essentiellement de défaut d'intelligence (faiblesse d'esprit congénitale ou résultant de maladies cérébrales, resp. de lésions du cerveau) exigeant une éducation particulière ou des soins spéciaux[709].

Mais concrètement les établissements pour enfants sont confrontés à une réalité où la question des catégories d'enfants n'est pas aussi tranchée. La présence d'enfants *difficiles* dans des orphelinats, d'enfants *difficiles* et *arriérés* dans certaines maisons, tout comme l'existence assumée d'établissements pour enfants *retardés* ou *difficiles* comme Au Grand Air complexifient la question, rendant les catégories perméables et instables. Quant à la deuxième caractéristique, celle de l'inadaptation, elle inaugure et annonce les changements

703 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1925 ; Henri ROCHAT-BUJARD, « De la surveillance éducative dans le canton de Vaud », in *Pro Juventute,* 1926, pp. 374-383.
704 V., « Un congrès des éducateurs qui s'occupent des enfants difficiles », in *Tribune de Genève*, 19 octobre 1935, ACV, S 218/18.
705 Lettre du Bureau fédéral de statistique au DIP de Genève, mai 1935, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.359.
706 Lettre de Pro Infirmis aux DIP cantonaux, 7 septembre 1935, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.359.
707 Statuts, Association Suisse en faveur des enfants difficiles, 1930, ALS, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59 ; Association suisse en faveur des enfants difficiles, Statuts adoptés par la section suisse allemande en 1935 et par le Groupe romand en 1936, ACV, S41/D9.
708 Lettre du Bureau fédéral de statistique au DIP de Genève, mai 1935, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.359.
709 *Ibid.*

terminologiques à venir. Le terme d'*inadapté* remplace celui de *difficile* en novembre 1971 dans l'appellation du Groupe romand. Aujourd'hui, Claude Pahud qualifie cette évolution terminologique dans les années 1960 et 1970 de « victoire [...] quand on a substitué au terme de déficients, d'anormaux, de difficiles, le terme d'inadapté » et d'« élément de progrès » car « il y avait dans le mot d'inadapté une parcelle d'espoir, il y avait un programme, il y avait un programme éducatif [...] »[710]. Mais, comme l'indique Jean-Marie Renouard, pour la France, l'apparition du terme d'*inadaptatio*n est bien antérieure à cette époque. Il considère la naissance de l'*inadapté* comme le fruit de nouvelles stratégies de gestion de ce type d'enfants, conduites par les psychiatres[711]. Ceux-ci, en intégrant des facteurs biologiques et sociaux, se différencient de « la gestion philanthropique [qui] s'était montrée incapable de négocier cette ouverture, se bornant à moraliser l'enfant en l'isolant d'une famille "vicieuse" et d'un milieu "corrompu" qu'elle n'est jamais vraiment parvenue à pénétrer faute de moyens »[712]. L'auteur montre ensuite comment cette gestion s'est perfectionnée jusque dans les années 1960 et 1970[713]. En Suisse romande, le terme d'*inadapté* apparaît aussi dans les discours de certaines personnalités du Groupe romand dans les années 1930[714].

2 Subjectivité des caractéristiques de l'enfant *difficile*

La notion d'enfant *difficile* varie selon les conférenciers. Cette variété et la profusion des qualificatifs attribués ces enfants participent au développement de la « catégorie fourre-tout des "enfants difficiles" » ainsi que l'a qualifiée Joëlle Droux[715]. Analysant les conférences et certains discours de membres influents ou proches du Groupe romand, comme Hermann Murdter ou Emmanuel Duvillard, nous dégageons plusieurs thématiques se rapportant à l'enfant *difficile* : l'affirmation du passage de l'enfant *coupable* à l'enfant *victime*, les comportements propres aux enfants *difficiles*, la question d'un continuum entre l'enfant *normal* et l'enfant *difficile* et finalement la recherche des causes.

2.1 Terminologie dépassée

De nombreux conférenciers évoquent la perspective historique en affirmant se situer en période de rupture et d'évolution par rapport au passé. Marguerite Loosli-Usteri, dans un de ses ouvrages de référence, compare « le bon vieux temps, [où l'] on ne parlait que de méchanceté, de mauvaise volonté, voire de péché » pour qualifier les enfants *difficiles* avec les années 1930 où l'on établit la responsabilité de la société[716]. Henri Rochat-Bujard n'hésite pas à rappeler que cette même société voyait auparavant dans les enfants *difficiles* des

710 Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.
711 Jean-Marie RENOUARD, *op. Cit.*, pp. 111-112.
712 *Idem*, p. 172.
713 *Idem*, p. 181.
714 Lettre et rapport d'E. Duvillard au Président du DIP de Genève, 6 février 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224 ; André REPOND, *op. Cit.*, p. 129 ; Édouard LARAVOIRE, *op. Cit.,*1934.
715 Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit*, p. 37.
716 Marguerite LOOSLI-USTERI, *Les enfants difficiles et leur milieu familial,* Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1935, p. 3.

« dégénérés » ou des « démoniaques »[717] ou encore des « vagabonds professionnels, des délinquants pervers ou même des criminels »[718]. Emmanuel Duvillard, tout comme Hermann Murdter[719], invoque les années 1910, où l' « on portait sur ces malheureux un jugement net de culpabilité »[720]. Comme le soulignent d'autres conférenciers, de *coupable* l'enfant est devenu *victime*[721]. Pour conclure, laissons Heinrich Hanselmann affirmer cette rupture avec force :

> On a pris l'habitude dans tous ces cas de considérer l'enfant lui-même comme coupable et l'on pense que c'est par pure méchanceté qu'il se comporte ainsi et qu'avec un peu de bonne volonté il deviendrait aisément un enfant donnant toute satisfaction. Nous devons dire immédiatement que nous ne partageons pas cette manière de voir, [...][722].

2.2 Foisonnement de qualificatifs

Ne se contentant pas uniquement de marquer leur opposition avec les conceptions dépassées de l'enfant *difficile*, les conférenciers tâchent de proposer ou d'imposer d'autres terminologies. Les comportements de l'enfant sont observés, décrits et détaillés, faisant place à un foisonnement de qualificatifs en tout genre[723].

Tout d'abord, le caractère indépendant ou actif de l'enfant *difficile* est affirmé[724]. N'étant pas « une masse inerte qu'on puisse former ou pétrir à son gré et qui conserve par la suite la forme qu'on lui aura imprimée », il participe, comme tout enfant, à sa propre éducation[725]. L'enfant *difficile* est donc éducable, mais sa manière de réagir face au cadre familial, scolaire, professionnel ou social rend son éducation plus difficile que pour l'enfant *normal*[726]. Cette réaction est attestée et décrite sous forme de résistance par André Repond qui précise que la définition de l'enfant *difficile* « varie énormément », lui-même parlant d'*inadapté*, de *nerveux* ou de *dysocial* :

> Dans le sens le plus large, et au point de vue psychologique, on peut dire que l'enfant difficile est un enfant plus ou moins mal adapté et adaptable et qui oppose aux mesures éducatives ordinaires des résistances irréductibles, conscientes ou non. Plus spécialement et au point de vue pratique, on dira que les résistances à l'éducation qu'offre l'enfant difficile présentent un caractère particulier, consistant, soit à opposer une attitude révoltée, frondeuse, à ce que l'on attend de lui, soit à manifester des habitudes, des manières d'être, des réactions, qui ne sont pas en harmonie avec le comportement de la moyenne de son âge, soit enfin à entrer déjà en lutte avec l'ordre social établi, par des actes délictueux et pervers[727].

Cette manière « perverse » de se comporter caractérise l'enfant *dysocial*[728]. André Repond parle ensuite de

717 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1925, p. 141.
718 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1926, p. 376.
719 Hermann MURDTER, « Les enfants placés dans le Canton de Vaud », in *Pro Juventute,* 1936, p. 124.
720 Lettre et rapport d'E. Duvillard au Président du DIP de Genève, 6 février 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224.
721 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1926 ; Carte et Thèses de G. Chevallaz à H. Murdter, 14 octobre 1935, ACV, S218/18.
722 Heinrich HANSELMANN, « Toute éducation est difficile », in XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, pp. 16-19, Archives Pro Infirmis. Ce rapport, tiré de H. HANSELMANN, « Unsere Sorgenkind » 1er cahier, « Schwererziehbare », pages 8 et 34 et s. est paru aussi dans *L'information au service du travail social,* mars 1936, pp. 812-813.
723 Pour les qualificatifs donnés à l'enfant *vicieux* du XIXe siècle, voir Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 1993, pp. 102-105.
724 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1925.
725 Heinrich HANSELMANN, « Enfants difficilement éducables par faute de leur entourage », version traduite, in *Pro Juventute*, 1929, p. 324.
726 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927 ; Georges CHEVALLAZ, *op. Cit*.
727 André REPOND, *op. Cit.*, p. 128.
728 *Idem*, p. 130.

l'enfant *difficile* comme un enfant « nerveux, un malade des nerfs qui s'ignore »[729].

Toujours à propos de réaction ou de résistance, Heinrich Hanselmann classe quant à lui la réaction de l'enfant « difficilement éducable par faute de son entourage » en quatre catégories[730]. Il y a tout d'abord l'enfant qui « s'accommode sans résistance » mais dont l' « adaptation inconditionnelle », la « malléabilité » et l'obéissance « doit toujours nous inspirer des inquiétudes ». Ensuite nous trouvons « les faux dociles », qui « ne se soumettent pas sincèrement » et dont la caractéristique, si elle devient permanente, « constitue un danger » pour l'enfant. La troisième catégorie est composée des « enfants qui se soustraient à l'influence [de l'entourage] » et qui « se retranchent dans l'isolement ». Les caractères « sournois », « latent », ou « invisible » de leurs comportements mettent en évidence des risques suicidaires ou le développement d'une maladie mentale. Finalement nous avons « les révoltés », composant toutefois la catégorie des enfants « qui présentent le plus de chance de guérison ». Voici comment sont décrites les interactions entre ces enfants et leur entourage :

> Ces enfants se rebiffent ; ils n'obéissent pas partout et toujours sans regimber, mais font preuve d'opinion, de volonté personnelles, d'une individualité en garde et vivace. Un entourage favorable saura mettre à profit ce "quant à soi", cette combativité et cette vivacité, tandis qu'un entourage incapable, qu'il soit brutal ou exerce une oppression de formes plus policées, provoquera des manifestations condamnables, de la résistance, la révolte proprement dite. Celle-ci se traduira directement par la contradiction ou même par des voies de fait, ou indirectement par des actes de vengeance, tels que sabotage, vols, tourments infligés à des enfants ou des animaux, bris d'objets, refus de travailler. La paresse et l'insolence sont les formes les plus fréquentes de la révolte provoquée par un milieu défavorable.

Ce sont principalement les caractéristiques de cette dernière catégorie qui sont mobilisées par les autres conférenciers. Georges Chevallaz parle de « révoltés » pour qualifier les enfants *difficiles* qui « acceptent mal la discipline sociale »[731] ou alors affuble le terme de « pervers » à ceux « qui s'adaptent au milieu en apparence pour en sortir plus facilement »[732]. Il reprend les termes de Jacques Tappy selon lequel le terme d'enfant *difficile* demeure « vague » et décrit « aussi bien l'enfant nerveux impulsif toujours en révolte par excès de vie, que l'enfant mou, apathique, dont les parents ne sauront que faire », « le faible qui se laisse entraîner à toutes les influences » ou « celui qui s'obstine et s'entête »[733]. Édouard Laravoire parle indifféremment d' « inadaptés », de « difficiles », de « psychopathes » ou d' « irréguliers »[734]. Le mensonge et le vol, deux thèmes abordés lors des conférences[735], sont régulièrement invoqués pour décrire l'enfant *difficile*[736], notamment dans la présentation d'exemples et de cas cliniques[737]. Mais d'autres termes, lancés tout azimut, viennent accroître la liste des qualificatifs négatifs. En plus de « voleurs » et de « menteurs », Marguerite Loosli-Usteri cite les termes utilisées dans des plaintes faites à l'adresse de ces enfants :

729 *Ibid.*
730 Sauf mention contraire, Heinrich HANSELMANN, *op. Cit.*, 1929.
731 Georges CHEVALLAZ, *op. Cit*., p. 25.
732 *Idem*, p. 27.
733 Jacques Tappy, Rapport de Serix, 1934, cité par Georges CHEVALLAZ, *op. Cit.*, p. 7.
734 Édouard LARAVOIRE, *op. Cit.,* 1934.
735 Henri JEANRENAUD, *op. Cit*. La Conférence, tenue en 1934, de Frank Paillard à propos de la problématique du vol chez les jeunes n'a pas été retrouvée.
736 Avec la paresse, le vagabondage ou la légèreté, le vol et le mensonge qualifiaient déjà l'enfant *vicieux* du XIXe siècle, in Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 1993, p. 102.
737 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1925 ; Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927 ; Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1927; Heinrich HANSELMANN, *op. Cit.*, 1935 ; Georges CHEVALLAZ, *op. Cit*.

« désobéissants », « paresseux », « distraits », « sales », « négligents », « indifférents », « incendiaires », qui « ont su s'emparer d'armes et ont mis en danger la vie des passants », coupables « d'irrégularités sexuelles » ou qui « manquent de pudeur »[738]. Reprenant quelques-uns de ces qualificatifs, Heinrich Hanselmann ajoute ceux d'enfants « récalcitrants », « ceux qui sont exagérément timides et tous ceux qui, malgré des capacités normales, ne peuvent suivre l'école ou sont trop fatigués par la vie scolaire » ou « ceux qui prennent tout trop au sérieux et ne sont jamais joyeux comme un enfant devrait l'être, et inversément ceux qui se moquent de tout et transforment tous leurs devoirs à l'école et à la maison en singeries et en polissonneries »[739]. Certaines dénominations, comme celle de « vicieux », se retrouvent dans des systèmes de classification différents. Ainsi Henri Rochat-Bujard distingue chez les enfants *difficiles*, trois catégories : les « anormaux physiques ou moraux », les « vicieux » et les « difficiles »[740]. Emmanuel Duvillard, quant à lui, considère que le vice représente une des huit catégories d'enfants *difficiles*, parmi les « enfants à caractère violent, intraitable », les « dérobeurs », les « enfants sexuellement précoces », les « enfants fugueurs », les enfants « moralement abandonnés », les enfants « de nature suggestible, incapables de résister à l'influence de mauvais caractères » et les « enfants de femmes veuves ou divorcées et pour lesquels la discipline ferme d'un père est nécessaire »[741]. Pour les « vicieux » cependant, la maison d'éducation comme le Home de Varembé ne suffit pas pour s'en occuper, une station d'observation devient nécessaire pour la « surveillance » et pour éviter « la contagion ». Concernant la clientèle des services d'observation, Marguerite Loosli-Usteri distingue deux types d'enfants *difficiles* selon qu'ils sont adressés dans une consultation officielle ou dans une consultation privée[742]. Dans la première, « on verra avant tout des cas d'indiscipline scolaire, de vagabondage, de négligence paternelle, d'abandon moral, tandis que dans [la deuxième] on a surtout l'occasion d'étudier les difficultés éducatives qui se manifestent à la maison (jalousie entre frères et sœurs, indiscipline familiale, énurésie, bégaiement, etc. etc.) ». Selon elle, il y a des cas qui se révèlent être des cas médicaux, comme les « nombreux indisciplinés atteints d'hérédo-syphilis, [les] enfants "nerveux" ou alors "paresseux" dont la plupart souffrent d'une maladie du système nerveux ». Pour Germaine Guex, les résultats les plus probants du Service médico-pédagogique valaisan s'obtiennent auprès des enfants *difficiles* qui présentent « des troubles du caractère ou de la conduite (enfants peureux, pervers, timides, méfiants, ou révoltés, agressifs, cruels, petits voleurs, précoces sexuels, etc.) ou d'autres symptômes nerveux tels que tics, idées obsessionnelles, énurésis, etc. »[743]. Nous reviendrons ensuite plus spécifiquement sur l'énurésie tout en signalant que ce symptôme, cité par ces deux dernières, illustre encore étrangement aujourd'hui une attitude ambiguë. Ainsi lorsqu'Hélène Ontiveros reprend les différentes catégories d'enfants *difficiles*, dont Marguerite Loosli-Usteri fait état dans son ouvrage (qui équivaut aux titres de chapitres), elle omet de

738 Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1927, p. 217.
739 Heinrich HANSELMANN, *op. Cit.*, 1935, p. 16.
740 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927, p. 290.
741 Lettre et rapport d'E. Duvillard au Président du DIP de Genève, 6 février 1929, AEG, ADIP, 1985 va 5.3.224.
742 Sauf mention contraire, Marguerite LOOSLI-USTERI, « A propos de consultations médico-pédagogiques », in Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.*, pp. XI-XII.
743 Sauf mention contraire, Germaine GUEX, « Le Service médico-pédagogique valaisan », in Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.,* pp. XIV-XV.

considérer l'énurésie[744]. Pourtant Marguerite Loosli-Usteri en consacre un chapitre[745], comme elle le fait pour les autres catégories d'enfants : les « arriérés », les enfants au « mauvais rendement scolaire » ou aux « réactions anormales à la vie scolaire », les « enfants révoltés contre un milieu étranger », les « enfants agités », les « enfants indisciplinés » et les « jeunes voleurs »[746]. Elle signale aussi la concomitance de l'énurésie avec d'autres symptômes comme celui de l' « indiscipline », du « vol », du « mensonge », de l' « agitation » ou de la « paresse »[747].

L'enfant *difficile* est plus rarement considéré d'un point de vue positif, comme le défend toutefois Carl Albert Loosli[748]. Refusant l'acceptation générale qui voit seulement dans l'enfant *difficile*, « l'enfant taré, amoindri, vicieux », il affirme que cet enfant est « l'enfant singulier, original, l'enfant fortement individualiste » ou « l'enfant spécialement doué, sensible, sensitif, vivant une vie intérieure très intense, laquelle se manifeste par des fermentations psychiques et intellectuelles fortement prononcées ». Il peut aussi se montrer « raisonneur », « ronchonneur », « curieux », qui « désarçonne l'éducateur et souvent l'offusque ». Il est « l'enfant possédé de la passion de l'équité », l'enfant au « caractère net, propre et décidé », « l'enfant fantaisiste », « l'enfant mélancolique » ou « l'enfant rêveur ». L'enfant *difficile* est « plutôt déséquilibré que compliqué », le but de l'éducation sera donc d' « établir l'équilibre ». Comme l'affirme le secrétaire du DIP vaudois, la singularité de l'enfant *difficile* est quelquefois poussée jusqu'au fait de reconnaître dans ce type d'enfants « l'élite de demain » et « d'excellents éléments »[749].

2.3 Continuum entre *normal* et *difficile*

Pour plusieurs conférenciers, il est question de situer l'enfant *difficile* parmi les enfants *normaux* ou les enfants *anormaux*. Selon André Repond, l'enfant *difficile* diffère psychologiquement de l'enfant *normal* en raison de la fréquence de comportements jugés inadéquats[750]. Ce ne sont pas des différences qualitatives entre ces deux types d'enfants mais des différences quantitatives qui font passer de l'enfant *normal* à l'enfant *difficile*. Georges Chevallaz reconnaît que la limite entre la qualification d'enfant *difficile* ou d'enfant *normal* est délicate à fixer et que ces termes ne représentent que les points extrêmes d'un continuum[751]. Mis à part les cas médicaux qu'il faut considérer de manière à part, la « persistance » et le « degré excessif » des défauts distinguent l'enfant *difficile* de l'enfant *normal*. Georges Chevallaz parvient donc à l'affirmation qu' « un grand nombre d'enfants passent d'une catégorie à l'autre suivant le milieu familial ou les circonstances ». Il conclut qu'en terme de pédagogie, celle des *normaux* ou des *difficiles* ne varie pas trop. Avant de parler davantage des différentes causes qui font que l'enfant devienne *difficile*, Rudolf Däniker pointe l'attention sur « l'échec des moyens » éducatifs et pédagogiques responsables des difficultés de l'enfant *difficile* :

744 Hélène ONTIVEROS, *op. Cit.*, p. 80.
745 Marguerite LOOSLI-USTERI, chapitre IX « L'énurésie », *op. Cit.,*1935, pp. 114-130.
746 Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.,*1935, citée par Hélène ONTIVEROS, *op. Cit.,* p. 80.
747 Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.,*1935, p. 118.
748 Sauf mention contraire, Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 1929, 2, pp. 17-22.
749 V., « Un congrès des éducateurs qui s'occupent des enfants difficiles », in *Tribune de Genève*, 19 octobre 1935, ACV, S 218/18.
750 André REPOND, *op. Cit.*, p. 130.
751 Sauf mention contraire, Georges CHEVALLAZ, *op. Cit*.

> Bien que l'enfant difficile ne soit pas un véritable anormal au point de vue intellectuel, il ne se montre que trop souvent réfractaire aux moyens éducatifs de la pédagogie ordinaire. C'est l'échec de ces moyens, soit à l'école, soit dans la famille qui a fait classer ces enfants dans la catégorie que nous appelons couramment enfants difficiles[752].

2.4 Des causes externes aux causes internes

Les conférenciers, qu'ils soient pédagogues ou médecins, sont unanimes à signaler qu'il faille rechercher et définir les raisons qui font que l'enfant devienne un enfant *difficile*. Si, quelques-unes de ces causes ont déjà été avancées dans les chapitres précédents, nous souhaitons les compléter en étant le plus exhaustif possible.

Georges Chevallaz dégage trois types de causes : l'hérédité, l'éducation et le médical[753]. Selon le pédagogue, l'enfant « victime de l'hérédité et plus souvent encore de son milieu familial et social, est susceptible d'amélioration par un traitement approprié, éducatif et éventuellement médical »[754] après qu'un diagnostic ait été posé par un médecin spécialisé et par un éducateur. Vient ensuite le temps du traitement individualisé et de la rééducation « par l'exemple, l'enseignement moral et l'activité ». Le concours de la famille doit aussi être encouragé si « le milieu familial n'est pas corrompu ». Georges Chevallaz cite plusieurs auteurs qui confirment l'importance d'un milieu favorable[755]. Il s'appuie aussi sur les propos d'un praticien, Jacques Tappy, qui fait remarquer que la vie de quelques uns de ces enfants a souvent été marquée du saut du « manque d'affection », de l' « hérédité regrettable », d'un « milieu social déplorable » et de « circonstances familiales difficiles »[756]. Un autre pédagogue, Henri Jeanrenaud, rappelle toutefois qu'établir les causes n'équivaut pas à déresponsabiliser l'enfant de ses actes[757]. Le directeur Henri Rochat-Bujard dresse une liste de six causes : le « milieu familial déficient, mauvais ou même anti-social », la misère, l'incompréhension du milieu, l'hérédité, une « anormalité profonde » et le vice[758].

Du côté des représentants des services d'observation, à Genève, Édouard Laravoire considère que la recherche des causes, qu'elles soient internes ou externes, est obligatoire[759]. Pour certaines situations qu'il considère comme des cas médicaux, son collaborateur Henri Brantmay confirme que la recherche des « causes physiologiques » et le « traitement des glandes endocrines déficientes » sont porteurs de résultats positifs[760]. Pour le Service médico-pédagogique valaisan, Germaine Guex reconnaît que pour les « cas non organiques », la « désadaptation » peut être « elle-même dûe aussi bien à des facteurs constitutionnels qu'à des causes extérieures relevant du milieu, de l'éducation ou de chocs subis par l'enfant »[761]. Ce qui distingue fortement le service d'observation valaisan du service d'observation genevois est la lecture psychanalytique

752 Rudolf DÄNIKER, *op. Cit.*, p. 47.
753 Georges CHEVALLAZ, *op. Cit.*
754 Sauf mention contraire, Carte et Thèses de G. Chevallaz à H. Murdter, 14 octobre 1935, ACV, S218/18.
755 Il s'agit de Marguerite Loosli-Usteri, Élisabeth Huguenin et Marie Kaczynska, in Georges CHEVALLAZ, *op. Cit.*, p. 14.
756 Jacques Tappy, Rapport de Serix, 1934, cité par Georges CHEVALLAZ, *op. Cit.*, p. 7.
757 Henri JEANRENAUD, *op. Cit.*, p. 28.
758 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927, pp. 289-290.
759 Édouard LARAVOIRE, *op. Cit.,* 1934.
760 « Chronique », in *L'information au service du travail social,* décembre 1935, p. 767.
761 Germaine GUEX, «Traitement des enfants difficiles », *op. Cit.*, 1933, p. 133.

du médecin André Repond considérant que « l'immense majorité, sinon la totalité des troubles du comportement de l'enfant sont dûs, en dernière analyse, à des anomalies dans l'évolution de l'instinct sexuel »[762]. Dans sa présentation, il décrit l'instinct sexuel et le poids des « fixations affectives et instinctives » qui conduisent aux « anomalies du développement psychique » puis à l'inadaptation. André Repond souligne que l'enfant *difficile* peut être considéré comme un enfant *nerveux* à la différence que ce dernier est plus facile à traiter car, contrairement au *difficile* ou au *dysocial*, il « souffre de ses symptômes et voudrait en être débarrassé ». D'autres personnalités se sont efforcées de considérer l'origine médicale des troubles de l'enfant *difficile*. Le Docteur Henri Delay présente son travail auprès des enfants *nerveux*, relevant le rôle primordial de l'alimentation dans les manifestations de la nervosité, sans pour autant nier le rôle de l'hérédité ou d'une mauvaise éducation[763]. L'importance de « la constitution du système nerveux et du cerveau » est affirmée par Heinrich Hanselmann qui remarque que la « fatigue » ou le « surmenage » des enfants *nerveux* peut y trouver son origine[764].

Chapitre 2 : Une organisation aux profils multiples

Nos recherches ont permis d'identifier les nombreux acteurs composant le Groupe romand. Nos sources nous renseignent principalement sur les membres du Comité, les conférenciers ou les directeurs et directrices d'établissements. Articles de journaux ou listes de membres et de participants nous informent de la présence de personnes moins centrales. L'objectif de ce chapitre est de relever deux points d'analyse au sujet des personnalités du Groupe romand. En premier lieu nous préciserons les statuts et les fonctions assumés par les membres de ce véritable réseau se rencontrant lors des journées de conférences. Des personnalités-types seront choisies afin d'illustrer quelques profils engagés en faveur des enfants *difficiles*. Dans un second temps, nous relèverons la présence de certaines personnalités féminines actives au sein du Groupe romand. La mise en visibilité de leur statut ou de leurs fonctions permet de dégager deux principaux types de profils, les directrices et les assistantes-psychologues.

1 À la croisée de la protection de l'enfance, des sciences, du politique et de la charité

Nous souhaitons ici préciser quelques-unes des caractéristiques propres aux participants du Groupe romand. Connaître la composition du réseau mobilisé par celui-ci permet d'en ressortir les spécificités et les différents types d'engagements. Nous attirerons aussi l'attention sur deux personnalités illustrant les spécificités régionales : la philanthropie vaudoise et la charité fribourgeoise.

762 Sauf mention contraire, André REPOND, *op. Cit.*, p. 129.
763 Pierre de MESTRAL COMBREMONT, *op. Cit.* ; Henri THÉVENAZ, *op. Cit.*, novembre 1936, pp. 943-944.
764 Heinrich HANSELMANN, *op. Cit.*, 1935, p. 18.

Les premières convocations du Groupe romand s'adressent à un large panel de personnalités, dont le dénominateur commun est l'intérêt pour les enfants *difficiles*[765], ce que confirment les synthèses des réunions parue dans les chroniques de *L'Éducateur*. Puisque dans ce travail nous avons indiqué dans la mesure du possible le nombre et l'identité des participants pour chaque Conférence ou Assemblée, notre objectif ici est d'en établir une synthèse. L'exemple du Groupe romand tend à démontrer la présence de quasiment tous les maillons du dispositif de placement d'enfants *difficiles*. Au sein du Comité déjà nous trouvons deux types d'engagements : trois personnalités représentant les établissements pour enfants *difficiles* (Marguerite Suter, Henri Rochat-Bujard et Germain Buchs) ainsi que deux fonctionnaires d'État (Emmanuel Duvillard et Hermann Murdter). Les représentants d'établissements pour enfants *difficiles* ou d'autres établissements comme les orphelinats ou les asiles sont présents en nombre lors des Assemblées. Les instituts de formation comme l'IJJR ou comme l'École d'études sociales de Genève sont eux aussi représentés dès la première rencontre[766]. Nous savons que dès 1928 des invitations sont envoyées au autorités politiques des cantons qui accueillent la Conférence sur leur territoire. Des Conseillers d'État sont présents, qu'ils agissent comme président ou en charge du Département de l'instruction publique pour Genève, Neuchâtel et le Valais ou du Département de la police pour Vaud et Fribourg. On relève les différents services de protection de l'enfance de Genève (Commission officielle de protection des mineurs, Chambre pénale de l'enfance, Tuteur général, Service social féminin) et de Vaud (ICEMA, Service de l'Enfance, secrétariat de protection des mineurs). Sont aussi présents les représentants du corps enseignant ou des membres du DIP, comme des directeurs de l'enseignement primaire, des inspecteurs, des instituteurs et des institutrices ou des secrétaires du DIP. Par des travaux comme ceux entrepris par Martine Ruchat sur le Service d'observation des Écoles de Genève, nous connaissons aujourd'hui la place essentielle que les instances scolaires ont pu occuper dans le signalement d'enfants *difficiles*[767]. À travers les archives de ce service, Martine Ruchat démontre, pourcentage à l'appui, que les enseignants et enseignantes sont « les principaux agents de l'approvisionnement du service »[768] qui lui-même fournit en enfants *difficiles* les maisons d'éducation et les maisons de correction, comme Serix ou l'Institut de Drognens[769]. Les médecins, spécialisés ou non dans l'enfance *difficile* viennent compléter le panel des professions participant au Groupe romand. Parallèlement à l'entrée de la psychologie et de l'observation dans les établissements pour enfants *difficiles* ainsi qu'à la présence collaborative du médecin, du pédagogue et de l'assistante sociale telle qu'elle s'exprime dans les services médico-pédagogiques, les médecins viennent grossir les rangs des conférenciers ou des membres. Ainsi par exemple, l'arrivée d'André Repond au sein du Groupe romand inaugure sa participation active dans les comités de Pro Infirmis : en 1935, il devient membre de la Commission romande et membre du Comité de Pro Infirmis, avant d'en devenir, pour les deux, le vice-président en 1937. Une année plus tard, il constitue l'Association valaisanne en faveur des infirmes et des anormaux[770]. Celle-ci sera créée lors des journées du

765 Communiqué de presse et programme à l'Agence télégraphique de Lausanne, 12 janvier 1927, ACV, S 218/11 ; Circulaire d'invitation, Comité romand pour les enfants difficiles, 17 janvier 1927, ACV, S 218/11.
766 Liste des participants à la Première Conférence pour « Enfants difficiles », AIJJR, FG.F.3/5.
767 Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2005 ; Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2009 ; Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, *op. Cit.*
768 Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2009, p. 62.
769 Martine RUCHAT, *op. Cit.*, 2005.
770 XXIme Rapport annuel de Pro Infirmis pour l'année 1940, p. 23, Archives Pro Infirmis.

Congrès annuel du Groupe romand se déroulant à Sion les 11 et 12 novembre 1938[771]. André Repond et Germaine Guex intègrent le canton du Valais dans les associations romandes et suisses comme le Groupe romand ou Pro Infirmis. Le médecin genevois, Henri Brantmay, participera encore, comme André Repond, à de nombreuses Assemblées du Groupe romand[772].

Claude Pahud qualifie la première moitié du XXe siècle comme « l'époque des institutions privées d'accueil de l'enfance, les résidus de l'époque de la charité, de la bienfaisance, du paternalisme, où l'on s'engage pour le sort des déshérités, des pauvres, des miséreux, et on fait dans un sentiment de philanthropie [...] », état d'esprit héritier des philanthropes du XVIIIe et du XIXe siècle[773]. Des personnalités comme Jean-Henri Graz, Arnold Verrey[774] ou Hermann Murdter semblent personnifier cette époque. Celui-ci est président du Groupe romand, Chef du Service de l'Enfance, membre du Comité du Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance, membre de plusieurs comités d'établissements d'enfants *difficiles* et ancien directeur de l'Orphelinat de Lausanne. Ainsi en 1935, le Chef du Service de l'Enfance a sous sa responsabilité 200 dames inspectrices surveillant 1'400 enfants[775]. L'ampleur de la tâche et le manque de surveillance exercé par le Service de l'Enfance sont régulièrement rappelés, notamment lorsque plusieurs affaires de mœurs ou de maltraitance sont révélées en 1936 et 1937[776]. Ces affaires illustrent aussi l'immunité d'une certaine « génération de personnes officielles aveugles »[777], en réaction desquelles Claude Pahud et d'autres personnalités dans l'immédiate après-guerre se sont montrés critiques. Ils tâcheront alors d'instaurer une rupture avec « ce qui s'était passé avant dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence en difficulté »[778].

Au sein de la charité chrétienne qui s'exerce encore pleinement à Fribourg dans les années 1930, certaines personnalités, là aussi, occupent des places centrales. Par la diversité et la multiplicité de ses engagements, Anne-Marie Besson semble être une personnalité centrale, bien qu'encore peu connue aujourd'hui. Elle dirige le Bureau de Charité de Fribourg, section cantonale de l'Association populaire catholique suisse, ouvert en 1920 et qui regroupe, en 1933, six secrétariats[779]. Directrice de cette « Centrale de la charité fribourgeoise »[780], elle s'occupe aussi de placements d'*enfants abandonnés et en danger moral* et

771 Conférences données à Sion, les 11 et 12 novembre 1938 au Congrès annuel du groupe romand de l'association suisse en faveur des enfants difficiles et de l'association suisse en faveur des épileptiques, tiré-à-part, p. 29.

772 Tous deux sont par exemple conférenciers à l'Assemblée de l'ASED en 1942 à Locarno, in *Pro Infirmis*, 4, octobre 1942, p. 122.

773 Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.

774 Depuis 1926, il est président du Comité de l'Asile du Châtelard (in Lettre d'A. Verrey à H Murdter, 24 mai 1926, ACV 10). Il est également actif en tant qu'oculiste au sein de la maison d'éducation des Mûriers (in Dix-septième Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1935, p. 4, Archives privées, Ecole de Mémise). Il est Membre du Comité de Pro Familia Vaud (in Arnold VERREY, « Baisse de salaire et charges de familles », in *Gazette de Lausanne*, 4 mai 1932) ; vice-président de la Commission synodale de l'Eglise libre vaudoise (in « Eglise libre vaudoise », in *Gazette de Lausanne*, 18 juin 1943) et membre de la Mission suisse en Afrique du Sud (in E. MARION, « Conférences missionnaires : L'édification de l'Eglise indigène », in *Gazette de Lausanne*, 21 janvier 1944).

775 « Le Service de l'Enfance », in *L'Information au service du travail social*, mars 1935, p. 631.

776 Des affaires agitent les « Nids » vaudois qui reçoivent des enfants placés par le Service de l'Enfance. Concernant ces affaires et les liens entre les « Nids » et le Service de l'Enfance, voir Rémy LAFFELY, *op. Cit.* ; Sandra Claudia ANDRES, *op. Cit*., 2004, pp. 90-96 ; Sandra Claudia ANDRES, « Canton de Vaud (1888-1939) », in Geneviève HELLER (dir.), *op. Cit.*, 2004, p. 7.

777 Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.

778 *Ibid.*

779 Le Secrétariat cantonal et régional catholique Pro Juventute ; le Comité fribourgeois de la fête nationale ; l'Association fribourgeoises « Pour la vieillesse » ; l'Œuvre séraphique de charité, la Fédération diocésaine des œuvres de charité et le Bureau cantonal de charité proprement dit, in « Le Bureau cantonal de charité », in *L'Information au service du travail social,* novembre 1933, p. 377.

780 Association populaire catholique suisse – Section cantonale fribourgeoise, *Bureau de Charité Fribourg, ses dix ans d'activité*

se présente comme partenaire du Secrétariat vaudois de l'enfance[781]. Plusieurs organisations composant le Bureau de Charité s'occupe de placements d'enfants : l'Œuvre séraphique de charité pour les *enfants matériellement ou moralement abandonnés* ou *illégitimes* et la Fédération diocésaine des œuvres de charité qui « se charge des démarches en vue de placements d'enfants, de rapatriements de mineurs, de patronage des jeunes filles sortant des établissements pénitentiaires »[782]. Anne-Marie Besson est aussi active dans différentes œuvres pour jeunes filles ou jeunes filles *difficiles* : l'Œuvre de relèvement moral, le Bon-Pasteur à Villars-les-Joncs et la Protection de la jeune fille[783]. Elle est aussi secrétaire de l'Union fribourgeoise pour le bien des aveugles[784] et on lui doit notamment la création en 1932 de l'Institut Ste-Thérèse à la Verrerie pour garçons *faibles d'esprit*[785]. Ses liens de parenté avec l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg[786], lui-même au contact d'établissements pour enfants *difficiles* ou pour enfants orphelins[787], font d'elle une personne centrale de la bienfaisance fribourgeoise. À l'échelle romande, la présence d'Anne-Marie Besson aux Assemblées du Groupe romand, au sein du Comité du Groupe romand des Amis des Arriérés, de celui de la Commission romande et de celui de Pro Infirmis témoigne d'une activité variée en faveur des *anormaux*. En terme de propagande, un article sur l'Institut de la Sainte-Famille de Sonnenwyl dans *Pro Juventute*, est sans doute de sa plume[788]. Nous savons qu'elle entre dans le comité de rédaction de *L'Information au service du travail social* dès 1934, devenant ainsi la personne de référence pour Fribourg.

En réunissant en son sein des personnalités d'intérêts, de professions et de motivations fort diverses, l'organisation du Groupe romand pourrait être qualifiée aujourd'hui de pluridisciplinaire. Conscients que ce chapitre ne suffise pas à décrire la totalité des enjeux, des organisations ou des intérêts présents aux Assemblées, ces brefs portraits illustrent néanmoins deux versants de ce modèle philanthropique et charitable romand des années 1920 et 1930.

2 Directrices et assistantes-psychologues

Poursuivant ce travail d'analyse des acteurs du Groupe romand, nous signalons la présence de femmes dans deux principales fonctions : la direction d'établissements pour filles et la fonction d'assistante-psychologue.

Pour la période étudiée, nous trouvons une femme membre du Comité : Marguerite Suter, directrice de La Ruche et représentante du canton de Neuchâtel. Quant à la prise de parole aux Assemblées, si les conférenciers sont pour la majorité des hommes (23), nous pouvons mentionner la présence de 6 femmes.

1920-1929, Fribourg, Imprimerie de l'œuvre de Saint-Paul, 1930.
781 « Le Bureau cantonal de charité », *op. Cit.*, novembre 1933, p. 378.
782 « Le Bureau cantonal de charité », in *L'Information au service du travail social,* août 1934, p. 521.
783 Avis nécrologique de Mlle Anne-Marie Besson, in *La Liberté*, 10 septembre 1957.
784 *Ibid.*
785 « Le Bureau cantonal de charité », *op. Cit.*, novembre 1933, p. 378.
786 Elle est la sœur de Mgr Marius Besson. Voir l'avis nécrologique de Mlle Anne-Marie Besson, *op. Cit.*
787 Pour ses liens avec l'Institut Marini, voir Anne-Françoise PRAZ, Pierre AVVANZINO et Rebecca CRETTAZ, *op. Cit.*
788 A[nne]-M[arie] BESSON, *op. Cit.*

D'une manière générale, elles ne sont pas appelées pour aborder les sujets théoriques mais plutôt pour conter leurs expériences, comme c'est le cas pour les directrices. Cette place faite à l'expérience n'est pas propre aux femmes directrices, mais vaut aussi pour leurs collègues masculins directeurs. On leur demande de parler et de présenter leur établissement : Marguerite Suter pour La Ruche, Augusta Bally pour Les Clochettes et Frida-E. Kernen pour Les Mûriers. Ces deux dernières sont invitées à parler à une seconde reprise aux Assemblées : Augusta Bally développe le thème de la sanction alors que Frida-E. Kernen celui de « l'influence psychologique, sociale et morale des travaux manuels », dans leur établissement respectif.

Deux autres femmes sont invitées à s'exprimer aux Assemblées. Il s'agit des assistantes-psychologues Marguerite Loosli-Usteri et Germaine Guex. La première prend cette part active à trois reprises, la première fois pour présenter la Stephansburg au sein duquel elle a travaillé, la deuxième fois afin de profiter de ses connaissances linguistiques pour rapporter les discussions de l'ASED sur les punitions. La troisième fois, Marguerite Loosli-Usteri rapporte les résultats de l'enquête menée par le Centre d'Action sur l'énurésie, faisant part également de son expérience à la consultation médico-pédagogique de l'IJJR et à la Stephansburg. Quant à Germaine Guex, elle complète la conférence d'André Repond sur la psychologie de l'enfant *difficile* en s'attachant à définir leur traitement. La dernière femme conférencière est Lucie Schmidt, faisant connaître le BIT et plus précisément ce qu'il fait pour la jeunesse, sans parler spécifiquement des enfants *difficiles*[789]. Cette sous-représentation de femmes au sein du Comité, comme conférencières et plus généralement parmi l'ensemble des participants aux Assemblées, ne doit cependant pas occulter deux faits importants. Premièrement les établissements pour filles *difficiles*, membres actifs du Groupe romand et dirigés par des directrices, participent pleinement à la vie du Groupe romand. Leur nombre et leur prise en compte comme bénéficiaires des subventions le confirme. Aussi, pour illustrer cette participation, nous pouvons prendre comme exemple l'enquête sur les besoins d'un patronage géré par le Groupe romand : 7 établissements sur 11 répondants ont à leur tête des directrices. Toutefois et dans ce cas bien précis, l'avis négatif plutôt unanime exprimé par celles-ci aurait pu mériter un peu plus de considération, évitant peut-être l'échec du projet. Deuxièmement, l'influence qu'ont pu exercer Marguerite Loosli-Usteri,[790] Germaine Guex, et plus tard Madeleine Rambert[791] au sujet de l'éducation des enfants *difficiles* est notable. Le point commun entre ces trois femmes est leur formation, leur passage ou leur travail à l'IJJR. Si Jean-Marie Veya relève dans sa thèse l'influence de l'IJJR et celle d'Alice Descoeudres pour l'enseignement aux *anormaux* dans le canton de Vaud[792], nous pouvons relever à notre tour l'influence non négligeable de ces trois femmes auprès des enfants *difficiles* à l'échelle de la Suisse romande. Mis à part dans le canton de Neuchâtel, où les informations manquent, nous pouvons affirmer qu'elles ont permis d'influer sur l'éducation des enfants

789 H[enri] T[HÉVENAZ], « Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1935, pp. 639-640.

790 Dans un article, à caractère hagiographique, il est dit qu'elle « réussit à faire transformer [des] homes et à adapter de plus en plus leur atmosphère à celle d'un foyer familial. Elle découvrit une des premières, à quel point l'abandon, dans l'orphelinat, résulte de la faim affective des enfants, la plupart issue de familles désunies », in A. FRIEDEMANN, « A la mémoire de Mme Marguerite Loosli-Usteri (11.12.1893 – 10.12.1958) », Dossier personnel, Archives de l'Université de Genève.

791 Pierrette Frochaux indique « qu'après la seconde guerre mondiale en 1947 sous l'impulsion de Madeleine Rambert l'Asile rural [d'Échichens] changera dans la manière d'élever ses pensionnaires et abandonnera enfin les méthodes éducatives issues du XIXme siècle, in Pierrette FROCHAUX, *op. Cit.*, p. 147.

792 Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*

difficiles, principalement au moyen des consultations ou des services médico-pédagogiques. Ces méthodes ont notamment été introduites dans les établissements pour enfants *difficiles* de Genève, de Vaud et de Fribourg par Marguerite Loosli-Usteri et Germaine Guex. Celles-ci sont aussi des relais essentiels quant à la diffusion des deux modèles d'observation développés à la Stephansburg et à Moll-Huttes. Ainsi lors de la visite de Maurice Rouvroy en Valais, celui-ci déclare que « l'œuvre préparatoire de Mlle Guex est à admirer et à louer », souhaitant que son œuvre pénètre plus largement l'ensemble du Valais, dont Sion où « l'esprit de clan est solide »[793].

Si l'article de Catherine Fussinger met en évidence les rôles de Germaine Guex ou de Madeleine Rambert dans le développement de la psychiatrie romande, peu de travaux par contre font état d'établissements dirigés par des femmes. Contrairement aux établissements pour garçons, ceux pour jeunes filles *difficiles*, comme le Châtelard, Les Clochettes, La Ruche, Le Refuge/Les Lilas, Les Mûriers ou Le Phare ne se sont pas encore vus consacrer d'ouvrage[794].

Chapitre 3 : Des institutions-casernes aux services d'observation et aux Petites Familles

Dans les années 1930, la diffusion de nouveaux modèles tournés vers l'observation, comme les services médico-pédagogiques ou les maisons d'observation (Stephansburg, Moll, Les Charmilles), fait suite à la remise en question de certaines conceptions éducatives véhiculées par d'anciens types d'établissements. Si des questions comme le placement en famille ou en établissement sont débattues depuis des années déjà, nous nous proposons ici d'enrichir le propos en jetant un aperçu sur les principales maisons d'éducation actives au sein du Groupe romand, sur certaines de leurs caractéristiques et sur les discours élaborés par les conférenciers à leur sujet.

1 Lieu de rencontre pour maisons d'enfants *difficiles*

La grande majorité des établissements romands pour enfants *difficiles* ou des orphelinats a croisé au moins une fois le chemin du Groupe romand. Les Conférences sont l'occasion de se rencontrer au-delà des barrières cantonales, de découvrir de nouveaux établissements et de partager les méthodes, les expériences et les savoir-faire. Parmi ces établissements, certains ont occupé une place prépondérante. Tout d'abord il y a ceux dont le directeur, la directrice ou un membre de l'administration font partie du Comité : Au Grand Air, La Ruche, l'Institut St-Nicolas. Ceux-ci reçoivent une part de la subvention et ouvrent leurs portes aux participants des Conférences. Serix, Le Châtelard, Le Refuge/Les Lilas, Les Clochettes et dans une moindre

793 Rapport de Maurice Rouvroy, fin février 1933, ACV, S 218/16.

794 Même s'il ne figure pas comme établissement pour enfants *difficiles*, nous pouvons mentionner ici l'ouvrage concernant le Home Chez Nous, dont deux femmes ont assuré la direction dès l'ouverture, in Joseph COQUOZ, *op. Cit.*

mesure le Home de Varembé/Les Charmilles sont aussi clairement signalés comme les principaux établissements pour enfants *difficiles*[795]. Au sein de ceux-ci, Au Grand Air occupe par son accueil mixte une position unique. Le Châtelard, lui, est le seul établissements pour filles *difficiles* qui prend en charge des enfants dès l'âge de huit ans, alors que La Ruche, Le Refuge/Les Lilas et Les Clochettes accueillent seulement des filles de 14 ou de 15 ans et plus[796]. Malgré le manque d'information trouvé au sujet du Refuge/Les Lilas, nous savons toutefois qu'il présente de nombreuses similarités avec La Ruche : toutes deux sont des œuvres de relèvement et de rééducation accueillant « la même catégorie de jeunes filles [œuvrant] pour vaincre ce qui entrave l'adaptation sociale de ces enfants – troubles psychiques, mauvais facteurs héréditaires, révolte, sournoiserie, grossièreté »[797]. Parmi tous les établissements précités, une différence notable demeure dans le nombre d'enfants accueillis : entre 12 et 20 pensionnaires dans les établissements destinés aux filles et entre 60 et 110 dans ceux destinés aux garçons[798]. Comme exceptions, nous pouvons citer le Home de Varembé, transformé ensuite en Maison des Charmilles, qui, en tant que maison d'observation, accueille moins d'enfants. Deux autres établissements pour filles âgées de plus de 14 ans et gérés par l'Armée du Salut, Florissant et Le Phare, ont des capacités respectives de 43 et 48 places en 1933[799]. Ces deux maisons de rééducation ou de relèvement ne deviennent membres actifs du Groupe romand qu'en 1935. Toujours en terme d'éducation des jeunes filles *difficiles*, Fribourg a une position particulière probablement due à l'aspect confessionnel de ses établissements. Alors qu'à la fin des années 1920, deux établissements destinés aux filles *difficiles* existent dans le canton de Fribourg, l'Institut de la Sainte-Famille de Sonnenwyl et l'Institut du Bon Pasteur à Villars-les-Joncs, leurs contacts avec le Groupe romand demeurent très limités. Les visites, rapports et démarches du Centre d'Action en 1929 n'ont pas débouché sur davantage de collaboration : en 1936, ils ne font toujours pas partie du Groupe romand et les raisons restent encore à déterminer[800]. Parmi les établissements pour jeunes filles, les archives du Service de l'Enfance et des Mûriers signalent l'existence d'une sorte de hiérarchie quant à la discipline instaurée. On y rapporte par exemple que deux jeunes filles des Mûriers « ont dû être envoyées, l'une au Phare et l'autre à la Ruche à Neuchâtel, pour des raisons de discipline intérieure »[801]. Dans une autre source, nous comprenons qu'une autre jeune fille, après son « évasion de l'asile de l'Armée du Salut », probablement Le Phare, se retrouve à la Maison de rééducation Bellevue à Marin[802]. Celle-ci semble entretenir de nombreux points communs avec

795 Plusieurs articles de l'époque rapportent ce même constat : H[enri] T[HÉVENAZ], *op. Cit.* ; « Chronique », in *L'Information au service du travail social*, décembre 1935, p. 767.

796 Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.*

797 « Le Refuge », in *L'Information au service du travail social*, août 1934, p. 524.

798 Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.*

799 *Ibid.*

800 Des différences de conceptions pédagogiques notamment sur l'école active sont signalées entre l'évêque de Fribourg d'une part et l'IJJR d'autre part, comme nous le rapporte Anne-Françoise PRAZ, Pierre AVVANZINO et Rebecca CRETTAZ, *op. Cit.*, pp. 46-47.

801 24ème Rapport annuel de la Maison vaudoise d'éducation « Les Mûriers », 1942, p. 4, Archives privées, École de Mémise.

802 Dossier Plaintes contre le Service de l'Enfance, 1936, ACV, S218/18. Concernant Bellevue, cette Maison fait suite à la création d'une Fondation suisse « Bellevue » en 1917 par l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage. La mission de cette Fondation consistait en la création d'une Maison de rééducation pour jeunes filles suisses et âgées entre 14 et 20 ans. Elle ouvre en 1930 et accueille en 1932 une quinzaine de jeunes filles « ayant besoin d'être sortie de son milieu ou d'une situation dangereuse pour [leur] moralité ». L'*internement* dure généralement trois ans pour ces filles placées « par les autorités judiciaires, administratives ou tutélaire, ou par des membres de la famille même ». In « En faveur de l'enfance délinquante », in *L'information au service du travail social*, novembre 1932, p. 185 ; Maurice VEILLARD, *op. Cit.*, p. 243.

des établissements comme La Ruche[803]. Si nous n'avons que peu d'informations au sujet de la discipline dans les établissements pour jeunes filles, il est reconnu que certains semblent y exercer un régime plus sévère.

Se référant aux établissements visités par le Groupe romand, nous souhaitons ici émettre quelques commentaires. Premièrement, les journées organisées sont l'occasion de visiter d'autres établissements, non destinés exclusivement aux enfants *difficiles*, comme Les Mûriers, l'Institut des Sourds-Muets de Moudon, l'Asile de Malévoz, l'Institut des Sourds-Muets du Bouveret, la Maison d'éducation de Malvilliers et l'Orphelinat de Dombresson. Ces choix semblent suivre des critères pratiques comme la distance géographique entre deux établissements (à Moudon : visites d'Au Grand Air et de l'Institut des Sourds-Muets), la création de nouveaux établissements (Malvilliers) ou l'absence d'établissements pour enfants *difficiles* (en Valais). Les établissements phares de Genève (Home de Varembé puis Maison des Charmilles) et de Neuchâtel (La Ruche) sont évidemment visités. À trois reprises l'on se rend à l'Institut St-Nicolas, démontrant ainsi que la présence des maisons de correction est encore assumée. Vaud semble compter trop d'établissements pour qu'ils soient tous visités. Les années passant, d'autres établissements vaudois sont visités comme par exemple celui des Croisettes, du Châtelard et du Phare en 1937[804]. Puis ce seront de nouvelles localités, donc de nouveaux établissements à visiter, qui accueilleront les Assemblées du Groupe romand, comme Sion en 1938[805], La Chaux-de-Fonds en 1941[806], Yverdon en 1946[807] ou Bienne en 1949[808].

Il faut aussi mentionner l'existence d'autres établissements figurant parfois dans des listes et faisant en 1936 probablement partie du Groupe romand[809]. Nous pouvons mentionner pour Genève La Retraite et La Pommière, l'Asile temporaire des Petits Délices et l'Asile temporaire du Petit Lancy. Pour Vaud nous pouvons ajouter Les Croisettes et le Home Chez Nous. Dans le canton de Neuchâtel sont indiqués les Petites Familles neuchâteloises à Chézard et à Saint-Blaise, l'Institution Sully Lambelet[810] et la Maison de rééducation Bellevue, le pendant d'Aarbourg ou de la Montagne de Diesse. Il nous est impossible à l'échelle de ce travail de déterminer les raisons du peu d'échanges entre cette maison et le Groupe romand : a-t-elle eu peut-être davantage de contacts avec l'ASED ? Pour le Jura bernois, nous citons le Foyer d'éducation Beau-Site à Loveresse[811], les Petites Familles jurassiennes à Tramelan et la Maison d'éducation de Diesse.

2 De nouveaux modèles

Parmi les conférences qui traitent des établissements, nous n'abordons pas ici celles qui dressent leur

803 Voir « En faveur de l'enfance délinquante », in *L'Information au service du travail social*, novembre 1932, p. 185 ; Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *op. Cit.* pp. 89-90.
804 Trois des conférences données au Cours organisé à Lausanne, les 6 et 7 octobre 1937, par le Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles, tiré à part, imprimerie T. Geneux, Lausanne, 1937.
805 Conférences données à Sion, les 11 et 12 novembre 1938 au Congrès annuel du groupe romand de l'association suisse en faveur des enfants difficiles et de l'association suisse en faveur des épileptiques, tiré-à-part, 1938.
806 « Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles », in *L'Éducateur*, 31, 1941, p. 502.
807 Maurice VEILLARD, *op. Cit.*, p. 106.
808 *Idem*, p. 148.
809 « Institutions romandes en faveur des infirmes ou des anormaux », in *L'Information au service du travail social*, mars 1936, p. 814.
810 L'Institut Sully Lambelet, aux Verrières, est un orphelinat neuchâtelois pour filles, in Sylvie GUINAND, *op. Cit.*, pp. 34-35.
811 Elle est une « Maison cantonale d'éducation établie dès 1906 par l'Etat de Berne », in Maurice VEILLARD, *op. Cit.*, p. 144.

portrait ou leur histoire mais celles défendant des modèles théoriques ou illustrant des changements et des réformes. Nous nous appuyons, en plus des conférences publiées, d'articles de personnalités du Groupe romand nous permettant de mieux dégager quelques enjeux et points de questionnement liés aux établissements. Les « personnes qualifiées » s'accordent à souligner que la priorité est aux réformes, comme le résume cette conclusion d'enquête faite par Pro Juventute sur « le régime préférable » de placement des enfants *difficiles* :

> Il est grand temps de rechercher les moyens d'introduire partout des réformes et de transformer les établissements insuffisamment outillés existant encore, héritage suranné d'une époque où le principe de la préservation de la société contre les éléments antisociaux primait celui de leur réadaptation[812].

Plusieurs conférenciers du Groupe romand ressentent une nécessité de changements en Suisse romande. Ils appellent et encouragent les nouvelles initiatives. Nous pouvons dégager deux types de tendances réformistes. Premièrement les différents modèles de centres d'observation et plus largement la prise en compte de l'observation et des méthodes psychologiques au sein des établissements, défendu notamment par des directeurs comme Henri Rochat-Bujard[813]. Le développement des services d'observation médico-pédagogiques suit cette tendance. Deuxièmement, l'appui et la considération du « système [...] certainement idéal » de Petite famille ou de Nid prôné notamment par le Chef du Service de l'Enfance vaudois[814]. Ces Petites Familles auraient le mérite de conjuguer les avantages de la famille tout en éliminant l'exploitation et les avantages financiers recherchés par certaines familles aux intentions peu louables. Alors que différents modèles par famille existent déjà depuis le XIXe siècle[815], comme l'Orphelinat de Dombresson, les Petites Familles apparaissent successivement en 1911 dans le Jura bernois (Œuvre des « Petites familles » à Tramelan) ainsi qu'en 1919 dans le Jura neuchâtelois (Œuvre des « Petites familles » à Chézard) et dans le canton de Vaud (l'Association Vaudoise des Petites Famille possède en 1935 quatre « Nids »)[816]. Si dans ces cantons les Petites Familles ou Nids sont principalement destinés aux enfants orphelins, *moralement abandonnés* ou *enfants de buveurs*, la première maison familiale du canton de Genève, « Les Écureuils », accueille aussi des enfants *difficiles*[817]. Cette maison, qui s'ouvre en 1932 est soutenue par l'Association genevoise des maisons familiales où figurent notamment comme membres du comité, Marguerite Loosli-Usteri et Édouard Laravoire[818].

Les activités investies par Édouard Laravoire illustrent les deux principales tendances : il est d'une part directeur du Service d'observation des Écoles, relié à la Maison d'observation des Charmilles, et d'autre part fondateur et président de l'Association genevoise des Maisons familiales. Ces deux orientations rompent

812 O. de MEYENBOURG, « Un dilemne », in *Pro Juventute*, 1930, p. 237.
813 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1926 ; Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927.
814 Hermann MURDTER, « Les enfants placés dans le Canton de Vaud », in *Pro Juventute,* 1936, pp. 124-128.
815 Martine Ruchat signale qu' « au congrès pénitentiaire de Bruxelles, en 1900, le système par famille est présenté comme un grand succès suisse », in Martine RUCHAT, « Modèles, systèmes et méthodes [...] », *op. Cit.*, 2003, p. 23.
816 « L'Association Vaudoise des Petites Familles », in *L'information au service du travail social,* mars 1935, p. 631.
817 Sur les Maisons familiales de Genève, voir René PAILLARD, « Le placement des enfants dans le Canton de Genève », in *Pro Juventute*, 1936, pp. 123-124 ; Édouard LARAVOIRE, « Le placement des enfants difficiles », in *L'information au service du travail social,* avril 1938, pp. 2109-2111 ; Hélène ONTIVEROS, *op. Cit.*, p. 59 ; Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit.,* pp. 52-54.
818 Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit.,* p. 54.

avec les institutions « du type caserne »[819], référence probable aux maisons de correction ou maisons de réforme. Ces prises en charge ne remplacent pas la maison de correction, mais plutôt diversifient l'offre ou, comme le présente Joëlle Droux, vont « progressivement influencer les logiques institutionnelles à l'œuvre sur le terrain »[820]. Le développement du modèle familial ne doit rien au hasard. Les avis sont unanimes sur les bienfaits de la famille, quand elle est *apte à éduquer* : elle est alors le milieu naturel et le meilleur des milieux pour les enfants[821]. Par contre, depuis quelques décennies, notamment depuis les discussions au sujet de la déchéance de la puissance paternelle, les lois protectrices de l'enfance conduisent à une certaine suspicion envers les familles essentiellement populaires[822]. Le placement dans des familles à la campagne n'est guère épargné, il subit aussi des critiques et des réserves de la part des différentes personnalités du domaine de la protection de l'enfance[823]. Encore largement pratiqué, « trop souvent, [l'enfant] n'y rencontre que de nouvelles privations ou l'exploitation de ses forces »[824].

Plusieurs personnalités, pédagogue, médecin ou directeur, rapprochent les différentes méthodes, conjuguent le placement en maisons observation et le placement en famille. Ils proposent le placement d'enfants *difficiles* en famille uniquement après avoir effectué un placement en maison d'observation[825]. Heinrich Hanselmann, prônant l'observation pour les cas les plus persistants, ne tranche pas entre la famille ou l'établissement[826]. Il affirme que la prise en charge doit se faire au cas par cas afin de garantir un nouveau milieu « réellement [...] meilleur que l'ancien et non seulement moins mauvais ». Hermann Murdter, quant à lui, bien qu'il défende le modèle des Petites Familles, pense que plusieurs systèmes doivent coexister dont celle de « la discipline régulière de l'établissement »[827], qui est indispensable pour certaines « natures d'enfants »[828]. Cette conception est partagée par Édouard Laravoire qui propose de réserver le placement dans ces établissements seulement en dernier recours et pour les cas les plus difficiles[829]. Les médecins et les assistantes-psychologues expriment aussi leur avis. Nous cernons la réticence d'André Repond envers les établissements imperméables aux avancées de la psychologie. Citant l'exemple d' « une institution qui punit de 18 mois de cachot dans une prison commune une tentative d'évasion, faite par un gamin de 17 ans », il met en garde l'auditoire des dangers de certaines institutions, tout en se félicitant de ne pas en trouver de pareilles en Suisse[830]. Il se montre ensuite plus catégorique lorsqu'il affirme que « le moyen de parvenir [à la réadaptation] ne consiste pas dans la coercition, si relevée soit-elle de prêches et d'exhortations morales,

819 On y trouve une référence dans O. de MEYENBOURG, *op. Cit.*, p. 236 ; Henri Rochat-Bujard quant à lui présente « les écoles de correction » comme des « pépinières des pénitenciers », in Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1926, p. 375.
820 Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit,* p. 53.
821 Des conférenciers aux parcours et professions différents abordent cet aspect de « nature », voir Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1925 ; Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 1929, 2, pp. 17-22 ; Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1935, p. 202.
822 Voir notamment pour Genève Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *op. Cit.*
823 René PAILLARD, *op. Cit.*; Hermann MURDTER, *op. Cit.*
824 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit*., 1925, p. 143.
825 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927 ; Henri BERSOT, « A propos du placement des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1930, pp. 240-243 ; Édouard LARAVOIRE, *op. Cit.,* avril 1938, p. 2110.
826 Heinrich HANSELMANN, *op. Cit.*, 1929.
827 Hermann MURDTER, *op. Cit.*, p. 125.
828 *Idem*, p. 128.
829 Édouard LARAVOIRE, *op. Cit.,* avril 1938, p. 2110.
830 André REPOND, *op. Cit.*, p. 131.

mais bien plutôt dans la compréhension psychologique des problèmes de l'enfant difficile »[831]. Il convient ici de rappeler que le Service médico-pédagogique valaisan ne procède pas à des internements ou à des placements. Germaine Guex ne se montre pas plus tendre lorsqu'elle adresse une critique aux internats qui ont « gardé l'allure d'une maison pénitencière où l'enfant doit expier ses fautes et où il est considéré, non comme un petit malade, mais comme un sujet vicieux »[832]. Elle, qui a eu l'occasion de visiter un certain nombre d'établissements suisse romands lorsqu'elle était employée à l'IJJR, ne souhaite cependant pas la disparition des maisons d'éducation. Elle voit comme compatible l'existence de celles-ci avec les « services aux noms divers, destinés au dépistage et au traitement par consultations d'enfants nerveux et difficiles, qui continuent à vivre dans leur milieu habituel ». Elle se félicite aussi que des « maison de rééducation à l'esprit large et compréhensif » se dotent de plus en plus des méthodes issues de la recherche en « psychologie moderne ». Marguerite Loosli-Usteri parle d'adaptation réciproque entre le milieu familial et l'enfant. Elle pense que la famille est « le milieu naturel de l'enfant » mais voit « les changements de milieu comme l'ultima ratio », qu'ils soient un éloignement et un placement dans la parenté ou en établissement[833]. Elle s'inquiète du « placement dans certaines maisons d'éducation où une discipline de fer maintient bien un ordre extérieur impeccable, mais ne développe pas dans les élèves la vraie discipline »[834]. Rappelant l'existence de ces « maisons dirigées par des méthodes coercitives » et reconnaissant que leur « tâche est lourde et ingrate », Marguerite Loosli-Usteri demande que seule une minorité d'enfants *indisciplinés*, « rebelles à toute méthode par collaboration », y soit dirigée[835].

Le conférencier et directeur d'orphelinat, L. Ray-Ogden prend, quant à lui, fait et cause pour les établissements :

> Je ne suis pas convaincu du tout que placer un enfant malheureux dans une famille plutôt que de l'élever dans un établissement soit une garantie de développer son initiative et de faire de lui une personnalité rayonnante. Il n'y a pas de vertu dans le seul fait de vivre dans une famille, pas plus qu'il n'y a de malheur dans le seul fait d'être dans une institution[836].

Il constate tout d'abord que les institutions sont nécessaires puis n'hésite pas à en prendre la défense et à les considérer même comme le « salut soit pour les orphelins, soit pour tous les enfants surnommés *difficiles* ». Il rappelle toutefois que ce placement doit être exécuté selon certaines méthodes notamment selon certains « simples principes psychologiques » et selon la vie en « petites communautés homogènes au point de vue du sexe, de l'âge et de la religion ».

Les écrits et les conférences de Carl Albert Loosli peuvent être mobilisés ici pour faire office de transition entre ce chapitre et le suivant qui traitera des réformes. Carl Albert Loosli est la seule personnalité invitée à présenter ses expériences d'enfant placé. Œuvrant pour la suppression des établissements aux

831 *Ibid.*
832 Sauf mention contraire, Germaine GUEX, «Traitement des enfants difficiles », *op. Cit.*, 1933, p. 133.
833 Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1935, p. 202.
834 *Idem*, p. 165.
835 *Idem*, p. 167.
836 Sauf mention contraire, Carl Albert LOOSLI et L. RAY-OGDEN. *op. Cit.*, p. 22.

méthodes d' « élevage » et de « dressage » de type caserne[837], il propose de nombreuses réformes à considérer « comme un programme de revendications minimum »[838]. Au sujet du type d'établissements, il soutient le « régime des familles » : « à l'intérieur de la maison, l'établissement doit par sa forme et ses fonctions se rapprocher autant que possible de la famille ». Il souhaite que ce régime soit introduit dans tous les établissements qui ne fonctionnent pas encore ainsi, ou pour ceux qui ont déjà adopté ce régime, il souhaite le voir toujours mieux développé et davantage perfectionné. Prônant la mixité dans les groupes ou dans les familles, le modèle défendu par Carl Albert Loosli a des similitudes avec le système des Petites Familles romandes notamment dans le nombre d'enfants à accueillir, à savoir entre 10 et 12. Parallèlement, il faut signaler ici que sa correspondance avec Pierre Bovet nous montre son fort intérêt pour les méthodes d'observation, notamment celle diffusée par Maurice Rouvroy.

À travers ces nombreuses prises de positions, nous souhaitions dégager différentes tendances. Nous sommes témoins de l'apparition ou de la consécration de plusieurs modèles, de telle sorte que les Petites Familles coexistent avec les services d'observation et avec les maisons de correction. Par contre, comme les premières parties de ce travail nous l'ont montré, les anciens modèles, comme Serix, l'Institut St-Nicolas ou Le Châtelard demeurent incontournables : ils reçoivent les subventions, sont présentés aux Assemblées ou sont visités. Le soutien aux maisons de correction demeure. Mais si nous avons rappelé les critiques engagées contre les maisons de correction, il serait inexact de penser que les nouveaux modèles, comme celui des Petites Familles par exemple, seront exempts d'abus[839]. Est-ce que ces modèles ont bénéficié de davantage de soutien ? Certaines affaires sont-elles étouffées comme le prétend Paul Golay dans deux articles parus en 1937 dénonçant les bagnes d'enfants et surtout le Service de l'Enfance[840]? Et, si l'auteur ne nomme pas les Petites familles vaudoises, il y fait implicitement référence lorsqu'il parle du jugement d'un directeur coupable « d'attentat à la pudeur » commis dans l'une d'entre elles. Selon Paul Golay les problèmes ne seraient pas spécialement liés à la nature des établissements mais à d'autres facteurs : le mépris des classes sociales défavorisées, le pouvoir illimité de l'État, les décisions arbitraires des autorités administratives, les intérêts de l'État ou des privés, l'incompétence des directeurs d'établissements, la loi du silence, l'ignorance de l'opinion publique ou la peur de témoigner. Et Paul Golay de conclure : « qu'attend-on pour réformer les méthodes et doter les établissements d'un personnel compréhensif ? »

837 Dans les conférences données à l'ISE en 1933, Carl Albert Loosli indique les raisons de « s'attaquer d'abord au régime des internats seulement » tout en reconnaissant que les enfants « placés chez des particuliers, dans de familles rurales ou autres » sont « indignement exploités, négligés, martyrisés » méritant évidemment qu'on s'en occupe aussi, in Carl Albert LOOSLI, « Polémiques et résultats », Conférences à l'Institut des Sciences de l'Éducation à Genève le 18 et 19 janvier 1933, ALS, SLA-CAL, Ms-S-05.

838 Sauf mention contraire, Carl Albert LOOSLI et L. RAY-OGDEN, *op. Cit.* ; Voir aussi Carl Albert LOOSLI, « Que demandons-nous ? », in *L'Éducateur*, 8, 1929, pp. 129-136.

839 Voir Rémy LAFFELY, *op. Cit*.

840 Sauf mention contraire, voir les articles signalés par Sandra Claudia ANDRES, *op. Cit.,*p. 95 et Geneviève HELLER, *op. Cit.,* 2012, pp. 258-260 : Paul GOLAY, « Avons-nous nos bagnes d'enfants », in *Le Droit du Peuple*, 22 avril 1937 et « Y a-t-il chez nous des bagnes d'enfants ? », in *Le Droit du Peuple*, 29 avril 1937, ACV, S218/19.

Chapitre 4 : Propositions de réformes

Nous mentionnons dans ce chapitre les réformes, déjà en cours ou futures, que les conférenciers envisagent dans la pratique des établissements. Il sont de deux ordres principaux : premièrement les changements à effectuer dans la prise en charge quotidienne et éducative des enfants *difficiles* et deuxièmement les changements administratifs comme les questions de direction d'établissement, de personnel et de formation.

1 Affection

Pour les pédagogues Georges Chevallaz et Henri Jeanrenaud, la maison d'éducation ou de rééducation doit, de manière similaire à l'école, être un lieu où prévaut une bonne ambiance. Ce premier encourage l' « atmosphère familiale, où règnent par dessus tout l'affection et l'encouragement », de même que le traitement individuel des enfants quoique vivant dans un régime collectif[841]. Pour Henri Jeanrenaud, le lieu doit permettre à l'enfant « de s'épanouir » en lui restituant une atmosphère chaleureuse, sereine, continue et de bonne influence car l'enfant mérite avant tout « le respect »[842]. Carl Albert Loosli affirme que tout enfant « demande plutôt et en premier lieu de la compréhension sympathique, ce qu'on est convenu d'appeler un bon traitement »[843]. Après avoir compris l'enfant et acquis sa confiance, l'enfant *difficile* devient « affectueux, dévoué et maniable par définition [...] peut-être pas l'enfant sage, mais à coup sûr l'enfant bon, l'enfant facile par excellence, l'enfant éducable ». Toujours à propos d'affection, Henri Rochat-Bujard considère l'amour et la sympathie comme des conditions *sine qua non* d'un milieu véritablement éducatif[844]. Un autre directeur, L. Ray-Ogden, déclare que la « compréhension sympathique, l'aide et les soins affectueux » sont un droit pour tout enfant, mais qui malheureusement font encore largement défaut dans les établissements[845]. Cette sympathie est aussi revendiquée par Carl Albert Loosli, qui demande du « cœur, » de l' « amour », de la « compréhension » et de l' « intuition »[846]. Marguerite Loosli-Usteri, quant à elle, souligne souvent le manque de compréhension et de patience que doivent endurer les enfants *difficiles*[847]. Elle érige l'atmosphère de confiance et la « discipline basée sur le respect mutuel », comme fondements pour une bonne éducation[848]. Nous saisissons ici comment ces caractéristiques demandées à l'établissement se confondent en réalité avec les habiletés demandées à son personnel. Ainsi un établissement où règne une atmosphère de confiance est l'établissement qui permet d'établir des liens de confiance entre son personnel et les enfants accueillis. Ainsi apparaît dans les propos des conférenciers toute sorte d'habiletés que doivent acquérir ou posséder ce

841 Georges CHEVALLAZ, *op. Cit.* ; Thèses destinées à faciliter l'entretien qui suivra la conférence sur la pédagogie des enfants difficiles, par G. Chevallaz, non daté, ACV, S218/18.
842 Henri JEANRENAUD, *op. Cit.*
843 Sauf mention contraire, Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 1929, 2, pp. 17-22.
844 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1925, p.144.
845 Carl Albert LOOSLI et L. RAY-OGDEN, *op. Cit.*, p. 20.
846 Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 8, 1929, pp. 129-136.
847 Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1935, p. 113.
848 *Idem,* p. 165.

personnel. Pour Henri Jeanrenaud, cette « atmosphère de confiance » est rendue possible par des qualités éducatives et personnelles comme la « franchise », la « loyauté », la « sincérité vis-à-vis de l'enfant », l' « amour » et l' « affection »[849]. L'éducateur doit alors agir comme un exemple et se montrer charitable, indulgent, patient et doux. L. Ray-Ogden nous en énumère un certain nombre : « application », « amour », « patience », « courage », « finesse », « analyse », « perspicacité » et « prévoyance »[850]. Henri Rochat-Bujard souligne quant à lui l'importance de l'observation chez l'éducateur, notamment son habileté à « discerner les qualités et les défauts de leurs élèves »[851]. L'observation qui fait florès depuis plusieurs années rencontre d'autres caractéristiques héritées du XIXe siècle, comme le dévouement et la vocation[852]. La formule d'Heinrich Hanselmann, résume ces différentes caractéristiques : « Ceux qui s'occupent des enfants difficiles doivent avoir de la patience, de la bonne humeur, de la persévérance, un ardent amour – et la vocation »[853].

2 Individualisation

Pédagogues et directeurs d'institutions, probablement influencés par les courants de l'école nouvelle ou de l'école active, reconnaissent l'importance toujours plus grande à accorder à l'individualisation des pratiques et des prises en charge[854]. Carl Albert Loosli dénonce avec véhémence l'éducation collective des internats, coupable de conduire à « l'uniformité soporative, vice constitutionnel de presque tous les établissements d'éducation collective »[855]. L'affection, la patience et le tact permettent de « pénétrer chaque enfant individuellement »[856]. Selon lui, la prise en compte des caractéristiques individuelles des enfants doit se manifester spécialement dans la question du choix professionnel tout comme dans la possibilité de suivre un enseignement scolaire le plus complet et ne devant pas « souffrir du fait du travail »[857]. Il convient pour le personnel d'institutions d'aider l'enfant dans ses démarches et ses prises de décision quant à son avenir professionnel et de le soutenir même s'il se trompe de voie. La préparation professionnelle est une préoccupation partagée par plusieurs autres personnalités travaillant dans les établissements. Germain Buchs, de l'Institut St-Nicolas, se livre à un véritable plaidoyer en faveur des apprentissages, de la construction d'ateliers supplémentaires et variés ainsi que de sa généralisation dans les établissements. L'objectif est que tout enfant puisse « apprendre un métier selon [son] goût et [ses] aptitudes »[858]. Jacques Tappy, directeur de Serix, compare, dans un article publié mais ne provenant pas d'une conférence, le travail manuel à un besoin et à l'unique manière dont la majorité des enfants pourront ensuite gagner leur vie[859]. Amenés à s'adresser au

849 Henri JEANRENAUD, *op. Cit.*, pp. 29-30.
850 Carl Albert LOOSLI et L. RAY-OGDEN, *op. Cit.*, p. 24.
851 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1925, p. 144.
852 Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927, p. 291.
853 XVIme Rapport de l'Association Suisse en faveur des anormaux – Pro Infirmis pour l'année 1935, p. 19, Archives Pro Infirmis.
854 Voir par exemple Édouard LARAVOIRE, *op. Cit.,* avril 1938.
855 Carl Albert LOOSLI, « Réminiscences de jeunesse », Conférences à l'Institut des Sciences de l'Éducation à Genève le 18 et 19 janvier 1933, ALS, SLA-CAL, Ms-S-05.
856 Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 1929, 2, p. 19.
857 Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 8, 1929, pp. 129-136.
858 Germain BUCHS, *Les apprentissages à Drognens*, AEF, Dpd 1046.
859 Jacques TAPPY, « La préparation professionnelle des enfants difficiles et déficients mentaux », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 425-426.

public du Groupe romand, Frida-E. Kernen et Conrad Hansknecht tâchent d'expliciter la prise en compte des facteurs psychologiques individuels de chaque pensionnaire. Selon un journaliste présent à l'Assemblée, Conrad Hansknecht de l'Institut St-Nicolas mit en évidence l'importance de s'appuyer sur les besoins psychologiques de l'enfant dans le travail manuel, l'instruction scolaire et dans l'éducation morale[860]. Frida-E. Kernen souligna pour sa part l'aspect non définitif du choix professionnel ainsi que l'importance et l'intérêt du tissage parmi toutes les activités à l'honneur aux Mûriers. Les deux conférenciers firent la promotion des formations proposées au sein de leur établissement respectif.

3 Changements de régime

D'autres réformes vont être ici synthétisées. Elles sont principalement le fruit des propositions de L. Ray-Ogden ou de Carl Albert Loosli. Ceux-ci préconisent certaines réformes communes comme les loisirs, les camps ou les vacances en colonies ou dans des familles[861]. Selon eux, elles permettent de favoriser le développement de nouvelles relations sociales et pour ce qui est des environnements nouveaux, ils sont riches en bienfaits éducatifs, libèrent l'esprit et permettent la dépense d'énergie. Des Conseils d'élèves ou des systèmes de *self-government* doivent être encouragés dans les établissements. Afin de protéger les pensionnaires d'institutions et de lutter contre des négligences ou des abus, Carl Albert Loosli, qui a durant son enfance été témoin de terribles maltraitances, énonce plusieurs revendications[862]. Il exige la constitution de comités de surveillance pour les établissements, composés d'individus des « classes les plus diverses de la population », dont « 50% de leurs membres parmi d'anciens élèves de l'institution ». La venue du tuteur, choisi en dehors de l'établissement, ainsi que d'un médecin permettraient, par leurs compte-rendus aux autorités, d'endiguer certains cas de négligence. Il revendique une durée de placement en établissement ramenée à son minimum et se positionne contre la pratique reconnue de certains lieux d'attendre les 16 ans des enfants pour les libérer :

> [je] réclame la sortie anticipée des élèves, dès le moment où l'on a trouvé une place pour eux dans une famille ; et l'on s'appliquera à en trouver une réglementairement dans le courant d'une année à partir de son entrée dans l'établissement, à moins que des considérations graves de nature pédagogique ou sanitaire [...] ne s'opposent à sa sortie.

4 Personnel d'établissement

Une autre série de réformes, évoquées par plusieurs conférenciers, concerne le personnel d'établissement qui doit, en plus de posséder les habiletés pédagogiques adéquates, bénéficier de plusieurs autres améliorations : l'augmentation du nombre d'adultes par enfant[863], l'augmentation des salaires et

860 Pierre de MESTRAL COMBREMONT, *op. Cit.*
861 Sauf mention contraire, Carl Albert LOOSLI et L. RAY-OGDEN, *op. Cit.*
862 Sauf mention contraire, Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 8, 1929, pp. 129-136.
863 Henri Rochat-Bujard se plaint du nombre limité d'adultes pour trop d'enfants. Il indique que le prorata d'un adulte pour sept à dix enfants n'est pas supportable, in Henri ROCHAT-BUJARD, *op. Cit.*, 1927, p. 292.

l'amélioration des facilités de logement[864]. Régler le problème lié aux nombreux rôles du directeur et celui lié à la formation devient aussi nécessaire. La première doléance a trait aux trop grand nombre de tâches demandées au directeur d'établissement :

> on leur demande [d'être des] pères de famille capables, des administrateurs avisés, des agriculteurs instruits et expérimentés, des maîtres d'école ayant fait leurs preuves, et encore des éducateurs compétents, doués de tact et remplis d'amour.

Pour Carl Albert Loosli, il est indispensable d' « opérer entre le directeur et l'administrateur une distinction de personne » car « ces exigences excessives de la tâche de directeur sont une des raisons du mauvais travail éducatif qui se fait dans les établissements ». Il rappelle que le « but éducatif, c'est-à-dire [le] bien permanent des élèves » est l'objectif à remplir de tout établissement. Séparer ces rôles permettra finalement au directeur de

> trouver le temps de se renseigner sur les innovations et les progrès de la pédagogie en général, de s'adapter dans son activité d'éducateur à la vie qui vibre autour de lui et de ne pas s'ankyloser dans une formule adoptée une fois pour toutes.

L'avis d'Hermann Murdter rejoint celui de Carl Albert Loosli[865]. Il souhaite aussi qu'un certain nombre de questions « d'ordre domestique » n'entrave pas les directeurs d'établissements afin qu'ils passent plus de temps et de manière plus favorable avec les enfants. Hermann Murdter termine ainsi son article : « [l'établissement] vaut ce que les compétences pédagogiques et les qualités de cœur de la direction lui donnent ».

5 Formation

Nous concluons ce chapitre par la question de la formation. Si certains lieux de formation existent comme l'École d'Études sociales de Genève ou les Instituts de pédagogie curative, ils ne sont toutefois pas spécifiquement destinés à former des éducateurs d'établissement. En Suisse romande, la première école d'éducateurs est créée en 1954 à Lausanne[866]. Nous constatons que le sujet de la formation n'a pas été traité dans les Conférences ou les Assemblées du Groupe romand et ce malgré ses objectifs[867]. Durant la période étudiée, le Groupe romand n'a jamais exprimé le souhait de former le personnel. Néanmoins il est intéressant de souligner que d'un point de vue terminologique ce que le Groupe romand appelle Conférence ou Assemblée, l'ASED le nomme *Fortbildungskurs* (cours de perfectionnement). Si le Groupe romand des Amis des Arriérés adopte, dès ses débuts, cette idée de cours pédagogiques d'une durée d'une voire de deux semaines, il faut attendre 1944 pour que le Groupe romand organise le premier Cours de perfectionnement

864 Sauf mention contraire, Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 8, 1929, pp. 129-136.
865 Sauf mention contraire, Herman MURDTER, *op. Cit.*
866 Geneviève HELLER, Claude PAHUD, Pierre BROSSY et Pierre AVVANZINO, *op. Cit.*
867 Comme le précise l'article 2e des Statuts de 1930 de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles, transformé en article 2f des Statuts de 1935-1936.

pour le personnel des maisons d'éducation pour enfants difficiles[868]. Si le sujet de la formation n'a pas intéressé directement le Groupe romand, il était toutefois abordé dans d'autres conférences. Les archives consultées et les recherches entreprises nous amènent à signaler que cette thématique a été abordée notamment par le Centre d'action dont la création de « cours pour personnels des maisons de correction et d'éducation » était un de ses objectifs[869]. Aux Journées éducatives de Lausanne de 1928, la directrice du Foyer à Chailly, Georgine Maillefer souligne « la nécessité de préparer un personnel qui s'occupe des enfants déshérités, dans les asiles spécialement »[870]. Cette initiative de « formation mi-hospitalière, mi-pédagogique et psychologique » est remarquée par Pierre Bovet qui l'encourage, reconnaissant son caractère novateur mais exprimant le vœu de ne pas oublier l'IJJR[871]. L'année suivante la question de « la préparation du personnel subalterne d'asiles et d'institutions » est spécialement traitée aux Journées éducatives de Lausanne : différents projets de cours spéciaux ou de programmes d'études sont proposés, notamment par Georgine Maillefer et par le Centre d'Action[872]. Peu de temps après, une nouvelle rencontre a lieu à l'asile des Aveugles de Lausanne où les membres présents ont « examiné comment on pourrait préparer techniquement et spirituellement les jeunes filles désireuses de se mettre au service des asiles suisse romands »[873]. Le Centre d'Action, absent lors de cette journée, constate n'avoir pas été tenu informé des décisions[874]. Les archives du Centre d'Action ou du Groupe romand ne font plus référence à ces différents projets mais ceux-ci semblent aboutir à la constitution en 1933 d'un Comité pour la création d'une « école de service pratique pour le personnel féminin des asiles »[875]. On y retrouve de nombreuses personnalités vaudoises connues, notamment Gustave Secrétan, président, Georgine Maillefer, Charles Subilia, Henri Rochat-Bujard, Frida-E. Kernen, puis peu après Henri Jeanrenaud[876]. Dès la première année, une élève fait sont stage pratique à l'Institut Au Grand Air. L'école, qui changea plusieurs fois de dénomination, devient une « école de préparation au travail social »[877] lorsqu'en 1945 elle déménage de Vennes à Chailly, à la propriété de Champ Soleil. En 1949, Mlle Myriam Mattmuller, ancienne élève de l'école et ancienne directrice de La Ruche, remplace Mlle Colette Fornerod, directrice depuis la création de l'école[878]. Dans un prospectus publicitaire, l'école propose notamment comme lieux de stage les établissements de La Ruche et du Châtelard[879]. Cette école ne doit pas être confondue avec l'école créée en 1949 par Alice Curchod, « l'École d'assistantes sociales et d'éducatrices

868 Il a lieu du 2 au 4 mai 1944 à Serix-sur-Oron, in L. HEUSCHER, « Compte-rendu du cours de perfectionnement » *Pro Infirmis*, 12, juin 1944, pp. 381-383.

869 Programme d'activité du secrétariat romand proposé par l'Institut J.J. Rousseau, mai 1926 et Union centrale suisse pour les anormaux : Programme des activités confiées à l'Institut J. J. Rousseau, non daté, ACV, S 218/10.

870 Pierre BOVET, *op. Cit.*, 1928, p. 179.

871 *Ibid.*

872 Ces projets et ces programmes devront être rediscutés entre ces personnalités et Pro Juventute, in X. Jahresbericht der Schweizerischen Vereinigung für Anormale für das Jahr 1929, p. 38, Archives Pro Infirmis.

873 Rapport du Centre d'Action 1929-1930, lu à la Conférence de 1930, ACV, S218/14.

874 *Ibid.*

875 Ouverte le 8 janvier 1934, l'école, dont Mlle Colette Fornerod est la directrice, dispense une formation de 18 mois dont 6 mois de formation théorique et pratique puis 12 mois de stage dans les asiles. Les archives de cette école se trouvent aux ACV, Association de Champ Soleil, PP 930. Voir aussi Jean-Marie VEYA, *op. Cit.*, pp. 197-201.

876 Les informations suivantes sont tirées de Champ Soleil, 1934-1959, 25ème anniversaire, ACV, PP 930.

877 E. M. « Une institution encore trop peu connue », in *Gazette de Lausanne*, 8 mai 1946.

878 L'école s'oriente ensuite dans la formation des aides-hospitalières puis des aides-soignantes. Pour l'historique des 50 ans, voir le Rapport du Comité de l'Association de Champ Soleil à l'Assemblée générale du 5 mai 1984, ACV, PP930/1.

879 École de formation sociale, ACV, PP930/1.

(au sens de jardinières d'enfants), fondation Gustave Curchod, dite aussi École Curchod »[880].

Chapitre 5 : Punir l'énurésie ? La sanction, entre théorie et pratique

Dans ce dernier chapitre est traitée la question de la sanction (ou punition[881]) à travers l'exemple de l'énurésie. Ce choix nous permet de prendre en compte différentes sources qui illustreront et démontreront l'écart qui existe entre la théorie et la pratique. Tout d'abord nous présentons la question de la sanction dans son aspect général et selon différents points de vue puis nous aborderons l'énurésie et son traitement.

1 Sanctionner, un sujet qui fait débat

Le thème des punitions est débattu plusieurs fois par l'ASED, en présence notamment de Marguerite Loosli-Usteri. Une première fois, en 1929, elle présente à la Conférence du Groupe romand un rapport sur ce sujet. En 1934, elle fait circuler parmi les membres de la Commission romande un autre rapport sur cette thématique tiré du Cours de l'ASED de cette même année. Nous avons précédemment montré que ce rapport, condamnant l'emploi de certaines punitions, avait été vivement critiqué par certains membres du Comité (sur le contenu de ce rapport, voir p. 87).

Le rapport de 1929 décrit la punition comme « trop souvent une réaction "court-circuit" » ou « un moyen désespéré de se tirer d'une situation qu'on est incapable de dominer »[882]. Apparaissant ainsi, elle est reconnue comme inefficace. Au contraire, elle doit être appliquée « d'une manière impersonnelle » provenant « d'un pouvoir moral, l'exécuteur d'une volonté collective, reconnue et acceptée par l'enfant », en qui celui-ci a confiance. Marguerite Loosli-Usteri cite une enquête d'Heinrich Hanselmann réalisée auprès d'environ 300 enfants, dont 80 considérés comme *très difficiles*. Permettre aux enfants d'exprimer leur ressenti par rapport aux punitions semble être une pratique encore très singulière. Les résultats font « une bien triste lumière sur l'efficacité de la punition » qui en plus d'être inefficace est généralement incompréhensible. Au sujet des châtiments corporels, tous les orateurs rejettent cette pratique, même si certains directeurs ou directrices reconnaissent cependant avoir été contraints d'en user. Heinrich Hanselmann recommande à ceux-ci d'en noter chaque utilisation. Cette pratique, qui deviendrait donc réfléchie, doit être réservée aux directeurs et directrices d'établissements ou alors l'application par des employés doit leur être rapportée. D'autres punitions moins « humiliantes » et moins « avilissantes » que les châtiments corporels peuvent être appliquées : « le déplacement temporaire dans une maison plus sévère, un régime culinaire très monotone (mais toujours suffisant) pendant un ou plusieurs jours ou l'isolement qui calme l'individu trop rebelle parce que trop excité et qui fournit l'occasion d'entretiens confidentiels entre le directeur et son élève ». Par contre

880 L'École Curchod fusionne avec le Centre de formation d'éducateurs spécialisés en1964 pour devenir l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, in Claude PAHUD, *op. Cit.*, p. 38.
881 Ces deux termes sont utilisés indifféremment.
882 Sauf mention contraire, Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1929, pp. 388-391.

l'assemblée rejette « l'isolement dans l'obscurité » qui peut conduire à des troubles mentaux, comme le signale Robert Briner. Dans le rapport de 1934, Marguerite Loosli-Usteri affirme ces mêmes principes en rappelant que ce sujet, qui demeure toujours « troublant », permet « une discussion extrêmement vive et animée » révélant « la grande divergence des opinions »[883].

L'ouvrage de Marguerite Loosli-Usteri[884], ainsi que ces deux rapports, ne condamnent pas la punition. Même Carl Albert Loosli, le plus militant des conférenciers, rappelle que la punition est affaire d'autorité et que des regards avilissants peuvent être parfois plus destructeurs que des gifles[885]. Les propos d'Hermann Murdter ou d'autres membres du Comité laissent entrevoir leur opinion au sujet des châtiments corporels. Dans l'établissement d'Henri Rochat-Bujard, le cahier des charges de l'institutrice-surveillante lui interdit les punitions corporelles « sauf autorisation spéciale de la Direction ». Concernant Hermann Murdter, une lettre rédigée par celui-ci en préparation de la Conférence de 1929 dévoile une part de sa conception de la punition corporelle[886]. En tant que Chef du Service de l'Enfance, il reconnaît, pour des cas considérés comme graves, avoir infligé des punitions corporelles à des garçons « lorsque psychologiquement ce moyen paraissait le seul propre à un effet salutaire ». Il se rappelle notamment « d'avoir fouetté un garçon de 19 1/2 ans, avec succès » et, faisant lui-même le rapprochement avec les punitions que l'on pourrait donner à ses propres enfants, il rajoute « que celui qui a été soumis aux sanctions les plus sévères est celui qui se montre le plus reconnaissant ». Pour les filles, Hermann Murdter considère l'internement dans une maison de rééducation ou de relèvement comme la sanction la plus grave. Si des historiennes ont signalé les abus disciplinaires d'établissements comme Serix, l'Institut St-Nicolas ou Les Croisettes, les rumeurs entourant l'Orphelinat de Lausanne, dirigé par Hermann Murdter puis par son fils, attestent aussi d'une sévérité dans les punitions[887]. La recherche historique sur l'Institut de Marini démontre que la vie dans certains orphelinats n'offrait pas plus de liberté que dans les établissements fermés pour enfants *difficiles*, la discipline exercée étant sensiblement proche. La remarque d'Hermann Murdter sur la punition telle qu'elle s'appliquerait aussi à ses propres enfants a toutefois le mérite de rappeler certains traitements infligés aussi au sein de ce que l'on pourrait désigner communément comme des « bonnes familles ». Claude Pahud évoque également ce contexte et ces mœurs des années 1930 et suivantes, où il n'était pas rare que l'enfant soit envoyé pour un moment, « en tout amour », au cagibi ou dans la cave[888].

Si ces remarques mettent en garde contre une lecture anachronique ou inadéquate des châtiments corporels, il est fort intéressant de mettre en perspective ces réalités familiales ou institutionnelles avec les discours comme ceux prononcés lors des Assemblées. Il faut donc y voir des temporalités distinctes entre certains discours théoriques, qui semblent être en avance sur leur temps, et la pratique dans les établissements.

883 Rapport sur les journées éducatives d'Aarau du 13-15 nov. 1934 de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles, Section suisse-allemande, signé par M. Loosli-Usteri pour la Commission romande de l'ASFA, AEG, ADIP, 1988 va 22 carton 22.3.10.
884 Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1935.
885 Carl Albert LOOSLI, *op. Cit.*, 1929, 2, pp. 17-22.
886 Lettre de H. Murdter à E. Muller-Chiffelle, 21 novembre 1929, ACV, S 218/12.
887 Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.
888 *Ibid.*

2 Énurésie, ce qu'en disent les théories et ce qu'en font les praticiens

Le Groupe romand se penche sur la question de l'énurésie lors de la Conférence de 1930, donnant lieu à la publication d'un fascicule par le Centre d'Action. Celui-ci avait déjà l'année précédente traduit l'article de la Dr Helen T. Woolley, *Petits mouilleurs de lit.* Les rapports publiés par le Centre d'Action, ce dernier article, les conférences de 1930 et le chapitre IX de l'ouvrage de Marguerite Loosli-Usteri sont le matériel théorique sur lequel nous nous appuyons ici[889]. Nous faisons l'impasse sur les considérations statistiques, causales ou médicales de ces rapports puisque nous nous intéressons exclusivement au traitement de l'énurésie et de son rapport à la sanction. De nombreux conseils ou méthodes éducatives sont avancés par les différents spécialistes ou les directeurs et directrices afin de prévenir ou d'éliminer l'énurésie, parfois avec des avis divergents : régime spécial, réveil nocturne, aménagement de l'environnement, douches ou frictions, vase à proximité. Parmi ces différentes méthodes la question de la sanction et de la récompense est habituellement abordée. Henri Brantmay rejette catégoriquement l'emploi de toutes les sortes de punitions dans l'éducation des enfants *mouilleurs de lit*, l'humiliation étant la pire. Helen T. Wooley bannit également toute méthode à caractère répressif, cela ne faisant qu'engendrer la peur ou un sentiment d'infériorité. Elle appelle les parents à supprimer toute punition et les encourage à développer des méthodes de récompenses pour marquer la réussite plutôt que les échecs : l'utilisation d'un calendrier personnel des progrès est défendue aussi par Henri Brantmay et par Henri Rochat-Bujard. Marguerite Loosli-Usteri condamne toute sanction dégradante, toute punition à caractère honteux ou humiliant ainsi que l'utilisation du martinet. Elle fait sien l'avis d'Henri Rochat-Bujard selon lequel la récompense est toujours à privilégier à la punition. Le rapport d'Henri Rochat-Bujard est intéressant à plus d'un titre. Il illustre la position d'un éducateur qui combine « récompense intelligente », personnelle ou collective, et « punition éducative ». Parmi les différents cas d'enfants *mouilleurs*, il relève la catégorie des *paresseux*, lorsque « le mouilleur conscient [...] ne lutte pas pour éviter ce désagréable défaut », pour laquelle la punition est à prescrire. Cependant, lui aussi condamne vigoureusement la punition « brutale » ou « avilissante », « les dortoirs pour mouilleurs », « les punitions et les remèdes dégradants » et « les moqueries des camarades ». Dans la pratique cependant Henri Rochat-Bujard indique, quelques années auparavant, avoir dressé une liste de *mouilleurs*, exposée à la vue de tous les élèves[890]. Cette démarche de 1922, dont on peut aisément imaginer qu'elle conduise à des moqueries ou à de l'humiliation, a-t-elle été abandonnée huit ans plus tard ou est-elle l'illustration de l'écart entre ce qui se dit en public et ce qui se fait au sein des établissements ? À ce propos, le rapport de Marguerite Loosli-Usteri synthétise les pratiques de 23 d'entre eux. Parallèlement aux méthodes déjà citées, plusieurs font état de « l'importance d'une vie régulière et d'une bonne hygiène », de l'importance de la « suggestion et de la persuasion » et « de l'éducation de la volonté ». Elle relève que « la punition en cas de paresse notoire » est indiquée par cinq directeurs ou directrices, alors que trois relèvent « la récompense » et « l'encouragement » comme traitement éducatif. La question de l'énurésie sera à nouveau débattue en Assemblée du Groupe

889 Sauf mention contraire, Helen T. WOOLLEY, *op. Cit.* ; Marguerite LOOSLI-USTERI, Hermann MURDTER, Henri ROCHAT-BUJARD, Henri BRANTMAY, *op. Cit.* ; Marguerite LOOSLI-USTERI, *op. Cit.*, 1935, pp. 114-130.

890 Lettre de H. Rochat-Bujard à H. Murdter, 25 janvier 1922, ACV S218/5.

romand, en 1938, où le Dr Hans Christoffel rappellera avec force ce qui avait été dit à la Conférence de 1930[891].

De nombreux historiens de l'éducation ont souligné la difficulté à saisir le quotidien de la vie en établissement par manque de sources. Toutefois, parmi leurs travaux, nous retrouvons quelques brefs passages sur les traitements punitifs dans la lutte contre l'énurésie. Ces passages, complétés par des archives inédites, se réfèrent souvent à des témoignages écrits ou oraux. Ils nous fournissent bien sûr une certaine vue non exhaustive et non exclusive. Si ces extraits témoignent de certaines pratiques de surveillants, d'instituteurs ou de directeurs ayant existé, elle ne doivent toutefois pas être généralisées à l'ensemble du personnel. En 1935, « divers bruits [...] courent » sur le traitement infligé aux enfants de l'Orphelinat de Lausanne[892]. Un habitant s'inquiétant « qu'un enfant en bas âge ayant mouillé son lit, a été, sur l'ordre de la Direction, en guise de punition, roué de coups par un autre pensionnaire plus âgé » demande une enquête au Chef du Département de l'intérieur[893]. Hermann Murdter approuve la tenue d'une enquête, qui, finalement, conclut à l'inexactitude des critiques faites à la direction de l'Orphelinat[894]. Le rapport mentionne que seul le Directeur peut administrer des punitions corporelles, sous forme de « fessée » ou de « taloche » et uniquement pour les faits graves. Au sujet de l'énurésie, le brigadier rapporte que :

> Quant aux enfants qui mouillent leurs lits, (ils sont nombreux) aucune sanction n'est prise qu'après [sic] une mise en observation et visite médicale. Si c'est le fait d'une faiblesse de la vessie, ils sont traités en conséquence mais si c'est le résultat de paresse ou de malignité ils sont punis mais jamais de la façon que rapporte Mr. B.

Nous retrouvons donc ces enfants cités précédemment, considérés comme des *paresseux* qui méritent différentes punitions, mais dont le rapport ne précise pas lesquelles. Dans ces propos, il ne semble pas exister de troisième catégorie entre les cas médicaux – qui selon la spécialiste Helen T. Wooley représenteraient seulement 10% des enfants[895] – et les *paresseux*. Cela laisse à penser que la punition serait davantage de l'ordre de la norme que de l'exception. Quant à la pratique de faire punir un enfant par un aîné, cela ne serait pas si exceptionnel. Elle est attestée au sein d'autres orphelinats comme celui de Marini[896]. Dans cet Institut, un échange de points de vue au sujet de l'énurésie est cité par Anne-Françoise Praz, Pierre Avvanzino et Rebecca Crettaz. Un ancien enfant placé, né en 1930, témoigne que « les enfants qui pissaient au lit par exemple pouvaient être "tabassés" » par un certain surveillant[897]. Un autre témoignage d'un enfant se considérant comme « faible de la vessie » révèle avoir été frappé lorsqu'il mouillait son lit[898]. Ces historiens

891 Une nouvelle enquête auprès d'établissements suisses d'éducation pour anormaux est demandée par André Repond, in Hans CHRISTOFFEL, « La prévention et le traitement de l'Enurésis sont purement affaire d'éducation », tiré des « Conférences données à Sion, les 11 et 12 novembre 1938 au Congrès annuel du groupe romand de l'association suisse en faveur des enfants difficiles et de l'association suisse en faveur des épileptiques », tiré-à-part, pp. 44-60. On retrouve ce rapport dans la *Revue suisse d'hygiène*, 1939, pp. 56-71.

892 Voir ACV, S218/19, enveloppe 1935 (5), rubrique Orphelinat de Lausanne.

893 Lettre de G. B. au Chef du Département de l'intérieur, 15 juillet 1935, ACV, S218/19.

894 Rapport de renseignements dressé par le brigadier S., 1er août 1935, ACV, S218/19.

895 Helen T. WOOLLEY, *op. Cit.*, p. 113.

896 Jean-Louis CLAUDE, *Le petit névrosé*, Lausanne, Atelier vivant, 2001, p. 125, cité par Anne-Françoise PRAZ, Pierre AVVANZINO et Rebecca CRETTAZ, *op. Cit.*, p. 33.

897 Témoignage recueilli par Anne-Françoise PRAZ, Pierre AVVANZINO et Rebecca CRETTAZ, *op. Cit.*, p. 32.

898 *Idem*, p. 33.

nous dévoilent un courrier de la direction qui, en 1947, fait état de « deux ou trois enfants qui mouillent » mais qui « sont réveillés chaque nuit et suivis attentivement »[899]. La direction affirme ensuite qu' « il serait encore beaucoup plus facile de ne pas les garder comme font beaucoup de maisons ». Si l'Institut Marini est membre du Groupe romand depuis 1931[900], nous n'y avons pas observé de participation active. Un autre établissement par contre, l'Asile rural d'Échichens, auquel Pierre Avvanzino a consacré un ouvrage, illustre tout à fait l'apparente contradiction entre la participation à des conférences où sont tenus des propos modernistes et l'application de certains châtiments corporels. Un enfant, anciennement placé à Échichens dans les années 1930, dont le témoignage est paru dans la revue *Construire* du 20 octobre 1944, se rappelle de son ami « qui mouillait son lit deux à trois fois par semaine »[901]. Un jour glacé et enneigé de février, il est « jeté tout habillé dans la fontaine, entre l'écurie et la porcherie » car « le remède en ce cas là, était aussi automatique qu'efficace ». Le témoin se rappelle que cet ami avait dû, le même jour, « casser lui-même la glace avant son bain », avant de se faire conduire deux jours plus tard à l'hôpital où il décèdera. Claude Pahud se souvient que, lors de ses premières visites de stage en 1955 et 1956 à Échichens, « les énurétiques, [...] on les faisait défiler le matin, on les faisait sortir de leur dortoir avec leurs draps mouillés, traverser la cour pour aller les tremper dans la fontaine »[902]. Les premiers stagiaires du Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptée se rappellent d'un « dortoir des mouilleurs à Échichens »[903]. Ils se souviennent également que dans un établissement « les "mouilleurs" devaient s'aligner le matin et ils recevaient une "schlaguée" [gifle] [et] étaient privés de confiture au petit-déjeuner ». Alors que Claude Pahud évoque les souvenirs de stage de sa femme sur « le traitement barbare des énurétiques » au Bercail dans les années 1944-1945[904], nous nous interrogeons sur le rapport entre la théorie et la pratique à Échichens. Alors que le directeur d'Échichens, Marius Chamot, doit au nom de l'établissement et en son nom, essuyer de nombreuses critiques (violence, conditions d'hygiène, manque de personnel éducatif, etc.) dans les années 1930 et 1940[905], les archives dépouillées par nos soins révèlent sa forte implication au sein du Groupe romand des enfants difficiles, du Groupe romand des Amis des Arriérés et de la Commission romande de Pro Infirmis. Il est membre du Comité de ces deux dernières organisations. L'Asile d'Échichens est invité à la première Conférence du Groupe romand et se fait représenter par son directeur M. Daccord[906]. Devenu membre actif du Groupe romand, l'Asile participe aux Assemblées par l'intermédiaire de Marius Chamot, notamment en 1932, 1933 et 1935[907].

Il semblerait que la présence aux conférences et l'investissement au sein de ces associations ne garantit pas la proscription des châtiments corporels ou de la punition humiliante notamment dans le traitement de l'énurésie. En 1930, Marguerite Loosli-Usteri s'étonnait de la persistance de l'énurésie chez de nombreux

899 Correspondance de la direction, avril 1947, cité par Anne-Françoise PRAZ, Pierre AVVANZINO et Rebecca CRETTAZ, *op. Cit.*, p. 43.
900 PV de la séance du Comité du Groupe romand, tenue à Lausanne, le jeudi 3 septembre 1931, ACV, S 218/15.
901 Pierre AVVANZINO, *op. Cit*., pp. 157-158.
902 Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.
903 Geneviève HELLER, Claude PAHUD, Pierre BROSSY et Pierre AVVANZINO, *op. Cit.*, p. 208.
904 *Idem,* pp. 69-70 ; Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.
905 Pierre AVVANZINO, chapitre 10 « Le contrôle et la dénonciation ». *op. Cit*., pp. 143-163.
906 Liste des participants à la Première Conférence pour « Enfants difficiles », AIJJR, FG.F.3/5.
907 Nous n'avons pas de liste de présence pour 1934.

« élèves d'asiles » tout comme de sa fréquence dans certains asiles[908]. Elle proposait alors d'observer les pratiques éducatives comme « le travail exigé des élèves et le loisir qu'on leur accorde ; les rapports affectifs entre élèves et direction ; l'esprit d'émulation ou au contraire de découragement parmi les élèves ; la gaité ou la dépression qui règnent parmi eux ; l'esprit de discipline libre ou de rébellion ». Huit ans plus tard, regrettant que les efforts entrepris soient « restés sans résultat », le Dr Hans Christoffel, annonce que « nous en viendrons à déclarer que le pourcentage de nos énurétiques donne la mesure de nos capacités d'éducateurs »[909].

908 Sauf mention contraire, Marguerite LOOSLI-USTERI, Hermann MURDTER, Henri ROCHAT-BUJARD, Henry BRANTMAY, *op. Cit.*

909 Hans CHRISTOFFEL, *op. Cit.*

Conclusion

Nous datons la création du Groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles à la fin de l'année 1926, lors de la première rencontre à Genève de la Commission s'occupant des enfants difficiles à éduquer. Réunissant deux membres du Centre d'Action et trois futurs membres du Comité du Groupe romand, cette rencontre fixe son organisation pour les prochaines années. Alors que le Comité est désigné et la subvention fédérale distribuée, la décision de faire converger ceux qui s'occupent des enfants *difficiles* à la Première Conférence de janvier 1927 pose les bases du Groupe romand. Celui-ci, sous une forme et une terminologie différentes, était déjà apparu trois ans auparavant sans avoir pu se structurer et s'organiser. Si l'idée de Conférence demeure, le Groupe romand pourtant évolue entre 1926 et 1936, conséquence de ses liens entretenus avec l'Association suisse en faveur des anormaux et avec l'Institut Jean-Jacques Rousseau. Nouveaux statuts, collaboration avec l'Association suisse allemande en faveur de l'éducation des enfants difficiles et indépendance vis-à-vis du Centre d'Action sont autant des étapes de son développement et de sa fortification que des signes de sa vitalité. Après dix années d'existence, le Groupe romand parvient à une certaine maturité en parvenant à établir des statuts communs avec la partie suisse allemande et en créant une Association suisse.

Le contexte dans lequel s'inscrit le Groupe romand et qui permit son développement mérite d'être rappelé ici. La création du Groupe romand n'est pas le fruit d'une initiative du personnel d'établissement pour enfants *difficiles.* Son organisation et sa forme ne sont pas vierges de toute influence ou inspiration. Lorsque l'ASFA se crée en 1920 et qu'elle décide d'unir toutes les forces en faveur des *infirmes* et des *anormaux*, les associations préexistantes qui la composent ont, pour certaines d'entre elles, un fonctionnement et une organisation bien établis. Citons pour exemple la Société suisse en faveur des arriérés qui organise, depuis 1889, des Conférences. Ainsi, quand l'ASFA attribue à l'IJJR les tâches d'organiser un secrétariat romand, appelé Centre d'Action, celui-ci peut s'appuyer et s'inspirer de modèles ayant déjà fait leurs preuves. Le mérite du Centre d'Action fut de s'informer, de rencontrer et de visiter les établissements et les services d'aide aux *anormaux* à travers toute la Suisse romande et de mettre son énergie, son expertise et ses premières initiatives en faveur de la catégorie des enfants *difficiles*, puisque rien au niveau régional n'était établi pour celle-ci. Durant les premiers temps, le Centre d'Action donna ainsi sa propre coloration au Groupe romand. Puisque dès sa création, celui-ci fut intimement lié au Centre d'Action, à l'ASFA et aux autres associations qui la composent, son développement dépendra alors de certains facteurs considérés comme extérieurs à son organisation interne.

Le succès du Groupe romand ne se fait pas attendre. En 1931 le Groupe romand se compose de 16 établissements pour enfants *difficiles*, de 12 orphelinats ou asiles et de plusieurs membres passifs. Alors que le nombre d'admissions ne cesse d'augmenter année après année, le Groupe romand a su mobiliser, dès ses débuts et avec l'appui du Centre d'Action, la grande majorité des établissements pour enfants *difficiles*. Alors que la demande pour une telle association ne provenait pas spécifiquement de ce milieu, expliquant sans

doute son orientation peu frondeuse ou réformiste, l'initiative fut accueillie avec soutien et constance, preuve en est la présence de 50 à 100 participants à chaque Conférence annuelle. Alors que Claude Pahud considère comme « étonnants » ou « exceptionnels » la régularité de ces rencontres et le caractère « hétéroclite » des nombreux participants du Groupe romand dans les années 1950 et 1960[910], que penser déjà de ces mêmes procédés révélés 30 ans plus tôt ? Il reste aussi à savoir si un tel mouvement a eu lieu dans d'autres pays voisins, comme la Belgique, citée comme modèle pour ces années. Si une trentaine d'années plus tard le Groupe romand a été un terreau favorable à l'apparition de l'Association romande des éducateurs de jeunes inadaptés[911], l'apparition en France de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (ANEJI) en 1947 ne semble pas avoir connu de mêmes précédents[912]. Des contextes différents, comme l'organisation de la subvention fédérale ou la prise en charge des enfants *difficiles* comme catégorie d'*anormaux* au sein de l'ASFA, expliquent probablement une part de cette innovation singulière.

L'exploration de l'histoire du Groupe romand fournit différents éclairages. Si l'apparition concomitante ou successive des services médico-pédagogiques suisse romands est clairement attestée, nous avons indiqué comment le Centre d'Action puis le Groupe romand ont permis à ces services de pénétrer dans les établissements pour enfants *difficiles*. La présence de quasiment tous les protagonistes des services médico-pédagogiques romands lors des Conférences nous permet d'avancer l'hypothèse que le Groupe romand a permis de faire converger en son sein certaines personnalités et de favoriser la circulation des idées en Suisse romande. D'autres initiatives ont aussi encouragé celle-ci : à l'échelle nationale, les échanges entre les sections romande et suisse allemande, la présence de Carl Albert Loosli, ou à l'échelle européenne, la venue à deux reprise de Maurice Rouvroy. Le Groupe romand fut aussi un lieu de convergence pour de nombreuses disciplines ou professions existantes, avant qu'apparaisse la profession d' « éducateur spécialisé ». Personnel d'établissement, avocats, médecins, juges, instituteurs, politiciens, professeurs universitaires ou membres ecclésiastiques viennent enrichir, compléter et diversifier le Groupe romand. Mais peut-être cette diversité en terme d'enjeux ou d'intérêts et ce, même parmi les établissements pour enfants *difficiles*, a pu empêcher de mener à bien certains projets ou certaines réformes. Ainsi la mise en place du projet commun et romand de patronage n'a pas trouvé aux yeux des établissements une suffisamment grande utilité. On peut imaginer que les établissements, fonctionnant pour certains sur un mode isolé voir autarcique, ont mis un certain temps pour assimiler les changements de modèles ou l'imprégnation de nouveaux concepts ou procédés. L'exemple du décalage entre les idées scientifiques ou théoriques et la pratique du terrain illustre cela. L'analyse des discours formulés par les conférenciers afin de cerner et qualifier la question de l'enfant *difficile* précise les sujets prioritaires et les préoccupations du Groupe romand. Si certaines thématiques, comme le vol ou le mensonge, demeurent des constantes dans la définition de l'enfant *difficile*, des concepts comme l'inadaptation, des procédés comme l'observation et des modèles comme celui des Petites Familles, se

910 Entretien avec Claude Pahud, 7 mars 2016.

911 Ce serait suite à au Congrès du Groupe romand de 1955 à Fribourg que « l'idée [fut] lancée de créer une Association romande des éducateurs de jeunes inadaptés (AREJI), in Claude PAHUD, *op. Cit.*, pp. 41-44.

912 L'ANEJI doit principalement sa création « dans le giron des services sociaux, sous le parrainage des assistantes sociales », in Samuel BOUSSION, *Les éducateurs spécialisés, Naissance d'une profession. Le rôle de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (1947-1959)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

développent et se propagent.

Arrivés au terme de ce travail, nous pouvons signaler que les différentes archives consultées nous ont permis de répondre aux questions de recherche de départ. Nous avons déterminé le contexte de création du Groupe romand, ses liens de « filiation », ses premières années d'existence, animé par son Comité et par les participants aux Conférences. Nous avons pu indiquer son importance et son rôle dans le réseau d'aide et d'assistance pour les enfants *difficiles*. La découverte, en cours de recherche, de nouvelles archives pour les années ultérieures à 1936, méritent un approfondissement de cette thématique afin de livrer une monographie complète et détaillée de ce qu'a été le Groupe romand. Les archives de l'ASED permettraient aussi de mieux comprendre, de comparer et d'affiner les recherches à propos des deux sections suisses en faveur des enfants *difficiles*. Alors que d'autres associations qui composaient l'ASFA, comme l'ASA, devenue Association suisse d'aide aux personnes avec un handicap mental, existent encore aujourd'hui, nous nous questionnons sur la suite de l'existence du Groupe romand. Actuellement Integras, association héritière de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles, ne possède pas d'informations quant au Groupe romand. Il reste à découvrir pourquoi le Groupe romand a cessé d'exister et d'en expliciter les raisons, car aucune autre organisation, après le GROJI, ne semble avoir succédé au Groupe romand. Une histoire complète du Groupe romand, ainsi que plus largement de toutes les associations romandes ou suisses allemandes affiliées à Pro Infirmis reste encore à faire.

Sources et bibliographie

Sources primaires

1 Archives

Archives cantonales vaudoises

- Service de protection de la jeunesse (1886-1989), S 218
  - Dossiers administratifs de l'ICEMA (1886-1919), S 218/1-4
  - Dossiers administratifs du Service de l'enfance (1920-1939), S 218/5-21
- Service de protection de la jeunesse (1889-1986)
  - Association suisse en faveur des enfants difficiles (ASED), S 41/D9
- Dossiers ATS
- Association de Champ Soleil, PP 930

Archives d'État de Genève

- Département de l'instruction publique -Secrétariat général
  - 1985 va 5.3.177 à 5.3.380
  - 1988 va 22 carton 22.3.10
- Rapport du Conseil d'État Genève, 1930

Archives de l'Université de Genève

- Marguerite Loosli-Usteri
  - Dossier personnel
  - « Curriculum vitae », 21 octobre 1941, CH UNIGE/aap/20/déc/1984/20/23/2-5

Archives de l'Institut Jean-Jacques Rousseau

- Fonds Général de l'IJJR
  - Association de l'IJJR, FG.D
  - Gouvernance, FG.E
  - Correspondance, FG.F
- Fonds Henri Brantmay, HeB/7
- Archives en ligne
  - Contenu de la formation, Programme d’hiver 1912-1913
  - Contenu de la formation, Programme d'été 1925

Livre d'or des élèves de l'IJJR

Archives littéraires suisses

- Fonds Carl Albert Loosli

  Correspondance avec Pierre Bovet, SLA-CAL, Ms-B-Aq-59

  Conférences données à l'ISE, SLA-CAL, Ms-S-05

Archives d'État de Fribourg

- Institut St-Nicolas à Drognens

  Drognens : enseignement 1923-1934, Dpd 1046

  Drognens : rapport administratif 1931, DPd 1080

  Drognens, rapport hebdomadaire 1929, no 690, DPd 1205

  Drognens, Rapport hebdomadaire 1932, no 887, DPd 1208

  Drognens, Pensionnaires R-W, 1932, DPd 995

Archives privées – Pro Infirmis

- Rapports annuels 1920-1940 (1921 manque)
- Rapports du Centre d'Action 1926-1933
- Contrat entre ASFA et IJJR, A30.3

Archives privées – École de Mémise (Les Mûriers)

- Rapports annuels (1919-1942)

Archives de la Ville de Lausanne

- Rapports annuels de l'Œuvre des Clochettes, AVLP315

Bibliothèque de Genève

- Papiers René Claparède (1883-1939), ms. fr. 3978 f. 243
- Papiers Édouard Claparède (19e – 20e s.), ms. fr. 4002, f. 197

2 Principaux ouvrages et articles

- Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *Maisons d'éducation pour les enfants difficiles et pour la jeunesse abandonnée en Suisse,* Zürich, Eckhardt & Pesch, 1933.

- Léon BARBEY, *Les conditions psychologiques et morales de la puberté*, Fribourg, Imprimerie Fragnière Frères, 1937.

- Charles BAUD, « Home de Varembé », in *L'Éducateur*, 10, 1927, pp. 183-185.
- Norbert BÉNO, Henri BERSOT et Lucien BOVET, *Les enfants nerveux : leur dépistage et leur traitement par les services médico-pédagogiques,* Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1946.
- A[nne]-M[arie] BESSON, « Institut de la Ste Famille à Sonnenwyl », in *Pro Juventute,* 1933, pp. 255-256.
- Henri BERSOT, « À propos du placement des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1930, pp. 240-243.
- Pierre BOVET, « Le Bilan des Journées Éducatives de 1928 », in *L'Éducateur*, 12, 1928, pp.177-182.
- Pierre BOVET, « Notre enquête du Jura bernois », in *L'Éducateur*, 23, 1931, pp. 364-367.
- Pierre BOVET, *Vingt ans de vie. L'Institut J.J.Rousseau de 1912 à 1932*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1932.
- Pierre BOVET et Édouard JUNOD, « La Philanthropie éducative en Suisse. Conférences données le 30 novembre 1931 à l'Institut Rousseau, Genève », in *Revue Suisse d'utilité publique*, 1932, pp. 67-78.
- Marcel CALAME, « La Maison cantonale d'éducation de Malvilliers pour les enfants arriérés », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 367-371.
- Georges CHEVALLAZ, « La pédagogie des enfants difficiles », in *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, 27, 1936, pp. 7-30.
- Hans CHRISTOFFEL, « La prévention et le traitement de l'Enurésis sont purement affaire d'éducation », in *Conférences données à Sion, les 11 et 12 novembre 1938 au Congrès annuel du groupe romand de l'association suisse en faveur des enfants difficiles et de l'association suisse en faveur des épileptiques*, tiré-à-part, 1938.
- Hans CHRISTOFFEL, « La prévention et le traitement de l'Enurésis sont purement affaire d'éducation », in *Revue suisse d'hygiène*, 1939, pp. 56-71.
- Édouard CLAPARÈDE, « L'Institut des sciences de l'éducation et les besoins auxquels il répond », in *Archives de psychologie*, 12, 1912, pp. 5-43.
- Conférences données à Sion, les 11 et 12 novembre 1938 au Congrès annuel du groupe romand de l'association suisse en faveur des enfants difficiles et de l'association suisse en faveur des épileptiques, tiré-à-part, 1938.
- Rudolf DÄNIKER, « Le niveau mental de l'enfant difficile », in *L'Éducateur*, 3, 1929, pp. 47-50.
- Alice DESCOEUDRES, *L'éducation des enfants anormaux*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1916.
- Germaine GUEX, « Le Service médico-pédagogique valaisan », in Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *Maisons d'éducation pour les enfants difficiles et pour la jeunesse abandonnée en Suisse,* Zürich, Eckhardt & Pesch, 1933, pp. XIV-XV.
- Germaine GUEX, «Traitement des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 133-137.

- Germaine GUEX, « Naissance d'un service médico-pédagogique », in Norbert BÉNO, Henri BERSOT et Lucien BOVET, *Les enfants nerveux : leur dépistage et leur traitement par les services médico-pédagogiques,* Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1946, pp. 39-49.

- Heinrich HANSELMANN, « Enfants difficilement éducables par faute de leur entourage », traduit de l'allemand, in *Pro Juventute*, 1929, pp. 324-328.

- Heinrich HANSELMANN, « Toute éducation est difficile », rapport annuel de Pro Infirmis de 1935, pp. 16-19. Se trouve aussi traduit de l'allemand, in *L'information au service du travail social,* mars 1936, pp. 812-813.

- Édouard LARAVOIRE, « Le service d'observation médico-pédagogique du Département de l'instruction publique de Genève et l'action scolaire en faveur des enfants inadaptés », in *Annuaire de l'instruction publique*, 1934, pp. 39-73.

- Édouard LARAVOIRE, « Le placement des enfants difficiles », in *L'information au service du travail social,* avril 1938, pp. 2109-2111.

- Édouard LARAVOIRE, « Les services médico-pédagogiques en Suisse romande. À Genève », in Norbert BÉNO, Henri BERSOT et Lucien BOVET, *Les enfants nerveux : leur dépistage et leur traitement par les services médico-pédagogiques,* Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1946, pp. 30-32.

- Carl Albert LOOSLI, *Anstaltsleben : Betrachtungen und Gedanken eines ehemaligen Anstaltszöglings*, Bern, Pestalozzi-Fellenberg-Haus, 1924.

- Carl Albert LOOSLI, *Ich schweige nicht*, Bern, Pestalozzi-Fellenberg-Haus,1925.

- Carl Albert LOOSLI, « Réflexions d'un ancien enfant difficile », in *L'Éducateur*, 2, 1929, pp. 17-22.

- Carl Albert LOOSLI, « Que demandons-nous ? », in *L'Éducateur*, 8, 1929, pp. 129-136.

- Carl Albert LOOSLI et L. RAY-OGDEN, *Ombres et lumières de la vie d'établissement,* Genève, Centre d'Action romand, 1928.

- Marguerite LOOSLI-USTERI, « La Stephansburg », in *L'Éducateur*, 12, 1927, pp. 216-221.

- Marguerite LOOSLI-USTERI, « Les punitions », in *L'Éducateur*, 24, 1929, pp. 388-391.

- Marguerite LOOSLI-USTERI, « À propos de consultations médico-pédagogiques », in Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles, *Maisons d'éducation pour les enfants difficiles et pour la jeunesse abandonnée en Suisse,* Zürich, Eckhardt & Pesch, 1933, pp. XI-XII.

- Marguerite LOOSLI-USTERI, *Les enfants difficiles et leur milieu familial, L'activité d'une consultation médico-pédagogique,* Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1935.

- Marguerite LOOSLI-USTERI, Hermann MURDTER, Henri ROCHAT-BUJARD, Henry BRANTMAY, *L'énurésie. La fréquence du mal. Dans nos asiles ; chez les enfants placés. L'expérience d'un éducateur. L'opinion du médecin*, Conférences présentées à Neuchâtel, le 25 octobre 1930.

- Henri JEANRENAUD, « Comment combattre le mensonge chez l'enfant ? », in *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, 25, 1934, pp. 25-38.

- Édouard JUNOD, « Conférence romande des éducateurs d'enfants arriérés », in *L'Éducateur*, 12,

1931, pp. 186-188.

- Hans W. MAIER, « La Stephansburg, à Zürich », traduit de l'allemand, in *Pro Juventute*, 1923, pp. 350-352.
- Pierre de MESTRAL COMBREMONT, « Assemblée du groupe suisse romand en faveur de l'éducation des Enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1937, pp. 65-67.
- O. de MEYENBOURG, « Un dilemne », in *Pro Juventute*, 1930, pp. 234-237.
- Hermann MURDTER, « Les enfants placés dans le Canton de Vaud », in *Pro Juventute,* 1936, pp. 124-128.
- René PAILLARD, « Le placement des enfants dans le Canton de Genève », in *Pro Juventute*, 1936, pp. 123-124.
- André REPOND, « À propos de la psychologie de l'enfant difficile », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 128-133 et 188-196.
- L. RAY-OGDEN, « Ombres et lumières », in *L'Éducateur*, 5, 1929, pp. 73-85.
- Henri ROCHAT-BUJARD, « Éducation des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1925, pp. 141-144.
- Henri ROCHAT-BUJARD, « De la surveillance éducative dans le canton de Vaud », in *Pro Juventute,* 1926, pp. 374-383.
- Henri ROCHAT-BUJARD, « Les enfants difficiles », in *L'Éducateur*, 17, 1927, pp. 289-296.
- Maurice ROUVROY, *L'Observation pédagogique des Enfants de Justice*, Bruxelles, Office de publicité, 1921.
- Jacques TAPPY, « La préparation professionnelle des enfants difficiles et déficients mentaux », in *Pro Juventute*, 1933, pp. 425-426.
- H[enri] T[HÉVENAZ], « Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles », in *Pro Juventute*, 1935, pp. 639-640.
- Madeleine THOMAS, « Une réalisation d'hygiène mentale : Le Service Médico-Pédagogique valaisan », in *Revue suisse d'hygiène*, 1940, pp. 547-573.
- Trois des conférences données au Cours organisé à Lausanne, les 6 et 7 octobre 1937, par le Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles, tiré à part, imprimerie T. Geneux, Lausanne, 1937.
- Helen T. WOOLLEY, « Petits mouilleurs de lit. L'Enuresis, problème psychologique », traduit de l'anglais par le Centre d'Action, in *Revue suisse d'hygiène*, 1929, pp. 113-125.

Sources secondaires

1 Récits biographiques, témoignages

- Jacques BERGIER, *Traces de mémoire. Pédopsychiatrie et protection de l'enfance dans le canton de Vaud au XXe siècle*, Lausanne, ÉÉSP, 2003.
- Jean-Louis CLAUDE, *Le petit névrosé*, Lausanne, Atelier vivant, 2001.
- Pierrette FROCHAUX, *Nos chers protégés*, Lausanne, Éd. d'en bas, 2015.
- Geneviève HELLER, Claude PAHUD, Pierre BROSSY et Pierre AVVANZINO, *La passion d'éduquer. Genèse de l'éducation spécialisée en Suisse romande, 1954-1964,* Lausanne, ÉÉSP, 2004.
- Arthur HONEGGER, *La Redresse*, Lausanne, Éd. d'en bas, 1976.
- Maurice VEILLARD, *Crapauds de gamins ! Notes d'un juge de l'enfance 1942-1977,* Lausanne, ÉÉSP/Éd. d'en bas, 2007.
- Claude PAHUD, « La naissance d'une école d'éducateurs », in Geneviève HELLER, Claude PAHUD, Pierre BROSSY et Pierre AVVANZINO, *La passion d'éduquer. Genèse de l'éducation spécialisée en Suisse romande, 1954-1964,* Lausanne, ÉÉSP, 2004, pp. 21-84.

2 Éducation spéciale

- Sandra Claudia ANDRES, *L'institution cantonale en faveur de l'Enfance malheureuse et abandonnée : recherchiste und soziale Aspekte des Verdingswesens im Kanton Waadt 1888-1939*, Lizentiatsarbeit, Lausanne, 2004.
- Sandra Claudia ANDRES, *Canton de Vaud (1888-1939)*, in Geneviève HELLER (dir.), *Le traitement des orphelins et les placements d'enfants au 20e* siècle, Rapport à l'Office fédéral de l'éducation et de la science, Lausanne, ÉÉSP, 2004.
- Pierre AVVANZINO, *Histoire de l'éducation spécialisée (1827-1970). Les arcanes du placement institutionnel*, Lausanne, ÉÉSP, 1993.
- Lara BOLZMAN, *La prise en charge institutionnelle des enfants « anormaux » à Genève (1874-1932),* Mémoire de licence en Sciences économiques et sociales, Université de Genève, 2004.
- Sébastien BOURQUIN et Martine RUCHAT, « Les dossiers du Service d'observation des écoles de Genève (1930-1958) », in *La protection de l'enfance: écrits protégés, écrits ignorés: les dossiers individuels de mineurs et de jeunes majeurs sous main de justice*, Paris, La Documentation française, 2010, pp. 95-102.
- Samuel BOUSSION, *Les éducateurs spécialisés, Naissance d'une profession. Le rôle de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (1947-1959)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- Joseph COQUOZ, *De l' « Éducation nouvelle » à l'éducation spécialisée*, Lausanne, LEP, 1998.

- Joëlle DROUX avec la collaboration de Martine RUCHAT, *Enfances en difficultés. De l'enfance abandonnée à l'action éducative (Genève, 1892-2012)*, Genève, Fondation officielle de la jeunesse, 2012.

- Henri GAILLAC, *Les maisons de correction 1830-1945*, Paris, Cujas, 1970, 2e édition 1991.

- Sylvie GUINAND, *L'Orphelinat cantonal de Neuchâtel, Fondation Borel. Évolution de l'assistance à l'enfance au XIXe et au XXe siècles,* Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, Institut d'Histoire, 1999.

- Numa GRAA, « L'instauration d'une juridiction spécialisée pour les mineurs délinquants dans le Canton de Vaud au XXe siècle », in *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 17, 2015, pp. 65-77.

- Anne HEHLI, *Canton de Fribourg,* in Geneviève HELLER (dir.), *Le traitement des orphelins et les placements d'enfants au 20e* siècle, Rapport à l'Office fédéral de l'éducation et de la science, Lausanne, ÉÉSP, 2004.

- Geneviève HELLER (dir.), *Le traitement des orphelins et les placements d'enfants au 20e* siècle, Rapport à l'Office fédéral de l'éducation et de la science, Lausanne, ÉÉSP, 2004.

- Geneviève HELLER, *Ceci n'est pas une prison : la maison d'éducation de Vennes : histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805-1846-1987)*, Lausanne, Antipodes, 2012.

- Rémy LAFFELY, *Nids bons, ni mauvais. Regard d'un éducateur sur le passé de son institution,* Travail présenté à l'ÉÉSP, Lausanne, 1994.

- Armand MAILLARD, *Historique des Enfants Différents*, Centre universitaire de pédagogie curative, Université de Fribourg, 6, 2000.

- Jean-Louis KORPES et Martine RUCHAT, « Johann Jakob Güggenbühl (1816-1863) ou la gloire éphémère d'un précurseur du traitement médico-pédagogique », in *Handicaps et inadaptations – Les Cahiers du CTNERHI*, 77, 1998, pp. 93-108.

- Marco MANZANO*, Émergence de la notion d'enfant problème à Genève : Étude du rôle des enseignants dans l'évolution d'une prise en charge spécialisée de l'enfant « arriéré » vers l'enfant « difficile » de 1930 à 1955*, Mémoire de licence en Sciences de l'éducation, Université de Genève, 2008.

- Hélène ONTIVEROS, *De l'enfant anormal à l'enfant difficile : histoire des consultations médico-pédagogiques à Genève entre 1912 et 1948*, Mémoire de licence en Sciences de l'éducation, Université de Genève, 2002.

- Anne-Françoise PRAZ, Pierre AVVANZINO et Rebecca CRETTAZ, « Enfants placés à l'Institut Marini de Montet (FR). Discriminations, maltraitances et abus sexuels », Recherche historique indépendante réalisée à la demande de l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, 2016.

- Daniel RAEMY, Anne CHASSOT et Adrien ROIG (Éd.), *La pédagogie spécialisée dans la mouvance du temps*, Lucerne, SZH/SPC, 1990.

- Simone REICHENBACH, « Jalons pour une histoire de l'action en faveur des handicapés en Suisse romande 1889-1989 », in Daniel RAEMY, Anne CHASSOT et Adrien ROIG (Éd.), *La pédagogie spécialisée dans la mouvance du temps*, Lucerne, SZH/SPC, 1990, pp. 37-55.

- Jean-Marie RENOUARD, *De l'enfant coupable à l'enfant inadapté. Le traitement social et politique de la déviance*, Paris, Centurion, 1990.

- Martine RUCHAT, *L'oiseau et le cachot. Naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande 1800-1913*, Carouge-Genève, Zoé, 1993.

- Martine RUCHAT, *Les chroniques du mal. Le journal de l'éducation correctionnelle 1850-1918*, Genève, Passé présent, 1998.

- Martine RUCHAT, *Aux sources de l'intégration scolaire : les filières «non-ordinaires" de la scolarisation entre 1904 et 1987,* Rapport FNRS No No 1114-043517.95/1, 1998, non publié.

- Martine RUCHAT, « L'institut agricole et professionnel de Serix-sur-Oron sous la plume du militant : de la colonie au bagne d'enfants, 1920-1932 », in *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier,* 16, 2000, pp. 43-55.

- Martine RUCHAT, « Entre militance et science : la cause des enfants anormaux à l'institut Jean-Jacques Rousseau 1912-1933 », in *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle,* 35, 2002, pp. 63-84.

- Martine RUCHAT, « Modèles, systèmes et méthodes dans l'éducation correctionnelle en Suisse romande 1820-1914 », in *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »,* 5, 2003, pp. 15-26.

- Martine RUCHAT, *Inventer les arriérés pour créer l'intelligence. L'arriéré scolaire et la classe spéciale. Histoire d'un concept et d'une innovation psychopédagogique 1874-1914*, Berne, Peter Lang, 2003.

- Martine RUCHAT, « Histoire de l'éducation spéciale : une spécificité plurielle », in Gisela CHATELANAT et Greta PELGRIMS (Éds), *Éducation et enseignement spécialisés : ruptures et intégrations,* Bruxelles, De Bœck, 2003, pp. 155-169.

- Martine RUCHAT, « La prévention de la délinquance juvénile. Le dossier médico-pédagogique d'élèves comme révélateur des stratégies publiques et privées, Genève, 1930-1950 », in Jean-Marie FECTEAU et Janice HARVEY, *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution : pour une problématique historique de l'interaction*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, pp. 390-399.

- Martine RUCHAT, « L'émergence de la figure de l'enfant-problème dans le « champ » de l'éducation et de l'enseignement spécialisé : une construction sociale handicapante (Genève, 1912-1958) », in *Traverse*, 13, 2006, pp. 100-112.

- Martine RUCHAT, « Observer et mesurer : quelle place pour l'*infans* dans le diagnostic médico-pédagogique ? 1912-1958 », in *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 11, 2009, pp. 53-73.

- Andreas SCHINDLER, « Le développement de l'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux depuis 1889. Les réponses d'une institution aux interpellations de l'époque », in Daniel RAEMY, Anne CHASSOT et Adrien ROIG (Éd.), *La pédagogie spécialisée dans la mouvance du temps*, Lucerne, SZH/SPC, 1990, pp. 13-34

- Anne SCHMUTZ, *L'Institut de Drognens (FR). Une maison d'éducation pour « garçons difficiles » 1889-1963,* Mémoire de licence en Lettres, Université de Fribourg, 1997.

- Jean-Marie VEYA, *Lieux, art et procédés de l'enseignement aux élèves anormaux, dans les classes spéciales vaudoises (1865-1950),* Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université de

Genève, 1998.

- Marie-France VOUILLOZ BURNIER, *Sœur Claire, femme d'exception : de la Providence à la clinique Sainte-Claire, et de Sierre à Brochon, une vie au service des plus démunis*, Cahiers de Vallesia, 25, 2013.

3 Institut Jean-Jacques Rousseau

- Daniel HAMELINE, *L'éducation dans le miroir du temps*, Lausanne, LEP, 2002.

- Rita HOFSTETTER, *Genève : creuset des sciences de l'éducation (fin du XIXe siècle – première moitié du XXe siècle*, Genève, Droz, 2010.

- Rita HOFSTETTER, Marc RATCLIFF et Bernard SCHNEUWLY, *Cent ans de vie (1912-2012). La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, héritière de l'Institut Rousseau et de l'ère piagétienne*, Genève, Georg, 2012.

- Valérie LUSSI, « La pédagogie curative : un champ spécifique ? », in Rita HOFSTETTER et Bernard SCHNEUWLY, *Émergence des sciences de l'éducation en Suisse à la croisée de traditions académiques contrastées. Fin du 19e-première moitié du 20e* siècle, Berne, Peter Lang, 2007, pp. 265-289.

- Martine RUCHAT, *Édouard Claparède - À quoi sert l'éducation*, Lausanne, Antipodes, 2015.

- Fernando VIDAL, « L'Institut Jean-Jacques Rousseau au temps des passions » in *Éducation et recherche*, 10, 1988, pp. 60-78.

4 Médecine et psychologie

- Radu BANESCU, *De l'enfant inadapté à l'enfant rééducable : histoire de l'application de l'hygiène mentale par les docteurs Henry Brantmay (1889-1974) et André Repond (1886-1973) dans les cantons de Genève et du Valais entre 1927 et 1963*, Mémoire de Maîtrise en Sciences de l'éducation, Université de Genève, 2016.

- Ursula GAILLARD et Annik MAHAIM, *Retards de règles : attitudes devant le contrôle des naissances et l'avortement en Suisse du début du siècle aux années vingt*, Lausanne, Éd. d'en bas, 1983.

- Catherine FUSSINGER, « Du rôle des femmes et des hommes dans le développement de la pédopsychiatrie en Suisse romande (1930-1950) », in Jacqueline CARROY, Nicole EDELMAN, Annick OHAYON et Nathalie RICHARD, *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Seli Arslan, 2005, pp. 107-123.

- Alain de MIJOLLA (dir.), *Dictionnaire international de la psychanalyse (tome 2) : Madeleine Rambert*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p. 1382.

- Christian MÜLLER, *Portraits de psychiatres romands*, Lausanne, Éd. Payot, 1995.

5 Liens internet

- « Pro Infirmis: bref aperçu historique », consulté sur http://www.proinfirmis.ch/fr/pro-infirmis/apercu-historique.html, le 11 avril 2016.

- Armand GASPARD, « Des lieux pour mémoire », consulté sur http://www.centre-armenien-geneve.ch/articles/des-lieux-pour-memoire.htm, le 29 juin 2016.

Index des acteurs

Les chiffres en *italique* renvoient aux notes de bas de page.

A

Adler Alfred, *68*

Altherr Victor, 21, 37

Amherdt, *85*

Ammann, *42*

Anliker Hans, 78

Antipoff Hélène, *42*

Atzenwiler Albert, *87*, *91*

Aubert Alexandre, *18*, *50*

B

Baechler, *87*

Baeriswyl, 49

Bally Augusta, 42, 53, 54, *91*, 107

Barbey Léon, 92

Baud Charles, *40*, 42

Baudin G., *42*

Baumgartner Otto, 87, *91*, 93

Baup Jean, *42*, *64*, 68, 89, *91*

Bekian Nuchan, *71*

Beney Émile, *68*

Bergier, *83*

Bergier Jacques, 10, 11

Bersot Henri, 68

Bertholet Hélène, *42*,

Besson Anne-Marie, *63*, *83*, 84, *85*, 105, 106

Bienemann D., *42*

Bleuler Eugen, *23*

Borel Antoine, 89

Borel É., *42*

Borsa, *91*

Borsinger, *85*

Boudet F., *42*

Boven William, 47

Bovet Joseph, *91*

Bovet Jules, 55, 56, 68, *91*

Bovet Pierre, 11-13, 15, 23, 28, 36, 37, 39, *42*, 45, 47, 53, 55, 56, 58, 62, 66, 67, 76-79, 82, 83, 90, 114, 119, 135

Brantmay Henri, 23, *35*, *54*, 57, 58, 65, 67, 78, 90, 102, 105, 122, 134

Briner Robert, 82, 83, 85, 121

Buchs Germain, 12, 42, 44, 54, 59-62, 69, 75, 86, 104, 116

Bujard Hélène, *30*, 33

Bürky, 53, *87*

Buxcel Raymond, 52

C

Calame Marcel, 58, *63*, 68, *91*

Chable Robert, 58

Challet, *47*

Chamot Marius, 53, *63*, *83*, 84, *91*, 124

Chatton Romain, 55

Chevallaz Georges, 61, 69, 90, 99, 101, 102, 115

Christoffel Hans, 123, 125

Claire Sœur, *77*

Claparède Édouard, 13, 21-23, 26-28, 47, 90, 142

Claparède René, 27, 135

Collomb Eugène, *64*

Cordey Alice, 33

Cordey J., *42*

Cornaz Henri, *42*, 73-75, 88, 89

Curchod Alice, 119
Curchod Charles, *42*
Curchod Ernest, 79, *83*
Curchod-Secrétan Laure, 32, *42*, 73, 74

D

Daccord E., *42*, 124
Däniker Rudolf, 48, 53, 57, 63, *64*, 101-102
Decroly Ovide, 47, *67*
Delaloye, 70, *91*
Delay Henri, *42*, 92, 103
Descoeudres Alice, 19, 22, 26, 28, 35, *47*, *50*, 52, 63, 77, 78, 107
Déstraz, *91*
Diserens Paul, *42*, 53, *91*
Doleyres, *73*
Dottrens Robert, 78, *91*
Drukelmann H., *42*
Dufour Auguste, 21, 27, 28, 37, *42*, 80, 83, 84
Dutoit, *42*
Duvillard Emmanuel, 12, 23, 26, 27, 30, 39, *40*, 41, 42, 49, 50, 59, 66-68, 71, 72, 75, 93, 95, 97, 98, 100, 104

E

Ehinger Émile, *42*, 69
Evard M., *85*

F

Fellenberg Von Philippe Emmanuel, 16
Ferrière Adolphe, *47*
Fiedler, *90*
Fornerod Colette, 119
Francey H., *42*
Frauenfelder M., *42*

G

Généreuse Sœur, *63*
Germain H., *42*, 53
Golay Paul, 114
Gouin H., *42*
Gourd Émilie, *50*
Graf J., *42*
Graz Jean-Henri, 47, 53, *83*, 84, *85*, *91*, 105
Guex Germaine, 23, 48, 54, 57, 66, 67, 69, 70, 76, *77*, 78, 100, 102, 105, 107, 108, 113
Güggenbühl Johann Jakob, 20, 140

H

Hanselmann Heinrich, 28, 90, 98-100, 103, 112, 116, 120
Hansknecht Conrad, 92, 117
Heller M., *42*
Hiestand Heinrich, 29
Hirsch, *63*
Hochstaetter, 28
Hoffmann Raoul, *50*

J

Jaccard Louis, 70
Jaques-Dalcroze Émile, 92
Jeanneret Pierre, *87*, *91*
Jeanrenaud Henri, 70, 102, 115, 116, 119
Junod Édouard, 12, 19, 21, 23, 26, 27, *35*, 38-40, 42, 43, 45, 47, 50, 53, 54, 57-62, 79-83, 85, 86, 91

K

Kernen Frida-E., *42*, 44, *73*, *91*, 92, 107, 117, 119
Kestenholz H., 58
Kölle Friedrich, 20

Krafft-Bonnard Antony, *71*

Kronstein A., *35*

L

Lachenal Paul, *91*, 96

Laravoire Édouard, 12, *35*, 52, 63, *64*, 65, 66, 78, *83*, 85, 90, 91, 93, 99, 102, 111, 112

Laurent, *91*

Leuba-Audetat M., *42*

Lieber É., *42*

Liengme Georges, 47, *64*, *87*

Lœliger Robert, 90

Loosli Carl Albert, 4, 11, 45, 48, 56, 76-78, 101, 113-118, 121, 127, 135

Loosli-Usteri Marguerite, 23, 42, 47, 48, 50, 51, 54, 57, 58, 60, 76, 77, 80, 82, *83*, 85-87, 91, 97, 99-101, 107, 108, 111, 113, 115, 120-122, 124, 134

Lotz Cornélie, *50*

M

Maier Hans W., 51

Maillard E., *42*, *90*

Maillefer Georgine, 119

Malche Albert, 49

Matt Von, 24

Mattmuller Myriam, 119

Meier, 68

Mentha Willy, *50*

Meyer Maria, 69, 75

Meylan Louis, *30*

Morier Henri, *42*, 58, *59*, 75, *91*

Mottaz P., *42*

Muller-Chiffelle Ernest, 55

Murdter Hermann, 12, 31-34, 39-41, *42*, 43, 46, 47, 53, 55, 58, 59, 61, 62, 66, 69, 71-75, *83*, 86, 87, 89, 97, 98, 104, 105, 112, 118, 121, 123

N

Naville François, 22, 28, *35*

Nicod P., *83*,

Notz Emma, *42*

Noul Marius, *91*

O

Odier Charles (pasteur), 21

Odier Charles (psychiatre), *67*

Ogay O., *42*

Oltramare Hugo, 28, 35

P

Pahud Claude, 7, 11, 93, 97, 105, 121, 124, 127

Paillard Frank, 90

Paquier U., *42*, *91*

Passello, *63*

Payot, 52

Perrenoud, *91*

Perrinjaquet, *42*

Perrirraz, *91*

Perrudet Édouard, 79, 80, 84

Pérusset, *58*

Pestalozzi Johann Heinrich, 16

Petitpierre Charles, 33, 34

Pfeiffer Julia, *42*,

Piaget Jean, 11, 66, 78, 90, *91*

Porchet, *63*

R

Rambert Madeleine, 67, 88, *91*, 107, 108, 142

Ray-Ogden L., 48, 113, 115-117

Repond André, 61, *64*, 66, 67, 69, 70, *83*, 84, 98, 101, 103-105, 107, 112, 142

Rey, *87*
Reymond, *91*
Richard Blanche, 84, *91*
Richard Emma, *18*, *42*
Ritter Adolf, 20
Robert Frère, *68*
Roch M., *42*
Rochat L., *42*
Rochat-Bujard Henri, 30, 31, 33, 34, 39, 41, 42, 45-48, 52, 53, 66, 69, 86, 93, 95-97, 100, 102, 104, 111, 115, 116, *117*, 119, 121, 122
Rolli Louis, 80
Roost, 48, 57
Rossel H., *18*
Roussel, *42,*
Rouvroy Maurice, 4, 49, 52-54, 57, 61, 63, 76-78, 108, 114, 127
Rutschmann Maurice, 79

S

Saussure de Raymond, 68
Schmidt Lucie, 90, 107
Schöpfer, 24
Schwarz M., *42*, 70
Secrétan Bertha, *42*
Senarclens de, *85*
Serment Élisa, *85*
Sibilin Marie, *87*
Simon Théodore, 47
Siordet-Sautter, *42*
Soldini Louis, 52
Stirnemann L., *42*
Subilia Charles, *83*
Subilia Édouard, *83*, 84
Süss Jude, *87*, *91*
Suter Marguerite, *17*, 41, *42*, 46, 59, 78, 86, 104, 106, 107

T

Taillens Jules, 47, *58*
Tappy Jacques, 53, 54, 75, *91*, 99, 102, 116
Thélin Georges, 37
Thévenaz Henri, 84-86, *91*
Thiébaud Edgar, *44*, 58, *91*
Thomas Madeleine, 66
Trembley Horace, 49

V

Vaudaux Marius, *90*
Vauthey Éd., *42*
Veillard Maurice, 10, 11, *28*, *42*, 52, 53, *85*
Verrey Arnold, 105
Vuille Emma, *42*
Vullioud J., *42*

W

Wagner-Beck M., *42*
Wasserfallen Édouard, *42*, *58*, 84
Weid der Von, *91*
Wenger, 73
Werhli Johan Jakob, 17
Werner, *87*
Wintsch Jean, *42*
Wissmer Charles, *64*, *90*
Wolfgang M., *73*
Wooley Helen T., 49, 122, 123
Wyss-Chodat Fernand, *91*